This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

32101 064992140

Digitized by Google

13
10
6

7A

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

9e Série. — 11e Année
JUILLET-AOUT 1911. Tome XLVI

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Vte CHARLES DE CALAN, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DE CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

MDCCCXI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pour son Dieu, pour son roi
Sans peur et sans reproche.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC

ET

LA CHOUANNERIE

AVANT-PROPOS

Nos lecteurs nous pardonneront de revenir sur des faits déjà connus de tous ; mais, si nous ne tenons pas à refaire l'historique de la guerre de la chouannerie, nous nous trouvons dans l'obligation d'en parler, puisqu'il s'agit de celui qui en fut, sinon le précurseur et l'instigateur du moins le principal acteur après La Rouërie.

Dans cet ouvrage, le lecteur rencontrera avec la plus grande impartialité, la mise au point de quantité d'actes qui, jusqu'ici, sont restés imprécis. Les lettres et rapports des généraux et représentants de la République et les manuscrits inédits du ministre anglais, Windham (1), *nous en fournissent les moyens.*

Les écrits déjà parus mis en regard des documents inédits que nous publions, donneront au lecteur un aperçu exact et définitif de l'histoire de cette guerre.

G. DE CLOHARS-CARNOET.

(1) Ministre d'Angleterre avec Pitt et Dundas. Nous devons la découverte de ces manuscrits à l'amabilité de M. le baron Christian de Parrel, chercheur infatigable.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

Vincent-Louis chevalier de Tinténiac, fils de messire François-Hyacinthe, comte de Tinténiac, baron de Quimerch en Bannalec, capitaine aux Gardes Françaises, chevalier de Saint-Louis, et de dame Antoinette-Françoise de Kersulguen ; surnuméraire aux Chevau-Légers de la Garde en 1779, colonel en 1789, fut tué le 18 juillet 1795 à l'âge de 32 ans.

Issu d'une maison illustre dans l'histoire de la Bretagne, il avait de qui tenir.

En 1094, nous voyons le seigneur de Tinténiac parmi les plus dévoués défenseurs du Duc de Bretagne.

En 1168, Henri II roi d'Angleterre, ne pouvant s'emparer d'un adversaire aussi redoutable, détruisit de fond en comble le château de Tinténiac, où se trouve aujourd'hui la ville de ce nom, dans l'Ille-et-Vilaine. Cette maison s'établit par la suite en Bannalec Finistère, au château de Quimerch.

Mais le fait le plus saillant dans l'histoire de cette famille fut le fameux « Combat des Trente » où combattirent l'oncle et le neveu ; l'un chevalier, l'autre écuyer, sous les ordres de Beaumanoir. Les Bretons furent victorieux et le sire de Tinténiac y remporta le prix de la valeur (1).

Nous mentionnons encore un épisode qui met en relief le caractère franc et loyal que nous retrouverons chez le chevalier de Tinténiac.

En 1597, de la Grandville, ligueur, frère du gouverneur d'Hennebont, rencontra les troupes du baron de Malac venant de Quimper, près du château de Quimerch en Bannalec, dont le seigneur qui observait la neutralité avait plus de penchant pour la Ligue que pour le Roi.

La Grandville fut tué et Malac blessé ; la victoire resta

(1) Dom Morice, Dom Lobineau, Froissart.

Digitized by Google

à ce dernier. Le baron de Quimerch ou de Tinténiac, fut spectateur oisif de ce combat, qu'il regardait du haut d'une tour de son château, à la portée de l'Arquebuse (1).

Nous parlerons aussi du Tinténiac, père du chevalier, qui, en 1757 sous Louis XV, à la tête de ses Bretons, contribua pour sa grande part à repousser les troupes britanniques qui voulaient s'emparer de Lorient. Ce fait historique est connu de tous les habitants du Morbihan et jusqu'à ces dernières années une fête locale, dans notre port de guerre, rappelait ce souvenir.

Le chevalier de Tinténiac, aussi modeste que brave, sans prétention comme sans orgueil, avait inspiré la plus haute confiance, non seulement aux Royalistes de Bretagne et d'ailleurs; mais aussi au gouvernement Anglais qui le traitait en homme de réelle valeur (2). Ses Bretons avaient une foi illimitée en lui.

D'abord aide de camp et compagnon de la Rouërie, on le comptait parmi les premiers auteurs de l'insurrection et certainement le plus entreprenant, le plus actif de tous.

Jamais aucun obstacle ne l'avait arrêté : il parcourut plusieurs fois la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Vendée, conférant avec les chefs, préparant et fixant le rôle de chacun pour le grand jour du soulèvement genéral.

Il traversa maintes fois et en pleine insurrection la Loire et d'autres rivières à la nage. On le vit pénétrer au milieu des armées ennemies, tantôt déguisé en paysan ; tantôt avec ses armes se faisant jour à travers une patrouille qui l'avait reconnu ; s'élançant d'une maison entourée de Bleus où il avait été surpris.

Son audace le poussa jusqu'à s'introduire auprès du féroce Carrier, qu'il réduisit au silence en lui présentant deux pistolets au moment où le proconsul lui demandait son passeport (3).

(1) Dom Lobineau.
(2) Voir plus loin sa correspondance avec Windhan.
(3) Dans ces pistolets étaient des dépêches pour la Vendée.

Digitized by Google

Aussi heureux que brave, il ne reçut jamais de blessure et ne prit jamais de notes écrites se fiant à sa prodigieuse mémoire.

Sa mort, accidentelle, fut une perte irréparable ; car même après le désastre de Quiberon, la partie n'était pas perdue. Avec un tel chef, en qui tous les Bretons avaient mis leur espoir, le débarquement de Saint-Brieuc restait toujours une possibilité.

Un auteur nous fait le portrait suivant — un peu fantaisiste il est vrai — du chevalier de Tinténiac :

« Ce personnage avait paru d'abord en Vendée vers la « fin des grandes guerres. Le cours des événements l'ayant « jeté dans le bas Maine, et plus tard dans le Nord de la « Bretagne il y réunit les éléments épars de la Chouan- « nerie. Le premier il fit sortir les Chouans de leurs posi- « tions défensives pour les mener au grand jour du champ « de bataille. Une étonnante fortune suivait ses armes ; « on ne citait pas un combat où elle l'eut trahi. Long- « temps avant qu'il marchât à leur tête, les insurgés bre- « tons avaient subi l'influence de sa renommée, qui était « singulière. On ne vantait pas seulement ses qualités « militaires, son activité fougueuse réglée par un sang « froid inaltérable, le rare mélange de témérité et de cal- « cul qui dirigeait chacun de ses mouvements : quelque « chose de mystérieux, répandu sur sa personne et sur sa « destinée achevait d'enchanter ces imaginations simples « et ardentes. Sa beauté, son langage choisi, sa libéralité, « qui ne lui laissait jamais d'autre possession propre que « son cheval de combat. Il montrait une vraie folie de « bravoure, chargeant l'ennemi sabre au fourreau, et « chantant avec une allégresse bizarre, au milieu du feu, « des hymnes de guerre qu'il avait composées. Les gars « le croyaient invulnérable. »

*
* *

Nous nous abstiendrons de commenter les divers et nombreux ouvrages publiés sur cette guerre ; les contra-

Digitized by Google

dictions qui s'y trouvent nous mèneraient trop loin, la plupart des auteurs ayant cherché, d'abord, à se mettre en relief, tout en paraissant documentés. Les faits ont été dénaturés en général ; exagérés par les uns, diminués par les autres, le lecteur au courant de ces écrits appréciera lui-même.

Toutefois, il nous est nécessaire de faire une esquisse aussi brève que possible, de la nature des contrées insurgées de la Vendée et de la Bretagne à cette époque.

Contrées coupées de hautes collines boisées, de rivières, de ruisseaux, d'étangs, de marais : avec des champs de genêts très hauts ; d'immenses étendues de landes ; des haies touffues, des fossés et des talus un peu partout ; traversées par des chemins assez nombreux, mais seulement praticables aux piétons ; et par quelques routes à peine carrossables toute l'année. En un mot un pays propice à la guerre d'embuscade, où excellaient les Chouans ; mais où les troupes républicaines ne pouvaient guère se se mouvoir, ce qui rendait presque nul l'emploi de leur cavalerie et de leur artillerie.

Le général Kléber en parle dans ses mémoires :

« C'est un labyrinthe obscur et profond dans lequel on « ne peut marcher qu'à tâtons ; c'est à travers ce système « de redoutes et de retranchements naturels qu'il faut « chercher les chemins tortueux, dès qu'en abandonnant « les grandes routes on veut pénétrer dans l'intérieur des « terres : et ce sont presque autant de défilés impraticables, non seulement pour l'artillerie, mais pour tout « ce qui n'a pas la voie étroite des charrettes du pays. « Encore les grandes routes n'offrent-elles d'autres avantages qu'une plus grande largeur ; car flanquées par le « même système de clôture, les terrains où l'on pourrait « ordonner quelques déploiements sont extrêmement « rares. »

A cette époque le Breton et le Vendéen, très fanatiques, étaient des hommes robustes, pouvant supporter les plus grandes fatigues avec un minimum de nourriture,

Digitized by Google

et des marcheurs intrépides et infatigables. L'alcool leur était pour ainsi dire inconnu et n'avait pas, par conséquent, produit les terribles ravages que l'on remarque en eux aujourd'hui.

Le jour, le tocsin et la fumée, la nuit le feu, leur permettaient de correspondre entre eux à des distances incroyables et avec une rapidité surprenante. Aussi malgré leurs espions, presque toujours les républicains frappaient dans le vide. L'ordre de concentration était-il à peine lancé que chacun de prendre qui son fusil, sa faulx ou sa fourche et de se rendre individuellement à l'endroit désigné. L'affaire terminée, ils rentraient chez eux de la même manière et reprenaient leurs travaux champêtres, comme si rien ne s'était passé.

Les traîtres étaient rares et ne se rencontraient que dans les agglomérations assez importantes ; mais jamais dans les campagnes.

En Bretagne, ce ne fut que dans le courant de 1794 que réellement furent constitués quelques corps indépendants, variant de 200 à 500 hommes, sous les ordres de chefs désignés par le comité royaliste.

L'insurrection commença à prendre corps en Vendée, après les événements du 10 août 1792 ; avec Jacques Cathelineau comme pivot ; Stofflet, Bonchamps, Lescure et la Rochejacquelin dans la Haute-Vendée ; avec Charette dans la Basse-Vendée et le Haut-Poitou.

Dans ces régions ce furent surtout les paysans qui imprimèrent le mouvement de la révolte. Le pieux Cathelineau, qui en fut un des promoteurs, était un des leurs, mais ne devint généralissime que le 12 juin 1793. Par la suite Charette et Stofflet parvinrent à prendre le commandement de toute la Vendée.

Cela ne veut pas dire qu'avant cette époque, la noblesse du pays soit restée dans l'inaction; tous les nobles n'avaient pas émigré et beaucoup revinrent de l'armée de Condé, Charette entr'autres.

Qui ne connaît la fameuse conspiration de la Rouërie,

Digitized by Google

dans laquelle se trouvaient impliqués la plupart des nobles du Maine, de l'Anjou, de la Vendée et de la Bretagne et dont le principal aide-de-camp, le chevalier de Tinténiac, était l'agent le plus actif et le plus dévoué.

Par l'intermédiaire de cet aide-de-camp, la Rouërie avait noué des relations avec toute la noblesse de ces provinces et formé un vaste projet, que sa mort prématurée ne lui permit pas de mettre à exécution ; mais qui, connu dans ses moindres détails du chevalier de Tinténiac, fut tenté par ce dernier, le gouvernement anglais et de Puisaye. Mais Puisaye, bien que le représentant officiel des Princes dans l'Ouest, n'était pas la Rouërie et ne sut pas se faire obéir; ayant eu le grand tort de s'adjoindre comme collaborateurs, trop d'intrigants étrangers à ces contrées, en leur confiant des pouvoirs dont ils abusèrent : quand lui-même manquait d'énergie et de décision.

La mort de la Rouërie n'arrêta nullement l'activité du chevalier de Tinténiac, qui parcourut de nouveau les mêmes provinces ; allant de l'un à l'autre, encourageant les nobles à la résistance ; les engageant à former des corps pour le jour du rassemblement. Malheureusement ses efforts furent vains et la grande armée catholique ne put jamais être formée pour des raisons que nous trouvons inutile de rapporter ici (1). Bien que terrible et sanglante la guerre se continua, localisée dans chaque département.

En 1793, l'inquiétude était pourtant déjà grande dans les milieux républicains de la Bretagne où la population commençait à murmurer et ce mécontentement avait gagné la Normandie où le fédéralisme battait son plein.

Le général Wimphen et le comte Joseph de Puisaye y avaient formé une petite armée, que ce dernier mit en marche sur Paris, où il n'arriva d'ailleurs pas. En effet, après deux petites affaires malheureuses qui lui

(1) L'échec des Vendéens sur Grandville bouleversa toutes les espérances. Cette marche sans plan bien arrêté finit par un désastre lamentable.

Digitized by Google

coûtèrent neuf hommes (1), il fut repoussé dans les bois par le général républicain Sépher.

De Puisaye se réfugia alors en Bretagne, où, avec son imagination ardente et ses intrigues, il réussit à se créer une certaine notoriété ; mais bien qu'il s'en vante dans ses mémoires, ce ne fut pas lui l'organisateur de la grande Chouannerie, l'impulsion avait été donnée par la Rouërie, puis continuée par Tinténiac, dont Puisaye ne fut que le collaborateur.

Si Puisaye fut bien le représentant attitré de la Royauté dans l'Ouest, à partir de décembre 1794 ; Tinténiac fut réellement le successeur de la Rouërie auprès du gouvernement anglais et c'est ce dernier qui, tenant par là, tous les fils, menait tout.

C'est vers le milieu de l'année 1793 que Puisaye et Tinténiac entrèrent en rapports.

Tinténiac, déjà en relations avec la presque totalité des chefs Bretons et Royalistes, ayant eu connaissance que Puisaye se trouvait en Bretagne en avisa le gouvernement anglais qui l'envoya en mission auprès de lui. Il le rencontra dans les environs de Redon, lui soumit la continuation du plan de la Rouërie et lui demanda sa collaboration.

Dans leur conversation Tinténiac lui fit part de ses bons rapports avec le gouvernement anglais et comme preuve lui montra quelques documents sur un projet de descente des émigrés de Jersey, soutenus par les Anglais, à Saint-Malo, pour le mois de mars 1794. Ce débarquement devait coïncider avec un soulèvement général des Chouans.

Puisaye, qui, à ce moment-là, se trouvait dans une situation plutôt incommode, n'hésita pas une seconde, donna son adhésion et pria le chevalier de Tinténiac d'en informer les Princes ainsi que le cabinet de Saint-James.

Quelle belle occasion pour de Puisaye de se mettre en vedette et de prendre une autorité qui jusque-là lui avait

(1) Les 13 et 14 juillet 1793. Combats de Pacy, Calvados.

Digitized by Google

échappé : aussi voua-t-il une amitié sans bornes à Tinténiac.

Il prit note de tout ce qui venait de lui être transmis, et ce sont ces papiers qu'il abandonna peu après, dans sa fuite éperdue, après avoir été surpris dans la forêt du Pertre ; le rapport suivant va nous l'expliquer :

Au général Vimeux,

. . . . . .

Le chouan Guais, au moment d'être fusillé, offrit de faire des révélations importantes, si on voulait lui laisser la vie ; on sursit à son exécution.

Guais déclara qu'il connaissait, dans la forêt du Pertre près de Vitré, une retraite où se trouvaient cinq chefs de Chouans et qu'il pouvait la faire découvrir.

Sur cet avis, le chef de légion fit commander 400 hommes de sa légion et en demanda un pareil nombre de la garnison de Vitré, où était alors un bataillon de la Somme ; les deux détachements eurent ordre de se réunir dans les environs de la Fauconnerie, commune d'Argentré, pour se porter ensuite dans la forêt.

La colonne se mit en marche dans la nuit du 28 au 29 novembre 1793 ; le commandant ne put faire observer l'ordre nécessaire ; une partie de la troupe se dispersa dans la forêt : Guais, lui-même, qui servait de guide, se trompa de route ; en sorte que le chef de l'expédition n'arriva que vers 7 heures du matin, avec 10 hommes seulement, à la cabane où se tenaient les chefs.

Il ordonna de faire feu sur la cabane. On vit alors sortir quatre individus qui prirent la fuite. On trouva dans la cabane un jeune homme étendu sans vie, frappé d'une balle à la poitrine — le jeune la Massue (1) — on trouva de plus une correspondance qui fut adressée au Comité du Salut Public.

Après cette expédition une terreur panique s'empara d'une partie du Bataillon de la Somme composé de jeunes gens de la réquisition, et la retraite se fit avec beaucoup de désordre jusque hors de la forêt. Dans sa marche vers la Fauconnerie, la co-

(1) Le comte de Puisaye était dans cette cabane. Il dit que La Héchais périt aussi criblé de coups.

Digitized by Google

lonne rencontra une vingtaine de Chouans qui se rendaient à une revue dans la forêt ; plusieurs y perdirent la vie. Un volontaire fut tué. Guais fut rendu à la liberté (1).

Adjudant général AVRIL,

La Roche-Bernard, 30 novembre 1793,
D'après le chef de la légion commandant cette expédition.

Ce que ne mentionne pas ce rapport, c'est la cause de la panique qui s'empara des troupes républicaines. Le bruit de la fusillade contre la cabane s'était répercuté avec un fracas épouvantable dans la forêt et les volontaires de la Somme se croyant attaqués tirèrent au jugé les uns sur les autres, jusqu'à leur sortie de la forêt ; quantité des leurs restèrent sur le terrain.

La Bretagne commençait sérieusement à s'agiter, ce qui n'était pas sans inquiéter les représentants, lesquels envoyaient rapports sur rapports au Comité du Salut Public, en même temps qu'au féroce Carrier, à Nantes ; les généraux eux étaient un peu plus optimistes, comme le prouvent les lettres ci-dessous.

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

. . . . . .

Je reçois l'ordre du représentant Carrier de parcourir le Morbihan avec une petite troupe révolutionnaire, afin d'anéantir les traîtres . . . . . .

Je m'attends à des difficultés pour organiser une petite armée révolutionnaire. Vannes ne désire pas que j'y aille et cela n'est pas étonnant, car il est rempli de contre-révolutionnaires. J'écris à ce sujet à Carrier.

Adjudant général AVRIL,

1er et 5 décembre 1793, *La Roche-Bernard*.

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

Je fais la tournée de mes postes ; le service s'y fait bien, la troupe est dans les meilleures dispositions. Dans tous les lieux

(1) Les Chouans l'exécutèrent peu après.

Digitized by Google

où je passe, j'invite les habitants à détruire les signes du fanatisme, cause de tous les malheurs de l'espèce humaine. . . .

Adjudant général CAMBRAY,

20 décembre 1793, *Savenay*.

Comme nous l'avons dit plus haut, parmi les papiers saisis dans la forêt du Pertre se trouvaient ceux de Puisaye, contenant tous les renseignements relatifs à la descente combinée avec les Anglais et les Chouans sur Saint-Malo. Le Comité du Salut Public l'écrit au général Rossignol le 25 décembre 1793 pour que ce dernier prenne des précautions.

Sur ce, Rossignol forma le projet de tendre un piège aux émigrés ; mais il y renonça ensuite par crainte, trouvant que pour une affaire semblable il lui faudrait 5 ou 6000 hommes de plus. D'ailleurs le plan de cette descente fut abandonné dès que les chefs royalistes et le gouvernement Anglais eurent connaissance de la perte des dits papiers.

« — Lors de la marche des Vendéens sur Granville, à « la bataille d'Autrain, pendant que Marceau défendait « le pont de cette localité, Rossignol, commandant de « l'armée républicaine qui venait d'être battue, entra un « papier à la main, dans un salon où les conventionnels « et les généraux délibéraient sur ce qu'il convenait de « faire ; puis le général en chef, s'adressant aux repré- « sentants, leur dit : « Citoyens, j'ai juré la République ou la mort. Je tiendrai mon serment ; mais je ne suis pas f..., pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir ma tâche. Voilà ma démission que je viens d'écrire moi-même. Si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République. » Prieur refusait la démission de Rossignol et lui répétait avec emphase ce qu'il avait dit précédemment aux généraux : — « Point de démission ; tu es le fils aîné du Comité du Salut Public ; tu répondras à son attente. » — Les cris confus des soldats républicains en déroute avertirent

Digitized by Google

l'assemblée que le pont venait d'être forcé. Le conseil s'écroula et tout s'enfuit pêle-mêle emporté par le torrent des fuyards qui se précipitaient en désordre sur la route de Rennes (1) »

Ce même général Rossignol, véritable négation, rempli de fatuité ; après avoir fait prisonniers quelques centaines d'inoffensifs habitants réfugiés dans les bois, s'écrie : Voilà mon œuvre !

Au général Turreau,

J'ai reçu ta lettre dans laquelle tu me demandes des nouvelles des Chouans ; elles sont excellentes. Le général Beaufort qui était chargé de cette expédition, les a tous détruits avec sa petite armée ; 500 sont prisonniers, le reste est tué ; il n'y a plus rien à craindre de ces scélérats.

Je te réitère la demande de 4000 hommes, ils me sont absolument nécessaires. . . . . .

Général Rossignol,

13 janvier 1794, *Rennes*.

L'enlèvement de quelques centaines d'habitants dans les campagnes lui fit croire à la fin d'une guerre qui commençait à peine.

Le général Beaufort qui venait de faire ce beau coup après avoir été dénoncé comme tiède, cherchait ainsi à ce réhabiliter et écrivit de Laval au Comité du Salut Public :

— « Sept cents Chouans viennent d'être pris avec plu-
« sieurs chefs ; ils n'ont fait aucune résistance. J'ai été
« dénoncé à Garnier de Saintes (2), je continuerai à rem-
« plir mes fonctions. »

Ce qu'on appelait grande victoire n'était qu'une deuxième expédition contre la forêt du Pertre, où s'étaient réfugiées les familles des Chouans révoltés, par crainte de représailles. Ce sont ces pauvres diables sans

(1) France militaire. Hugo, 21-22-23 novembre 1793.
(2) Délégué révolutionnaire de la Sarthe.

Digitized by Google

défense, qui, faits prisonniers au nombre de 800, furent dirigés, 500 sur Vitré, 200 sur Fougères et 100 sur la Guerche. Presque tous les hommes valides furent... expédiés, selon la formule et le désir de Rossignol, qui marquait ainsi son attachement aux principes de la fraternité.

Dans une nouvelle lettre datée du 26 janvier 1794, Rossignol réclame encore ses 4.000 hommes, avec lesquels il se chargeait de la destruction complète des Chouans en quelques jours. Il n'était d'ailleurs pas le seul à réclamer; dès les premiers jours de février 1794, il découle de tous les rapports des généraux et représentants, au Comité du Salut Public, qu'un soulèvement général doit avoir lieu en mars et tous demandent des renforts à grands cris (1). En même temps ils ne perdent aucune occasion de s'accuser mutuellement en mettant en relief leur patriotisme et leur foi républicaine; ce qui voulait dire, à cette époque, entendons-nous, que, pour être pur républicain, il était nécessaire d'employer la délation.

Nous croyons inutile de reproduire dans cet ouvrage cette correspondance honteuse qui, pour nous, n'a qu'un intérêt très relatif (2).

Le chevalier de Tinténiac averti par de Puisaye de la perte de ses papiers fait contremander l'expédition sur Saint-Malo ; mais les républicains l'ignorent et la croient toujours possible, aussi le général Moulin, pour contrecarrer cette descente, prépare et forme deux divisions d'une force totale de 21.550 hommes, qui doivent opérer contre Jersey, le 25 février 1794.

Cette expédition n'eut pas lieu et ne fut, en réalité, qu'une intimidation.

Le 9 mars, un jeune Prussien (3) que les républicains

(1) Ce n'était que l'écho de ce projet sur Saint-Malo.

(2) Consulter les Archives nationales, lettres au Comité du Salut Public.

(3) Un juif, dit-on.

Digitized by Google

venaient de prendre, fait connaître un refuge de Chouans, dont plusieurs furent pris ; il avait sur lui la proclamation suivante :

« De par le Roi et les commandants de l'armée royale. « Il est ordonné à tous les habitants de Saint-André, en « état de porter les armes, de se rendre de suite avec « leurs fusils, ou avec leurs fourches, au bourg de Saint-« Lyphar. Celui qui ne partira pas dans l'instant sera « puni de mort, et s'il fuit, sa maison sera pillée et « brûlée. »

Fait au bourg de Saint-André.

Signé : CHESNIER-DUCHESNE, commandant.

Les Chouans y furent surpris et battus.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Kléber avec ses 3.000 hommes s'occupe à prendre de grandes mesures contre les Chouans, qui viennent d'arborer l'étendard de la rébellion. Leur chef est à cheval à leur tête.

Kléber dans sa lettre me dit qu'il estime les forces des Chouans à environ 1.000 fusils.

ROSSIGNOL,

10 avril 1794, *Vitré.*

AU MINISTRE DE LA GUERRE,

. . . . . .

Selon moi le meilleur moyen pour anéantir les Chouans est de dépeupler les communes qui leur donnent asile ; mais il faudrait sur les lieux un représentant investi de grands pouvoirs ; il faudrait faire revivre le décret du 1er août relatif à la Vendée (1).

ROSSIGNOL,

30 avril 1794, *Vitré.*

Proclamation des chefs Chouans, formant l'avant-garde de l'armée chrétienne et royale, aux habitants de Baulon 1er mai 1794.

(1) Ce décret ordonnait la dépopulation en masse par le massacre et l'incendie.

Digitized by Google

— « Nous venons vous apporter la paix et nous réunir à vous, pour vous aider à secouer les chaînes sous lesquelles gémissent tous les honnêtes gens. La plus atroce calomnie vous a fait quitter vos foyers à l'approche de ceux qui sont vos frères et vos amis. Notre conduite sera la seule exposition de nos principes. Nous voulons la religion, le roi et la paix, l'oubli des vengeances, le retour du bon ordre et la tranquillité publique. Les citoyens chez lesquels nous trouverons hospitalité et confiance, ne trouveront en nous que des frères. Mais nous serons terribles envers ceux qu'une erreur, désormais impardonnable, aura armés contre nous. »

Signé : les généraux de l'armée ; MAISON ET MANOIR DE LA HAYE ; LE MOULIN DE FRAMBOIS ; MAISON ET MANOIR DE BERNIAC (1).

Le 6 mai 1794. Les Chouans d'Ille-et-Vilaine parmi lesquels se trouvait de Puisaye furent chassés de la forêt de Rennes après un petit combat et, poursuivis par les troupes républicaines ; mais à leur tour, ces dernières furent repoussées vigoureusement.

Ce fut là, la première rencontre sérieuse des Chouans en Bretagne : rencontre qui se termina à leur avantage et jeta le désarroi dans la mare républicaine.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Un brigand, ex-noble, capitaine des Chouans qui n'a pas voulu dire son nom ni donner aucun renseignement sur sa famille, blessé d'un coup de feu, a déclaré le 8 de ce mois qu'il faisait partie d'une armée de 1.500 hommes commandés par le marquis d'Uzès, blessé lui-même... qu'on attendait d'Angleterre 40.000 habits rouges et 6.000 Anglais, des armes, des munitions, etc.

Qu'il y avait un agent influent de l'Angleterre (2) en Bretagne pour y soulever le peuple.

Général MOULIN,

10 mai 1794, *Rennes*.

(1) Les Chefs des Chouans n'osaient pas encore signer de leur nom par crainte pour leur famille.

(2) Cet agent était le chevalier de Tinténiac.

Digitized by Google

A. Mr. WINDHAM, *ministre d'Angleterre*, au camp près Saint-Christophe, le 5 juin 1794, l'an 2 du règne de Louis XVII (1).

MONSIEUR,

Nous avons été informés par Mr. de Tinténiac de tout l'intérêt que vous daignez prendre à la triste position où se trouve notre patrie. Nous ne sçavons comment vous exprimer l'étendue de notre reconnaissance. Les âmes sensibles et honnêtes sont toujours touchées du malheur de leurs semblables, vous nous en donnez la preuve ; nous reconnaissons à ces traits les sentiments de votre nation, toujours grande toujours généreuse, elle a mille fois gémi sur notre sort, elle a été indignée de la conduite féroce des monstres qui ont usurpé l'autorité pour nous plonger dans la plus cruelle anarchie, elle a toujours été en garde, et sçu se préserver des insinuations perfides de ces scélérats qui visent sans cesse à faire propager leurs principes destructeurs chez toutes les nations. Nous sçavons aussi le désir qu'elle a eu de nous secourir et les entraves qui ont empêché ces secours de nous parvenir. Nous les réclamons aujourd'hui de nouveau pour nous aider à finir d'anéantir le colosse républicain qui fait l'opprobre de la France. Nous vous supplions, Monsieur, d'appuyer de tout votre crédit notre demande, c'est un sûr moyen de la faire réussir, comptez sur les sentiments de la plus vive reconnaissance que rien n'égalera, sinon l'attachement respectueux que nous vous jurons et avec lequel nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les généraux et officiers des armées Catholiques et Royales Stofflet général ; Le Chevalier de Charette général ; de Couëtus général ; de Fleuriot général ; Berrard général ; de Lostain général ; de Réaunor général ; Gaziau de la Bouëre ; de la Robrie ; de Jousselin ; chevalier de Bruc ; de Beaurepaire ; chevalier de Lespagneul ; de Vaugiraud (2).

(1) Cette lettre fut apportée par le chevalier de Tinténiac.
(2) Windham papers (manuscrits) Londres.

Digitized by Google

Reconnaissance de Mr. de la Robrie, aide-de-camp de Charette, sur les côtes de Vendée (1) (départ).

Ce matin, 9 juin 1794.

Monsieur,

Aussitôt la réception de votre lettre j'ai pressé notre départ pour Falmouth. Nous partons dans un quart d'heure. Je n'ai pas encore fait part à Mr. Dougal des arrangements que vous avez pris pour mon voyage ; mais il vient de recevoir une lettre de Mr. de Népéan qui l'en instruit. Ce que j'ai pu faire, c'est de l'engager à garder le silence. Je hâterai notre départ de Falmouth le plus qu'il me sera possible ; je vous écrirai de ce port. Si je n'en ai pas le temps, je vous prie dès ce moment, Monsieur, d'être persuadé de la sincère reconnaissance et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

A Mr. Windham de la Robrie.

Falmouth, *10 juin 1794.*

Monsieur,

Je suis arrivé hier matin à Falmouth où j'ai trouvé le capitaine Bray qui a fait embarquer à son bord les fusils et autres munitions qu'il pouvait contenir. Il m'a fait voir les ordres qu'il a du Gouvernement anglais de mettre à la voile aussitôt qu'une frégate qui est attendue de Portsmouth lui en donnerait le signal. Ainsi nous nous tenons toujours prêts.

J'ai trouvé à bord du capitaine Bray un officier de la marine française chargé il y a quelque temps de visiter la côte de France sur le même vaisseau. C'est mon compatriote et mon ami, et crois qu'il nous sera très utile par la connaissance qu'il a de nos côtes. D'ailleurs il était instruit probablement par Mr. Bray, qui a beaucoup de confiance en lui, de mon voyage ; mais je suis très sûr de sa discrétion.

J'ai trouvé ici un français de ma connaissance qui m'a dit que le frère de M. de Sérent avait eu des nouvelles de ma famille. Dans la triste position où j'ai laissé mes malheureux parents à mon départ de France j'ai tout lieu de craindre sur leur sort. S je ne puis les revoir, je n'espère plus qu'à la triste consolation de mourir en les vengeant. Votre très humble, etc.

A Mr. Windham de la Robrie,

(1) En mission en Angleterre.

Digitized by Google

Falmouth 14 juin 1794. Royal service (1).

MONSIEUR,

Je n'ai que le temps de vous dire que je pars dans le moment. Les trois frégates qui doivent nous accompagner donnent le signal d'appareiller, savoir : la *Flore*, le *Mélampe* et l'*Aréthuse*. J'espère que, grâce à vos soins, le succès répondra à notre attente. J'ai l'honneur etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie.

A. M. WINDHAM, *19 juin 1794.* Londres (2).

MONSIEUR,

Jaloux de seconder, par des moyens puisés dans des connaissances locales, l'intention où paraît être le Gouvernement Anglais de fournir des secours au Royalistes Français, j'ai formé un plan qui a pour but de réunir sous le drapeau blanc plus de 100 paroisses dans le pays qui avoisine Saint-Malo, et par des intelligences que j'ai dans cette ville de m'en emparer par surprise, et en donner l'entrée aux troupes Anglaises dont mon armée favorisera et assurera même la descente, en s'emparant du fort de Rimain à Cancale, dans le même moment qu'on surprendra la ville. Le plan qui a obtenu la faveur d'être étayé par le lord Balcarès et approuvé par le lord Moira pourra sans doute vous être de quelque intérêt, dans le moment actuel si vous me procurez l'occasion de vous le détailler dans toutes ses parties. Trouvez bon, Monsieur, que je renvoie à l'audience que je vous prie de m'accorder l'exposition du moyen que j'ai dessein d'employer.

J'ose espérer que vous ne vous refuserez pas à recevoir des renseignements sur un plan dont l'exécution doit favoriser les armées britanniques et faire tant d'honneur à ceux qui en dirigent les opérations. J'ai l'honneur, etc.

DE CRESLON,

Castle Street n° 5 Newman Oxford Road (3).

(1) Windham, papers manuscrits Londres.

(2) Windham papers manuscrit, Londres.

(3) Ce plan approuvé par Lord Moira ne fut pas joint à cette lettre. Les ministres Anglais étaient accablés de toutes sortes de plans et de projets les plus divers.

Digitized by Google

A M. WINDHAM, *20 juin 1794.* (1).

MONSIEUR,

On entend dire qu'une des opérations les plus pressantes les plus utiles et les plus faciles serait de porter des armes des munitions et de l'argent à l'armée des chouans. Opération la plus pressante, puisque de 18.000 hommes qui composent cette armée il y en a à peine 4.000 d'armés tant bien que mal et qu'il y a tout à craindre qu'elle ne puisse résister aux forces régulières et un peu considérables qu'on enverrait contre elle. Opération la plus utile, parce qu'étant armée elle pourrait faire quelque entreprise et qu'inspirant quelque confiance par sa force et par ses moyens de subsistance qu'elle ne serait plus obligée de se procurer par violence, elle pourrait grossir considérablement et se procurer de nouvelles armes en attaquant quelques villes où elle en trouverait. Opération la plus facile, parce qu'elle s'étend depuis Vitré et au delà jusqu'à huit lieues de la côte.

On a entendu dire qu'on proposait d'indiquer un endroit de la côte où l'on débarquerait successivement des armes par caisse de cinquante fusils, et des munitions ce qu'il en faudrait pour charger de temps à autre quelques charrettes qui paraissant chargées de toutes autres choses pourraient parvenir jusqu'à la tête du rassemblement.

On observe que l'opération de cette manière, non seulement n'est pas facile ; mais même qu'il est moralement impossible qu'elle s'exécute avec succès ; on conçoit d'une part qu'elle serait infiniment lente, qu'elle multiplierait les voyages et les débarquements à la côte et multiplierait le danger qu'ils vinssent à être connus : qu'il est moralement impossible que des charrettes de quelques denrées qu'elles puissent paraître chargées ne pourraient journellement traverser huit lieues de pays, où l'on n'a pas encore établi des correspondances et dans l'étendue desquelles il peut se trouver non seulement des gens, mais même des cantons entiers mal disposés, sans être suspectées et découvertes. Une fois la mine éventée l'opération serait manquée et ne pourrait plus être reprise. Mais on observe en même temps que, si ce mode est trop lent et trop dangereux, il y en a un autre bien plus simple, plus prompt et plus sûr, il se présente tout naturellement.

Digitized by Google

1° Il faut commencer par le moyen de quelques personnes connues et intelligentes et qui méritent assez de confiance pour qu'on puisse leur confier quelques fonds : gagner les principaux habitants et par eux les paroisses qui se trouvent entre la tête du rassemblement et la côte et établir par là une correspondance aussi régulière que possible avec ce pays-ci, de manière à concerter à peu près en même temps l'arrivée des armes et des munitions et de l'armée dont il s'agit, à la côte, au point convenu.

2° Ces mesures prises et supposant 12.000 fusils rendus à la côte, les 4.000 hommes armés y arriveraient au temps indiqué et serviraient d'escorte aux 12.000 hommes qui viendraient prendre les armes et tous escorteraient et conduiraient en sûreté les vivres et munitions qui leur seraient fournis. On conçoit alors que cette armée qu'il serait également facile de pourvoir de nombre d'officiers expérimentés, pourrait faire des entreprises sur les villes les plus importantes de l'intérieur du pays, qui toutes, sont ouvertes et sans autre défense que leur garde nationale dont la plupart est plus disposée à se battre contre, que pour la Convention ; que cette armée pourrait ou se joindre à la Vendée ou se porter au point qu'on lui indiquerait pour favoriser les débarquements et descentes que l'Angleterre pourrait vouloir exécuter.

On observe enfin, que le secret est l'âme de toutes les opérations et qu'il est indispensable pour être fondé à en espérer le succès. Il est vrai que l'île de Jersey est le point le plus près de la côte de France et d'où la communication est la plus facile ; mais il n'est que trop reconnu que vu les circonstances concernant les choses et les personnes, les mouvements et les correspondances ne sauraient y être secrètes. Il paraîtrait plus à propos que l'on choisit Guernesey pour le point de correspondance, ce qui n'est pas encore sans quelques difficultés qui tiennent plus aux personnes qu'au local. On les exposera verbalement et on indiquera le moyen de les lever.

† Evêque de Léon (1).

Reconnaisance de Mr. de la Robrie sur les côtes de Vendée (Retour).

A bord du cutter *Le Hind*, 28 juin 1794 (2).

(1) Mgr de la Marche.
(2) Windham, papers manuscrits Londres.

Digitized by Google

A Mr. WINDHAM, *Londres.*

MONSIEUR,

Sir John Warren nous ayant donné ordre le 27 de quitter son escadre et de faire voile pour Falmouth, nous nous empressons Mr. de la Vieuville et moi de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission. Le temps ne me permet pas de vous envoyer les détails circonstanciés de notre voyage, dont Mr. Bray a envoyé copie à Mr. Népéan ; mais nous avons extrêmement à cœur de vous instruire des nouvelles intéressantes que nous avons eu le bonheur de recueillir.

Après une navigation de cinq jours et avoir tenté inutilement de débarquer dans la baie de Bourgneuf, le 23 au matin le commodore a fait demander au chevalier de la Vieuville et à moi si nous voulions descendre, avec six matelots français à la côte de Saint-Jean-de-Mont, ce que nous avons accepté, observant seulement que le bruit que nous avions fait à la côte, rendait le débarquement de jour d'une difficile exécution ; que si nous trouvions des forces après avoir tenté d'enlever quelqu'un, nous viendrions lui en rendre compte ; étant devenu impossible de traverser le jour avec si peu de monde un pays qui était sur ses gardes, il a approuvé et nous a recommandé que tout fut fini à la nuit ; qu'il comptait quitter la côte ; ses forces y étant trop connues. Le *Hind* portant à terre, les frégates au large ; nous avons prolongé jusqu'à la hauteur de Saint-Gilles à un mile de la côte, distinguant à vue les couleurs républicaines à la tête d'un arbre de la liberté. Deux bateaux venant de terre, le capitaine s'est proposé de les enlever, il s'est mis dans sa chaloupe avec 10 hommes, le chevalier de la Vieuville et moi nous l'avons accompagné. Le premier bateau contenait trois hommes, pilotes de la Loire, habitants de Nantes. Le second bateau a été enlevé à une portée de fusil de terre et contenait neuf hommes, passagers, gardes nationales et matelots, voici ce que nous avons appris par eux :

Les pilotes étant la veille à Nantes avaient oui-dire à différentes personnes que l'armée royaliste aux ordres de Mr. de Charette était entrée le 21 à Ancenis, qu'on disait à Nantes qu'ils étaient nombreux ; mais qu'il venait des troupes de Paris pour les combattre. Cependant ils ajoutèrent contradictoire-

Digitized by Google

ment que 2000 hommes avaient été envoyés de Nantes aux frontières ; qu'il y avait encore dans la ville beaucoup de troupes de la dernière réquisition, mal armés. Il est notoire que dans la partie appelée le marais, les royalistes combattent journellement : le 23, jour que nous avons pris les pilotes, prolongeant le matin la côte, ils ont vu des troupes républicaines, marchant pour aller combattre. Une demi-heure après, ils ont distingué le commencement d'un engagement et entendu beaucoup de coups de fusils. Nous-mêmes avons vu le feu à un village appelé Notre-Dame-de-Mont et le soir entendu plusieurs coups de canon venant de terre. Les gens de la barque enlevée sur Saint-Gilles nous ont dit que les garnisons des différents postes de la côte sont journellement attaquées par de petits corps royalistes et que le succès est partagé. Toute la côte est gardée avec beaucoup de soin, mais avec des forces médiocres, vous en saurez l'état par le rapport ci-joint qui nous a été fait par nos prisonniers et qui mérite confiance par l'accord que j'ai trouvé dans leurs déclarations. Si le Gouvernement a des projets sur cette partie de la côte, il serait bien intéressant qu'on les mît tout de suite en exécution vu que la saison s'avance et que les royalistes n'y sont pas en assez grande force pour s'y soutenir très longtemps. Ceux que commande Mr. de Charette, ne sont pas éloignés : leur nombre est plus considérable, ils sont plus aguerris et comme ils n'ont plus rien dans leur pays qui les attache, il vous serait plus facile d'en former des corps et de les faire marcher. Je ne fais pas davantage de réflexions sur cet article ; je me contente de vous exposer fidèlement les faits que j'ai apppris, et me repose sur l'intérêt que vous avez témoigné à notre cause, du soin de diriger les secours que le Gouvernement peut donner aux royalistes.

Sir John Warren m'a chargé de remettre à la poste des dépêches pour Lord Moira et Mr. Népéan à qui sans doute il envoie les informations dont je lui ai fait part. Il avait à son bord des officiers français envoyés par Lord Moira, chargés de communiquer avec les royalistes ; mais ils ont encore été moins heureux que moi. Leurs tentatives ont été absolument inutiles et infructueuses. Quoique les nôtres n'aient pas eu l'effet que nous nous étions promis, je me consolerais de n'avoir pu joindre mes compagnons d'armes, si j'avais l'espoir d'apprendre que mes démarches n'ont pas été inutiles et que les nouvelles que je

Digitized by Google

donne produisaient un bon effet. J'ai ordre de Sir John Warren de m'embarquer à Falmouth pour aller à Portsmouth. Comme c'est à la mer que je vous écris, afin de n'éprouver aucun retardement de poste, j'ignore si je trouverai à Falmouth le cutter le *Phénix* que nous y avons laissé pour m'embarquer dessus pour Portsmouth. Si je vais dans ce port je ne tarderai pas à aller à Londres, pour vous renouveler mes sincères remerciments et vous prier de me continuer votre intérêt. Si le gouvernement a quelques projets sur les royalistes, je vous prie, Monsieur, de ne pas m'oublier etc. etc.

DE LA ROBRIE.

(Le rapport est ci-joint) (1).

Note confidentielle à M. Windham 30 juin 1794 (2).

Si la Robrie n'est pas parti et ne pouvait pas aller faire un tour au golfe de Gascogne après sa victoire navale, ne vaudrait-il pas mieux qu'il rejoigne les chouans plutôt que de pêcher sur vos côtes ?...

COMTE DE MOUSTIER.

Spithead, à bord de la Flora 1er juillet 1794 (3).

MONSIEUR

La parole d'honneur que l'on a exigée de moi, de garder le secret sur mon départ est cause que je ne vous en ai pas instruit. Vous voudrez bien ne pas m'en faire un crime. Instruit du résultat de notre voyage, je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet ; mais je vous prierai de me faire part de ce que mon équipage et moi deviendrons en attendant que l'on effectue ce que nous avons tenté sur les côtes de France. Vous savez que je n'ai aucun moyen pour rester à terre. S'il faut attendre je vous prierai, Monsieur, de m'en faire tenir les facultés. J'ai l'honneur, etc.

LEFEBVRE.

(1) Nous ne l'avons pas trouvé.
(2) Windham papers.
(3) Windham papers manuscrits Londres.

Digitized by Google

Flora Spithead, 3 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

J'ai reçu l'honneur de la vôtre du 2 courant par laquelle vous me réitérez les offres honnêtes et de service que vous m'avez toujours rendus depuis mon arrivée en Angleterre. Soyez bien persuadé de ma reconnaissance, et du désir que j'ai de vous en donner des preuves. Comme mon séjour ainsi que celui de mon équipage à bord de la *Flora* ne peut pas être long je vous prierai, Monsieur, de me faire part du parti que vous jugerez convenable que je prenne, vous savez que je n'ai aucun moyen pour rester à terre. Vues les malheureuses affaires du Continent, il pourrait se faire que les projets en vue, n'eussent pas lieu et si malheureusement ils étaient échoués oserai-je vous prier de vous intéresser à moi pour obtenir de l'Amirauté une place d'officier sur les vaisseaux de Sa Majesté. Sir John Warren est très bien disposé à mon égard, je lui ai mille obligations ; mais s'il y avait quelque espoir de faire quelque tentative vers les royalistes et que je puisse être utile, j'attendrai avec bien du plaisir vos ordres. Veuillez, Monsieur, me faire part du parti que vous jugerez convenable que je prenne. J'ai reçu une de vos lettres pour Mr. de la Robrie, il n'est pas à bord de *Flora*, il est à bord du *Hind*, je le crois maintenant dans votre ville, j'attends vos ordres et ai l'honneur, etc.

LEFEBVRE.

Flora, 4 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

Sir John Warren ayant eu ordre de nous faire rendre à Southampton pour nous joindre aux corps français qui y sont, ne sachant ce que je serais devenu, n'étant nullement militaire, je lui ai demandé s'il voulait que je restasse à son bord, ce qu'il m'a accordé, et que je n'ai accepté qu'autant que cela vous fit plaisir ; si par cas le gouvernement me rendait mon bâtiment, ou un autre, pour l'expédition en question, ou que mes services fussent utiles, je vous serais obligé, Monsieur, de vouloir m'en faire part, je me conformerais entièrement à vos ordres. Sir

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

Digitized by Google

John Warren aurait désiré pouvoir me donner une place de bas-officier, mais cela ne dépend pas de lui seul ; il m'a assuré que si quelques personnes s'intéressaient à moi auprès de l'amirauté que lui de son côté s'y joindrait, en conséquence, Monsieur, j'ose espérer trouver en vous le protecteur dont j'ai besoin ; soyez aussi persuadé du zèle et de l'activité que j'emploierai à mériter votre confiance et la sienne, que des sentiments, etc., etc.

LEFEBVRE.

Nous jugeons inutile de commenter ces divers rapports et lettres les laissant à l'appréciation du lecteur ; nous n'en déduirons qu'un fait : c'est que la période active commençait et que l'Angleterre semblait vouloir s'en occuper très sérieusement.

En juillet, tout marchait donc à souhait, tant du côté des Emigrés que de celui des Chouans. Tinténiac qui venait de passer quelques semaines en Vendée, se trouvait en Bretagne, où, avec de Puisaye, il avait préparé les corps Chouans : malheureusement les armes, les munitions et l'argent faisaient défaut. Sur 1000 hommes, tout juste s'il y en avait 300 armés de fusils ; malgré cela le moment était venu de souder ces corps entre eux sous les ordres de chefs de divisions.

C'est à cette même époque que les officiers de l'armée catholique et royale firent tous le serment suivant devant le conseil, qui comprenait six prêtres et neuf laïques, parmi lesquels trois officiers généraux : Puisaye Tinténiac et Boisguy :

— « Je jure sur le sang de mon roi, indignement massacré, sur celui de mes frères qui coule chaque jour sur les échafauds, par mon honneur et devant Dieu, de ne reconnaître d'autre souverain que Louis XVII et d'autre religion que la religion Apostolique et Romaine, comme elle m'a été enseignée ainsi qu'elle a été professée par mes pères.

Je jure une guerre éternelle aux scélérats qui désolent la France. Je jure de prendre les armes et de me ranger au premier ordre qui me sera donné, sous les drapeaux de la Confédération Chrétienne et Royale, dont je vais avoir l'honneur d'être

Digitized by Google

membre et de ne les déposer qu'après avoir réduit les factieux et rétabli la religion et la monarchie.

« Je jure d'obéir aveuglément et sans réserve aux chefs, tant militaires que civils qui seront nommés, de mourir plutôt que d'abandonner le poste où je serai placé, de braver tous les dangers, d'aller partout où il me sera ordonné, de me précipiter sur les ennemis de mon Dieu et de mon roi, et d'affronter une mort certaine, plutôt que de fuir lâchement devant eux ; et si, dans la sainte entreprise à laquelle je m'associe, j'ai le bonheur de recevoir la couronne du martyre, je jure de marcher au supplice avec joie, et d'emporter avec moi les secrets qui m'auront été confiés.

« Je jure de respecter, de protéger les personnes et de ne pas souffrir qu'il y soit porté atteinte, sinon dans le cas d'une défense nécessaire et sous la condition d'une juste indemnité.

A Monsieur Windham. *Falmouth*, 30 juillet 1794 (1).

Monsieur,

J'ai eu l'honneur par ma dernière de vous instruire de mon départ sur La *Flora*, j'ai aujourd'hui celui de vous annoncer mon arrivée après une croisière de 10 jours ayant fait deux prises, la première est un bâtiment Danois venant de l'Inde, par l'équipage duquel nous avons appris qu'il y avait une escadre légère de frégates républicaines à croiser dans le sud des Sorlingues, composée de neuf bâtiments, savoir :

La *Gentille*,	44 canons,	La *Bellonne*,	36 canons.
La *Gracieuse*,	44 »	La *Musette*,	24 »
La *Proserpine*,	40 »	La *Société*,	18 »
L'*Insurgente*,	36 »	La *Suffisante*,	14 »

Le *Duguay-Trouin*, 24 canons.

et qu'ils avaient fait trois prises et envoyé à Brest. Notre commandant n'étant pas en force, pour attaquer cette escadre, s'est décidé à venir croiser à l'ouverture de Brest pour y intercepter les prises de cette escadre. Lundi nous avons repris un brick venant de la Jamaïque, allant à Londres. Il se nomme Le *Triomphe*. Il y avait neuf jours qu'il était au pouvoir de l'ennemi. Nous

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

Digitized by Google

avons su par l'équipage qu'il avait été pris par une escadre de 4 frégates croisant depuis les Solingues jusqu'au milieu du canal dont voici les noms :

La *Tribune*,	44 canons,	L'*Unité*,	40 canons.
Le *Jean Bart*,	36 »	Le *Ranger*.	36 »

Nous avons su de l'Equipage et par des lettres du commandant de cette escadre qu'ils devaient sous quinze jours rentrer à Brest avec l'autre escadre. Ils nous ont aussi dit que la flotte Française n'était pas prêtre à mettre à la voile par le défaut de gréément et de monde, que depuis l'affaire de milord Howe, ils avaient perdu, tant de blessures que de maladies, plus de trente mille hommes ; que les royalistes se soutiennent, mais qu'ils manquent de munitions ; qu'à Morlaix et Saint-Brieuc il y avait un soulèvement ; que tous les habitants de la Bretagne et en général de France, étaient mécontents ; qu'on craignait beaucoup que votre flotte ne vint mouiller à Quiberon et faire une descente dans la Vendée, voilà, Monsieur, ce que nous avons pu savoir des prisonniers, votre très humble, etc.

LEFEBVRE.

A MONSIEUR WINDHAM, *1er août 1794*, Londres (1)

MONSIEUR,

Plus je réfléchis sur l'idée de faire une entreprise sur Belle-Isle, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, plus elle prend de consistance dans mon opinion, plus, enfin, elle me paraît la seule opéaation à tenter cette campagne.

Belle-Isle, par sa position, étant au pouvoir de l'Angleterre, bride, même intercepte par ma toute communication de Bordeaux, Rochefort et Nantes, avec Lorient et Brest.

En armant le mouillage de Quiberon, elle donne la facilité de le prendre : elle procure un territoire assez étendu, une place fortifiée, par conséquent à l'abri d'un coup de main, magasin sûr pour les vivres, munitions et armes que l'on voudrait faire passer en Bretagne : un lieu de dépôt pour les troupes qu'on destinerait à soutenir et animer le mouvement de cette province et qui prendrait une importance majeure assurée d'un appui voisin de la côte tel que Belle-Isle. La situation donne les moyens de

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

Digitized by Google

savoir continuellement le véritable état des opinions dans cette province, de connaître les forces des royalistes, d'arrêter les plans avec leurs chefs, de continuer les opérations, enfin met à même d'exécuter en France une entreprise formidable, décisive, et surtout bien conçue. Car, une telle expédition exige le déploiement de tous les moyens, de toutes les ressources et ne doit pas être faite légèrement. La supériorité des forces maritimes, la bravoure des équipages, la valeur intelligente de ses chefs, garantissent à l'Angleterre non seulement la possibilité de l'attaque de Belle-Isle, mais encore sa facilité.

Cependant pour la prendre et en assurer la conquête je pense qu'il ne faut pas moins de 15 à 20.000 hommes abondamment fournis de tout ce qui est nécessaire à un siège. Je ne connais ni l'isle ni la place ; mais Mr. de Béhague, qui en a eu longtemps le commandement, doit sans doute être en état de donner de bons renseignements à cet égard. Les archives des offices de la guerre, j'imagine peuvent aussi en procurer, puisque l'Angleterre se rendit maîtresse de cette isle pendant la guerre de sept ans et la conserva jusqu'à la paix.

COMTE DE COIGNY
Great Malborough Street, n° 7.

(*A suivre*).

G. de Clohars-Carnoët.

Digitized by Google

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL [1]

I. Ses Etapes. — II. Son Essence. III. Quelques-uns de ses Organismes de réalisation.

La Décentralisation, comme toutes les libertés, ne se demande pas ; elle se prend... et elle s'apprend.

J. CHARLES-BRUN.

AVANT-PROPOS

Ces pages, dont l'auteur a bien voulu me demander un patronage superflu, n'ont pas besoin de préface. Elles s'offrent au lecteur comme le fruit naturel des circonstances, en même temps que d'un effort profondément méthodique. A ce double titre elles méritent l'attention, puis le suffrage, de tous les régionalistes.

Avec une entière franchise et la plus robuste logique, M. J. Angot sait plier à l'examen des vérités provinciales un esprit de formation surtout juridique. Loin de tourner aucune difficulté, il s'applique en toutes choses à des définitions rigoureuses, dont l'enchaînement a pour lui valeur absolue. Le résultat est l'élaboration d'une théorie anti-étatiste et anti-individualiste, rappelant souvent le ton, sinon la manière, des légistes officiels. Cela ne laisse point d'être assez piquant.

(1) Leçons faites à la Fédération des Etudiants Bretons de Nantes (Mai-Juin 1910) et résentées au Congrès de l'U. R. B. à Châteauneuf-du-Faou (Septembre 1910).

Digitized by Google

Les idées qu'il élabore avec soin, M. J. Angot les défend sans diminution ni déformation d'aucune sorte. A travers les mailles du raisonnement et la sécheresse des formules, elles gardent en définitive, sous sa plume comme dans son esprit, toute leur sève de vie généreuse. Le lecteur superficiel ne doit pas s'y tromper : définir le régionalisme par l'organisation des compétences, ce n'est pas nécessairement le réduire à un mécanisme administratif. Et, de même, affirmer, avec M. J. Angot, qu'on n'entrevoit les réalités de la province qu'à travers des réalités économiques et professionnelles, cela ne signifie point qu'on méconnaisse aucune des sources multiples, profondes et sacrées de la vie provinciale. En particulier, cela n'implique aucun dédain des origines ni des traditions bretonnes.

Le corps de la province, dont la reconstitution selon les besoins modernes conditionne évidemment l'exercice de libertés collectives, ne doit donc pas étouffer son âme. Mais, à tout prendre, le développement normal, rythmique, de l'un ne permettrait-il pas le rayonnement, de plus en plus vif, de l'autre? Pour les sociétés, plus encore que pour les individus, la santé physique — ce qui revient à dire politique — n'est-elle pas la première condition d'une vie intellectuelle intense et féconde ? Cette vérité d'ordre général marque la base de tout patriotisme éclairé. Il s'ensuit qu'une Bretagne sagement et fortement organisée aura seule chance d'incarner une physionomie vraiment originale.

On comprendra mieux, grâce aux planches d'anatomie politique tracées dans cet ouvrage, comment tendent à se reformer les organes et les membres du corps provincial, quelles fonctions variées ce corps pourra remplir, enfin, de quelle manière la représentation publique, issue des compétences, le doterait d'un cerveau parfaitement sain et vigoureux. Parmi tant de symptômes annonçant déjà le retour à la vie régionale, l'auteur souligne le parallélisme qu'il constate entre la réaction professionnelle et la désagrégation des départements. Là, en effet, est le nœud économique du problème social, aujourd'hui si aigu : au point que rejeter la solution régionaliste et, plus explicitement, la reconstruction provinciale, aboutirait à faire le jeu du socialisme d'Etat. Les événements se chargeront au besoin de le démontrer.

Cependant la réforme profonde à laquelle, dans les conditions présentes, ressortit le régionalisme implique la mise en œuvre

Digitized by Google

des principes tutélaires de l'ordre social chrétien. Ainsi conclut, au point de vue pratique, l'observation pure et simple, d'accord avec la philosophie de la plus lointaine histoire. Pour peu qu'ils échappent au fétichisme individualiste, aussi dangereux pour les libertés collectives que l'étatisme lui-même — celui-ci brise avec éclat, ce que celui-là dissout hypocritement — tous les régionalistes en conviendront. Quelles que soient, relativement à la forme de l'Etat, leurs sympathies, plus ou moins justifiées, ils devront en venir à cet accord fondamental en sociologie politique, à peine de végéter sans doctrine commune, sans action vraiment bienfaisante et féconde.

En Bretagne, où la civilisation chrétienne maintient fortement son empreinte, tandis que la fierté du sang s'exalte d'un glorieux passé, le régionalisme n'a point manqué de rencontrer un terrain de choix. Mais si, chez nous les vérités fondamentales ont chance d'atteindre des volontés droites, capables d'en supporter la force traditionnelle, ou des sensibilités ardentes que l'idéal peut mettre en ébullition, trop rares y sont les esprits réfléchis, mûrs pour l'assimilation continue, parfaite, biologique, de ces vérités. Pour qu'une telle assimilation rende vraiment à la petite patrie dignité et prospérité, il faut, à la base, l'harmonieux travail d'éducation que l'Eglise poursuit, depuis dix-neuf siècles, en orientant la société vers le progrès véritable, celui que rythment des traditions de qualité supérieure.

Un gouvernement honorable ne saurait l'oublier. Aussi bien aucun projet de régénération collective ne prendra corps selon d'autres données. Que si donc les régionalistes bretons veulent renouveler le *contrat d'Union*, ils devront élargir les bases sociales de la représentation politique, afin d'y asseoir solidement les libertés de la province.

Alors la Bretagne aura toute facilité de cultiver son génie propre. Alors ses traits les plus originaux : langue, mœurs, coutumes, etc... — qui lui gardent encore, à certain point de vue, figure nationale — ne pourront choquer personne ni servir aucune velléité contre l'unité française. L'autonomie administrative régionalement assurée, par le jeu d'institutions organiques, la souveraineté politique de l'Etat ne risquera plus, d'ailleurs, de verser dans l'arbitraire. Par suite, en vertu d'un droit public à la fois souple et formel, des éléments provinciaux très variés communieront volentiers dans la même nationalité.

Digitized by Google

Tel sera l'épanouissement du régime des compétences, aux racines duquel M. Angot consacre de scrupuleuses analyses.

Inutile d'insister maintenant sur l'intérêt de cet ouvrage. Il ne manquera pas d'éveiller, dans l'esprit du lecteur attentif, une série de répercussions amorçant des convictions intégrales. L'auteur exerce un véritable apostolat. Saluons-y le mérite de son jeune labeur, une forte discipline intellectuelle, l'exemple, enfin — trop rare aujourd'hui — d'une valeur professionnelle s'orientant au service d'idées générales. Autant de raisons pour qu'il soit efficace.

Comte DE LANTIVY.

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL

« La Doctrine, n'est que cela : un effort pour dégager de « l'expérience et de l'histoire les lois de santé des sociétés ». Quoique bien modeste, le but de ces pages dépasse cependant celui d'une simple description de faits régionalistes, de « variations sur un thème provincial » : elles sont à la fois un effort d'analyse et de synthèse, une description et une interprétation. A ce titre, je me crois fondé en droit à les faire précéder de cette formule de Paul Bourget qui décrit ma pensée sans plus et sans moins.

Le titre de cette étude en indique l'intention : pousser aux *réalisations*. C'est assez dire qu'il y faut chercher des idées et rien que des idées : encore dois-je m'expliquer sur ce point.

On n'y trouvera *que des idées*, parce que aux gens pressés, éloquence courte. Etroitement limité et d'espace et de temps, j'ai délibérément retranché de cette étude les développements qu'en pure logique et bonne harmonie, comportaient ces aphorismes. C'est une ossature d'histoire de tendances, une charpente de raisonnements. En développerai-je jamais le schéma?.. Le mérite d'une telle publication est d'être opportune ; je la crois telle ; ceci légitime sa brièveté et son insuffisance.

On y trouvera *toutes les idées* qui m'ont paru nécessaires, dussé-je encourir le reproche de n'avoir point brûlé des étapes que l'on a vite dit être inutiles. Quand on lutte contre le « sabottage des idées et des mots » d'une part, contre le « panur-

Digitized by Google

gisme » de l'autre, la preuve par l'absurde de la filiation d'une doctrine prend, par elle-même, la valeur d'une démonstration.

On n'y trouvera cependant *pas toutes les idées* qui se rapportent au Régionalisme. Leur énumération seule aurait exigé une érudition extraordinairement avertie du mouvement des esprits depuis un siècle et plus ; leur classement et leur critique auraient réclamé un jugement mûri et une vue haute, une compétence que seul possède M. J. Charles-Brun. Avec un plein succès il vient de tenter ce travail d'*apologétique régionaliste*. Ce qui me rend confiance, c'est que par son intention et son sujet, mon travail se rattache plutôt à ce que l'on pourrait appeler l'*exégèse régionaliste*. Et si parfois, dans la première partie de cette étude (*Les Etapes du Régionalisme*) il semblait au lecteur que je rééditasse avec indigence et témérité quelque partie du *Régionalisme* de M. J. Charles-Brun, qu'il veuille bien songer :

1° D'abord que ce travail fut écrit dans un but d'enseignement, et à un moment où l'absence de tout « manuel régionaliste » mettait les travailleurs dans l'obligation de résumer à leur usage le *cursus* du mouvement, et, qu'à ce titre, après le travail de Charles Maurras, ce résumé pouvait avoir sa modeste utilité ;

2° Qu'en raison de leur brièveté, à titre de schéma, et pour l'utilité des lecteurs, j'ai cru pouvoir garder leur place à quelques pages, en priant instamment ces lecteurs de ne s'y point tenir, de se reporter en toute occasion aux développements magistraux de M. J. Charles-Brun, et de réserver leur attention, leur critique, et je l'ambitionne aussi, leur sympathie, à la deuxième et troisième partie de ce travail où il me semble avoir mis quelque peu du mien.

On y trouvera *des idées entières*. Je ne me défends pas d'apprécier les résultats, mais je respecte les intentions loyales. Je m'efforce de dégager les idées des faits et de contrôler les unes par les autres.

C'est dire d'avance que je considérerai toute contradiction. posée sur le terrain des faits et des idées comme une heureuse collaboration à mon effort vers la vérité mais que je dénie d'avance toute critique de tendances comme inexistante et sans objet.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉTAPES DU RÉGIONALISME

QU'EST-CE QUE LE RÉGIONALISME ?

Précisons tout d'abord, qu'il ne s'agit pas d'une définition descriptive d'une certaine manifestation de solidarité positive qui se fait jour spontanément entre les membres d'un groupement local.

Ceci est le Régionalisme Privé ou interne ; c'est un état d'âme psychologique, — simple, — inefficace en lui-même ; c'est plus simplement, — et à bien des degrés, — l'esprit de clocher.

Ici, il s'agit du Régionalisme Public, de la doctrine émanée de la solidarité locale individualisée et agissante. C'est un état d'âme collectif, — politique, — complexe, — et, par sa nature même, tendant à l'action.

Le premier est presque aussi vieux que le monde ; le second est tout moderne (1). Le XIXe siècle fut le siècle des Nationalités, ce qui est la forme supérieure du Régionalisme. Du même temps datent les premières manifestations du Provincialisme organisé, car, il faut le noter soigneusement, ce mouvement est né d'une réaction contre la négation de son principe, d'une révolte, d'un réveil spontané (2). Avant la Révolution, il n'y a pas de régionalistes proprement dit parce que la « Question Régionaliste » n'existe pas ; il y a des adverversaires de la Centralisation étatiste, des défenseurs des autonomies locales ; mais il n'y a pas de doctrine régionaliste parce que le principe régionaliste et les institutions qui en dérivent ne sont pas mis en question.

Après le nivellement départemental de l'an VIII, la centralisa-

(1) Cf : Etienne Lamy. — *Les Nationalités* (Dans *Un siècle :* 1800-1900. Poitiers. Oudin, 1900, p. 31-66)

(2) Le Baron Angot des Rotours développe cette idée et la confirme de preuves copieuses dans un récent article : *Les Départements ont-ils détruit les rovi nces ?* (*La Revue Hebdomadaire*, 5 août 1911, pp. 88-109).

Digitized by Google

tion impériale et la centralisation industrielle (1) de la Monarchie de Juillet et du second Empire, après la folie d'émigration urbaine et de reniement des coutumes locales, se manifeste un double sentiment public :

— Réaction contre le statut politique actuel qui n'est au fond qu'une démagogie sociale, contenue par une bureaucratie hiérarchisée dans le cadre d'une féodalité financière, et rien moins qu'une démocratie organisée ;

— Réaction contre le « panurgisme » des provinces à la remorque de Paris dont les journaux, « vastes entreprises de petites nouvelles », y entretiennent cette demi-ignorance qui nourrit la vanité et l'envie.

Voilà somme toute le Régionalisme et l'on sait le nom de ses chevaliers : Brizeux, Mistral, de la Villemarqué, Barrès, de l'Estourbeillon, Beauquier..., venus de tous les coins de l'horizon des lettres, de la politique et de la doctrine..., car, encore une fois, si le sentiment régional est sans date dans la nuit des âges, la doctrine régionaliste est d'hier, pour ne pas dire aujourd'hui.

Enfin qu'il soit bien entendu tout d'abord que *Régionalisme* et *Décentralisation* sont pris ici dans le sens usuel, dans le sens actuel que leur ont donné les faits, et qui est presque identique : on le verra au cours de cette étude.

CHAPITRE I

Le Régionalisme de 1814 a 1870.

A cette question : de quand date le Régionalisme, la doctrine décentralisatrice ? on ne peut mieux répondre que : « Depuis que l'Etat moderne, confondant la fonction de gouverner avec celle d'administrer, a dissous ou paralysé les organisations séculaires où s'exprimaient les intérêts des collectivités françaises... Depuis que après avoir découpé le territoire de façon la plus arbitraire et fait table rase des franchises provinciales, une législation impitoyable s'acharne contre les droits de la commune ; contre ceux de la profession, contre ceux de la fa-

(1) Je maintiens ces mots : centralisation économique du Second Empire, malgré les *mesures de déconcentration* résultat du timide effort de décentralisation de Napoléon III avant l'Empire libéral : voir plus loin.

Digitized by Google

mille (1) ». En d'autres termes, depuis le décret du 22 décembre 1789 et la loi du 28 pluviôse an VIII, depuis ces deux monuments de la législation étatiste dont le premier établit le département et le second consacre l'autorité du Préfet, entre lesquels on est tenté de considérer le décret du 14 frimaire an II (1793) comme une détente et une réaction de liberté régionale (2).

Puis c'est l'Empire. Royer Collard écrit : « Nous sommes un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables centralisés eux-mêmes sous la main du pouvoir dont ils sont les ministres ». Waterloo brisait l'étreinte de la main de fer : l'ère du *régionalisme possible* était ouverte et je vais en résumer brièvement les époques d'après la substantielle et indispensable brochure de Charles Maurras : *L'idée de décentralisation* (3).

Un échec infructueux près du duc d'Angoulême, les protestations solitaires de quelques esprits comme Bonald, des discours régionalistes de Chateaubriand, Villèle, Corbière, Royer-Collard, du comte de Serre, Benjamin Constant, Martignac en 1815, 1818, 1819, 1821, 1822, 1824, 1829... Bilan déficitaire, car toutes ces interventions « échouèrent par l'entêtement de la Droite ou celui de la Gauche, ou même le mauvais vouloir du Prince régnant. La centralisation fut maintenue ». On voyait dans cette fausse cohérence administrative un élément de stabilité politique !

Le gouvernement de Juillet a l'honneur d'ouvrir la première brèche au système du Consulat. La Charte de 1830 est pleine de promesses sur le recrutement par élection des autorités régionales ou locales. La loi du 21 mars 1831 affranchit en quelque mesure les communes et celles du 21 juin 1833, les Conseils Généraux. En 1837 (18 juillet) et en 1838 (10 mai) nouveaux progrès ;

(1) Comte de Lantivy. *Enquête sur les libertés régionales et la formation d'Etats provinciaux en Bretagne.*

(2) C'est une querelle d'école de savoir si la centralisation est d'essence monarchique ou républicaine, querelle vaine et que je considère sans intérêts. Je crois cependant devoir indiquer quelques sources diverses où l'on pourra puiser une édification personnelle : Esmein. *Cours élémentaire d'histoire du Droit français ;* — Albert Métin. *La Révolution et l'autonomie locale* (Toulouse 1898) ; — Raymond de Verduillet : *La Centralisation sous l'ancien régime et la Centralisation Révolutionnaire.* (*L'Action Française.* Juin 1907 — Avril 1908) ; — etc...

(3) *Revu eEncyclopédique* (Paris 1898, 45 pages) ; — cf. H. Barthélémy, *Traité de Droit administratif*, pp. 90-95 ; — et J. Charles-Brun. *Le Régionalisme.* (Paris, Bloud, 1911).

Digitized by Google

mais l'énergie féconde semble épuisée : il faut attendre les mesures de 1861 et 1867, sous le second Empire, et de 1871 et 1884 sous le régime actuel. Et pourtant ce n'étaient pas les indications qui manquaient aux réformateurs.

« A la réserve de M. de Cormenin et de M. Thiers il régnait entre les directeurs de l'opinion une véritable unanimité sur ce point. Citerons-nous M. de Barante, Odilon, Barrot, Louis Blanc Lamennais, des partis les plus divers ? M. de Tocqueville, avec ses belles études de la *Démocratie Américaine*, rendait l'idée de décentralisation populaire chez les libéraux qui y voyaient, non sans méprise, un synonyme de liberté politique ? M. Guizot après sa chute se repentit d'avoir négligé ce point capital au cours de son long ministère. Il rédigea dans sa retraite, comme l'avait fait avant lui dans les mêmes conjectures M. de Villèle, un système complet de décentralisation (1). »

La Révolution de 1848 marque une poussée contre le régime de l'an VIII auquel elle arrache, en faveur du suffrage universel, l'élection des conseils locaux.

Les décrets impériaux de 1852, 1861, 1867, organisent les responsabilités et l'autorité directe des fonctionnaires locaux. Une commission de décentralisation est instituée par l'Empereur qui semble entrevoir la réalisation du problème sous forme d'autonomie locale. Frêle espoir que vient détruire la conception désastreuse de l'Empire libéral, car, en fait, la centralisation reste toujours le principe directeur : le point d'appui seul a changé, et à l'aristocratie foncière succède la ploutocratie bourgeoise (2).

Pendant ce temps le Comte de Chambord fondait à Lyon un journal *La Décentralisation*. Auguste Comte, qui mourait en 1857, traçait dans son système de *Politique Positiviste* le plan de l'affranchissement de la France par l'abolition des départements et la constitution de dix-sept grandes provinces, tandis que Frédéric Le Play « interprète et guide des conservateurs clairvoyants » volontiers écouté de Napoléon III, « publiait ses conclusions favorables au gouvernement communal et provincial ».

Notons surtout deux courants parallèles : le courant socialiste représenté par Proud'hon qui, dans son livre *Du Principe Fédératif*, déduit en formules véhémentes « corrigées par son violent

(1) Ch. Maurras, *Ibid.*, p. 9.

(2) Cf. Albert Métin : *La Révolution et l'autonomie locale* (Toulouse, 1904, p. 28).

Digitized by Google

amour de Franc-Comtois pour sa province natale » tout un système fédéraliste de la philosophie individualiste ; et d'autre part, le courant libéral qui s'était manifesté en 1865 par l'élaboration « d'un commun programme ou « Projet de Nancy » auquel avaient adhéré, avec ou sans réserves, des républicains tels que Eugène Pelletan, Jules Favre, Vacherot, Mériec, Gambetta et Ferry, des orléanistes comme M. Guizot et le duc de Broglie, des légitimistes comme Berryer ».

Saluons enfin, et saluons bien bas, cinq dates qui ont par elles-mêmes une souveraine éloquence :

1832 : l'année de *Marie* ; — 1847 : l'année de *Des Bretons* ; — 1859 : l'année de *Mireille*; et celles de deux autres manifestations collectives de la plus haute signification : la première réunion des félibres à Fontségugne en 1854 et le premier Almanach Provençal en 1855.

C'était le : « Lazare, viens dehors ! » du Régionalisme.

CHAPITRE II

Le Regionalisme sous la IIIe République

1° La Législation

Pointons brièvement les étapes. C'est tout d'abord le fameux projet Raudot qui réveille l'esprit centralisateur de Thiers et dont l'essentiel passe seul dans la loi de 1871, sur la Commission départementale permanente ; — l'influence des travaux de Taine ; — en 1884, le ministère radical met à l'étude la réforme demi-avortée de 1871. En 1889, M. Hovelacque dépose son projet d'organisation régionale repris en 1896 par MM. Cornudet, Lanjuinais et Beauquier. En 1890 les communes obtiennent le droit de se syndiquer (1).

Rappelons encore « les efforts de la Ligue de décentralisation aux élections législatives de 1892 et 1902 et aux élections municipales de 1904, le fameux rapport Morlot de 1902 ». Mais, au Parlement, néanmoins, en dépit d'un accord théorique assez complet (Voir les déclarations réitérées de M. Rouvier et de M. A. Dubost ;

(1) G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 223 et *passim* : — et Ch. Maurras, *Ibid.* p. 13.

Digitized by Google

Rapport Clémentel sur le budget de l'intérieur pour 1904) les régionalistes n'ont eu que des satisfactions platoniques : vote de principe sur l'amendement Lanjuinais relatif à la suppression d'un certain nombre de sous-préfets (1904) ; fonctionnement de la commission de décentralisation et de la commission des économies ; projets de Ramel, Boudenot, Bérard, Louis Martin et Chassaing, Ch. Beauquier, Henrique, Dubuc, H. Péret etc... Cependant M. H. Milliès-Lacroix a obtenu d'heureuses modifications à la loi du 5 avril 1884 (tutelle des communes). Le temps seul empêcha M. Aristide Briand de mettre en œuvre une bonne volonté décidée et justement avertie du problème. Et surtout les deux projets de MM. L. Martin et Chassaing d'une part, de l'infatigable Ch. Beauquier, de l'autre, sur la division de la France méritent mieux qu'un rapide regret apitoyé.

Le Régionalisme Administratif.

Le Département.

Ce débat sur la division territoriale de la France est actuellement le pivot de la politique régionaliste : préoccupation essentielle et primordiale, nous la trouvons au seuil de la Constituante où la négation de la Province engendre le Régionalisme ; nous la trouvons actuellement sous la plume des champions de la décentralisation, au banc des ministres, sur les sièges du Parlement, comme l'objectif le plus actuel, le plus essentiel des revendications de la vie locale méconnue. Préoccupation primordiale, ai-je dit, et néanmoins préoccupation tardive pour beaucoup d'esprits superficiels dont l'énergie se dissolvait dans les séductions d'une vague « couleur locale » comme Annibal aux délices de Capoue. Pour ces divers motifs, ce débat séculaire vaut qu'on l'analyse un peu en détail.

En 1789, l'Assemblé nationale semblait appelée à reconstituer fortement et à revivifier la Province. C'était un des vœux clairement exprimés de la nation régulièrement consultée, et la royauté, plus attentive à la voix profonde du peuple qu'aux injonctions du philosophisme, l'interprétait en disant aux Etats-Généraux dans son discours d'ouverture : « Celle d'entre vos délibérations qui est la plus puissante, celle qui aura le plus d'influence sur l'avenir, concernera l'établissement des Etats

Digitized by Google

provinciaux. *Ces Etats, bien constitués, s'acquitteront de toute la partie du bien public qui ne doit pas être soumise à des principes uniformes*, et il serait superflu de fixer votre attention sur la grande diversité des choses bonnes et utiles qui peuvent être faites dans chaque province par le seul concours du zèle et des lumières de leur administration particulière. »

Le discours de Necker du 5 mai voyait avec faveur dans les Etats provinciaux « librement élus » les éléments d'une *Assemblée générale* par quoi la vie fluerait des extrémités les plus reculées des provinces au cœur du royaume et de ce centre jusqu'à la dernière des paroisses. La déclaration royale du 23 juin consacrait tout ce sage programme. Mais les sectes veillaient ; et l'on sait comment, sous l'inspiration de Weishaupt, le chef de l'Illuminisme et l'inspirateur des Loges Franc-Maçonniques, avortèrent ces beaux espoirs. J.-J. Rousseau avait formulé le dogme absolutiste et antitraditionnel : « Il importe, pour avoir l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'Etat, et *que chaque citoyen n'opère que d'après lui !...* »

Ces quelques lignes contiennent l'arrêt de mort de la Province et du Régime corporatif. Un jeune critique de haute valeur en développe très bien la logique. « Il fallait trancher définitivement tous les liens qui rattachaient encore l'artisan à son métier ; le roturier, le noble, le clerc à son ordre ; le Breton ou le Franc-Comtois à sa province ; le fidèle à son église ; le Français à ses traditions ; il fallait tout réduire en poussière... Tout citoyen qui prétendait opposer à la « volonté générale » soit des droits antérieurs ou supérieurs, soit des intérêts de corps ou de région serait coupable du crime de « lèse-nation » ; et, dès lors, la « constitution » de l'Etat se réduirait schématiquement à ceci : des circonscriptions électorales, servant à désigner des « représentants du peuple » ; une assemblée où ces représentants rédigeraient, — *arbitrairement*, — la loi ; des administrateurs appliquant cette loi, sous les ordres directs du pouvoir central à toutes les circonscriptions du royaume (1). »

Le même rêve hantait les constituants ; le légiste Thouvet le

(1) Cf : M. Gautherot. *L'Assemblée Constituante*. (Paris, Beauchesne, 1911). Ce livre est le substantiel résumé des leçons données depuis trois ans par ce jeune critique à l'*Institut catholique* de Paris, où il occupe la *chaire d'Histoire de la Révolution*.

Digitized by Google

dénommait avec emphase : « *le grand tout national* ». Siéyès le commentait verbeusement (7 septembre) et Dupont l'exprimait ingénument (30 septembre) en disant : « La division de la France en carrés à peu près égaux serait la plus belle et la plus utile des opérations ! » (1) En conséquence la carte de la vieille France était livrée aux arpenteurs et aux géomètres qui élaboraient ce que Barrère, en ses *Mémoires*, nomme « *le damier départemental* ». Cet être prodigieusement vulnérable était livré à une bande de chirurgiens légistes, que dis-je ? — à une troupe d'aliénés atteints du délire de la dissection. J'en fais juge le lecteur en reproduisant les termes dans lesquels le Comité de Constitution énonçait son plan de division du Royaume.

« En suivant ce plan, la France serait partagée en quatre-vingts grandes parties qui porteraient le nom de départements Chaque département serait d'environ 320 lieues ou de 13 sur 18. On procéderait à cette division en partant de Paris pour centre et en s'éloignant de suite et de toutes parts jusqu'aux frontières. Chaque département serait divisé en neuf districts sous le titre de communes, chacune de 36 lieues carrées, ou de 6 lieues sur 6. Chaque commune serait subdivisée en 9 fractions invariables pour le partage de son territoire, en 9 cantons de 4 lieues carrées, ou de 2 lieues carrées sur 2. Or, concluait-il triomphant, 80 départements de 324 lieues carrées, 720 communes de 36 lieues carrées ; 6.480 cantons de 4 lieues carrées, chacune de ces divisions remplis les 20.000 lieues du royaume. »

Voilà où devait aboutir la « grande et belle idée » de Siéyès d'un remaniement territorial de la France ! voilà où devait conduire l'irréflexion de tant d'honnêtes utopistes dont se faisait l'interprète M. Pélerin de la Bruxière, député d'Orléans, quand il publiait ses *Réflexions sur l'inutilité et le danger des états provinciaux ou assemblées provinciales*. Selon la boutade de Diderot on prétendait rendre la vie au corps séculaire des institutions : « comme Médée rendit la vie à son père, en le dépeçant et en le faisant bouillir ».

« En faveur des provinces, s'élevèrent des voix que l'on ne voulut pas entendre alors, mais qui aujourd'hui nous paraissent avoir parlé bien juste ».

(1) A titre de comparaison, je rappelle les Plans de Fénelon et du duc de Bourgogne, les fameuses « Tables de Chaulmes », ceux de Dupont de Nemours et de

Digitized by Google

« En Dauphiné un ancien avocat général, dont le nom était populaire, Servan, défendit leur cause. La Commission intermédiaire des états rédigea le 17 décembre, sous l'inspiration de Mounier, une courageuse adresse, avertissant des « dangereux effets que pourrait produire la faiblesse des départements » Pison du Gallaud soutint à la Constituante (10 novembre) qu'il n'en fallait former que 36. Plusieurs députés du Languedoc formulèrent aussi leurs protestations : le capitaine de Gessé, député de Béziers (le 19 octobre), le marquis de Vaudreuil (6 novembre) et Ramel de Nogaret (11 novembre).

« Pellerin, député de Nantes, demande (11 novembre) pour la Bretagne une administration commune. Un député de Besançon, Martin, s'éleva (11 novembre) contre le démembrement de la Franche-Comté. Brillat-Savarin (19 octobre) manifesta son goût pour le maintien des Provinces. M. de Bengy-Puyvallée, député du Berry, déclara (5 novembre) les départements trop nombreux. Le sage député d'Auvergne, Malouet, (12 novembre) n'en voulait pas plus de 40. La Provence fut défendue par Bouche, député d'Aix. « Dans tous les pays de la terre, écrivait-il, le gouvernement peut être comparé à un loup affamé..... Si vous voulez essayer de le contenir en lui opposant 75 ou 80 petits roquets, il les dévore, mais si au contraire vous lâchez sur lui 32 dogues, il est effrayé, se retire et le troupeau est sauvé ! c'est l'histoire des départements et des Provinces ! (1). » Mais l'organisation *exclusivement* départementale ne rencontrait pas d'adversaire plus tenace que M. Aubry du Bochet, député du Tiers pour le Baillage de Villers-Cotterets, esprit laborieux et précis, qui combattait, le 14 octobre 1789, le « découpage en carrés géométriques » que proposait le Comité de Constitution auquel il était adjoint. Il voulait que l'on respectât les limites rationnelles des provinces, tout en tenant compte des faits et il arrivait ainsi à former 203 départements. Le 3 novembre il se ralliait au chiffre de 120 que proposait Mirabeau ; le 5 novembre il développait l'intéressante idée de grouper 110 départements en 25 provinces et, quand eut prévalu la constitution des 86 départements, il proposa encore des groupements intéressants en 23 et 27 régions. (Cours d'appel, administrations) que devait seule

Turgot, du marquis de Malesherbes, de Letrosme, de Necker, de Louis XVI, etc. Plus tard, ceux de Villèle, Le Play, Léonce de Lavergue, de Luçay, etc...

(1) Baron Angot des Rotours. *Loc. cit.* p. 97.

Digitized by Google

réaliser partiellement la loi consulaire du 27 ventôse an VIII, (18 mai 1800) créant 29 tribunaux d'appel (1).

Puis c'étaient : en 1829, le rapport de Martignac ; en 1838, le rapport de MM. Legrand, Malleville, Bignon et Ducos ; en 1855, le projet de M. Vivien dans ses *Etudes Administratives* ; en 1886, le rapport de Gambetta à la Commission du budget ; en 1886 également, celui de M. Colfaru et, en 1894, le vote d'une demande de réforme, seutenue d'abord par M. Charles Dupuy, président du Conseil, et par M. Ribot, son successeur.

Cependant, à part les *Assemblées Provinciales* fournies par des Chambres professionnelles, établissant des cahiers réunis à Paris dans une grande assemblée générale en 1889, sur l'initiative d'un petit groupe d'hommes interprétant les pensées de réforme exprimées par le Comte de Chambord dans sa *Lettre sur la Décentralisation* du 14 novembre 1862, il faut attendre jusqu'à la fin de la législature de 1898, pour voir un effort marqué dans le sens de la décentralisation. En janvier 1902, MM. Louis Martin et Chassaing présentent à la Chambre une proposition de loi, tendant à modifier complètement le système administratif de la France, par le groupement des 86 départements actuels en 18 régions nouvelles, administrées par des « Agents Nationaux ». N'oublions pas de noter que ce projet de loi rappelle, dans ses grandes lignes et de multiples détails, celui que présenta, en octobre 1886, M. Hervé-Bazin (2), le grand orateur des Facultés d'Angers, au Congrès des Jurisconsultes catholiques de Lille. Ce « Projet de Loi portant création de 4 assemblées provinciales sur la base des Départements » est un chef-d'œuvre de clarté et de précision. Ces 58 articles sont un des documents qui s'imposent à l'étude et à la méditation des régionalistes, et il faut savoir gré à M. le député radical Beauquier — qui ne peut l'avoir ignoré — de l'avoir si bien compris, utilisé, et, par ce plagiat parlementaire, d'avoir ainsi implicitement rendu hommage au beau travail de M. Hervé-Bazin.

De la même époque date le premier projet de M. Ch. Beauquier, député du Doubs, projet qui aboutissait au rapport de MM. Ch. Beauquier et Morlot (25 février 1902), accompagné

(1) Baron Angot des Rotours. *Vingt-cinq Régions proposées à la Constituante.* (*L'Action Régionaliste*, Mai 1907, pp. 130-134.)

(2) Hervé Bazin. *La Décentralisation Provinciale.* (Extrait de *La Revue Catholique des Institutions et du Droit*, 24 p. et 1 carte, in-8°, Grenoble 1886.)

Digitized by Google

d'une carte de la future France régionale d'après les travaux et les discussions du 2e Congrès de la F. R. F. en 1901, et qui constituaient un véritable manuel régionaliste.

Le 30 mai 1906, M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, adressait au Président de la République un rapport bien significatif de la marche des idées, pour montrer la nécessité de remanier la constitution territoriale de l'an VIII qui, malgré de considérables révolutions économiques, nous régit encore. Une commission de neuf membres des divers Ministères intéressés à cette réforme fut instituée par décret, sous la présidence de M. le sous-secrétaire d'Etat Sarraut, avec recommandation de se pénétrer « que le projet qu'il s'agit d'élaborer doit être conçu dans un esprit de décentralisation, et s'attacher à simplifier l'organisme administratif (1).

Enfin, M. Ch. Beauquier, un des présidents d'honneur de la Fédération Régionaliste Française, présenta avec MM. Arthur Legrand, Lhopiteau, Berthet, Massé, Lafferre, Leroy, Disleau, une proposition complémentaire de son projet de 1902, tendant à la constitution de 25 régions, qui fut renvoyée devant la Commission de l'Administration générale, départementale et communale des Cultes et de décentralisation, sous la présidence de M. Beauquier, en remplacement du regretté M. Morlot. Au Congrès des Sociétés Savantes de Montpellier (2-6 avril 1906) plusieurs séances furent consacrées à la discussion de la Division Régionale de la France et la vaillante *Revue d'Action Régionaliste*, a ouvert auprès de ses doctes collaborateurs, un referendum permanent des plus instructifs sur ce sujet (2).

Le lieutenant-colonel Royal, le Marquis de la Tour-du-Pin, Lhuillier, Cordier-Joly, B. Sarrieu, Ch. Beauquier, et Henry Mazel y ont apporté les plus solides arguments géographiques, ethniques, historiques et économiques (3). Différents dans les détails, la base et le principe, arbitraires ou logiques, tous ces sytèmes s'accordent en un consortium unanime : La France meurt d'un coup de sang au centre, d'anémie aux extrémités.

(1) *Journal officiel*, 30 mai 1906.

(2) *La Revue Régionaliste*, mai à octobre 1907.

(3) Tous ses projets sont intégralement reproduits en *Appendice* du volume de J. Charles-Brun, *Le Régionalisme*. Appendice III, pp. 230-273.

Digitized by Google

Il faut décentraliser, il faut organiser la représentation des intérêts, après avoir fait taire la dictature des appétits !....

Résumons et expliquons d'un mot cette marche lente, indécise, mais sans recul, de l'idée de décentralisation, par cette explication lumineuse du Comte de Chambord : « Le pays qu'on cherche à faire représenter n'est organisé que pour être administré ! ». Ce qui est, hélas ! une claire et triste vérité.

CHAPITRE III

Le Régionalisme sous la IIIe République

2° Les idées.

Ici, nous entrons en pleine mêlée : Taine, Mistral, Le Play et toutes les *Unions de la Paix Sociale*, les uns avec la *Réforme Sociale* de MM. Delaire et Cazaleux ; les autres, — les dissidents, — avec la *Science Sociale* de M. Demolins ; à l'extrême droite, et plus radical, M. de la Tour-du-Pin développe dans *l'Association Catholique* des thèses analogues à celles de M. de Mun et les résume dans son remarquable volume « *Vers un ordre Social Chrétien* (1). » Le Comte de Chambord était hanté de l'idée de décentralisation ; il en entretenait minutieusement ses familiers et son fameux *Manifeste* du 6 juillet 1871, contient tout un exposé de son système politique de décentralisation administrative et de franchises locales (2)

A l'extrême gauche, développant à leur manière les idées de Proud'hon, les marxistes orthodoxes et Jules Guesde, mais surtout tout un groupe d'anarchistes proud'homiens, nettement fédéralistes : Reclus, Kropotkine, Jean Grave... mettait au service de l'idée leur impétueuse dialectique.

En 1876, paraît le premier almanach de *La Lauseta* (L'Alouette) publié dans les départements méridionaux par M. Louis Xavier de Ricard et son ami, le grand poète Languedocien Auguste Fourès ; c'était une apologie méthodique et enthousiaste du

(1) Marquis de la Tour du Pin « *Vers un ordre Social Chrétien* » (Paris, 1908) et surtout le § IV, chap. 6 et 7 : De *l'Organisation territoriale et de la Représentation* (p. 388-421).

(2) G. Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 242-243.

Digitized by Google

fédéralisme dont les différentes formules étaient exposées et commentées didactiquement. L'année précédente, en Avignon, trois provincialistes bien connus, MM. de Tourtoulon, de Berluc-Perussis, et le Marquis de Villeneuve-Esclapon établissaient avec Mistral le statut du félibrige (1). Cette brillante agitation semblait endormie, lorsqu'en 1892, depuis la décentralisation départementale et communale jusqu'à la constitution de grandes régions, tout fut remis en question.

En 1889, sur l'initiative de *l'Œuvre des Cercles*, un groupe de catholiques sociaux organisa une série d'Assemblées provinciales, semblables à celles qui avaient précédé les États Généraux, un siècle auparavant. M. de la Tour-du-Pin publiait dans la *Politique Sociale* (11 septembre 1887, — 13 octobre 1889) des définitions lumineuses qui devaient guider les collectivités régionales en voie de reconstituer leurs formations autonomes (2). Les délégués se réunirent à Paris les 24, 26, 27 juin 1889, déposèrent leurs « Cahiers » que publia et résuma M. V. de Marolles dans un volume presque introuvable aujourd'hui (3). Du moins peut-on consulter la collection de *l'Association Catholique* qui, de septembre 1887 à août 1889, consacra presque toutes ses colonnes à des études monographiques d'organisation et de ré-organisation, sur une base nettement régionale, décentralisée et professionnelle.

C'est le plus méthodique exemple de politique régionaliste (et le plus obscurément fructueux) que je connaisse.

En 1891, un auteur grave dans un journal grave, Paul Deschanel dans *le Temps*, écrivait une série d'articles sur *la Décentralisation* et les réunissait dans un volume qui fit du bruit. On avait à enregistrer la réussite du projet Bourgeois sur la décentralisation universitaire. Et enfin, la *Cocarde*, une vaillante revue d'idées, rédigée par une poignée de jeunes fédéralistes qu'animait la bouillante sève de Maurice Barrès, tint tête successivement à Léopold Lacour, du *Gil Blas*, à Clémenceau, dans *la Justice*, et aux Libéraux dont Faguet s'était fait l'organe. Alors qu'une magnifique effervescence de revues de vie locale se faisait jour dans

(1) Ch. Maurras, *Ibid*, p. 12.

(2) Depuis réunis en volume et complétés : Marquis de la Tour-du-Pin. *Aphorismes de Politique Sociale*. (Paris, 1909).

(3) *Les Cahiers de 1889*. (Association catholique, Paris, 1889, grand in-4°; 283 pages. Cf. Introduction et p. 280).

Digitized by Google

les Provinces, la *Cocarde* était la seule revue où une théorie du Régionalisme s'élaborât méthodiquement et sans compromissions politiques. Dans les premiers volumes du *Culte du Moi* (*Un homme libre* et *les Déracinés*) Maurice Barrès tentait une reconstitution sociale parallèle à cette théorie, une synthèse de l'esprit provincial, et donnait corps, en animant ses personnages de l'âme lorraine, au parti régionaliste.

A la *Cocarde* succéda, à la tête du mouvement, la *Ligue Républicaine* devenue *Ligue Nationale de Décentralisation* : on y relève des noms d'anciens collaborateurs de la *Cocarde* à côté de ceux de M. de Marcère et de Paul Bourget. La *Nouvelle Revue* suivait le mouvement en ouvrant des chroniques provinciales, en même temps que les travaux du comte de Luçay (*La Décentralisation*) et de M. Paul Laffitte (*Lettres d'un Parlementaire*) contribuaient à mettre au point cette doctrine et, dans l'esprit public, à dissiper d'innombrables et futiles objections.

« Depuis 1898, six ligues se sont formées pour succéder à la *Ligue de Décentralisation* tombée en sommeil. Ce sont : l'Union Régionaliste Bretonne (1898) ; la Fédération Régionaliste Française dont le Secrétariat sert de lien à toutes les autres (1900) ; la Ligue Régionaliste Méridionale (1901) ; l'Union Régionaliste Lorraine (1902) ; l'Union des Régionalistes Républicains du Midi (1904) ; et, née d'hier, l'Union Régionaliste Normande.

« Organismes d'étude autant que de diffusion, ces sociétés ont essayé de fixer la doctrine régionaliste : cours et conférences du groupe d'études régionalistes au Collège Libre des sciences sociales ; causeries, discussion du Secrétariat de la F. R. F., congrès annuels de l'U. R. B. et de la F. R. F. ; congrès de Toulouse (1901), de Nancy (1902), vingt-troisième congrès de la Société d'Economie Sociale (Paris 1904) ; congrès de l'U. R. B., [Gourin (1904), Saint-Pol-de-Léon (1905), Carnac (1906), Questembert et Rostrénen (1907), Plougastel-Daoulas (1908), Pontrieu (1909), Châteauneuf-du-Faou (1910) sans parler des laborieuses et fécondes *assises d'hiver* de cette vivante phalange de régionalistes intrépides].

« Cette doctrine, ses propagandistes l'ont portée dans les milieux les plus divers (congrès de Syndicats, de partis politiques, Universités Populaires, Cercles, Ligue de l'Enseignement, Sociétés Provinciales, Sociétés d'Education etc..). Les plus grandes villes et les plus humbles localités ont entendu les orateurs de

Digitized by Google

la Ligue. Pour la seule année 1901, la F. R. F. comptait 41 conférences prononcées sous ses auspices, et ce nombre n'a pas baissé, loin de là (1). »

Le Régionalisme littéraire.

Au surplus, à côté des congrès et des conférences, on a coutume de citer les littératures provinciales comme un ferment de décentralisation et un véhicule d'idées régionalistes de première importance. On n'y a pas contredit nettement, mais l'on a objecté : « Si la décentralisation littéraire a été utile, il n'en reste pas moins que dans son principe, dans sa vie intérieure, elle n'a rien de commun avec le provincialisme ou régionalisme. » M. J. Charles-Brun, qui dit cela sans embages à la page 35 de ses *Littératures Provinciales*, n'est point homme à affirmer sans preuves. J'y renvoie le lecteur qui sera mis en garde contre l'interprétation trop hâtive du lieu de naissance de l'auteur, du lieu de l'édition, des apostrophes chaleureuses et de l'abus de la « couleur locale », provincialisme tout de velléités, dont des critiques un peu superficiels font des marques de régionalisme affirmé. Dans les pages du beau livre de M. J. Charles-Brun, dans la *Province dans le Roman* de René Bazin, dans l'admirable réponse de M. Barrès au discours de réception de Jean Richepin à l'Académie, on trouvera les critères du régionalisme littéraire, du vrai. D'ailleurs, avoue M. Charles-Brun : « en bien des cas, *décentralisation*, *régionalisme*, au stade où nous nous trouvons de l'éducation des idées peuvent être employés l'un pour l'autre (2) » et certains noms, certaines œuvres échappent au doute.

C'est Brizeux qui sonne la diane au pays des Bardes et Mistral au pays des Félibres : *Mireille* et *Marie* sont sœurs et le régionalisme salue en elles les fées, ses marraines. C'est Joseph Roux dans le Limouzin, Vermenouze, le « *Capistol* » de « *son* » Auvergne ; François Fabié, Grandmougin, Frémine, Ch. de Pomairols, Duvanchel, Albert Mérat... Voilà le bataillon profond des romanciers d'une *province*, — de la leur, — à laquelle ils sont tenacement fidèles.

(1) J. Charles-Brun, *Le Mouvement Régionaliste Français*, 1898-1905 ; (La *Revue Universelle* t. v. N° 141, p. 469-471.)

(2) J. Charles-Brun, *Les Littératures Provinciales*, p. 31.

Digitized by Google

« Georges Sand avait ouvert la voie (et Balzac aussi après tout, que l'on retrouve à tous les tournants de routes) ; Hugues Lapaire [et Joseph Ageorges] ont continué pour le Berry ; Eugène Le Roy, pour le Périgord ; Theuriet et Barrès pour le Barrois et la Lorraine ; Erckmann Chartrian pour l'Alsace ; Le Goffic et Le Braz pour la Bretagne ; Ferdinand Fabre et Georges Beaume pour le Bas-Languedoc, celui des Cévennes et de la Mer ; Cladel et Pouvillon pour le Quercy ; Daudet et Arène pour la Provence ; Maupassant et Jean Revel pour la Normandie ; Verlhac et Monjauze, Marcelle Tinayre et Jean Nesmy pour le Limousin ; H. Bordeaux pour la Savoie ; René Bazin pour l'Anjou ; Duvanchel pour la Picardie ; [Hein pour le Béarn].... Nous venons de citer incontestablement quatre ou cinq des plus grands noms du roman français, contemporain et ce sont des noms régionalistes (1). » Leur œuvre est « un réquisitoire formidable » contre les attentats à la vie commune. Quoique l'on puisse penser de la valeur « décentralisatrice » de leur méthode, on ne peut leur refuser d'avoir été des défenseurs ardents du terroir, des « apôtres de la vie continue » (2) et d'avoir sonné, d'un bout à l'autre des Gaules, le renouveau des vieilles Provinces. Mais prenons garde aussi au cri d'alarme que poussait Barrès en faveur de la dignité des Provinces. « Je crains, écrivait-il, que l'on fasse bientôt du *régionalisme*, comme nos pères faisaient en leur temps de la *mélancolie* romantique... La province n'est pas un bibelot... La *Province, chaque Province de France, c'est une façon de sentir, c'est un lien avec le passé, un principe de solidité morale* » (3).

Je voulais mettre en garde contre ce sentier trop fleuri où il est si tentant de s'engager à reculons, les yeux sur les vieux « chez nous » sans se douter que « Cosmopolis » est de l'autre bout de ce chemin !

(1) J. Charles-Brun, *Ibid.* p. 54, 56 ; — Cf. *Les Muses aux Mains Noires*, § IV, dans *Le Pays d'Arvor*, Nantes, 1908. — On y trouvera une esquisse de la littérature bretonne au XIXe siècle et du théâtre breton depuis sa résurrection, en 1898, qui peut servir de base à une comparaison avec le mouvement parallèle des autres provinces françaises.

(2) Ces pittoresques expressions sont du Comte de Lantivy. *La méthode du Régionalisme* (*Revue Critique des Idées et des Livres*, t. VI, n° 35, 25 septembre 1909).

(3) Maurice Barrès, *Réponse au Discours de J. Richepin à l'Académie Française.*

Digitized by Google

Le Régionalisme Economique.

Sur tous les terrains, d'ailleurs, se manifeste une « régionalisation spontanée », une « décentralisation inconsciente ». Tard venus à la conscience des problèmes économiques, les régionalistes n'ont point donné là toute leur mesure. Le 3e congrès de la F.R.F. (Paris 1902) fut consacré tout entier à l'Etude du Régionalisme Economique. J. Méline prêche le *Retour à la Terre* (Paris, Hachette) et une ligue se fonde pour arrêter le dépeuplement des campagnes. Des sociétés s'organisent pour favoriser dans les provinces, le commerce local et le rappatriement. Les petites industries locales et paysannes sont l'objet des études d'un Comité qui se manifeste par des expositions et des prix, par des enquêtes et des ateliers modèles et qui s'enorgueillit de la loi Engerand-Vigouroux qui organise l'enseignement professionnel de la dentelle à la main, alors que partout ailleurs l'apprentissage professionnel est resté une sorte de simple dégrossissage à l'usage des primaires, un « cours manuel pour mains calleuses ». M. J. Paul Boncour a publié une remarquable thèse sur le *Fédéralisme Economique* dont nous reparlerons plus loin et les Régionalistes enregistrent à leur actif le succès de la loi Mougeot et Ruau sur le bien de famille insaisissable (13 juillet 1909) qui consacre leurs efforts, pour asseoir la cellule organique et indispensable de la Société.

Mêlée d'idées, disais-je plus haut. Oui vraiment, jugez plutôt. Dans un article de la *Renaissance Latine*, J. Paul Boncour, compléta son esquisse d'un fédéralisme intégral en développant parallèlement au fédéralisme syndical et coopératif, un plan de fédéralisme et de décentralisation politique.

Ses conclusions politiques soulevèrent une rixe de plume. Charles Maurras, dans deux articles de la *Gazette de France*, donna à cette occasion la quintessence de sa pensée régionaliste. « Et les divers partis républicains : progressistes, radicaux, socialistes, de tenter d'expliquer leur indifférence actuelle. MM. Clémenceau, E. Fournier, André Tardieu, Paul Strauss, E. Bure, A. Varenne, J. Dessaint, L. Xavier de Ricard, etc... dans l'*Aurore*, la *Petite République*, le *Temps*, le *Signal*, les *Annales de la Jeunesse Laïque*, l'*Action*, l'*Alliance Républicaine Démocratique*, le *Figaro*, etc... » Quel curieux et suggestif petit livre que celui

Digitized by Google

où l'on a réuni ces plaidoyers reflétant tous, sous un angle différent, la même vérité unique et fulgurente (1). Une voix unanime stigmatisait l'avilissement des mœurs politiques, le maquignonage des votes, la curée éhontée des places, la centralisation étouffante et, de ce concert unanime, on peut dire ce que Ch. Ballet écrivait de Maurras : « S'il n'a pu convaincre la jeunesse intellectuelle, il est de ceux qui l'obligèrent à réfléchir et à ne rien accepter qu'après analyse. »

Agriculteurs, industriels, ouvriers, mutualistes, coopérateurs, sans souci de propagande ou de doctrine, agissent de plus en plus d'après la méthode régionaliste, renferment leur activité dans le cadre d'une région délimitée par les nécessités de leur œuvre. C'est déjà le cas de beaucoup de sociétés provinciales à Paris, qui développent l'esprit régionaliste, se groupent instinctivement par région et cherchent même à se fédérer. Même phénomène pour les groupes les plus divers : *Universités Populaires*, groupes du *Sillon*, de la *Jeunesse Catholique*, groupes de la *Libre-Pensée*, groupes socialistes, etc. . C'est que tous ces groupes, guidés par les réactions du bon-sens qui parle en eux plus haut et que la politique, soucieux de rester dociles à la méthode dont ils sont jaloux, se convainquent de plus en plus qu'un seul terrain est solide : la région. Ecoutez le ton de leurs considérants ; il s'agit en l'espèce d'un vœu du Congrès radical de Lyon en 1902 :

« Considérant que le Peuple Français est le plus administré de tous les peuples et qu'il entretient à grands frais une armée de fonctionnaires dont on pourrait, sans inconvénient, supprimer un grand nombre; considérant, que les initiatives individuelles sont étouffées, sous le despotisme bureaucratique d'une administration trop centralisatrisée.... (suivent des considérations d'ordre purement radical)... le Congrès réclame l'application de la formule : « A l'Etat, les intérêts nationaux ; aux départements les intérêts départementaux ; aux communes, les intérêts communaux ».

N'est-ce pas l'expression résumée et exaspérée du grief de tous les partis ? (2)

(1) *Un début nouveau sur la République et la Décentralisation.* (Toulouse, 1904, 162 p.).

(2) Ambroise Robert ajoute : « Mais si le congrès radical a vu le mal, il n'a pas vu le remède puisqu'il suppose la conservation d'un rouage désuet : le Département ». (*Annales de la Jeunesse Catholique*, octobre 1909).

Digitized by Google

« Sur le terrain professionnel, la même tendance s'accuse avec netteté : les Syndicats demandent que l'on discute « régionalement » les questions de salaire (Fédération des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, Congrès d'octobre 1902) que l'on décentralise la réglementation des conditions du travail (Programme des Syndicats Ouvriers Indépendants). Les Syndicats agricoles, les caisses de crédit agricole se fédèrent suivant le cadre de la région. Dans le monde mutualiste, le Congrès de Nantes (1904) a préconisé la fédération autonome par région des unions départementales. C'est à la mutualité décentralisée et non à l'Etat centraliste que les mutualistes voudraient confier l'organisation des retraites ouvrières. Dans le monde coopératif, les coopérations de consommation principalement ont leurs fédérations régionales : le récent Congrès de l'*Union Coopérative* (1905) en recommandait la généralisation. Presque tout ce qui s'est fait d'important, au cours de ces dix dernières années, en vue de perfectionner notre outillage national, de nous ouvrir de nouvelles voies et des débouchés nouveaux, a une portée régionaliste : ... campagne en faveur des ports francs, du Transpyrénéen, des canaux dérivés du Rhône, de la navigabilité des fleuves, [j'ajoute Loire navigable, Loire maritime, *Brest-Transatlantique*]. Partout des régions naturelles, puisque leurs limites sont tracées par des intérêts communs, se dessinent et s'affirment : et, entre toutes, celle de la Loire qui a donné l'exemple d'une action méthodique et persévérante. A la Chambre des groupements régionaux se sont même ébauchés (Groupe du Massif Central, Sucrier, Viticole, Cidricole) » (1). J'ajoute encore à cette énumération la fondation du groupe parlementaire des *Intérêts Bretons* que suscita et que vivifie l'initiative toujours éveillée du marquis de l'Estourbeillon.

CHAPITRE IV

Simple coup d'œil sur l'effort régionaliste.

Je touche ici aux extrêmes limites du mouvement et j'y arrête mon esquisse. Je n'ai point la prétention d'avoir fait même un résumé de l'histoire régionaliste : je cherchais des jalons et il me semble les avoir posés aux carrefours où bifurque le mouvement

(1) J. Charles-Brun, *Le Mouvement Régionaliste Français. Loc. cit.*

Digitized by Google

régionaliste si complexe. Car c'est des points les plus divers de l'horizon politique que se sont levés et ont convergé les Ch. Beauquier, Paul-Boncour, Ajam, de l'Estourbeillon, Ch. Maurras, Antide Boyer, Maurice Barrès, Eugène Fournière, le marquis de la Tour-du-Pin, Gailhard-Bancel, Doumer, Sarrault, Sarrieu, Morlot, Clémenceau et Briand.

Avant de passer outre et d'analyser l'*essence* du Régionalisme, j'apprécierai succinctement les *faits* régionalistes que je viens de rappeler et que j'ai tenté de grouper en trois séries et de ramener à trois chefs : simplification *administrative* ; vie *intellectuelle* ; vie *économique* des centres d'activité locale.

Après cela, osera-t-on formuler, avec Henri Bérenger dans la *Dépêche de Toulouse*, un ironique et sceptique : « Tout cela en vain ?.... » (1).

Toutefois, malgré sa fécondité, je dirai de ce mouvement qu'il a été *spontané*, — *incohérent*, — *incomplet*, — marquant par là, à la fois, et ses faiblesses et sa plus grande justification.

A. — Le Régionalisme français a été SPONTANÉ. « La Révolution française a détruit ce qui restait d'une organisation administrative ébranlée avant d'avoir eu son complet épanouissement (2). » Il a fallu à l'esprit public cinquante ans de la dure expérience de l'administration issue de la centralisation impériale pour qu'il retrouvât le sens des vieilles réalités provinciales. Le réveil est soudain, les racines sont bien coupées, les institutions bien mortes, le fossé bien creusé entre les générations. Le *Régionalisme* est *auto-didacte* : il se forge lui-même ses armes, élabore sa doctrine, avec des longueurs, des réticences, des tâtonnements. Mais cet écueil qu'il affronte résolument le consacre aussi : car non seulement il naît dans un milieu peu propice, mais il dure, et dure contre lui-même, devenant *doctrine* sans verser dans le systeme, et *parti* sans s'envaser dans la politique.

B. — Le Régionalisme Français est INCOHÉRENT. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le schéma que j'esquissais tout à l'heure. Cette incohérence est d'abord une des manifestations de cet esprit *individualiste* révolutionnaire qui répugne à

(1) J. CHARLES-BRUN, *Une objection aux régionalistes* (*Le Pays Breton*, 17 octobre 1909).

(2) A. ROBET, *L'idée provinciale* (*Revue de la Jeunesse Catholique*, 16 octobre 1909, p. 387-390).

Digitized by Google

toute action collective, disciplinée et pleine d'abnégation ; c'est aussi un résultat de la *complexité* du problème ; c'est enfin la conséquence de la pénurie de moyens et d'organismes, d'institutions utilisables après la table rase de 1789 et la nouveauté de la question.

Sans s'attacher à la division des objets du régionalisme (administratif, intellectuel, ou économique) mais cependant surtout en matière politique, l'esprit le moins averti remarque de prime abord trois méthodes spontanément et concurremment employées (1).

a) Ou l'on accroît les pouvoirs et les attributions des *agents locaux du pouvoir central*, et c'est la DÉCONCENTRATION, mesure avantageuse, qui adapte un peu mieux les réglementations aux réalités d'un pays, acheminement vers la décentralisation ; mais acte nul au point de vue de la représentation des intérêts locaux.

b) Ou l'on donne aux assemblés électives régionales et locales des attributions plus étendues et, pour remplir ces fonctions, plus de pouvoirs : ceci est la DÉCENTRALISATION proprement dite sur la base de la *représentation* de la région : représentation as-

(1) Pour la clarté, je crois bon de résumer ces idées en un tableau synoptique auquel je n'attache d'ailleurs qu'un intérêt d'exposition et non la valeur d'une démonstration.

RÉGIONALISME :	*Analytique*,	Négatif :	*Déconcentration.*
		Positif :	*Décentralisation.*
	Synthétique,		*Fédéralisme.*

Je me permets de faire un rapprochement entre ce classement et ce qu'exprimait le Barde Y.-M. Goblet dans sa 9e Conférence aux *Hautes Etudes Sociales* : « Le Régionalisme prétend à l'autonomie de la Province. Il veut revenir à la tradition. Il faut le distinguer soigneusement de la décentralisation. *Le Régionalisme est ce que demandent les provinces ; la décentralisation est seulement ce que le pouvoir central serait disposé à accorder...* » (*Le Pays Breton*, 26 mars 1910).

Je retrouve là, exprimée avec la rare netteté de pensée et d'expression coutumière au jeune Maître de conférence, la même pensée que celle exprimée plus haut, à cela près qu'il emploie le mot *Régionalisme* là où j'entends *Fédéralisme* ce qui revient à dire encore que cet esprit, précis comme devraient l'être tous les Régionalistes, n'entend le mot *Régionalisme* que dans un sens *précis* et *strict*, tandis que, pour l'exposition de cette thèse, j'ai du le prendre au sens vulgaire, et abusivement large.

Sur cette question on ne peut d'ailleurs se dispenser de consulter les deux chapitres de M. J. CHARLES-BRUN. I. Le *mot « régionalisme »* ; — II. *Décentralisation, fédéralisme, régionalisme*, dans *Le Régionalisme*, pp. 223-239.

Digitized by Google

surée par des administrateurs élus ou désignés par quelques autres modes, mais librement choisis et compétents.

c) Ou l'on rend indépendantes du pouvoir central, dans une mesure précise et, par un mode déterminé, certaines collectivités régionales qui forment en quelque sorte les cellules identiques et constitutives du corps politique et social, jouissant du maximum de liberté : c'est le FÉDÉRALISME ou (si le mot répugne à cause de la vision trop morcelée, trop « séparatiste » qu'il impose) l'AUTONOMIE LOCALE qui concilie à la fois les libertés régionales essentielles et la protection due aux intérêts généraux (1).

Sans prétendre qu'entre ces trois formes du Régionalisme, il eût fallu choisir et ne plus déroger ou qu'il eût fallu les superposer en hiérarchie et passer immuablement de l'une à l'autre, je suis fondé à dire que les régionalistes français (qui d'ailleurs agissaient au mieux) ont été à l'aveugle, à coups de réformes d'occasion, sans plan arrêté, disons le mot : sans trop savoir ce qu'ils voulaient et j'entends par là, sans but précis immédiatement réalisable. De là vient que de simples mesures de déconcentration tel que le décret impérial du 25 mars 1852 sur les conseils municipaux et l'organisation des *Universités régionales* en 1896, aient été saluées comme de capitales conquêtes, et que de fervents régionalistes en soient encore à ignorer les détails essentiels des fameux décrets du 25 mars 1892 et 13 avril 1861 sur la *Décentralisation administrative* des grandes lois du 10 août 1871 sur les *Conseils Généraux* et du Code Communal de 1884 (5 avril), etc...

C. — Le Régionalisme Français a été INCOMPLET. Jusqu'ici il a créé un *état d'âme*, une mentalité collective qui promet d'être féconde, — il a groupé un *personnel* régionaliste, — il a ébauché une *doctrine* qui se précise en théorie et se réalise, se contrôle en faits — mais il n'a presque rien fait pour faire renaître ou constituer les *organismes* indispensables.

Par crainte de la tyrannie collective, il a été faible ; par crainte de paraître inféodé à un parti politique, il a été inorganique par crainte des précisions qui se traduisent en actes, il est resté dans les idéologies et les « flattus vocis ». Disons le mot, il a été *parlementaire* !... il s'est accroché en remorque au parlement

(1) H. BERTHÉLEMY, *Traité de droit administratif* (Paris, 1902 : *Les organes administratifs*, pp. 89-93).

Digitized by Google

réclamant à corps et à cris des réformes régionales et compétentes à une institution *a-régionale et incompétente* par essence : à cette institution qui devrait être *une résultante des tendances* « sociales » et qui n'est qu'une « *moyenne d'opinions* » qu'une *addition d'incompétences* individuelles, qui ne correspond à aucune collectivité définie et n'est représentative d'aucun intérêt positif ! Mais à mesure que ce régionalisme timide et balbutiant est entré dans le peuple, des collectivités plus affranchies ont élevé la voix qui a brisé les bandelettes parlementaires, et revendiqué le droit à une représentation intégrale, spéciale, et compétente, donc professionnelle et régionale, donc anti-parlementaire, — dans le sens actuel, tout au moins, bien contraire à *l'idéal* que quelques-uns ont pu rêver. La deuxième partie de cette étude sera consacrée à l'analyse de quelques-unes de ces réalisations pratiques, parties d'en bas et qui s'épanouissent maintenant en une doctrine qu'il ne s'agit plus que de contrôler, de corriger et d'utiliser, sans se perdre à des songes creux, les yeux aux étoiles ou aux feuilles mortes.

(*A suivre*).

JOSEPH ANGOT,
Secrétaire de la Section Economique et de Décentralisation de l'U. R. B.

Digitized by Google

ARMORICAINS ET BRETONS

(Suite) (1).

Si j'ai bien compris la règle professée par M. Loth, les noms de lieux seraient une indication certaine pour déterminer la langue parlée anciennement par les habitants d'un pays. J'estime, de mon côté, en me basant sur ce que j'ai chaque jour devant les yeux, que cette règle est beaucoup trop rigoureuse. Mon contradicteur affirme que la linguistique lui donne raison ; mais ce qui est également certain, c'est que les faits confirment mon assertion.

Si, dans quatorze ou quinze siècles d'ici, en supposant qu'à cette époque la langue celtique ait disparu de Basse-Bretagne, les linguistes futurs se basaient sur les noms de lieux de Saint-Pol de Léon, Saint-Jean-du-Doigt, Belle-Ile-en-mer, Châteauneuf, Lorient, La Martyre, Sainte-Anne d'Auray, l'Ile de Sein, etc. etc., pour affirmer que les habitants de ces localités ne parlaient au XXe siècle que le français, ils seraient évidemment dans l'erreur. Si d'autres linguistes, en l'an 3300 ou 3400 de notre ère se fondaient sur les noms de lieux de Kastel-Paol, Sant-Iann-ar-Biz, Enez-ar-Guer-Veur, Kastel-Nevez, Ann Oriant, Ar Merzer, Santez-Anna Wenet, Enez-Sizun, etc., etc., pour assurer que les habitants de ces pays ne parlaient, au XXe siècle que breton, ils ne seraient pas moins dans leur tort, les deux langues, le breton et le français, étant de nos jours également parlées en Basse-Bretagne.

Le journal *Ar bobl* qui déclare bien franchement ne pas se rallier absolument à ma thèse, dit pourtant, dans son numéro du 11 août 1906, en parlant des deux noms de lieu *Châteauneuf* en français et *Kastelnevez* en breton, que « dans deux mille ans « il ne faudrait pas induire de ce que les actes civils écrivent « Châteauneuf pour conclure que le breton n'était plus parlé en « 1906. »

(1) Voir la *Revue* d'avril 1911.

Digitized by Google

Que les sept jours de la semaine en breton soient des emprunts latins, et que sur les douze mois de l'année, six soient celtiques et six latins chez les Bretons (1), il n'y a rien d'étonnant à cela. Les Armoricains, devenus plus tard les Bretons, ne vivant pas isolés dans le monde, devaient forcément se conformer aux lois et coutumes générales qui le régissent. De là, la nécessité pour eux d'adopter le calendrier romain et plus tard le calendrier grégorien. Mais, tout en recueillant dans leur langage les noms latins de tous les jours de la semaine et la moitié des noms des mois latins, ils les adaptaient à la forme et au génie de leur langue. C'est ainsi que *Januarius* est devenu *Genver*, *Februarius C'houevrer*, *Aprilis Ebrel*, etc., et, que *Dies lunæ* s'est transformé en *Dilun*, *Dies Martis* en *Dimeurs*, *Dies solis* en *Disul*, etc.

Les Bas-Bretons n'ont pas agi autrement dans des temps plus récents pour les mots d'un emploi usuel qu'ils ont empruntés au français.

Ainsi gouvernement est devenu *gouarnamant*, soldat *soudard* (emprunté au vieux français), médecin *medisin* que Le Gonidec indique comme relativement nouveau en breton, bataillon *batalloun*, diplômé *diplomet*, jardinier *jardinour* ou *jardiner* plus usité que le mot celtique liorzer lequel même, je crois, n'a plus cours dans la conversation, écart *enkard*, puits *puns* (d'après M. Loth), langage *langach*, tablier *tavancher* qui, d'après M. de Jubainville viendrait du mot *devant*, voix, d'où le même savant tire le mot *mouez*, *tribuill* viendrait du vieux français tribouil. — D'autre part, le verbe achever a formé *echui*, arrêter *areti*, estimer *estumi*, se fâcher *facha*, endéver (vieux français, *desver*) *devezi*, etc.

Le mot *beuzit*, endroit planté de buis, cité par M. Loth, a toujours fait partie du vocabulaire breton ; il est commun au breton et au latin : breton *beuzit*, latin *buxetum*. Quant à *Gervanioc* ou *Gervaniec*, il y a un certain nombre de mots en breton qui emploient indifféremment les deux terminaisons ; il en était sans doute de même au Xe siècle.

D'ailleurs je n'attache qu'une importance très relative à toutes les démonstrations tirées de la linguistique pour expliquer des événements que l'histoire ne confirme pas. J'ai cependant retenu

(1) Loth, *Bull. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1908, p. 304.

Digitized by Google

un fait qui montre la préoccupation constante de M. Loth de tout rapporter aux Bretons insulaires. Au sujet des noms de *fundi* en — *ac*, *i-ac* dérivés de noms latins (*gentilices* et *cognomina)* très nombreux, en Armorique, dit-il, et dont, suivant lui, le Morbihan actuel compte près de cent, il ajoute : «Dans la « partie la plus fortement et la plus anciennement bretonisée et « actuellement encore de langue brittonique, ils sont relativement « rares : les Bretons s'y sont sans doute établis en masses plus « compactes (1) ».

Si ces noms *fundi* dérivés de noms latins sont rares dans la partie d'Armorique en question, ce n'est pas parce que les Bretons insulaires s'y sont établis en masses plus compactes qu'ailleurs, mais parce que la population de cette région, ainsi que d'ailleurs celles des autres parties de la Péninsule armoricaine, était, à l'arrivée des premiers émigrés bretons du Ve siècle, en grande majorité composée d'Armoricains et, pour le reste, des descendants des colons militaires bretons et émigrés insulaires des IIIe et IVe siècles. Quant aux noms de *fundi* dérivés de noms latins, s'ils ont survécu dans certaines régions, c'est que ces domaines appartenaient aux principales familles du pays, la plupart elles-mêmes d'origine gauloise, mais qui avaient pris des noms latins.

Enfin, comme il n'est pas douteux que l'île de Bretagne fut conquise par les Gaulois (2) dont les noms d'un certain nombre de tribus se retrouvent de chaque côté de la Manche, et comme, d'autre part, le vénérable Bède dont M. Loth n'hésite pas à reconnaître la « grande autorité » (3) nous dit que la partie méridionale de cette île fut occupée par des Bretons venus d'Armorique et auxquels la Bretagne insulaire doit son nom (4), on peut en conclure que les émigrés des Ve et VIe siècles, loin d'avoir importé dans la Péninsule armoricaine les noms de lieux qui tiennent une si grande place dans les théories du savant celtisant, retrouvèrent au contraire, en arrivant dans la vieille péninsule gauloise, les appellations de maintes localités situées

(1) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*. Introduction.

(2) D'Arbois de Jubainville. *Revue celtique*, 1905, p. 278-279.

(3) J. Loth, *L'émigration bretonne*, p. 29.

(4) Hæc insula Britones, solum a quibus nomen accepit, incolas habuit qui de tractu armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, australes sibi partes illius vindicarunt. (Bède, *Hist. eccl.* L. 1, c. 1).

Digitized by Google

outre-mer. C'est d'ailleurs ce que l'on peut inférer de la phrase suivante de M. d'Arbois de Jubainville citée plus haut : « La « comparaison de la nomenclature *géographique* de la Grande- « Bretagne avec celle de la Gaule, écrit cet illustre savant, est « décisive, elle établit que les Gaulois conquérant la Grande- « Bretagne sur les Goïdels y ont apporté leur langue » et par conséquent, peut-on ajouter, les noms d'une partie des lieux habités par eux sur le continent. C'est également ce qui a lieu de nos jours pour les conquêtes et les colonisations modernes. Par exemple : l'Algérie, les Etats-Unis et de nombreuses colonies européennes dans les différentes parties du monde.

Il est certain qu'après la conquête de l'île de Bretagne par les Gaulois, ceux-ci s'y établirent en grand nombre, après en avoir chassé ou assujetti les habitants. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que de nombreux clans armoricains eussent, à cette époque, passé la mer et se fussent fixés dans la grande île située en face de leur pays, fondant ainsi des établissements auxquels ils auraient donné des noms existant déja en Armorique.

D'autre part, Dom Lobineau écrit dans son *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 3, le passage suivant qui confirme le jugement du vénérable Bède et de M. d'Arbois de Jubainville : « Ces « Bretons de l'Isle que l'on appelle maintenant Angleterre, « estoient Celtes d'origine, comme on en conviendra quand on « fera réflexion à ce que dit César : que ceux d'entre les Gaulois « qui vouloient s'instruire à fond de la religion des Druides, « passoient dans l'Isle de Bretagne. Il s'ensuit de là que les « Gaulois et les Bretons avoient mesme langue et mesme re- « ligion, et par conséquence mesme origine. Il n'est pas croyable « que l'Isle ait peuplé le continent; il reste que c'est le continent « qui a peuplé l'Isle, et que les Bretons estoient venus de la « Celtique »,

En parcourant dernièrement *la Basse Bretagne, Etude de géographie humaine* de M. Camille Vallaux, professeur de géographie à l'Ecole Navale, mon attention a été retenue par cette phrase : « Comme les rameaux linguistiques analogues de « Cornwall, du pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande, le breton a « vécu grâce à l'isolement géographique des populations qui le « parlaient; aujourd'hui il concourt à prolonger cet isolement « qui lui a permis de durer. »

Ce passage répond de tout point à l'idée que je me suis tou-

Digitized by Google

jours faite de la persistance de la langue celtique dans les pays où se parle cette langue tant en France qu'en Angleterre. De même que la Gaule, l'île de Bretagne a plus ou moins subi, pendant trois ou quatre siècles, l'influence latine. Les régions situées aux extrémités de cette grande île et dont le littoral était presque ignoré de la marine romaine, échappèrent seules à cette influence et conservèrent intégralement leur vieille langue et leurs antiques coutumes.

Il ne pouvait en être autrement de la Péninsule armoricaine et surtout de la partie correspondant à notre Basse-Bretagne, laquelle résista d'autant plus facilement à la romanisation qu'elle continua, après la conquête, à entretenir des relations par mer avec les populations de même race et de même langue de la Cornouaille et de la Cambrie. Or, si aujourd'hui, malgré la poussée exercée par la langue française sur la Basse-Bretagne, le long de la frontière terrestre et sur tout le littoral breton de l'embouchure du Gouet à celle de la Vilaine, l'idiome celtique, assiégé en outre jusqu'au fond des campagnes par les écoles, les administrations, les tribunaux, l'industrie, l'armée, le tourisme, etc., se défend pied à pied et conserve à peu près ses anciennes positions battues en brèche par toutes ces forces morales et matérielles, à plus forte raison a-t-il pu se maintenir sous la domination romaine si peu tracassière, si peu encombrante sous le haut empire, et qui laissait aux peuples conquis, sous certaines conditions indispensables à la paix et à la sécurité de l'Etat, leurs lois, leurs mœurs, leurs habitudes et leur langage.

Si la Gaule se laissa gagner par la romanisation et abandonna peu à peu sa langue nationale pour adopter celle de ses vainqueurs, il n'en fut pas de même de la Péninsule armoricaine dont les habitants ont conservé jusqu'à nos jours, non seulement grâce à leur isolement, mais encore grâce à leur ténacité proverbiale, le vieil idiome celtique transformé, il est vrai, par le temps, mais toujours très vivace en Basse-Bretagne (1).

(1) Voici ce qu'écrit dans l'ouvrage précité *La Basse Bretagne*, p. 84, M. Camille Vallaux, au sujet des empiétements du français en Basse-Bretagne.

« Cependant la situation respective du français et du breton n'est pas im-
« muable. Le français gagne peu à peu du terrain. Mais sa marche en avant ne
« ressemble pas à un mouvement de front sur la limite des deux langues. On
« pourrait plutôt la comparer à un double mouvement tournant, qui, par les

Digitized by Google

Nous avons cité plus haut plusieurs exemples montrant que les linguistes ne sont pas toujours d'accord entre eux. La linguistique qui, pour me servir du nouveau langage scientifique en usage, s'élabore maintenant, comme la philologie, dans des « laboratoires », n'est donc pas une science aussi exacte qu'on nous le dit, et ne semble pas, dans tous les cas, avoir toute la rigueur mathématique de celles qui reposent sur le calcul. Ses empiétements sur le domaine historique, ne sauraient par conséquent être justifiés.

Au sujet des conceptions que se font de leur rôle certains savants professeurs, M. Jacques Jary écrit ce qui suit dans le *Journal des Débats* du 15 novembre 1910 : « Ils (ces professeurs) « ont pu créer une orthodoxie universitaire, comme s'ils avaient « reçu la vérité par révélation, ils ont enseigné *ex cathedra* « assénant les formules, brisant les résistances. C'est bien

« routes littorales de Rennes à Brest et de Nantes à Brest, enveloppe le domaine « breton. C'est chez les populations maritimes et industrielles de l'Ar Mor que la « français fait le plus de progrès. Le groupe ouvrier d'Hennebont ne parle que « français au milieu des populations bretonnantes. Le breton tend à disparaître « de Belle-Ile-en-Mer. Il recule dans toutes les agglomérations de pêcheurs de la « presqu'île de Crozon. A l'intérieur même, il cède sur plusieurs points devant le « patois français de la Haute-Bretagne, le *gallo*. Dans les cantons de Corlay, de « Mur et de Cléguérec se sont établis d'assez nombreux fermiers du pays *gallo*- « tentés par le prix relativement bas des fermages. Cette invasion pacifique com- « mence à franciser le pays. Déjà les communes de Sainte-Brigitte et de Saint- « Aignan forment des îlots *gallo* en plein pays breton. La langue bretonne perd « donc du terrain, mais elle ne recule que pas à pas. »

D'autre part, *La Dépêche de Brest* du 26 décembre 1910 contient, sur « la littérature de la langue bretonne en 1910 », un article dont nous croyons devoir reproduire l'extrait suivant :

« L'absorbante politique et la nécessité des informations rapides obligent les « journaux quotidiens à ne consacrer que quelques lignes à certaines manifes- « tations d'art et de littérature provinciale, qui en d'autres temps plus pacifiques, « seraient de nature à intéresser un peuple épris de lettres, comme le fut toujours « celui de Bretagne.

« Profitons toutefois de cette fin d'année pour jeter un coup d'œil d'ensemble « sur les productions littéraires fournies par notre langue en 1910. On verra « qu'à l'encontre de ce qu'en pensent certains, mal informés, le breton se dé- « veloppe, gagne même du terrain, et que nous devons en rendre grâce au zèle « inlassable de l'*Union regionaliste bretonne* et du *Gorsedd des Bardes* dont la « *Dépêche de Brest* a maintes fois signalé les heureuses initiatives et rendu « compte des manifestations annuelles.

(*Mab ar Menez*).

Parmi les auteurs cités dans cet article se trouvent MM. Jaffrennou (Taldir), l'abbé Le Clerc (Kloarek ar Wern), l'abbé J. Le Bayon, de Carné, Loeiz ar Floc'h, Yves Le Moal, Mellac et Herrieu, Yves Crocq, les trois bardes qui signent Trivarz, Prosper Proux, etc.

Digitized by Google

« l'objection la plus grave qu'on puisse leur adresser, et c'est « contre elle qu'ils ont à se défendre. Pourquoi ont-ils fait à leur « profit un monopole de la certitude ? Pourquoi se sont-ils érigés « en théologiens ? »

« Les spécialistes, dit de son côté M. A. Albert Petit (*Journal « des Débats* du 4 janvier 1911) les spécialistes, en toute bonne « foi, sont naturellement enclins à exagérer l'importance de « leur spécialité, et à diminuer celle de la spécialité voisine ».

Il est certain qu'une vie entière passée dans l'étude d'une spécialité, est de nature à inspirer à ces savants une profonde pitié pour tous ceux qui n'ont pas partagé leurs travaux au même degré, et qui s'exposent à de vertes semonces, quand ils se hasardent à émettre des opinions non revêtues de la consécration d'une orthodoxie qui se croit infaillible. Mais on ne saurait s'étonner, si les infortunés dissidents, objets de ce dédain et de ces rebuffades, ne veulent pas se tenir pour battus. Il est des sciences, et parmi les plus récentes la linguistique, qui progressent sans cesse et n'arrivent à accroître leur domaine qu'à travers mille vicissitudes et mille combats ; on peut donc toujours s'attendre, surtout quand il s'agit de questions controversées où chacun défend obstinément sa cause, à voir, tôt ou tard, reviser des doctrines jouissant d'une vogue passagère, et rétablir des faits consacrés par l'histoire pendant de nombreux siècles et aujourd'hui méconnus, par excès de science.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Dom Bède Plaine dans son ouvrage *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (imprimé en 1899) nous dit que l'histoire mieux comprise des Ve et VIe siècles lui a fait connaître un fait auquel personne, ce semble, n'avait pensé avant lui, « c'est que dès les années 408-450, il y avait identité « entre les *Armoricains* de Zozime, de Jornandès, de Procope « et les *Bretons continentaux*.

« Ce fait, ajoute ce savant bénédictin, a été à mes yeux comme « une révélation. Grâce à lui, nous savons avec certitude que « l'occupation de l'Armorique par les Bretons insulaires re- « monte en principe soit aux dernières années du IVe siècle, « soit aux premières du Ve. Nous savons qu'elle s'étendit de

Digitized by Google

« très bonne heure sur tout le littoral de l'Océan, de Croisic à « Saint-Malo. Nous savons avec certitude qu'elle fut réalisée au « nom de l'autorité légitime, nullement par la voie des armes « et de la conquête. »

Ce passage confirme ce qui a été dit plus haut (chapitre V) au sujet de l'établissement, dans la Péninsule armoricaine et à titre de colons militaires, des légionnaires bretons qui avaient, en 383, suivi l'empereur Maxime sur le continent. Cette colonisation fut, pour me servir des expressions mêmes de Don Bède Plaine, « réalisée au nom de l'autorité légitime, nullement par la voie des armes et de la conquête ».

Mais, objectera-t-on, Maxime nommé empereur par ses soldats presque tous bretons n'étant qu'un usurpateur, un *tyran*, ne possédait pas, par conséquent, l'autorité légitime. A ce compte, un grand nombre d'empereurs romains, et non des moindres, ne pourraient également être considérés que comme des *tyrans*, et leurs actes ne devraient avoir aucune valeur légale. L'histoire démontre le contraire. Vespasien, Septime-Sévère, Aurélien, Probus, Dioclétien, proclamés empereurs par leurs troupes, et Constantin lui-même choisi par les légions de Bretagne sont au nombre des princes dont Rome s'honore le plus, et les lois faites par eux n'ont jamais été contestés. D'ailleurs le choix des armées était sanctionné par le Sénat et le peuple romain.

Maxime, comme Constantin le Grand, fut proclamé empereur par ses soldats recrutés en majeure partie parmi les Bretons. Ayant, comme son illustre prédécesseur, embrassé la religion chrétienne avant son avènement au trône, il se montra comme lui politique avisé et habile général.

Vainqueur de Gratien et très populaire parmi les légions d'Occident, il reçut le titre d'*Auguste* que lui donnèrent Théodose et Valentinien, lesquels le reconnurent également pour seul empereur des Gaules, d'Espagne et de Bretagne. Ce fut alors que, se conformant aux lois et aux usages de Rome, Maxime fonda dans la Péninsule armoricaine dont les habitants étaient de même race et de même langue que ceux de la grande île de Bretagne, des colonies militaires composées de soldats bretons servant dans les légions romaines. Rien de plus légal, de plus rationnel et de plus pacifique. Aurélien de Courson croit que c'était soit en qualité d'hôtes de l'empire, soit comme colons de terres lé-

Digitized by Google

tiques, que Maxime avait distribué des terres en Armorique aux Bretons de ses légions.

Les Gaulois de la presqu'île armoricaine au milieu desquels se fixèrent ces colons, formaient une population énergique, robuste et guerrière. Loin de s'être laissé, pendant plus d'un siècle, piller et incendier par les Saxons, ils surent toujours leur opposer une vigoureuse résistance qui les empêcha de pénétrer profondément dans le pays. Les archéologues qui, de nos jours ont reconnu les cendres d'incendies remontant aux IIIe et IVe siècles de notre ère, ont sans doute mis beaucoup de bonne volonté et quelque imagination pour les identifier avec les scories laissées par de si lointains embrasements. Il est permis de croire qu'avec un peu plus d'attention, on aurait découvert parmi cette poussière les traces des nombreuses guerres qui, pendant si longtemps ont désolé la Bretagne, et qu'avec les cendres saxonnes devaient se trouver mélangées celles que les Francs, les Normands, les Anglais, les Montfortistes et les Blaisiens, les ligueurs et les conventionnels avaient semées dans toute cette péninsule.

Au moment de l'arrivée des colons militaires bretons, la Péninsule armoricaine était gardée par trois légions romaines recrutées en grande partie dans la région et dont l'une, les *Mauro-sismiaci*, était formée de soldats Maures et Osismiens ; il y avait, en outre, quelques cohortes composées presque exclusivement d'Armoricains. Enfin une colonie de Lètes francs établie chez les *Redones* était également chargée de défendre cette partie de l'empire romain. La Péninsule armoricaine, protégée par ces troupes auxquelles, à l'occasion, les colons bretons, tous anciens soldats, pouvaient très utilement se joindre, était donc en état d'opposer une résistance sérieuse aux barbares qui se seraient hasardés à envahir son sol.

C'était l'époque de la grande invasion qui, traversant le Rhin dans l'hiver de 406 à 407, se dirigea vers l'Espagne en saccageant tout ce qui se trouvait sur son passage en Gaule. Le *tractus armoricanus*, qui comprenait alors toute la partie du territoire Gaulois s'étendant entre la Gironde et la Somme et qui était située en dehors de la route des barbares, échappa au flot destructeur qui, quelques mois après le passage du Rhin, était venu se heurter contre les Pyrénées qu'il ne franchit que deux mois après. « Il faut remarquer, écrit Buchez, que les cités situées

Digitized by Google

« entre la Somme et la Loire, et entre la Loire et la Gironde, « c'est-à-dire la plus grande partie du *tractus armoricanus*, ne « furent pas même touchées (1). »

Depuis 403 les légions, qui défendaient sur le Rhin l'entrée des Gaules, avaient été appelées en Italie par Stilicon qui, à leur tête, gagna sur Alaric, roi des Visigoths, la bataille de Pollantia. Retenues par le général romain pour combattre et vaincre Radagaise qui, en 406, avait, de son côté, envahi également l'Italie, ces légions ne purent se trouver sur le Rhin pour s'opposer à l'invasion des Barbares. Les Francs auxquels la défense du fleuve avait été confiée, écrasés par le nombre, durent céder au torrent.

Pendant que ces événements se passaient sur le continent, les légions de Bretagne, non moins indisciplinées que vaillantes, proclamèrent et égorgèrent en quelques mois deux empereurs, puis, dans leur impétueuse légèreté, arrêtèrent leur choix sur un simple soldat, uniquement parce qu'il s'appelait Constantin, nom qui leur parut de bon augure. Cet empereur de hasard se montra à la hauteur des circonstances. Energique et rusé, son premier soin fut de donner de l'occupation à ses turbulents *électeurs*. Il débarqua avec eux à Boulogne et appela à lui, aussitôt débarqué, tout ce qu'il y avait de troupes romaines dans le *tractus armoricanus*. Nul doute qu'une partie des légions cantonnées dans la Péninsule armoricaine se rendît à son appel, ainsi que les lètes francs établis chez les Redons. A la tête d'une armée composée d'Armoricains, de Bretons, de Gaulois et de Francs, Constantin défit les Barbares dans de nombreux combats et parcourut la Gaule en conquérant (407-408).

Cependant les Armoricains réorganisèrent les troupes restées dans la presqu'île et au nombre desquelles se trouvaient d'assez nombreux soldats Maures. Les chefs bretons qui, vingt ans auparavant, avaient conduit les colonies militaires, mirent leur vieille expérience à la disposition des habitants du pays. En peu de temps la Péninsule se trouva en état de défense, et c'est alors que sous son impulsion toutes les cités du *tractus armoricanus* se déclarèrent indépendantes et formèrent une confédération républicaine qui défia bientôt les armes des Barbares et les intrigues de Rome (408). Le premier mouvement des confé-

(1) Buchez, *Histoire de la formation de la nationalité française*. Tome I, L. II, ch. 1.

Digitized by Google

dérés fut de chasser les magistrats et fonctionnaires romains qui, peu nombreux au temps de la prospérité de l'empire, s'étaient accrus en nombre à mesure que la puissance de Rome déclinait et que sa décadence se manifestait. C'est d'ailleurs le sort de tous les peuples en décomposition.

Entourée d'ennemis, la confédération armoricaine ne pouvait conserver son indépendance qu'en se tenant constamment sous les armes. Au sud, l'abandon par Honorius aux Wisigoths des Aquitaines Ire et IIe (1) en récompense des victoires remportées par eux sur les Barbares d'Espagne, et au nord les intrigues des Romains avaient considérablement restreint son territoire. En moins de dix ans toute la région située entre la Gironde et la Loire était venue arrondir le domaine des Wisigoths, tandis que la Belgique IIe qui comprenait tout le nord-est de la France actuelle et qui tout en témoignant de ses sympathies pour la fédération des Armoriques n'y tenait matériellement que par quelques points comme Beauvais, Senlis, Amiens, retombait sous l'influence de Rome qui se hâtait d'y envoyer des magistrats et des officiers. En 418, le *tractus armoricanus* ne comprenait plus que la région située entre la Loire et la Somme (IIe, III IVe Lugdunaises), c'est-à-dire la Bretagne, la Normandie, le Maine, le Perche, la plus grande partie de l'Ile de France y compris Paris, les parties de l'Anjou, de la Touraine et de l'Orléanais situées sur la rive droite de la Loire et les territoires de Sens et d'Auxerre.

Cependant les cités confédérées de l'Armorique étaient devenues l'asile des malheureux Gaulois, victimes des exactions des officiers impériaux et qui fuyaient les provinces où Rome dominait encore. Une révolte générale éclatait en même temps dans les deux Aquitaines et dans les deux Belgiques. Toutes les cités de la Gaule ultérieure prirent bientôt part à la conjuration. Le général romain Aëtius, à la tête d'une armée de Huns et d'Alains, attaqua les insurgés et les vainquit (437). Cette défaite, loin de calmer les Armoricains, ne fit qu'exalter leur courage. Pendant plusieurs années, ils luttèrent contre les forces romaines qui furent impuissantes à les réduire. Furieux, Aëtius

(1) L'Aquitaine IIe s'était jointe à la confédération armoricaine. Il convient de remarquer que, bien que s'étant confédérées et proclamées indépendantes, les provinces comprises dans le *tractus armoricanus* n'en étaient pas moins considérées par les empereurs d'Occident comme faisant partie de l'empire romain.

Digitized by Google

fit envahir leur territoire par Eocaric, roi des Alains. C'est alors qu'eut lieu entre saint Germain, évêque d'Auxerre, et le roi barbare l'entrevue dont nous avons parlé au chapitre V et à la suite de laquelle Eocaric fit cesser les hostilités, en attendant la réponse de l'empereur aux propositions que lui portait le saint évêque. On sait que la démarche de saint Germain n'ayant pas eu le succès qu'ils en attendaient, les Armoricains gardèrent leur indépendance et persistèrent dans leur rébellion. La tentative du roi des Alains poussé par Aëtius fut la dernière du parti impérial contre l'indépendance du *tractus armoricanus.*

Cependant une invasion dépassant en horreur celle de 406 menaçait la Gaule. Attila, roi des Huns, surnommé le *fléau de Dieu*, s'avançait sur ce malheureux pays, à la tête d'innombrables hordes hideuses et féroces, qui jetaient l'épouvante parmi les barbares eux-mêmes. Aëtius se montra général aussi consommé qu'habile politique. Réunissant sous son commandement les différents peuples qui se disputaient le sol gaulois, il transforma en alliés du peuple romain les ennemis de la veille, et les mena contre Attila qui, entré en Gaule, mettait tout à feu et à sang. Les deux armées se heurtèrent dans l'immense plaine des Champs Catalauniques où devait se décider le sort de la Gaule et du monde. Vaincu et fugitif, le roi des Huns dut repasser le Rhin (451). L'année suivante il envahit l'Italie où après avoir détruit quelques villes, il recula devant l'énergie et l'éloquence du pape saint Léon. Rentré dans son camp en Pannonie, il mourut peu de temps après, au milieu des fêtes d'un nouveau mariage (453). Quant à Aëtius, illustré par les immenses services qu'il avait rendus à l'empire romain et par ses victoires sur les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths et les Huns, il fut, en récompense, assassiné de la main même de l'empereur Valentinien III, jaloux de sa gloire et de l'admiration dont tous l'entouraient.

Au nombre des alliés qui avaient contribué à la défaite d'Attila, se trouvaient les Armoricains dont l'amitié avait été particulièrement recherchée par Aëtius, tant à cause de leur courage et de leur expérience de la guerre, que du nombre de guerriers qu'ils pouvaient mettre à sa disposition.

A cette occasion, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'étude de M. de la Lande de Calan sur les *Armoricains et Bretons au Ve siècle* dans la *Revue de Bretagne* de novembre 1910. Au nombre

Digitized by Google

des peuples combattant dans l'armée d'Aëtius contre les Huns d'Attila se trouvaient, d'après Jornandès, les *Briones*. Or, M. Calan de la Lande se demande si ces *Briones* sont des Bretons ou s'il faut y voir une faute de scribe pour *Britones*. « Quelques « érudits, dit-il, l'ont cru et de fait on ne voit pas très bien, si « ce n'étaient pas les Bretons, quel serait ce peuple inconnu « d'ailleurs et cependant assez important pour figurer là à côté « des Francs et des Bourguignons. Aussi n'y a-t-il pas lieu de « s'arrêter à la variante *Riparii Olibriones*, *Ripari Oribriones*, etc... « les *Olibriones* ou *Oribriones* n'étant pas plus connus dans « l'histoire ».

Pour moi, il n'y a pas de doute, ces *Briones* sont bien des *Britones*, fils et petits-fils des colons militaires bretons établis dans la Péninsule armoricaine au IVe siècle. Sans être encore d'un usage général, le nom de Bretagne ou Petite Bretagne, *Minor Britannia*, commençait à être donné à la Bretagne armoricaine. Jornandès, historien Goth, a bien pu faire deux peuples de ce qui n'en était réellement qu'un et écrire *Armoriciani* et un peu plus loin *Briones* ou plutôt *Britones*.

Il semble, d'autre part, que la liste des peuples donnée par Jornandès ait été formée d'après l'importance des contingents fournis par eux. Voici comment l'historien Goth les classe : *Franci*, *Sarmatæ*, *Armoriciani*, *Lititiani*, *Burgundiones*, *Saxones*, *Riparioli*, *Briones*. Si par *Sarmatæ* (Sarmates) on entend les Alains si nombreux en Gaule, à cette époque, on voit que les Armoricains viennent en bon rang, puisqu'ils occupent le troisième immédiatement après les Alains. Quant aux *Briones* (*Britones*) qui clôturent la liste, ils sont réellement bien à la place que leur nombre leur assignait. Nous avons vu, en effet, au chapitre V, que comparativement à la forte race qui peuplait la Péninsule armoricaine, ils étaient peu nombreux. Ils n'ont donc pu fournir à Aëtius qu'un effectif assez réduit. Mais alors, dira-t-on, les Bretons et les Armoricains ne s'étaient pas mêlés et formaient sur le même territoire deux peuples bien distincts. On trouvera dans la Notice des dignités, *noticia dignitatum*, la réponse à cette objection.

Au nombre des corps de cavalerie placés sous le commandement du *Vir illustris Magister equitum Galliorum* se trouvaient les corps des *Brittones* et des *Secundani Brittones*, lesquels étaient exclusivement composés de Bretons, excellents cava-

Digitized by Google

liers. Cela n'empêchait pas que parmi les *Armoriciani* il y avait également des Bretons servant comme fantassins. Nous voyons dans la même notice un corps de cavaliers, *Martenses*, et un autre de cavaliers *Mauri Osismiaci*, lesquels étaient absolument distincts des corps du même nom composés de fantassins et servant sous les ordres du *Præfectus militum Maurorum Osismiacorum* et du *Præfectus militum Martensium*. On sait, en effet, que, depuis Constantin le Grand, il y avait, dans les légions, une séparation complète des deux armes, infanterie et cavalerie.

Après la défaite d'Attila, toutes les troupes qui avaient pris part à la bataille des Champs Catalauniques, regagnèrent leurs pays ou leurs cantonnements, pour y continuer leur vie de fatigues et de combats, et les Armoricains pour y jouir, du moins pendant quelques années, d'un repos bien mérité (451-463).

Cette époque est peut-être la plus glorieuse de l'histoire armoricaine. La péninsule enrichie par le commerce et l'industrie de villes florissantes, pourvue des nombreuses ressources fournies par un territoire bien cultivé et abondamment boisé, gardée par de vaillantes cohortes de soldats aguerris et expérimentés, et gouvernée par des princes aussi valeureux que bons politiques, présentait l'aspect d'une contrée fermement assise sur des bases solides et telle que la virent les premiers émigrants insulaires chassés de leur patrie par les Saxons (1).

Aussi Egidius, maître de la milice et habile homme de guerre, dont l'ambition était de secouer le joug de Rome et d'affranchir complètement de la tutelle des Romains tout le nord de la Gaule, rechercha-t-il l'alliance de « la puissante république des Armoriques » dont la presqu'île armoricaine était le plus robuste rempart. Mais l'aide donnée par les cités du *tractus armoricanus*

(1) En 451 l'Armorique est assez puissante pour voler au secours de l'empire romain envahi par les Huns d'Attila. Vaincus par Aëtius et ses alliés, ces barbares aussi repoussants que redoutables sortirent de la Gaule, et la civilisation fut sauvée. Neuf ans après, en 460, à l'arrivée des premiers émigrés bretons chassés par l'invasion saxonne, la Péninsule armoricaine ne serait plus, nous dit-on, qu'un pays inculte et désert. Un effroyable cataclysme seul, submergeant les terres et engloutissant les populations, aurait pu, en aussi peu de temps et en l'absence de toute guerre ou de tout autre fléau d'une violence inouïe, amener une semblable désolation. Or, on ne voit, que je sache, ni dans la tradition ni dans l'histoire, aucune mention d'une aussi épouvantable catastrophe. La destruction de Tolente et de la ville d'Is est même postérieure à cette période. Rien donc ne peut expliquer l'état affreux dans lequel se serait trouvée la Péninsule armoricaine au début des émigrations bretonnes, en 460. (A. T).

Digitized by Google

ne suffisait pas pour entamer la lutte contre les forces romaines composées surtout de Wisigoths, d'Alains et de Burgondes. Egidius s'adressa donc aux Francs qui accueillirent favorablement ses propositions et le nommèrent même leur roi. A la tête d'une armée franco-armoricaine, celui-ci, non loin d'Orléans, livra bataille aux *Impériaux* commandés par Frédéric, frère du roi des Wisigoths. La lutte fut acharnée et sanglante, mais Frédéric ayant été tué, ses troupes s'enfuirent en désordre et furent poursuivies par les soldats d'Egidius qui en firent un grand carnage.

« Vers le même temps, une bande de ces Saxons, qui, en ce « moment, s'établissaient dans la Grande-Bretagne,..... avait « pénétré, sous la conduite d'un chef du nom d'Adoagre, dans la « Loire et s'était abattue aux environs de la ville d'Angers. Ils « mettaient la campagne au pillage. Egidius, après s'être servi « des cohortes armoricaines dans une cause qui paraissait sur- « tout la sienne, ne pouvait permettre qu'on violât impunément « le territoire de la Confédération. En 464, il était en marche lors- « qu'une mort imprévue vint le saisir. Il périt empoisonné. C'est « ainsi que la cour impériale se débarrassait d'un ennemi qu'elle « n'avait pu abattre par les armes » (1).

Après l'assassinat de leur général, ses troupes se disloquèrent et regagnèrent leurs foyers. Pendant quatre ans, les Armoricains jouirent d'une paix profonde. En 469, l'empereur Anthémius, inquiet des intrigues d'Arvandus, préfet du prétoire à Arles, avec Euric, roi des Wisigoths, demanda aux cités armoricaines le secours de leurs armes. Riothime partit, à la tête d'une armée brito-armoricaine de douze mille hommes qui fut placée à Bourges, sur les limites de ce qui restait, à cette époque, de l'empire romain dans les Gaules. Cette armée ne comprenait que des troupes d'élite formées d'Armoricains et de descendants des colons militaires bretons. Surpris par les Wisigoths et écrasés par le nombre des ennemis, près du bourg de Déols, les Armoricains bien que fort réduits en nombre, opérèrent leur retrait en bon ordre et se joignirent aux troupes gallo-franques commandées par Childéric (470).

L'occasion de prendre leur revanche se présenta bientôt. Les

(1) Buchez, *Histoire de la formation de la nationalité française*. Tome I L. II, ch 5.

Digitized by Google

Wisigoths avaient attiré dans leur parti le chef saxon Adoagre que nous avons vu ravager le territoire d'Angers et qui, ayant appelé auprès de lui d'autres bandes de pirates, se trouvait à la tête de forces redoutables. Attaqués par Childéric les Saxons furent anéantis (471). Riothime et ses Brito-Armoricains rentrèrent en Armorique, forts diminués en nombre, mais, en somme, satisfaits de leur expédition. Le chef breton, qui était sans doute le descendant d'un des tribuns qui avait conduit les colonies militaires fondées par Maxime, reprit, dès sa rentrée, le gouvernement de son petit royaume ou comté, qui était, selon toute apparence, celui de Nantes. L'Armorique avait, en effet, conservé son organisation romaine ; seulement les cités de la Péninsule, réduites ou agrandies suivant les convenances résultant du nouvel état de choses, étaient devenues les royaumes ou comtés de Cornouaille (Osismiens, Curiosolites et Vénètes), d Asch et un peu plus tard de Léon (Osismiens), de Vannes (Venètes), de Rennes (Redones) et de Nantes (Namnètes).

Syagrius avait succédé à son père Egidius (464). Comme lui, il avait fait reconnaître son autorité par les cités armoricaines auxquelles vinrent se joindre, grâce à son habile politique, les Alains des bords de la Loire et les lètes saxons établis à Bayeux ; il disposait en outre, d'un petit commandement localisé dans la Belgique IIe, et s'étendant sur les villes de Reims, Saint-Quentin, Arras, Soissons, seul territoire restant à Rome en Gaule et auquel il devait le titre de « Roi des Romains ».

De son côté, Childéric, roi des Francs Saliens, régnait à Tournoi, et « apparaît, dit Ernest Lavisse, comme l'allié des Romains ». Ce prince mourut en 481 et eût pour successeur son fils Clovis, âgé seulement de quinze ans.

Sans cause apparente et peut-être seulement parce qu'il était jaloux de l'influence de Syagrius sur les Francs, Clovis marcha contre le « roi des Romains » et le vainquit à Soissons. Réfugié chez les Wisigoths Syagrius fut livré par leur roi, Alaric II, à Clovis qui le fit mettre à mort (486). Cette victoire accrut les forces de Clovis de nombreuses cohortes d'excellents soldats gaulois et barbares endurcis aux fatigues, et qu'une longue expérience de la guerre rendait précieux pour les desseins du roi franc. La victoire de Soissons rétrécissait encore le *tractus armoricanus* qui s'arrêtait maintenant à la Seine avec Paris comme tête de la Confédération.

Digitized by Google

Après avoir vainement sollicité l'amitié des cités armoricaines, Clovis résolut de les réduire par les armes. Ce fut alors une longue guerre d'escarmouches et de combats qui affaiblissait les adversaires sans amener aucun résultat sérieux. A la fin, les Francs et les Armoricains, fatigués d'une lutte inutile, se rapprochèrent d'un commun accord, et de ce rapprochement sortit le traité dont nous parle Procope, et qui de deux peuples ne devait en faire qu'un seul aussi puissant que respecté. Mais si les cités confédérées, situées entre la Mayenne et la Seine, se laissèrent englober dans le royaume des Francs, la Péninsule armoricaine, seul reste du *tractus armoricanus*, voulut garder son autonomie et son indépendance. Devenue plus tard le duché de Bretagne, elle ne consentit à son union à la France qu'après dix siècles de tribulations et de gloire, cédant ainsi de bonne volonté ce que les armes n'avaient pu conquérir, et à condition qu'elle conserverait ses franchises et privilèges et le maintien des formes de justice en usage dans le duché.

Quant à l'opinion suivant laquelle les Bretons descendraient des insulaires chassés de l'île de Bretagne, du Ve au VIIe siècle, par les Anglo-Saxons, elle ne supporte pas l'examen. Dom Bède Plaine infère de l'étude de saint Gildas, contemporain de ces événements, et des écrits du vénérable Bède, d'Ermold Nigelle, de Henri de Hungtington et de Girald de Cambrie, que le nombre des Bretons insulaires jetés par l'invasion anglo-saxonne sur le continent fut « relativement petit (1) ». « Les deux historiens « (Gildas et Bède), ajoute Dom Bède Plaine, affirment en effet, « d'un commun accord, que les Bretons disputèrent pied à pied le sol natal et ne se décidèrent à traverser l'Océan pour aller « chercher un refuge sur la terre étrangère, qu'après avoir été « décimés en plusieurs rencontres, après avoir souffert de la « faim (2). Par conséquent, impossible de s'y tromper, les Bre- « tons insulaires qui passèrent alors en Armorique, n'y vinrent

(1) « Bède ne dit pas un seul mot, d'où l'on puisse inférer qu'à ses yeux l'Ar- « morique avait été repeuplée par les Bretons, qui fuyaient devant les Angles « et les Saxons. Il affirme que les premiers habitants de l'île de Bretagne étaient « venus *de tractu armoricano* (Historia ecclesiastica, I, 1). C'était pourtant l'oc- « casion d'avancer que l'île avait plus tard *rendu* ce qu'elle avait reçu. » (Dom Bède Plaine).

(2) De reliquiis Britonum, nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur... alii fame confecti, alii transmarinas regiones petebant cum ejulatu magno (*De Excidio Britaniæ* XXV).

Digitized by Google

« qu'isolément ou par petits groupes. Ces fugitifs n'auraient ja-
« mais songé non plus à imposer leur langue et leurs mœurs au
« pays qui leur donnait asile, et si, par impossible, ils l'avaient
« voulu, ils n'auraient pu y réussir. L'histoire de l'Afrique au
« temps des Vandales, celle de l'Espagne lors de l'invasion des
« Maures, sont là pour déposer en faveur de mon assertion.
« Aussi, les partisans actuels de l'opinion que je combats en ce
« moment, ne craignent-ils pas d'affirmer de leur propre auto-
« rité et en dépit des témoignages contradictoires de Gildas et
« de Bède qu'il y eut de 460 à 500 ou environ une *inondation* de
« Bretons en Armorique, non une lente *infiltration* (1).
« Mais ce qui double encore la difficulté au lieu de l'aplanir
« c'est que d'après un nouvel aveu de ces mêmes historiens,
« — l'autorité romaine avait cessé de s'exercer en Armorique
« (455 460) au moment où commencèrent les émigrations dont il
« s'agit, et le littoral de l'océan, vingt fois mis au pillage par les
« pirates saxons, était sans habitants, sans habitations, sans
« culture, en un mot, un désert (2). — Car à ce compte, les
« fugitifs bretons n'auraient rencontré ni asile, ni protection en
« débarquant en Armorique ; ils auraient dû y végéter pendant
« bien des années, s'ils n'y étaient morts de faim et de misère.
« Enfin, dernière difficulté, non moins insoluble que les pré-
« cédentes. Gildas et Bède n'ont eu garde d'affirmer que les
« fugitifs dont je parle appartenaient, pour la plupart, par la
« naissance, à la Cambrie ou pays de Galles. Ils n'auraient pu
« le faire sans mentir à la réalité des faits : car, on le sait avec
« certitude, les Bretons de cette province se cantonnèrent alors
« dans leurs montagnes et n'y furent inquiétés par les enva-
« hisseurs qu'au commencement du VIIe siècle (600-610) (3).
« Et cependant c'est le pays de Galles, presque seul qui a
« colonisé l'Armorique. Je l'ai montré plus haut avec M. Loth,
« et la chose n'a jamais été contestée (4). Par suite, il faut de

(1) J. Loth, *Émigration bretonne*, p. 93.

(2) Arthur de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 250 (1896).

(3) Bède, *Historia ecclesiastica*, IV, 2.

(4) Si ce fait n'a jamais été contesté, je regrette d'être le premier à le faire. Le lecteur a déjà vu que je suis d'accord avec Gildas, Bède et Dom Bède Plaine, au sujet de l'absence totale ou à peu près de tout Gallois *laïque* au nombre des émigrés bretons des Ve et VIe siècles. Il me reste à démontrer que les Gallois ne se trouvaient qu'en très petit nombre parmi les colons militaires qui se fixèrent en Armorique au IVe siècle. C'est ce que je vais essayer de faire maintenant,

Digitized by Google

« nouveau convenir que les savants, qui ont cru trouver dans « l'invasion anglo-saxonne le premier point de départ de la « colonisation qui m'occupe, n'y avaient pas réfléchi suffisam- « ment avant d'avancer une pareille assertion. Ils ont donc été « victimes d'une véritable erreur (1).

Après avoir reconnu que les Gallois, cantonnés dans leurs montagnes, ne participèrent en aucune façon (2) aux émigrations des Ve et VIe siècles, et reconnu avec « Gildas le Sage et le Vénérable Bède » que la colonisation bretonne de l'Armorique doit avoir eu pour point de départ l'expédition de l'empereur Maxime en 383, Dom Bède Plaine croit, sur la foi d'une tradition locale non confirmée par « l'histoire contemporaine qui garde le « silence sur cette particularité », que les Bretons qui accompagnèrent Maxime au-delà de l'Océan étaient en majeure partie originaires du pays de Galles. Je ne saurais partager, à cet égard, l'opinion du savant bénédictin, et voici sur quoi je me base.

Les légions de Bretagne étaient composées de soldats aussi indisciplinés qu'intrépides ; leur témérité et leur arrogance étaient proverbiales (3). *Britannia fertilis provincia tyrannorum* (4), dit saint Jérôme dans ses *Dialogi contra Pelagianos*. L'expression *Britannia* employée par ce Père de l'Eglise se rapporte à toute l'île de Bretagne où se recrutaient les légions chargées de garder cette province. Loin de lever des troupes dans le pays de Galles, Rome était au contraire constamment tenue en éveil par les Gallois qui lui causaient de continuelles alarmes. Qu'un certain nombre de ces montagnards batailleurs eussent à la longue pris du service dans les légions, cela est très probable, mais ils n'ont jamais fourni à Rome que des contingents peu importants comme nombre, car indépendamment du peu d'étendue de leur pays comparativement au reste de la Bretagne, ils aimaient trop la liberté pour se plier longtemps aux exigences de la discipline romaine.

après la citation ci-dessus extraite de l'ouvrage de Dom Bède Plaine, *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (A. T.).

(1) Dom Bède Plaine, *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, p. 9-10.

(2) Il n'est pas question ici, bien entendu, des moines Cambriens qui prirent une part si active à la conversion de l'Armorique au christianisme (A. T.).

(3) Των αλλων απαντων πλεον αυθαδεια και θυμω νικομενους, *Zosime*.

(4) La Bretagne, province fertile en tyrans.

Digitized by Google

D'autre part, le vénérable Bède nous dit que la Bretagne se vit dépouillée de la fleur de la jeunesse bretonne qui suivit Maxime sur le continent : *Tota florida juventutis alacritate spoliata Britannia.* D'après les calculs d'Usserius cette jeunesse pouvait former un effectif d'environ trente mille hommes. « Il ne « paraît pas vraisemblable, dit Dom Bède Plaine, que ces jeunes « gens aient été enrôlés dans l'armée régulière, à laquelle ils « n'appartenaient pas. » Ce serait donc comme auxiliaires qu'ils auraient accompagné Maxime, ce qui s'accorderait très bien avec les institutions militaires romaines, bien qu'à cette époque on eût déjà commencé à incorporer ces sortes de troupes dans les Légions. Après la bataille d'Aquilée, où Maxime fut fait prisonnier, puis décapité sur les ordres de Théodore (388), ces jeunes Bretons furent distribués comme lètes dans les parties de la Gaule dépeuplées, au cours du IVe siècle, par les guerres et les exactions de toutes sortes dont elle fut victime. Un certain nombre d'entre eux allèrent même, selon toute apparence renforcer les colonies militaires formées de leurs compatriotes et établies dans la Péninsule armoricaine.

Il y a lieu de remarquer que le vénérable Bède, comme saint Jérôme, se sert exclusivement du mot *Britannia.* Rien donc n'indique que les troupes de Maxime étaient en majeure partie composés de Cambriens ou de Silures, appellations sous lesquelles les Gallois étaient généralement connus dans l'antiquité. Il résulte de ce qui précède que, s'il y avait des Gallois parmi les colons militaires bretons établis par Maxime en Armorique, ils n'étaient, dans tous les cas, qu'en très petit nombre, ce qui ne les empêche pas d'être de la même race que nos Bas-Bretons, ainsi que le constate le Dr Broca dans son étude sur la *Race celtique ancienne et moderne* publiée dans la *Revue d'anthropologie.* Ce célèbre anthropologiste nous dit en effet que « les « Auvergnats de la montagne, et à un moindre degré, les Bas- « Bretons et les Bretons-Gallois, ont conservé à peu près pur « le type de la race celtique, à laquelle appartenaient leurs an- « cêtres les Arvernes et les Armoricains ».

Et à cette occasion, je citerai les lignes suivantes extraites de l'ouvrage *Ma benj Jeruzalem* et inspirées par la statue de Vercingétorix sur les ruines d'Alésia, à un distingué celtisant, M. l'abbé Le Clerc, auteur d'une *Grammaire bretonne* très appréciée. « Mais la leçon qu'il (Vercingétorix) donne surtout aux Bretons,

Digitized by Google

« c'est que le pur sang celtique qui coule dans leurs veines, « coulait également dans les siennes et dans celles des vieux « Celtes. Notre breton vient aussi, pour la plus grande partie, « de la langue qu'il parlait et non du latin, comme le français. « N'ayons donc pas honte de parler notre langue, et résistons « de notre mieux à ceux qui veulent l'étouffer. Encore une fois, « c'est pour nous, Bas-Bretons, une gloire de parler, à peu de « chose près, le même langage que Vercingétorix, un de ceux « qui ont fait le plus d'honneur à la France » (1). — « En Au- « vergne comme en Bretagne, déclare de son côté le savant « historien de la Gaule, M. Camille Jullian (Vercingétorix, p. 25), « en Auvergne comme en Bretagne, des races archaïques se « sont cramponnées au sol de granit. »

Nous ne pouvons, sur ce sujet, nous dispenser de parler de l'enquête entreprise, au nom et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, touchant les *Populations agricoles de la France* et confiée à l'éminent économiste, M. Henri Baudrillart. En ce qui concerne les *Populations rurales de la Bretagne*, ce savant, après avoir rendu hommage à la science déployée par M. Loth dans son ouvrage *L'Emigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle de notre ère*, se montre peu disposé à admettre ses idées sur l'importance des émigrations des Ve et VIe siècles, la manière dont les émigrés se sont établis en Armorique et la langue parlée par les habitants de la Péninsule armoricaine : En ce qui touche notamment l'idiome parlé par les Armoricains voici ce qu'écrit M. Henri Baudrillart : « Nous « touchons encore ici à une question difficile et controversée..... « On se demande si le breton ne se confondait pas presque avec « le gaulois parlé par la population celtique antérieurement éta- « blie. Cette opinion a pu s'autoriser des paroles de Tacite, « qui dit, dans la vie d'Agricola que le langage des Bretons « *n'est pas très différent* de celui des Gaulois. La question a « été agitée dans les ouvrages de M. Aurélien de Courson sur « les *Origines et Institutions de la Bretagne*, et sur l'*Histoire, la*

(1) Mes ar gentel-ze a ro dreist-holl, da Vreiziz, a red muioc'h gwerc'h en o goazio ar goad a rede en e re hag en re ar Geltied Koz. Hon brezonek ive a deu, ar peurvuian, eus ar yez a gomze hen ha n'eo ket euz al latin, evel ar gallek. Dalc'homp 'ta da gomz anean divez, hag enebomp euz hon gwellan ous ar re a glask hen mougan. C'hoaz eur wech, eun enor eo d'imp, tud a Vreiz-Izel, komz memes tra, pe dost, evel ma komze Verkingetorix, unan euz ar re o deuz graet ar muian a enor da Vro-C'hall (An Au. L. Leclerc, *Ma Beaj Jeruzalem*, p. 5).

Digitized by Google

« *langue et les institutions de la Bretagne armoricaine ;* elle re-
« çoit une solution négative de la thèse de M. Loth. Quoi qu'il en
« soit, ce qui semble ressortir de ces discussions, c'est que des
« rapports, sinon aussi complets, que le croyait Tacite, du moins
« très réels existaient entre le breton et le gaulois parlé en Ar-
« morique, rapports suffisants pour que le breton, tel que nous
« le connaissons, pût résister à l'invasion du latin, qui ne s'opéra
« que dans certaines régions. Ainsi, deux variétés de races en
« un peuple, deux idiomes en une langue, voilà le fond désor-
« mais un et résistant; il nous fera comprendre ce paysan bre-
« ton, dont la ténacité est un des étonnements de l'histoire. A
« ces raisons de persistance du type moral nous en verrons se
« joindre d'autres. Non plus que les Romains, les Francs ni les
« autres barbares ne purent asservir l'âme de ce peuple, ni le
« garder matériellement. En réalité, ces populations bretonnes
« n'ont eu que deux maîtres, le druidisme et le christianisme.
« La croyance, sous ces deux formes, s'est emparée d'elles; la
« force ne les a jamais domptées et elles ne se sont pas plus
« laissé séduire que vaincre (1). »

Les Romains ont, il est vrai, assujetti les Armoricains et vaincu les Venètes, le plus puissant de leurs peuples, mais Rome n'a pu réussir à séduire ni à asservir les âmes de ces vaillantes nations, lesquelles ne se sont jamais laissé romaniser et ont conservé, sous la domination romaine, nous dit M. de la Monneraye avec tant d'autres historiens, « leur attachement aux « vieilles mœurs, aux antiques pratiques religieuses, l'amour de « l'indépendance et de la liberté (2).

Il est à remarquer que pendant que « Rome tolérait partout « l'exercice des religions nationales, et allait jusqu'à ouvrir son « Capitole à tous les dieux de tous les peuples vaincus (3) », les druides furent de bonne heure l'objet des persécutions des empereurs romains. Il ne faut voir là que l'effet de la politique romaine qui redoutait l'influence des druides sur les peuples gaulois. Le druidisme se montra particulièrement tenace dans la

(1) Henri Baudrillart, *Les populations rurales de la Bretagne* (Revue des Deux-Mondes, octobre 1884).

(2) Charles de la Monneraye, *Géographie ancienne et historique de la Péninsule armoricaine.* Ch. XII, p. 228.

(3) Charles de la Monneraye, *Géographie ancienne et historique de la Péninsule armoricaine.* Ch. XII, p. 229.

Digitized by Google

Péninsule armoricaine, où il se maintint plus longtemps que dans les autres régions de la Gaule. Il ne fallut rien moins, pour amener sa disparition dans cette partie du territoire gaulois, que le zèle, le dévouement et les vertus des évêques et moines bretons enseignant aux peuples de l'Armorique la foi chrétienne qui répondait si bien aux instincts religieux de ces populations aussi mystiques que valeureuses.

Les druides, clergé aristocratique, se recrutant lui-même parmi la noblesse, inspiraient au peuple plus de crainte et de respect que d'affection. Les moines bretons, au contraire, dont beaucoup pourtant appartenaient à de grandes familles, déployaient des sentiments absolument démocratiques, se mêlant aux populations, leur prodiguant leurs conseils, les soignant dans leurs maladies, les secourant dans leurs misères, les instruisant dans les écoles des monastères, se livrant aux plus rudes travaux des champs, et bien que créant la richesse autour d'eux, vivant dans une extrême pauvreté et se contentant d'une nourriture des plus grossières. Prêchant d'exemple et pratiquant dans toute sa pureté l'esprit de l'Evangile, ils convertirent en masse au christianisme les populations armoricaines jusque-là restées païennes et qui conservent encore aujourd'hui, au fond de leur cœur, le souvenir de leurs vieux saints nationaux. « Plus d'un paysan dans le Léonais, dit M. Henri Bau-« drillart, parle de saint Pol comme s'il avait vécu au dernier « siècle. Il était bon, hospitalier, point fier, etc. Le clocher de « Saint-Pol, qui se découvre pendant des lieues entières, étend « au loin sa protection toujours efficace sur les champs de ce « fertile pays de Léon. »

M. Aurélien de Courson, dans la préface de son *Histoire des peuples bretons*, dit que « le plus souvent en France nous écri-« vons moins pour le triomphe de la vérité que dans la pensée « de faire prévaloir les vues systématiques d'un parti ».

C'est peut-être cet aphorisme qui nous permettra de comprendre le succès qu'a obtenu en Bretagne, de la part de certains, la doctrine qui, en supprimant la communauté de race existant entre les Français et les Bretons, donne à ceux-ci pour ancêtres les émigrés insulaires des Ve et VIe siècles, lesquels ne furent que des hôtes généreusement accueillis par les Armoricains.

Depuis l'union de la Bretagne et de la France, cette vieille terre de leurs véritables ancêtres les Gaulois, il s'est toujours

Digitized by Google

trouvé des Bretons qui n'ont jamais pardonné aux Français de ne plus former avec eux qu'un seul peuple. Le comte de Carné rapporte qu'en 1537, au cours d'une visite faite en Bretagne à son beau-frère le vicomte de Rohan, Marguerite de Navarre avait dit : « Dans ce pays-ci, en se montrant trop bon Français, on « risque de passer pour un mauvais Breton » (1). Cette phrase contemporaine de la fusion des deux pays et qui reflète très bien les regrets qu'avait dû laisser dans le cœur des patriotes bretons la perte de leur indépendance, pourrait sans doute, encore aujourd'hui, se dire de quelques irréductibles. Ces mécontents qui se défendent d'être de race gauloise, prouvent cependant tous les jours le contraire, non seulement par leur caractère physique mais encore par leur esprit chevaleresque et toutes les brillantes qualités qui dans l'antiquité distinguaient les Gaulois et qui, de tout temps, ont été l'apanage des Français. Mais s'ils possèdent les qualités qui sont le signe distinctif de leur race, ils ont aussi les défauts qui nous caractérisent et surtout cet esprit frondeur qui a fait dire à Buchez : « C'est véritablement un « merveilleux pays que le nôtre ; douteur et sévère plus que de « raison pour les siens, mais complaisant et indulgent à l'é- « tranger ! »

Les découvertes concernant l'histoire de Bretagne du IVe au VIIe siècle et que l'on doit à la linguistique, tombant sur un terrain ainsi préparé, ne pouvaient qu'y germer fructueusement. Elles y furent d'autant mieux reçues qu'elles étaient représentées comme ayant des bases *rigoureusement scientifiques* et échappant par conséquent à toute critique. Il est bien entendu qu'elles furent admises sur la seule foi de la science, car il ne pouvait être question de consacrer de nombreuses années (presque un quart de siècle) (2) à l'étude des langues celtiques et romanes, pour comprendre l'histoire de l'émigration bretonne et ses conséquences. Il fallait donc accepter cette doctrine comme un dogme ; c'est ce que firent ceux qui ne demandaient qu'à être convaincus.

Cependant cette méthode historique, d'origine germanique et en honneur, dit-on, dans l'enseignement supérieur, est loin d'avoir obtenu les suffrages de tous les universitaires. « L'histoire,

(1) Comte de Carné, *Les Etats de Bretagne*. T. I, p. 117-118.

(2) J. Loth, *Le Nouvelliste de Bretagne* du 24 septembre 1908, et le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII (1908), p. 9 d 3

Digitized by Google

« cette privilégiée, écrit l'un d'eux, s'est, par empiétements suc-
« cessifs, subordonné toutes les études littéraires. Que dis-je
« l'histoire ? une certaine histoire qui n'est qu'érudition étroite,
« exégèse, philologie épilogueuse, annotante et glossatrice. Ty-
« rannique, elle finit par supprimer tout ce qu'elle ne pouvait
« asservir (1). »

Personne ne contestera que la linguistique, comme l'anthropologie, ne soit utile pour éclaircir certains problèmes historiques, mais à condition qu'elle ne veuille pas sortir de son rôle, ni régner en souveraine sur un domaine où elle ne doit entrer que comme auxiliaire (2). Il y a, en effet, en histoire, aussi bien en histoire celtique qu'en histoire générale autre chose que des mots, et en ce qui concerne spécialement l'histoire celtique, c'est s'écarter singulièrement de la réalité que de dire qu'elle [illegible] de la linguistique celtique et de « la linguistique romane » (3). Les passions des hommes, les souffrances ou le bonheur des peuples, la servilité ou la fureur des foules ; l'oppression, la haine et le fanatisme en lutte avec la pitié, l'amour et la tolérance ; les guerres, les invasions, les émigrations, les conquêtes par ambition ou par nécessité, les fléaux de toutes sortes ; la culture des arts et des sciences contrastant avec la barbarie et l'ignorance ; c'est tout cela, en somme, qui fait l'objet de l'histoire, laquelle doit être le tableau fidèle des grandeurs, des misères, des joies, des douleurs de l'humanité, toutes choses qu'on ne peut dépeindre par des dissertations sur les phonèmes, des commentaires sur les lois de la dissimilation ou par la dissection, si savante soit-elle, de mots appartenant aux langues anciennes et modernes (4). Considérer l'histoire sous cet angle, c'est rétrécir considérablement son horizon et en rendre l'étude aussi aride qu'obscur.

(1) Agathon. *L'Esprit de la Nouvelle Sorbonne*, p. 26.

(2) M. Camille Jullian ne semble pas avoir une confiance illimitée dans ces deux sciences « Rien » dit-il, au sujet de l'origine et de la famille des Ligures, « rien en matière de preuves lingistiques n'est plus délicat que celles que four-« nit l'étude des vocabulaires : ils sont souvent aussi riches d'emprunts que de « biens propres..... L'anthropologie est plus boiteuse encore (que la linguis-« tique). » *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 125.

(3) J. Loth. *Le Nouvelliste de Bretagne* du 29 septembre 1908.

(4) Les recherches de l'historien.... sont tout intellectuelles et s'appliquent aux choses de l'esprit, aux idées, aux croyances, aux passions, à des phénomènes, qui ne sauraient s'accommoder de mesures matérielles..... (Agathon, *L'esprit de la Nouvelle Sorbonne*, p. 57).

Digitized by Google

En ce qui touche l'histoire des origines de la Bretagne, le bon sens et l'intuition sont des guides plus sûrs que la linguistique. M. Seignobos lui-même, qui est pourtant l'un des principaux protagonistes des méthodes actuelles, ne semble guère avoir confiance dans l'histoire dite scientifique. « L'historien, « déclara-t-il un jour, l'historien se trouve réduit au procédé du « sens commun, à l'évidence. Il n'y a de certain en histoire que « les vérités de la Palisse. Encore cette évidence varie-t-elle « avec l'étendue de nos connaissances, peut-être avec le tempé- « rament de chaque historien (1).

M. Loth, dont la science linguistique explique la prédilection pour les procédés scientifiques dont il use en histoire, ne réussit pas toujours, quand il s'en départit pour se livrer à son tempérament d'historien. Nous avons vu la façon dont il traite saint Gildas et qui s'écarte radicalement non seulement des sentiments de M. de la Borderie, mais encore de la tradition transmise de génération en génération jusqu'aux Bretons de nos jours, lesquels conservent encore vivace le culte de cet apôtre vénéré.

Quant à l'intuition, elle semble lui avoir fait défaut au sujet de l'établissement des émigrés bretons en Armorique ; il s'est encore sur ce point séparé de M. de la Borderie. Tandis que celui-ci dit que ces émigrés se sont établis tranquillement dans la Péninsule armoricaine, M. Loth prétend, au contraire, qu'ils l'ont envahie violemment, et s'y sont fixés après avoir dompté toute résistance (2), ce qui suggère à M. Henri Baudrillart cette judicieuse remarque : « Ces Bretons insulaires, qui se plaignaient « avec une indignation et une amertume dont les témoignages « subsistent, d'avoir été trahis par les Saxons, qu'ils avaient « accueillis comme des hôtes, auraient donc tenu la même « conduite à l'égard des Armoricains, qui les avaient reçus comme « des frères malheureux ». Une semblable conduite aurait été tout simplement odieuse, et aurait dénoté de la part des émigrés une nature perfide et une rare ingratitude.

Mais les choses ne se passèrent pas de cette manière ; les Bretons reçus avec la plus grande cordialité par les Armoricains,

(1) *Bulletin de la Société de philosophie* (juin 1910).

(2) J. Loth. *L'Émigration bretonne en Armorique*. Introduction p. XXI. et p. 176-177.

Digitized by Google

s'en montrèrent très reconnaissants et ne formèrent bientôt plus avec eux qu'un « même peuple uni par le christianisme comme « par l'amour et pour la défense d'une même Armorique » (1).

Parvenu à la fin de mon travail, il ne me reste plus qu'à laisser aux lecteurs bretons le soin de se former une opinion sur cette question controversée, si toutefois l'instinct de la race, à défaut de l'enchaînement des faits, ne leur suffit pas pour reconnaître eux-mêmes leurs véritables ancêtres.

ALBERT TRAVERS.

Brest, 7 mai 1911.

FIN

(1) Henri Baudrillart, *Les populations rurales de la Bretagne.*

Digitized by Google

PAROISSE DE PLANGUENOUAL

(COTES-DU-NORD)

(Suite) (1).

CHAPELLES SEIGNEURIALES DANS L'ANCIENNE ÉGLISE

Chapelle de la Villehervé (Grande).

Au XIIe siècle, les seigneurs de la Villehervé, édifièrent cette chapelle au bas de l'église au Sud.

Au XVe siècle elle appartenait à la famille de la Mare.

En 1583 Jeanne de la Mare, fille aînée et héritière épousa écuyer Georges de Perrot, seigneur de Lespinay, elle mourut sans enfants vers 1585 laissant ses biens à sa sœur cadette Anne de la Mare qui avait épousé noble homme Alain Arnoul, seigneur de la Caige, de la paroisse de Langueux. Leur fils aîné Mathurin Arnoul, seigneur de la Villehervé, épousa Anne de Lorgeril et leur fille aînée Marie Arnoul porta la Villehervé et la chapelle à Jacques Le Metaer, seigneur de la Villeauroux, cadet de la maison du Hourmelin.

Leur petite-fille Anne-Marie Le Metaer épousa Gilles de Rollon et leur fille aînée porta la chapelle à son mari Jean-Louis de Trogoff, seigneur de Pennelan. Un de leur fils vendit la Villehervé avant la Révolution vers 1780 à Christophe Anne Poulain, seigneur du Bignon, de la maison de la Fosse Davy, qui la vendit lui-même peu après à M. Peltier, notaire à Lamballe. Cette chapelle portait de nos jours le nom de chapelle Sainte-Anne et n'étant plus occupée par les Trogoff qui n'habitaient pas la paroisse, on y plaça les fonts baptismaux qui, jusqu'à cette époque, étaient simplement à droite de l'entrée principale de l'église.

(1) Voir la *Revue* de juillet 1911.

Digitized by Google.

Chapelle de la Villeauvais.

Selon toute apparence, étant donnée l'importance de la famille Collet, seigneurs de la Villeauvais, à notre connaissance dans la paroisse dès le XIVe siècle, cette famille présida, peut-être elle-même, au XIIe siècle à la fondation de cette chapelle.

A la fin du XIVe siècle, d'après les papiers des archives du Hourmelin, elle appartenait à Guillaume Collet, seigneur de la Villeauvais, mari de Marie de Saint-Denoual. L'enfeu était recouvert d'un tombeau élevé dans cette chapelle.

Vers l'an 1603 elle passa à Gilles de Lesquen, seigneurde la Villemeneuc, par son mariage avec Bertranne Collet, unique héritière de Jean Collet et de Gillette de Kergu, seigneur et dame de la Villeauvais. Son petit-fils Joseph de Lesquen, seigneur de la Villemeneuc, alors colonel du régiment d'infanterie d'Orléans, céda la terre, seigneurie et chapelle de la Villeauvais à sa femme Anne-Barbe Le Chevalier, en représentation de ses derniers dotaux, qui lui avaient servi à acheter son régiment, et celle-ci la vendit par contrat du 29 mars 1715 à François-Gabriel Le Metaer, chevalier, seigneur du Hourmelin.

Au moment de la démolition de l'église en 1901, et depuis longtemps, le tombeau qui était élevé dans la chapelle avait été rasé.

Chapelle de la Hasaye.

Appartenait dans le principe à la famille de la Hasaye et fut construite dès le XIIe siècle.

Au milieu du XVIe, elle passa, dans la famille Poulain, des seigneurs de la Villesalmon. Elle resta dans cette famille jusque vers 1660 époque à laquelle Geneviève Poulain, fille de François et de demoiselle Marguerite Morin, seigneur et dame de la Hasaie, la porta à Jean Bouan, seigneur de la Garde, de la paroisse de Maroué. Leur fille aînée, Françoise Bouan, épousa Claude-Hyacinthe Agathirse de Bréhant, chevalier, seigneur de la Villehatte, doyen du Grand Conseil au Parlement de Bretagne. Leur fille Jeanne-Marguerite de Bréhant la porta à Charles-René d'Andigné, marquis de la Chasse, Conseiller au

Digitized by Google

Parlement de Bretagne, qui la laissa à Charles-François d'Andigné, abbé d'Eu en 1773, évêque de Laon, puis de Châlons-sur-Marne, mort en 1806.

Chapelle de la Villegourio.

Dans la partie de l'église datant du XIIIe siècle et à droite de l'extrémité Est se trouvait la chapelle de la Villegourio, dite de nos jours, de Saint-Joseph. Dès le commencement du XIVe siècle elle appartenait à la famille de la Villéon. Elle resta sans changer de propriétaire, dans cette famille jusqu'à la Révolution.

Chapelle de la fontaine Orain.

Cette chapelle faisait pendant à celle de la Villegourio et appartenait dès 1400 à Jehan Costantin, seigneur de la Fontaine Orain. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1671 ou 1672, époque à laquelle elle fut vendue avec la seigneurie, sur saisie, à Gilles de Kergu, seigneur du Prédéro. Le 6 septembre 1686 elle fut de nouveau vendue judiciairement à Charles de la Goublaye et à demoiselle Marie Delpeuch, seigneur et Dame du Tertre Pepin et de Nantois.

Le 29 juillet 1777 elle fut vendue par Victor de la Goublaye, seigneur de Villetual à Messire Joseph-Marie J. B. de la Goublaye, chevalier, seigneur de Menorval.

Elle portait le nom de chapelle Saint-Sébastien.

Toutes ces chapelles, sous l'ancien droit, étaient appelées privatives : on jugeait qu'une chapelle était privative quand elle s'étendait à l'extérieur et que l'on voyait qu'elle ne faisait point primitivement partie de l'église, l'aspect seul prouvait qu'elle était la propriété particulière du titulaire. Indépendamment de ces cinq chapelles privatives, beaucoup d'autres seigneurs avaient leur chapelle, faisant corps avec l'église. Dans ce cas il fallait prouver *par titres* que la construction en avait été faite par les titulaires. C'est ainsi que nous trouvons quelquefois mention dans les actes de la chapelle du Val, du Hourmelin, de la Croixvois, etc. Il ne s'agit là, à proprement parler, que d'autel, qui généralement était adossé à une costale ou à un pilier marquant les limites de l'enfeu. Ces appellations de chapelle peuvent donner lieu aujourd'hui à des confusions.

Digitized by Google

Cloches de l'ancienne Église.

Il existait deux cloches à l'église de Planguenoual désignées sous le nom de petite et grosse cloche.

La petite cloche portait l'Inscription suivante : J. H. S. année 1683. J'ai été bénite par Messire F. de Kermello, recteur de Planguenoual et nommé par Messire F. Florian Le Metaer, seigneur du Hourmelin et de la Croixvois et dame Petronnelle de Queslain (1), dame du Vauheas et de la Villehervé.

Armoiries : *Le Metaer du Hourmelin et Quelen* (2).

Grosse cloche : J'ai été bénite par Mgr Groing de la Romagère, évêque de Saint-Brieuc Le Normand de Lourmel, maire, parrain, Elisabeth-Jeanne Berthelot du Gage, veuve de Messire Guillemot de Vauvert, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, marraine.

Jean-Baptiste Hello, recteur de Planguenoual. Alexandre Le Grand, trésorier de la fabrique.

1828

Faite par Marquet Vieil, fondeur à Villedieu, vendue par MM. Sébert et Sœur à Saint-Brieuc.

Sur plaque de cuivre : Cloche bénite en l'honneur de sainte Elisabeth, de sainte Julitte.

Elle fut vendue en 1909 au fournisseur des nouvelles cloches.

En 1743 il ne devait y avoir qu'une seule cloche, on en ajouta une seconde laquelle fut bénite en novembre 1743 par R. L. de la Villeon, recteur de Planguenoual et nommée par Messire François Gabriel Le Metaer, chevalier, seigneur du Hourmelin, parrain et dame Geneviève-Prudence de Trémereuc, dame de la Villegourio, Marraine (3).

Trouvée trop petite, sans doute, elle fut remplacée en 1828 et s'il faut en croire la voix publique elle aurait été transportée à Saint-Alban ou à Pléneuf.

(1) Péronnelle de Quelen, fille de Guy de Quelen et de Jeanne Arnoul, seigneur et dame de la Petite Villehervé, épouse de Jean Le Bottey, écuyer seigneur du Vauheas en Moncontour et de la Petite Villehervé en Planguenoual.

(2) Elle a été acquise en 1909 par le propriétaire du Hourmelin et se trouve aujourd'hui dans la chapelle du manoir.

(3) Registres paroissiaux.

Digitized by Google

Plusieurs croix existent sur le territoire : la plus populaire est la Croix de la Mission placée le long de la route de Saint-Alban, érigée vers 1852 et donnée à la commune par le comte Edouard Rossi, qui, à cette époque, faisait de longs séjours au Hourmelin. Il était fils du comte Pellegrino Rossi, naturalisé Français, pair de France en 1839 et ambassadeur à Rome en 1845 (1).

Un joli calvaire en granit a été érigé en 1878 à l'entrée du chemin du Val par la famille de Bouan du Chef du Bos.

Chapelle Saint-Michel.

Cette chapelle, située dans le bourg, sur le bord du chemin ferré, a été désaffectée en 1900, vendue et transformée en atelier de forgeron. Elle formait un quadrilatère orienté et avait un autel fixe revêtu de menuiserie. A part une piscine du XVe siècle percée dans le chevet, du côté de l'Epître, une niche de la même époque établie extérieurement dans la longère sud et abritant une statue barbare du patron de la chapelle, plus une porte avec archivolte ornée de fleurons, il ne s'y trouvait rien d'intéressant. Faisons toutefois exception pour un groupe sculpté en pierre blanche, dernier débris du retable de l'autel primitif, aujourd'ui dans la cour du presbytère. Ce groupe très délicatement sculpté se compose de 4 personnages d'environ 35 cent. de proportion. D'abord un pape debout, revêtu de toutes ses insignes, puis une figure nue représentant à peu près un *Ecce Homo*, enfin deux seigneurs, homme et femme, en costume du XVe siècle, à genoux devant la 2e figure ; leur blason placé devant eux est effacé. Au-dessous se trouve une inscription de 7 lignes en gothique très angulée, expliquant le sujet de ce groupe, nous n'avons pu y lire que ceci :

« Au temps que saint Grégoire, pape, vivait en célébrant le corps. . . . . en l'Eglise du Panthéon. . . . . entrer les autres. . . . . suites segrets de la vieille . . . . . ly apparut en telle manière en lignes et semblance comment cy elle est figurée et pour laquelle apparition, il teint et donna et attribua à tous prêtres et reli-

(1) Nommé par Pie IX premier Ministre du Gouvernement Constitutionnel à Rome le 14 septembre 1848, assassiné le 15 novembre suivant sur les marches du Vatican.

Digitized by Google

gieux qui dévotement s'agenouilleront devant cette figure et diront cinq fois le *Pater* et *Ave*, mil et. . . . . ans d'indulgence ».

Heureusement, ajoute M. Gaultier du Mottay, auteur de la description ci-dessus, que la légende vient à notre aide et nous donne dans la vie de saint Grégoire Ier l'explication de ce miracle : « Saint Grégoire disant un jour la messe, la femme qui avait offert le pain qu'il avait consacré en la messe, s'approchant pour communier, comme il proférait ces paroles : « Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve ton âme en la vie éternelle » il s'aperçut que cette femme sousrioit : cela fut cause qu'il rapporta le Saint-Sacrement sur l'autel et acheva sa messe ; laquelle estant dite, il commanda à la femme de dire devant toute l'assistance, pourquoi elle avait ry indiscrètement à l'instant qu'elle voulait recevoir le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après avoir demeuré quelque temps pensive, elle déclara enfin que cestait pour autant qu'il avait dict que le pain qu'elle avait pestry de ses mains était le corps de Notre-Seigneur, saint Grégoire ayant ouy cette response s'agenouilla devant l'autel et se mit en prières avec tout le peuple, suppliant Notre-Seigneur qu'il dessillat les yeux de l'âme de cette pauvre femme. Incontinent la forme consacrée se convertit en chair, laquelle en présence de toute l'assistance, il montra à cette femme incrédule, qui fut réduite par ce miracle. Et le peuple demeura confirmé en la foi, et peu après l'hostie reprit l'espèce de pain qu'elle avait auparavant (1).

Une touchante cérémonie se pratiquait dans la chapelle de Saint-Michel, le lendemain de la fête de son patron, celle de la bénédiction des semailles. Chaque cultivateur apportait avec lui un échantillon des blés qu'il se propose de mettre en terre, et le mêlait ensuite à ceux qui étaient destinés aux semailles. Au XVIIe siècle, et longtemps après, un cimetière existait autour de la chapelle, c'est là que furent enterrées toutes les victimes de la peste en 1622 au nombre de 81.

Plusieurs seigneurs de la paroisse y avaient des droits honorifiques.

(1) Voir la vie de saint Grégoire pape, par le Père Ribadenera. Extrait de l'article de M. Gaultier du Mottay dans l'annuaire des Côtes-du-Nord de 1867.

Digitized by Google

Chapelle Saint-Marc.

Cette chapelle était écroulée en partie à la fin du XVIIIe siècle, une épidémie étant survenue dans la paroisse, les habitants en attribuèrent la cause au culte interrompu de saint Marc. Comme elle était située sur un fief appartenant au comte du Hourmelin, alors brigadier des armées du roi, et habitant Paris, M. Peltier, notaire de Lamballe, lui signala le fait et M. du Hourmelin, quoique non propriétaire, la fit réédifier. Ce fut une restauration très incomplète puisqu'en 1859 M. l'abbé Jus, recteur de Planguenoual la fit reconstruire. Cette chapelle a conservé un retable à torsade artistement sculpté, moins cependant que deux statues représentant la sainte Vierge et sainte Marguerite, remarquable par leur pose, l'agencement des draperies et le fini de l'exécution ; elles sont de l'époque de la Renaissance. Les seigneurs du Val y avaient des droits honorifiques, d'après un aveu du 25 avril 1757 rendu par Jean Fortier et Françoise de Rabec, son épouse, alors propriétaire du Val, il est dit : Droit de banc dans la chapelle Saint-Marc, en haut, du côté de l'Evangile, armoyé des armes des anciens seigneurs du Val. . . . . droit sur les boissons et autres marchandises qui se vendent au pardon de cette chapelle qui a lieu le jour Saint-Marc (1).

Le Seigneur du Hourmelin y avait aussi des droits honorifiques ». . . . même en la chapelle Saint-Marc dépendante de la dite église (de Planguenoual) avec écusson de ses armes en pierre au pignon à bas de la dite chapelle dehors, dedans, comme étant les deux chapelles (Saint-Michel et Saint-Marc) en son fief (2).

Tous les quinze jours un vicaire y dit la messe alternant avec Sainte-Barbe, côté des Bois par opposition à Saint-Marc côté de la mer.

Chapelle Sainte-Barbe.

Située à l'extrémité de la commune, du côté des terres, direction de Lamballe, cette chapelle date du XVIe siècle. Elle fut remaniée et restaurée en 1822. Son pardon a lieu le jour de l'Ascension; on invoque sainte Barbe pour être préservé du tonnerre.

(1) Gaultier du Mottay.
(2) Aveu de 1735.

Digitized by Google

CHAPELLES PRIVÉES.

Beaucoup de Manoirs de la commune avaient leur chapelle particulière. Elles ont disparu peu à peu. Il n'existe plus trace, ni souvenir de celle de Guihallon par exemple, que je trouve dans un acte de 1495.. « Au chemin qui va de la chapelle de Guihallon à Vauvert » . . . . . « une pièce de terre appelée le Vaumorgant près de la dite chapelle. » . . . « Au chemin par où l'on va de la dite chapelle à Cadouan. »

Celle du Tertre des Nos n'existe plus.

Celle du Val, signalée dans l'acte de vente de 1616, se trouvait en un plan de chêne et rabine qui contient 22 cordes, joignant au chemin qui conduit de la chapelle Saint-Marc à la Cotantin. Elle avait été transformée en bergerie et le propriétaire actuel M. le comte de Bouan du Chef du Bos la fit démolir.

Celle de la Hasaye où furent enterrés le 24 janvier 1628 Jean, François, Jacquemine et Alaine, enfants de noble Jean de la Villeaune et de demoiselle Françoise Arnoul, seigneur et dame de la Chesnaye, qui moururent mystérieusement à la Hazaie de l'air pestilentiel, on les enterra précipitamment sans les portes à la paroisse, par crainte de propager de nouveau l'épidémie qui avait ravagé la commune cinq ans auparavant.

La chapelle de Saint-Prestan dédiée à saint Méen, il s'y tenait une assemblée le jour de la fête du patron et le propriétaire de la chapelle avait le droit d'y lever le havage et tous les autres droits et d'y faire apposer écussons et armoiries.

La chapelle du Hourmelin fut démolie vers 1854, elle fut réédifiée en 1864 et placée sous l'invocation ds saint Yves.

En 1792 elle fut fermée par les commissaires du district (1) en exécution d'un arrêté du département. « On n'eut probablement pas songé à la fermer sans une dispute qui eut lieu à la cha-

(1) Les membres du district de Lamballe étaient : MM. Boulaire de la Villemoisant, procureur fiscal de Lamballe ; Gallet, prêtre ; le Restif de la Motte Colas, fils de M. de Tresselin, demeurant près Matignon ; Marjot, avocat de Plevenon ; le recteur de Pleherel ; le curé de Saint-Glen ; Dayot, prêtre de Morieux ; Clément, laboureur de Trebry ; Thébaut de la Chauvinais, avocat à Jugon ; Glais de Villeblanche, négociant à Moncontour ; Rouxel de la Villecarreu, laboureur ; de la paroisse d'Henansal et Bouquet, prêtre de Pléneuf. M. Grolleau de la Villegueury est nommé Syndic, les 4 premiers sont du Directoire. (Lettre de M. Peltier, notaire à Lamballe, du 18 septembre 1790).

Digitized by Google

pelle de Saint Michel entre Mme de Vauvert et la Josset mère du Curé, cette dernière a même fait un procès à Mme de Vauvert, mais je crois qu'elles ont été renvoyées hors procès, dépens compensés (1).

La chapelle de Treutran mentionnée dans un aveu du 2 mars 1642 par Jean de Saint-Guetas, vicomte de Saint-Denoual à César de Vendôme, duc de Penthièvre : la maison noble de Treutran avec sa métayrie, etc...., « autre jardin au pignon de la dite maison vers soleil couchant au bout duquel est située la chapelle du dit lieu de Treutran. »

La chapelle de la Villeauvais rappelée dans un aveu du 2 mars 1642 rendu par Jean de Saint-Guetas, vicomte de Saint-Denoual à César de Vendôme, duc de Penthièvre.

Enfeus dans l'église.

Les enfeus comme tous les droits seigneuriaux et les titres eux-mêmes étaient attachés à une terre, et à moins de clause spéciale, ce qui était rare, suivaient le nouveau propriétaire. L'acquéreur était quelquefois plus tenté par les droits honorifiques d'une terre que par sa valeur elle-même. Nous avons connaissance néanmoins de certaines ventes où le vendeur se réservait les droits féodaux ou le droit d'en porter le nom de son vivant.

Toutes les familles nobles en général eurent leur enfeu dans l'église, droit qui passa à leur successeur ou acquéreur, noble ou non.

Les seigneurs des chapelles privatives annexées à l'église eurent leur enfeu dans leur chapelle même, avec des tombeaux élevés comme à la Villeauvais, ou des dalles armoriées ou non. Les tombeaux furent enlevés aux frais des propriétaires par la commune pendant la Révolution, en même temps que les armoiries.

(1) Lettre de M. Peltier, notaire à Lamballe du 8 mai 1792. Mme de Vauvert était Anne Benigne de Bedée, fille de Messire Ange Annibal, seigneur de la Bouetardaye et de dame Benigne Jeanne-Marie de Ravenel de Boisteilleul, née en 1717 mariée vers 1761 à écuyer Charles Guillemot, seigneur de Vauvert en Planguenoual.

Elle était la propre tante de l'illustre écrivain Chateaubriant. La Josset était la mère du prêtre assermenté.

Digitized by Google

Nous avons pu, à l'aide de nos archives, relever quelques emplacements, mais suivant les époques on éprouve des difficultés à les fixer, les points de repaire, chœur et chaire, ayant été modifiés.

Nous savons néanmoins que les enfeus des Costantin de la Villéon, Collet, de la Hasaye, puis Poulain, de la Mare étaient respectivement dans les chapelles de la Fontaine Orain, de la Villegourio, la Villeauvais, la Hasaye et la Villehervé.

L'enfeu du Hourmelin avec trois tombes sous la jère? de la première arcade du chœur de l'église du côté de l'évangile avec les écussons des armes des prédécesseurs des dits seigneurs du Hourmelin tant en la dite arcade qu'au sacrère étant au bout du vieux sacraire du grand autel. Huit générations y sont enterrées (1).

Autre tombe et enfeu au bas de la nef avec armes etécusson sur la tombe.

Enfeu de la Croixvois : 3 tombes sous l'arcade du clocher du côté de l'Evangile proche la chapelle de la Villeauvais. Vers 1400 le chevalier Thébault Bérard et ses deux femmes Jeanne Hélory de Kermartin, dernière héritière de la famille de saint Yves et Béatrix de Rohan y furent enterrées.

Enfeu du Vaujoyeux : Enfeu et sépulture prohibitive avec banc fermé sous l'arcade du clocher du côté de l'Epître.

Enfeu de Glolais : Banc et enfeu et face de la seconde arcade du chœur du côté de l'Epître.

Enfeu du Val : s'étend en longueur depuis le premier pilier de la troisième arcade du chœur du côté de l'Evangile jusqu'au dernier pilier du dit chœur. (Il faut observer qu'en 1616, époque de cette description, le chœur s'étendait jusqu'au quatrième pilier) et en largeur il contient toute l'aile de ladite église du dit côté selon la longueur de ladite arcade et la distance du pilier d'icelle et entre environ deux pieds dans le chœur, duquel pareillement il emporte selon la longueur de la dite arcade.

Un autel joignant le dit premier pilier où était l'image de M. Saint Mathurin, lequel autel sortait en l'aile outre la largeur

(1) A la démolition de l'église en fouillant cet enfeu un ossuaire ménagé dans l'épaisseur des fondations fut découvert. Sur la demande du représentant de la famille cette partie des fondations fut respectée, tous les ossements y furent déposés et l'ouverture scellée au ciment. Cet ossuaire sert de fondation à la partie du mur de l'église actuelle qui repose directement dessus, au nord du chœur.

Digitized by Google

et épaisseur du dit pilier demi-pied et dans le chœur un pied et demi.

C'est cet ensemble que l'acte de 1752 appelle chapelle prohibitive du Val et de la Nervée où sont placées les images de saint Mathurin et de saint Nicolas. A cette date le pilier où était la chaire de nos jours n'était plus dans le chœur, celui-ci avait été reporté à la limite du pilier précédent.

Enfeu de Porpilly : dans le chœur à hauteur et touchant celui du Val.

Enfeu du Chemin Ferré vis-à-vis de la chaire (côté de l'Epître) pour lequel les propriétaires devaient 3/4 de froment à la fabrique (1).

Fondations perpétuelles pour services religieux.

Avant 1529. — 2 messes par semaine fondées par écuyer Charles Constantin, seigneur de la Fontaine Orain.

Avant 1600. — Ecuyer Alain de Kergu, seigneur de la Fontaine Menard et du Chesnay fonde une messe annuelle et donne pour honoraires une pièce de terre appelée les Périères.

Avant 1694. — Une messe par semaine dite la fondation Lancelot (2).

Avant 1694. — Une messe par semaine par Olive Garoche et Pierre Cornillet.

Avant 1694. — Une messe par semaine par Dom Charles Garderobe.

Avant 1694. — Fondation (3) par Guillaume Urvoy.
» » par Claude Heliguen.
» » par Bertrand Rossignol.
» » par Suzanne Rogier, dame du Tertre des Nos.
» » par Marie Gautier.

Pour toutes les fondations ci-dessus le revenu de la fabrique en 1693 montait à 22 pérées 2 godets de froment mesure de Lamballe et 8 livres d'argent monnoie.

1710. — Une messe tous les mardis, célébrée à la chapelle

(1) Aveu du 3 janvier 1735.
(2) Probablement écuyer Lancelot Berard, seigneur de la Villemain.
(3) Nous ignorons en quoi elle consiste.

Digitized by Google

Saint-Michel, fondée par Missire François Kermellot, recteur de Planguenoual.

XIXe siècle. — Fondation Hervé Cabaret, 10 fr. de rentes.
id. » Jeanne Veillon, 24 fr. de rentes.
id. » Colas de la Baronnaye, 24 fr. de rente.
id. » Veuve Louis Le Forestier, 25 fr. de rente.

28 novembre 1866. — Legs de Mlles Mathilde et Adèle Le Normand de Lourmel, demeurant à Lamballe et de Charles Le Normand de Lourmel, comte du Hourmelin, de la somme de 3500 fr. pour fondation chaque année à perpétuité de 60 messes basses pour le repos de l'âme de tous leurs parents défunts avec obligation de dire ces messes, une chaque dimanche et le surplus les jours de fêtes autant qu'il sera possible. En vertu des lois actuelles tous les legs ci-dessus ont été repris à la fabrique et remis à la municipalité pour le bureau de bienfaisance, sauf le recours des héritiers directs.

En 1910 la vente des titres représentant ces fondations a produit une somme de 16·200 fr. 1·800 fr. ont été restitués à la famille de Lourmel du Hourmelin, soit un reliquat de 14.400 plus 5 champs produisant environ 200 fr. de rente.

Revenus de la Cure.

En 1516 le revenu de la Cure de Planguenoual est de 12 livres, ce qui paraît avoir été une assez forte somme pour l'époque.

Suivant un acte du 15 novembre 1693, la cure de Planguenoual jouit comme revenu :

D'un trait de dîme nommé La Personne (du mot breton Person qui signifie Recteur) qui se lève à la 12e gerbe et vaut de revenu annuel 350 livres plus un traitement de 110 livres de l'Abbé de Saint-Mélaine aux termes d'une transaction passé à Rennes le 4 février 1687 dont il faut déduire :

102 livres pour les décîmes ordinaires et extraordinaires ;
15 livres 17 sous pour droit de synode ;
5 livres 12 sous pour droit d'archidiacre,

Total. 123 livres 9 sous.

Soit un revenu net de : 336 livres 11 sous.

(*A suivre*). Vicomte de Lourmel.

Digitized by Google

A TRAVERS LA BRETAGNE

Le Casino de Paramé, le plus élégant, le plus gracieux, le plus *breton* aussi de tous les Casinos de Bretagne a rouvert ses portes et marche, comme l'an passé, de succès en succès. Ses représentations, ses concerts, lui amènent un monde énorme de Paramé et des trois villes de la côte d'Emeraude. Il est incontestablement l'une des principales causes de la vogue qui attire à Paramé tant de baigneurs et de véritables artistes.

Nous ne saurions assez recommander le *Guide de Bretagne*, ou *Petit Indicateur Simon* indispensable aux voyageurs et aux touristes. Ce guide (prix 0 fr. 20. Abonnement annuel : 1 fr.) comprend l'horaire des chemins de fer, des tramways et des marées, et de nombreux renseignements sur les lieux d'excursions et de bains de mer. On le trouve à l'Imprimerie Simon à Rennes et partout en Bretagne.

*
* *

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, QUAI MALAQUAIS, PARIS.

Hippolyte de la Morvonnais, *Œuvres choisies ;* Poésie et prose ; avec des notes explicatives ; par l'abbé E. FLEURY, docteur ès-lettres ; in-8° 150 pages, **2** fr. **50**.

Hippolyte de la Morvonnais, *sa Vie, ses Œuvres, ses Idées.* — Etude sur le Romantisme en Bretagne, d'après des documents inédits ; par l'abbé E. FLEURY, un portrait et 5 gravures hors texte ; in-8°, 588 pages, **7** fr **50**.

Kanaouennou Breiz-Vihan, *Mélodies d'Armorique*, par H. LATERRE et F. GOURVIL, avec musique. Préface de A. LE BRAZ et R. DUHAMEL ; in-12, 182 pages, **3** fr. **50**.

L'Armée Romaine de Bretagne, par L. LE ROUX ; in-8°, avec cartes, **5** fr.

Les Noms des saints Bretons, par J. LOTH, professeur au Collège de France, 1910, in-8° de 149 pages, **3** fr.

Le Gérant : H. HULBRON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

Digitized by Google

LES PRÊTRES ANGEVINS

MORTS A NANTES

(1793-1794)

Dès le milieu de novembre 1793, les patriotes d'Angers, craignant une nouvelle attaque des Vendéens contre leur ville, se préparèrent à la repousser de toutes leurs forces. Au mois de juin précédent, l'armée catholique et royale avait ouvert les portes de la prison de la Rossignolerie aux prêtres insermentés qui y étaient détenus. Pour éviter à ceux qui y étaient rentrés une nouvelle libération, le département résolut de vider la Rossignolerie, d'autant qu'elle était située en dehors des remparts. Il y avait alors 74 ecclésiastiques dans cette prison ; 16 d'entre eux étaient dans un tel état de faiblesse, qu'on renonça à les faire sortir.

Le 29 novembre, les 58 autres quittèrent la Rossignolerie pour être conduits au château de Montjean par les soins du batelier Bureau. Mais au moment de s'embarquer (1), l'un d'eux fut trouvé trop malade et envoyé à l'hôpital général (2).

En passant devant Chalonnes-sur-Loire, les pauvres prêtres faillirent être noyés par ceux qui les conduisaient. C'est ce que nous apprend le batelier, Jacques Bureau, dans la déposition qu'il fit le 14 mai 1795 devant le juge de paix d'Angers : « Deux ou trois jours avant le siège, je fus mandé au département pour réquisition, ayant mon bateau vide. Arrivé là, Vial, procureur général syndic, me dit : *Eh bien ! que veux-tu faire de cette marchandise, de ces hommes ?* (On m'avait dit en arrivant au dépar-

(1) Au port Ligny.

(2) C'était Augustin-Jean Viger, vicaire à Saint-Michel-la-Palud d'Angers, qui mourut à l'hôpital général, le 18 janvier 1795.

Digitized by Google

tement que c'était des prêtres). — *Les mener en leur endroit*, lui répondis-je. — *Ils sont bons à faire périr*, dit Vial. — *Mettez un exécuteur dans mon bateau*, lui répondis-je. — *Je ne veux pas faire cela*. Alors Vial me demanda le prix et estimation de mon bateau, laquelle étant montée haut, Vial reprit : *Eh bien ! on te paiera la voiture* (1). En effet, on embarqua les prêtres. On me donna pour escorter mon bateau trois gendarmes de Paris et un brigadier. Arrivés à la hauteur de Chalonnes, les trois gendarmes éveillent le brigadier, lui disent qu'il est temps de faire le coup. Le brigadier s'y refuse, dit qu'il mettra à exécution les ordres qu'il a, qu'il conduira tout à bord et à sa destination. Les gendarmes furent s'adresser à moi et me dirent : *Est-ce que tu as peur de faire périr un homme ? bois un coup d'eau-de-vie !* Cependant les prêtres ont été conduits et arrivèrent à Montjean » (2).

Le brigadier de gendarmerie était porteur de la réquisition suivante, que lui avait remise Vial en partant d'Angers : « Le procureur général syndic du département de Maine-et-Loire requiert les maire, officiers municipaux et commandant de la force armée de Montjean, de recevoir 58 prêtres dont la liste est incluse, de les mettre dans les basses fosses de la maison de force dudit lieu, d'y mettre une force suffisante pour que ces ennemis publics ne s'échappent, et de leur donner simplement les subsistances usitées pour des prisonniers de cette espèce. Lesquels prisonniers sont sous la conduite de quatre gendarmes, porteurs du présent, auxquels l'étape sera fournie, suivant la loi ; déclare lesdits officiers municipaux, commandant et gendarmes responsables de l'inexécution de la présente réquisition, de laquelle lesdits gendarmes nous rapporteront un rapport et un reçu des prisonniers » (3).

Après un court séjour à Montjean, ils furent conduits à

(1) Le 11 décembre 1793, le département ordonna au receveur des droits de l'enregistrement du bureau d'Angers de verser à Bureau 100 livres pour avoir conduit à Montjean les prêtres non assermentés (L 377).

(2) Le 5 mai 1795, François Métivier, beau-frère de Jacques Bureau, lui aussi marinier à Chalonnes, avait fait au juge de paix Myionnet des déclarations analogues.

Ces dépositions prouvant d'une façon péremptoire qu'il n'y eut pas de noyade de prêtres en passant à la Baumette, comme l'ont affirmé MM. Godard-Faultrier, l'abbé Bourgain, etc.

(3) « Les prisonniers ci-dessus ont été remis fidèlement par les cavaliers à Montjean, le 10 frimaire. *Villain*, maire. — Vu arriver les prisonniers à Montjean le 10 frimaire. *Isaac*, commandant de la place ».

Digitized by Google

Nantes (1), où ils arrivèrent le 5 décembre. Le jour même de leur arrivée, le Comité révolutionnaire envoya cinq des prêtres angevins à la galiote hollandaise : MM. Saint-Gilles, Bérard, Drouin, Suchet et Bellamy. Les autres furent emprisonnés à l'Entrepôt, au coin des rues Lamoricière et Dobrée actuelles, à quelques centaines de mètres du port.

Dès le 6 décembre, Carrier écrivait au Comité de Salut Public une lettre dont voici le résumé : L'esprit public est à Nantes depuis trois semaines à toute la hauteur de la Révolution. L'étendard tricolore flotte à toutes les fenêtres et partout l'on voit des inscriptions civiques. Les prêtres ont trouvé leur tombeau dans la Loire (2), *cinquante-trois autres vont subir le même sort* (3).

Aussitôt que l'arrivée des prêtres angevins avait été connue à Nantes, écrit le savant M. Lallier, historien de cette terrible époque, un membrre de la compagnie Marat, nommé Richard, avait été tout d'abord dépêché vers Afflé, charpentier, avec lequel il y avait eu déjà des pourparlers relatifs aux noyades. Presque aussitôt, sur l'ordre du Comité révolutionnaire, il avait fait conduire les prêtres à l'Entrepôt, et il était allé chez Carrier pour savoir de lui s'il devait les y laisser. « Non, répondit Carrier, pas tant de mystères, il faut f.... tous ces b... à l'eau. » Leurs dépouilles excitaient les convoitises ; il y eut à ce sujet une rixe entre Richard et Lamberty ; ils se disputaient la conduite de cette expédition ; il fut décidé qu'on irait chez Carrier pour décider la question, et Carrier opina en faveur de Lamberty. Richard, qui avait tout préparé à l'avance, fut sans doute plus diligent que son camarade, car Lamberty ne concourut point à l'exécution.

Un sergent et quatre soldats, dit encore M. Lallier (4), avaient été requis au nom du Comité pour garder ces prêtres ; ce fut Richard qui ordonna au sergent de les faire passer un à un dans son cabinet, où il les dépouillait de ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. A dix heures du soir, des prêtres furent enlevés et conduits sur le port. L'un d'eux avait réussi à soustraire aux recherches de Richard 44 louis en or, qu'il remit à la femme du

(1) Ils passèrent à Ancenis, le 4 décembre.

(2) Il s'agit des prêtres de Nantes noyés trois semaines auparavant.

(3) La lettre de Carrier a été détruite ; mais l'analyse, telle qu'elle fut rédigée dans les bureaux du Comité de Salut Public, en fait suffisamment connaître le sens et la portée *(Remarque de M. Lallier)*.

(4) *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution.*

Digitized by Google

régisseur de l'Entrepôt en la priant de faire dire des messes à son intention, s'il « était sacrifié. » La noyade eut lieu cette fois à la pointe d'Indret, vis-à-vis la Basse-Indre, dans la nuit du 9 au 10 décembre 1793. Les neuf mariniers qui prêtèrent leur concours, reçurent chacun quatre livres.

Carrier se hâta, dès le 10 décembre, d'en informer la Convention en ces termes : « Mais pourquoi faut-il que cet événement (une victoire remportée sur Charette) ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau ? Cinquante-huit individus désignés sous le nom de prêtres réfractaires sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit dernière, ils ont été engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire (1) ! »

Mercier rapporte, dans son *Nouveau Paris*, que l'Assemblée couvrit de ses applaudissements immortels la lecture de cette lettre, à la séance du 15 décembre,

Voici la liste de ces vaillants confesseurs de la foi :

Jean-François Aubert, curé de Montguillon.
Charles-Urbain Baudry, chapelain de Nantilly à Saumur.
Louis Bault, curé de Saint-Laurent-des-Mortiers (Mayenne).
François Bellamy, ancien curé de Forges.
Jean-Baptiste-Etienne Bérard, prieur-curé de Jumelies.
Louis-René Bertry, curé de Louvaines.
Louis Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers.
Clément-Sébastien Chaillou, chanoine de Chemillé.
Pierre Chenouard, maire-chapelain de la cathédrale.
Charles-Gilles Cherbonnier de la Guesnerie, prieur-curé d'Aviré.
Michel-Antoine Clavreul, ancien curé de la Trinité d'Angers.
Guillaume Clavreul, curé de Saint-Pierre de Précigné (Sarthe).
Jean-Baptiste-François Coignard, chapelain à Cornillé.
Prosper-Pierre-François Colasseau, ancien curé de Chetigné.
René-Louis Dagonneau, curé de Saint-André de Châteauneuf.
Roger-François Delaage, curé de Champteussé.
Louis Diard, sous-diacre à Château-Gontier.
Julien Drouin, chapelain à Villevêque.
Louis-Jean-Baptiste Dubois, aumônier des Ursules d'Angers.

(1) Le 11 décembre, Carrier écrivait au Comité de Salut Public : « Les 58 prêtres arrivés d'Angers ont péri sur la Loire ».

Digitized by Google

Claude-Antoine Duhamel, chanoine régulier de Toussaint d'Angers.

Maximilien-Joseph Dupont, ancien provincial des Augustins.

Olivier-Jacques-Emélie Faultrier, chanoine honoraire de Saint-Pierre d'Angers.

Charles-André Fontaine, chapelain à Jarzé.

René Forget, curé de la Chapelle-sur-Oudon.

Jean Foussier, chanoine de Saint-Pierre d'Angers.

Michel Gault de la Grange, curé de Daumeray.

René Gausseuron, chanoine de la Trinité d'Angers.

René Giroust, curé de Fontaine-Guérin.

Henri-René Hautreux, curé de Meigné-le-Vicomte.

Thugal-François Hullin de la Maillardière, chanoine de la cathédrale.

Julien-Antoine Laumailler, récollet de la Baumette.

Jacques-Charles Lecamus, curé de Champigné.

Joseph Lejeune, sulpicien, économe du séminaire d'Angers.

Pierre-Jean Lemotheux, chapelain au Lion-d'Angers.

Pierre Leroyer, chapelain à Blaison.

Jacques Le Tresle, chanoine de la cathédrale.

François Louet, chapelain de Sautré, à Feneu.

Jean Maindron, chanoine de Blaison.

Louis-René Marguerit, curé de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire.

Jean Métayer, gardien des capucins de Saumur.

René Moreau, curé de Notre-Dame du Pé (Sarthe).

Pierre Morin, chanoine honoraire de Saint-Pierre d'Angers.

Pierre Pavallier, ancien curé de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Jean-Baptiste Peccot, chapelain de Saint-Hénis, à Andigné.

Jean-Pierre Pineau, curé de Pontigné.

Jean-Jacques Poyneau, ancien curé de Vergonnes.

René Rabouan, chapelain à Saint-Georges-du-Bois.

Jacques Michel Rabouin, curé de Denazé (Mayenne).

Mathurin-Joseph Ribay, chanoine de Saint-Maurille d'Angers.

René Richard, maire chapelain de la cathédrale.

Claude Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers.

Joseph Roussel, curé de Saint-Maurille d'Angers.

André Royné, curé de Congrier (Mayenne).

Jérôme Saint-Gilles, grand diacre à la cathédrale.

Jean Sauvage, chanoine de Saint-Martin d'Angers.

Digitized by Google

François-René Suchet, curé de Saint-Michel-la-Palud d'Angers.

René-François du Tremblier de Chauvigny, chanoine de la cathédrale.

*
* *

Après le 29 novembre 1793, il y avait encore à la Rossignolerie 16 prêtres, tellement malades et infirmes qu'on avait dû renoncer à les envoyer à Nantes avec ceux qui y furent noyés dans la nuit du 9 au 10 décembre par ordre de Carrier. Le 2 février 1794, l'un d'eux mourut, M. Louis Barbot, maire-chapelain de Saint-Laud d'Angers. L'arrivée à Angers de 61 prêtres de Nevers ramena sur eux l'attention. On lit à ce sujet dans le registre des délibération du Comité révolutionnaire, à la date du 3 mars :

« Le Comité, délibérant sur l'arrivée dans cette commune de 61 prêtres réfractaires, envoyés à Nantes par le distric de Nevers (1) sous la conduite et responsabilité des citoyens Galois, capitaine d'un détachement de 15 hommes, et Vincent, conducteur de trois mariniers,

« Considérant que ces prêtres ne peuvent se rendre à Nantes par eau à cause de l'embargo mis tout récemment sur la Loire : que la majeure partie de ces scélérats ci-devant sacrés est empêtrée de maladies naturelles ou forcées, et ne peut par conséquent aller pédestrement à Nantes ; qu'enfin les voitures sont raréfiées par le départ des réfugiés de la Vendée,

« *Arrête* révolutionnairement que ces 61 contre-révolutionnaires demeureront renfermés en la citadelle de cette place ; que le représentant du peuple Francastel sera instruit de tout et invité de prononcer promptement sur leur sort ; qu'enfin décharge pleine et entière des individus et de leurs effets sera délivré au commandant et au conducteur ».

Deux jours après, le Comité révolutionnaire écrivait à Francastel cette fameuse lettre : « Indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour ces 61 scélérats, ainsi que pour ceux qui sont détenus à la maison de la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion. Te les enverrons-nous à Nantes ? Les donnerons-nous à la

(1) Un arrêté du représentant Noël Pointe, en date du 25 janvier 1794, enjoignait de les conduire à Brest pour être déportés. Ils étaient partis de Nevers en bateau, le 14 février.

Digitized by Google

Commission militaire? Les ferons-nous fusiller au coin d'un bois? Ou les embarquerons-nous sur la Loire, pour leur faire la pêche du corail vis-à-vis la Baumette? Parle, et quelque puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera ponctuellement exécutée. Mais veuille te décider promptement, car tous ces monstres nous consomment des subsistances, qu'il est important de ménager pour les enfants et les défenseurs de la République. »

Le 9 mars, le représentant Francastel répondit, de Saumur : « Il faut laisser aller à leur destination les 61 prêtres dont la Nièvre se débarrasse. Vous ferez bien de faire partir avec ceux-là ceux qui sont encore à la Rossignolerie. »

En conséquence, le 11 mars, le Comité révolutionnaire chargea un de ses membres, Gouppil fils, de conduire ces 76 prêtres nivernais et angevins à Nantes, et de là les autorités locales les enverraient à Brest, Le lendemain 12 mars, Gouppil recevait du Comité une somme de 800 livres pour le voyage. Gouppil fit fouiller les prêtres angevins à la Rossignolerie le 13 mars, vers une heure du matin, et trouva sur eux 1500 livres en assignats avec quelques objets, qui furent remis au citoyen Willemenot, économe de cette maison; on trouva sur les Nivernais plus de 5.000 livres (1). Partis d'Angers le matin du 13 mars, les 76 prêtres furent remis au Comité révolutionnaire de Nantes le 15 par le citoyen Gouppil. Voici les noms des prêtres angevins (2) :

(1) Les 800 livres données à Gouppil furent prises sur les sommes trouvées sur les détenus.

(2) Le 3 novembre 1794, Simon Edon, capitaine de gendarmerie d'Angers, fit au second Comité révolutionnaire de cette ville la déposition suivante : « J'ai eu de la part du Comité révolutionnaire une réquisition à onze heures du soir de donner quatre gendarmes pour lier les prêtres. C'était Gouppil fils qui était chargé de la lettre de voiture par eau ; il avait son sac sur le dos. Lorsque je me transportai à la citadelle pour voir si les gendarmes étaient rendus, Gouppil me pria, pour abréger l'opération, d'assister et surveiller ceux-là et de les faire conduire au bateau, qui était à la Basse-Chaîne, tandis que lui irait à la Rossignolerie en chercher une quinzaine. Ces prêtres ont été escortés par un détachement d'infanterie. En causant avec Gouppil sur le voyage de ces prêtres il me dit qu'il ne comptait pas qu'ils iraient plus loin que Saint-Florent-le-Vieil ; Gouppil fut donc à la Rossignolerie prendre les quinze ci-dessus désignés, qui pour la plupart ne remuaient pas de leur lit depuis six mois. Ils devaient partir à minuit ou une heure ; mais la difficulté de charger les malades et goutteux retarda le départ jusqu'à 7 heures du matin. »

Digitized by Google

Pierre Agrafel, récollet de Saumur (mort à Nantes dans la galiote hollandaise le 21 mars 1794).

Jean-Baptiste-Auguste Béré, prieur-curé de Juigné-Béné (mort le 11 avril).

François Bouchet, aumônier du Carmel d'Angers (mort le 1er juin).

Geoffroy Boulnoys, chanoine de la cathédrale (mort le 16 avril).

Alexis Brillet, chapelain à Blaison (mort le 2 avril).

Pierre Bruneau, curé de Torigné (mort le 26 mars).

Michel Chapeau, curé de Sainte-Colombe près la Flèche (mort le 23 mars).

François-Alexis-César Ganault, chanoine de la cathédrale (mort le 31 mars).

René Gastceau, prieur-curé de Saint-Jean-des-Mauvrets (mort le 29 mars).

Jean-David Gilly, chanoine de la cathédrale (mort le 26 mars).

Florent Joubert, récollet d'Angers (mort le 21 mars).

Jacques-Stanislas Lefebvre, curé de Saint-Germain près Daumeray (mort le 21 mars).

Etienne Papiau, récollet de Saumur (mort le 24 mars).

René Pasquier, curé de Saint-Sauveur de Sagré (mort le 7 avril).

François Poliquin, corbelier à la cathédrale (mort le 21 mars) (1).

Arrivés à Nantes, les 76 prêtres furent mis dans une galiote hollandaise à une demi-lieue au-dessous de la ville. Ils y endurèrent toutes sortes de souffrances, et chaque jour il y avait des décès. Le 18 avril 1794, il n'y avait plus qu'un prêtre angevin (Bouchet) survivant, et il mourut quelques semaines après (2).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) *Anjou Historique*, tome v, pages 166-189.

(2) Lettre de Trotouin au tribunal criminel de Maine-et-Loire, datée du 24 avril 1795.

L'un des prêtres de Nevers, échappés à la mort, l'abbé Imbert, a écrit une *Relation* du voyage accompli en 1794 : elle a été publiée dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts* (année 1874).

Digitized by Google

SAINT GILDUIN DE COMBOUR

Vers le commencement du XIe siècle, Junkeneus ou Ginguené, archevêque de Dol, second fils d'Haimon, vicomte de Dinan et de Roianteline, vicomtesse de Dol fonda et construisit, de ses propres deniers, le château primitif de Combour.

Fidèle conseiller du duc de Bretagne, l'Archevêque Ginguené fut un des plus grands seigneurs de son temps, voulant doter sa propre famille, en même temps qu'il se créait un protecteur laïque, il donna à son frère Rivallon la seigneurie de Combour dont celui-ci devint le premier seigneur.

L'Archevêque imposait en retour à son frère l'obligation de protéger les terres et les vassaux de l'église de Dol et de commander son ost, quand besoin serait, aussi le sire de Combour prenait-il le titre de « Signifer sancti Samsonis » porte-étendard de Saint-Samson, l'église de Dol étant sous le patronage de ce saint.

Saint Gilduin était fils de ce Rivallon, premier seigneur de Combour et d'Aremburge de la noble et illustre maison des Seigneurs du Puiset en Beauce.

Albert le Grand dit qu'il naquit en 1052 et qu'il leur fut donné de Dieu pour être l'ornement de sa maison et une brillante lumière dans le firmament de l'Eglise, il fut baptisé en l'église de Saint-Samson de Dol par son oncle l'archevêque Ginguené (1).

Ayant passé les années de son enfance sous la direction de celui-ci, Gilduin brilla bientôt d'un vif éclat dans les études auxquelles il s'adonna, pour répondre aux soins et à la sollicitude de ses parents.

Quand il eut achevé le cours de ses études, ceux-ci voulurent le marier et lui cherchèrent un parti avantageux, mais le saint jeune homme « n'y voulut rien entendre » et leur déclara que son intention était de se consacrer à Dieu.

La vie sainte et exemplaire qu'il menait parmi les autres

(1) Albert le Grand, *Vie des Saints de Bretagne*, p. 25. Ed. 1680.

Digitized by Google

clercs, l'ayant fait distinguer, il fut nommé, malgré son jeune âge, chanoine en l'église de Dol, car loin de lâcher la bride à ses passions, comme il est malheureusement souvent coutume à cet âge, notre saint, tout en Dieu, s'appliquait au contraire à suivre en tout les règles d'une sainte continence, mettant tout son zèle à dompter sa chair par le cilice, les jeûnes et l'étude des saints Livres.

Or il y avait en ce temps-là, en l'église de Dol, un prélat scandaleux, de perverses mœurs qui loin de s'appliquer, comme il l'eut dû, à conserver de toutes ses forces les possessions de l'église, les dissipait et se rendait ainsi odieux au clergé, aux seigneurs et au peuple de Dol (1).

Après sept ans de ce joug impatiemment supporté, les clercs de l'église, tant par eux-mêmes que par les évêques voisins, cherchèrent à se débarrasser de celui qui était plutôt « archiloup qu'archevêque ».

Pour se venger, celui-ci s'empara du Mont Saint-Michel au péril de la mer, qui tire son nom de sa situation et commença à frapper de terreur l'église de Dol et à la tourmenter d'incessantes vexations par ses fréquentes incursions.

Le clergé et le peuple de Dol cherchèrent alors quelqu'un qui put gouverner leur église, la protéger et fut capable de résister à la fureur de celui qu'ils répudiaient.

Ne trouvant personne qui put s'opposer aux dévastations de celui-ci, ils appelèrent à leur aide les suffragants de Dol qui leur envoyèrent des députés et élurent à l'unanimité Gilduin, malgré son jeune âge, estimant que nul, mieux que lui, ne pouvait remédier aux maux de l'église de Dol, tant par la pureté de sa vie, que par la dignité de sa famille.

Doué de la plus grande humilité, Gilduin voulut se soustraire à cette élection, mais vaincu par les prières de tous, il répondit qu'il y consentirait, bien qu'à regret, pourvu que le Siège Apostolique Romain approuvât cette décision.

Accompagné d'un nombreux cortège, Gilduin pria Even, abbé de Saint-Melaine-lez-Rennes, réformateur de cette abbaye, de l'accompagner dans ce voyage, et il se rendit à Rome avec les auteurs et les témoins de cette élection, munis de lettres de re-

(1) Du Paz, *Histoire généalogique des seigneurs de Dol et de Combourg*, p. 501.

Digitized by Google

commandation des évêques voisins. Ceux-ci présentèrent leur élu au pape Grégoire VII, le suppliant de le consacrer.

Pour appuyer leur demande, ils témoignèrent en faveur de Gilduin que la pureté de ses mœurs recommandait au choix de Sa Sainteté, qu'ils ne connaissaient personne autre que lui, qui pût travailler à remédier aux nécessités de leur église. L'élu, au contraire commença à se retrancher, comme il l'avait déjà fait auparavant, derrière le défaut de maturité de son âge et à supplier le Pape de ne pas imposer à ses épaules un fardeau si pesant.

Le Pape félicita Gilduin de son humilité et de sa prudence : « Bien, lui dit-il, très bien, ce que vous faites est en parfait accord avec les saints canons, vous agissez en homme sage, vous avez parfaitement droit de refuser une si lourde charge. Sachez d'ailleurs que j'épargnerai volontiers à votre âge ce pesant fardeau. Si vous pouvez, (avec vos compagnons), me désigner quelqu'un qui soit capable de supporter de tels travaux et de parer aux calamités de votre église, je m'y prêterai volontiers.

A ces mots, le jeune homme comblé de joie retourna vers ses compagnons avec lesquels il tint conseil. Il leur dit combien il était heureux d'avoir obtenu du Souverain Pontife ce qu'il n'avait pu obtenir d'eux-mêmes, à savoir qu'un homme, si jeune encore et si inexpérimenté que lui, fut mis à la tête de l'église de Dol, que son avis et son désir étaient qu'ils choisissent à sa place comme archevêque le vénérable dom Even, abbé de Saint-Melaine de Rennes, et qu'ils le présentâssent au Pape en le priant de le consacrer. Tous y ayant donné leur consentement, l'excellent Gilduin retourna avec ses compagnons trouver le Souverain Pontife, il avoua en toute humilité, qu'il était très heureux du jugement porté sur son âge, et qu'il se démettait avec le plus grand plaisir de l'élection qu'on avait faite précédemment de sa personne. Il supplia le Pape de vouloir bien consacrer en sa place l'abbé Even, et de mettre fin ainsi au plus tôt aux difficultés de l'église de Dol, ou du moins, d'y apporter un remède si désiré et si nécessaire.

Le Pape répondit qu'il avait pour agréable l'humilité de l'excellent jeune homme et le charitable et bienveillant intérêt qu'il portait à son église, il consentit sans retard à la demande qui lui était faite et consacra Even archevêque de Dol, en l'église de Latran, en présence des cardinaux et prélats qui se trouvaient

Digitized by Google

alors en la Cour Romaine, entre autres Girard, évêque de Florence. Puis Sa Sainteté congédia Even avec une lettre de recommandation à tous les évêques de Bretagne, dans laquelle il leur signifiait qu'ayant dispensé Gilduin de la dignité à laquelle ils l'avaient élu, à cause de son âge trop jeune pour une charge si importante, il avait consacré Even, abbé de Saint-Melaine, homme grave et d'âge mûr qu'il leur renvoyait avec le Pallium. Le Saint-Père lui en octroyait l'usage pour la direction de toute la province, à condition qu'il ne fît difficulté de se présenter, lorsqu'il serait ordonné, pour terminer le différend qui existait alors entre Rodolphe, archevêque de Tours et l'église de Dol touchant le titre et la dignité d'archevêque. Le Saint-Père leur recommandait cependant de le recevoir comme leur Métropolitain et de lui rendre comme tel l'obéissance qu'ils lui devaient.

Ayant ainsi obtenu l'objet de ses vœux et de ses désirs, notre saint jeune homme Gilduin, en ayant reçu licence du pape, s'en retourna en hâte, avec son archevêque vers les Gaules.

Et comme ils approchaient des Alpes, Gilduin s'adressant à son archevêque, lui dit : Vous savez, très révérend père, que notre Eglise de Dol a été confiée à votre gouvernement paternel, qu'elle gémit de notre absence, alors que notre présence lui serait nécessaire donc, si c'est toutefois l'avis de votre paternité, il me semble utile et même nécessaire que vous vous rendiez le plus tôt possible, avec la plus grande partie de nos compagnons, vers l'église confiée à vos soins ; car, pour moi, je voudrais, s'il plaît à Dieu, visiter en passant mes chers parents du côté de ma mère, que je n'ai jamais vus. Je ne doute pas qu'ils ne me retiennent ; aussi, je serais heureux que vous me précédiez et suis d'avis que vous le fassiez en toute hâte. Ce pieux conseil plut à l'archevêque, il quitta son cher compagnon, non sans tristesse, et partit avec la majeure partie de la troupe.

Or comme notre notre saint Gilduin s'en retournait, les Alpes franchies, vint un certain jour l'heure de chercher un gîte, n'ayant pas trouvé jusque-là, de lieu propice à ses desseins, il arriva enfin, à la nuit tombante, sur les bords d'un fleuve.

Apercevant près du rivage, une petite cabane, il s'y rendit et demanda l'hospitalité pour lui et les siens. C'était la hutte d'un pauvre homme qui avait coutume, plus encore par charité que par amour du lucre, de passer en sa barque, ceux qui désiraient traverser le fleuve.

Digitized by Google

Les compagnons de Gilduin s'étant inquiétés de savoir s'ils pourraient avoir quelques victuailles pour les préparer et ayant agité la question avec leur hôte, celui-ci répondit : Je ne sais ce que vous conseillez, car ce lieu-ci est fort dépourvu de vivres, et l'heure déjà avancée et tardive ne permet pas de se rendre en un lieu plus pourvu, (qu'il leur nomma,) vu qu'il est très éloigné mais j'ai là un voisin coureur des plus agiles, qui, si vous voulez bien attendre ; pourra vous apporter très rapidement tout ce qui vous sera nécessaire.

Celui-ci fut appelé, envoyé à la provision avec les fonds nécessaires et revint avec ses vivres beaucoup plus rapidement qu'on eut pu le croire, aussi tout le monde fut-il stupéfait de la rapidité de son retour.

Ce lieu, en effet, était, dit-on, si éloigné qu'il était impossible qu'un homme eut pu en revenir si promptement.

Saint Gilduin commença alors à tenir ce serviteur pour suspect et à se douter qu'il n'y eut quelque chose de diabolique en son fait, ce qu'il reconnut aussitôt qu'il fut appelé pour prendre part au repas si promptement apporté.

Car arrivé pour souper, ayant fait, suivant sa coutume, le signe de la croix sur ces mets et prié Dieu de les bénir et de les sanctifier, ceux-ci furent au contraire changés de telle façon, qu'ils avaient plutôt l'air de cadavres empoisonnés que d'aliments, en sorte qu'ils ressemblaient à des crapauds, des sourds, des couleuvres et des aspics et non à des aliments ; le vin lui-même fut changé en eau bourbeuse.

En voyant cette métamorphose qui parut au saint et à tous ceux qui devaient prendre part au repas, aussi exécrable qu'horrible, le soupçon causé par la rapidité de la course du personnage se changea en certitude, à tel point que tous furent persuadés qu'ils n'avaient point affaire à un homme, mais au diable lui-même.

Le saint ordonna aussitôt qu'on l'appelât et qu'on le lui amenât, mais celui-ci refusa d'obéir. Une fois, deux fois appelé, il refusa, criant et vociférant, comme un damné, qu'il n'y avait rien de commun entre lui et le saint.

Mais celui-ci lui ayant ordonné en vertu de la sainte obéissance, de venir au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le diable, ne pouvant résister à pareille injonction, quittant ses airs de matamore, arriva sans tarder, tout tremblant, craignant de pa-

Digitized by Google

raître devant un juge qui avait saisi toute la noirceur de ses maléfices et redoutant la sentence qui allait être portée contre lui.

« Te voilà, enfin, dit Gildoin, ô le plus cruel des ennemis et le plus rageur des adversaires, quel mal t'avons-nous donc fait pour que tu aies voulu causer notre mort en nous préparant ces poisons pour aliments ? Quelle confiance peux-tu avoir en tes maléfices, que tu te penses assez puissant pour détruire les serviteurs de la Croix de Jésus ? Mais avoue devant tout ton nom et ta perversité et dis-nous la cause de ta présence si longtemps prolongée en ce lieu ? »

Le diable répondit : « J'avouerai tout puisque j'y suis forcé, car je sais bien que je ne puis rien cacher à la vertu toute-puissante de Notre-Seigneur qui est en toi ! »

« J'ai pris le nom de Bernution parmi les hommes parce que je ne pouvais vivre au milieu d'eux sans avoir un nom. C'est pourquoi j'ai revêtu le corps d'un misérable scélérat ayant l'intention de demeurer le plus longtemps possible en ce lieu pour y exercer mes maléfices ; jaloux de sa charité, j'avais en horreur cet homme juste qui avait l'habitude de passer en sa barque plutôt par charité que par amour du gain, ceux qui désiraient traverser ce fleuve. De ce qu'il a coutume de faire découle mon impuissance. Autrefois un grand nombre de ceux qui voulaient traverser ce fleuve ne connaissant pas le bon passage du gué, se noyaient, je saisissais alors les âmes de ceux qui n'étaient pas préparés au grand voyage.

« C'est pour cela que j'ai pris possession de ce corps, que je me suis offert à cet homme pour le servir, pensant que je pouvais peut-être lui ravir en même temps, la vie et le salut, si j'arrivais à le submerger et à le noyer dans les eaux de ce fleuve qu'il traversait sans cesse ».

« Et d'où vient, dit le saint, que tu ne réussissais pas à lui nuire ? »

« De ce que, dit le démon, toutes les fois qu'il entrait dans le fleuve il se mettait, lui et toute sa cargaison, sous la protection de Dieu en faisant le signe de la croix, contre lequel, je ne puis rien, aussi, en tout ce qu'il faisait, il triomphait de mes embûches toujours par le signe de la croix ».

« Et où as-tu pris, dit le saint, ce corps dont tu t'es revêtu ?

« C'est, dit-il, le corps d'un misérable scélérat dont j'avais saisi l'âme et qui devait servir d'instrument à mes fourberies et à mes embûches ».

Digitized by Google

A ces mots le saint ajouta : Te voilà bien forcé d'avouer combien tu es faux et trompeur, te voilà obligé, malgré toi, de confesser ta méchanceté et de proclamer bien haut la vertu de la Croix victorieuse du Christ !

Il est vrai, dit le démon, et je le fais bien à contre cœur, parce que je ne puis rien te cacher à toi qui est le serviteur de la Croix de Jésus-Christ : C'est grâce à sa vertu et armé de cet étendard, que tu as réussi à éviter le poison que je t'avais préparé pour aliment et que tu as pu m'enlever complètement la force et la faculté de nuire en ce lieu.

Et Saint-Gilduin de s'écrier : Béni soit notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ dont la croix victorieuse triomphe de Satan et force son ennemi lui-même à proclamer, malgré lui, sa puissance alors même qu'il est vaincu par elle ! Mais monstre cruel et malfaisant ! je me refuse à m'entretenir plus longtemps avec toi, tu es menteur et père du mensonge, toujours porté à tromper, quand tu le voudrais, tu ne pourrais dire la vérité. Laisse-là promptement ce corps que tu as revêtu pour en faire l'instrument de tes fourberies et retire-toi là où tu ne puisses nuire à aucun chrétien.

Aussitôt il disparut avec un cri et hurlement épouvantable abandonnant le corps instrument de sa malice diabolique puant, infect et demi-pourri. Le saint ordonna de l'enlever aussitôt et de l'enfouir en terre.

C'est ainsi que l'hôte charitable, ignorant de la méchanceté et de la malice diabolique, put se réjouir d'avoir été délivré de ses embûches épouvantables, par saint Gilduin plus charitable encore. C'est ainsi encore que saint Gilduin contribua au salut éternel de son charitable hôte et qu'il le délivra d'un ennemi trompeur dont la fausseté fut découverte par les mérites du serviteur de Dieu et de la Croix de Jésus-Christ.

« O admirable amour du Rédempteur digne d'être partout chanté et indéfiniment célébré. O combien toujours glorieuse, toujours admirablement salutaire et triomphante est la force et la gloire de la Croix du Sauveur qu'elle rend partout et toujours les amis de Dieu qui savent se crucifier eux-mêmes si forts et si courageux que plus la folie du démon se déchaîne furieuse contre eux, plus aussi la grâce et la vertu du Seigneur les font plus glorieux et plus triomphants par la Croix (1) ».

(1) Du Paz, *Histoire généalogique des seigneurs de Dol et de Combour*, p. 508

Digitized by Google

Gilduin porta sa croix dès sa jeunesse et s'appliqua à suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ; il brilla parmi les meilleurs et les plus éprouvés serviteurs de la Croix, aussi les démons ses ennemis et ceux de la Croix du Christ avouent-ils qu'ils ne peuvent rien lui cacher ni demeurer devant lui.

Telle est la force de la Croix que la mort, vaincue, se retire devant elle. Sa splendeur parut au grand jour dans son serviteur Gilduin en la présence duquel la mort ne put cacher ses fourberies ni le diable les mettre en jeu (1).

Qu'y a-t-il de moins remarquable dans ce miracle accordé par Notre-Seigneur Jésus-Christ aux mérites de saint Martin de Vertou, de saint Hervé et de saint Gilles ?

Tandis que saint Martin se tenait renfermé dans son ermitage du Mont Cassin, dans les Alpes, Dieu voulut le manifester au monde : car la fille d'un roi d'Espagne étant possédée du démon, ne cessait de crier qu'elle ne serait délivrée que par l'ermite Martin qui faisait pénitence dans un rocher des Alpes. Le roi, extrêmement désireux de voir sa fille délivrée de cet esprit immonde, le fit chercher et amener en sa cour, où étant arrivé, il chassa le démon et délivra la princesse.

Quant à saint Hervé, retournant en Cornouailles, il passa chez le comte Hélénus qui le reçut avec joie et lui fit le meilleur accueil. Saint Hervé lui dit à l'oreille : Seigneur, je suis venu pour vous délivrer vous et les vôtres d'un grand danger auquel vous êtes exposé, car Dieu m'a révélé qu'en votre maison il y a un diable, qui, sous forme humaine, vous sert de domestique. Hélénus fut fort étonné.

Au moment du repas, saint Hervé demande à boire, le diable sous la figure d'un page lui en apporte. Le saint, élevant la main, fait le signe de la croix pour bénir ce breuvage, la coupe se brise et le vin est répandu. La même chose se renouvelle deux et trois fois, alors saint Hervé force le page à révéler qui il est, et ce qu'il cherche en cette maison.

« Je suis, dit-il, un diable d'enfer qui excite aux gourmandises, aux noises et aux querelles, et puisque, à mon grand regret, la vertu de Dieu me force à le déclarer à son serviteur; j'avais apprêté ce breuvage de telle façon que, si vous en eussiez bu, vous vous fussiez tous entretués avant de sortir d'ici.

Alors le saint lui commanda, de la part de Dieu, de quitter cette

(1) Du Paz, *Histoire généalogique des seigneurs de Dol et de Combour*, p. 508.

Digitized by Google

maison et de n'y plus revenir, ce qu'il fit en criant : « Hervé, Hervé, serviteur de Dieu, pourquoi me fais-tu une si rude guerre? »

Le comte Hélénus, se voyant délivré d'un si cruel ennemi, remercia Dieu et saint Hervé, lequel prit congé de son hôte ; et se retira en son monastère.

Saint Gilles ne fit-il pas un miracle semblable, quand, dans l'église Sainte-Croix d'Orléans, le démon lui demanda par la bouche d'un possédé la permission de quitter le corps de ce possédé ? (1).

Etant parti de ce lieu, où il avait fait un si grand miracle, saint Gilduin, au moment où il atteignait Orléans, sentit que le Seigneur frappait à sa porte et que le temps où il viendrait le visiter approchait.

Il commença bientôt à être pris de fièvre, son corps s'affaiblit, son âme devint plus forte, car chez l'homme de bonne volonté, les infirmités loin de diminuer la vertu ne font que l'augmenter. Ainsi comme tous les saints, Gilduin profita de la maladie pour accroître ses mérites.

Comme il se l'était proposé, il visita, dès qu'il le put, ses parents d'Orléans et du Puiset, et visité par eux il demeura quelques jours en ce pays. Sa réputation de sainteté était partout proclamée à cause du miracle qu'il venait d'accomplir, et, s'accroissant chaque jour, elle amena vers lui, toute la noblesse du pays, attirée plutôt par sa réputation de grande sainteté que par les liens d'une tendre parenté.

Tous étaient dans l'admiration et dans l'étonnement le plus profond de ce que ce jeune homme d'une santé si délicate, malade et voyageur avait, comme on le rapporte du Bienheureux Martin, l'habitude de traiter durement son corps et d'être toujours, même en son lit, recouvert d'un cilice.

Il se rappelait cette vérité des Saints Evangiles : que ceux qui s'habillent avec mollesse sont dans les palais des Rois, et ce que dit saint Grégoire : que ceux qui prennent soin de leurs corps travaillent plutôt pour la terre que pour le Ciel et que plus nous nous détachons des choses temporelles, plus nous aimons les choses éternelles et plus nous nous en rapprochons.

C'est pourquoi Gilduin s'appliquait, à l'exemple de l'apôtre, à châtier son corps et même, quoiqu'il fût malade, à le tenir en servitude, afin qu'il n'aspirât qu'aux choses élevées et se détachât des infimes.

(1) Albert-le-Grand, *Vie des Saints de Bretagne.*

Digitized by Google

Quelque temps après, il se rendit à Chartres et entra pour prier dans l'église de la Bienheureuse Marie toujours Vierge Mère de Dieu, lui recommandant, ainsi qu'aux saints, sa fin dernière qu'il sentait devoir être prochaine.

Il baisa surtout, aussi dévotement qu'il le put, la châsse dans laquelle est renfermée la précieuse relique de la chemise de la Sainte Vierge à laquelle sont dus beaucoup de miracles répétés ; il lui demanda particulièrement sa protection contre les mauvais esprits.

Après avoir longuement et longtemps prié Notre-Dame, comme il l'avait toujours désiré, il se retira au monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, ordre de Saint-Benoist, situé au faubourg de Chartres. Il y fut conduit par ses parents et les frères l'accueillirent avec grand plaisir.

Chaque jour, on priait pour sa guérison, mais la Providence de Dieu avait d'autres vues sur lui, Notre-Seigneur lui réservait un meilleur sort, il hâtait sa mort pour transporter son âme au séjour bienheureux de la paix et du repos éternels. La fièvre augmenta et le jour approchait où il devait entrer dans la joie de son Seigneur.

Ce jour arriva et ceux-là seuls qui assistèrent à ses obsèques pourraient dire combien furent grands le deuil, la douleur, et le chagrin de ses parents.

Nous ne saurions dire avec quelles démonstrations de joie, les saints Anges durent recevoir son âme dans leurs saints concerts. Un grand nombre de miracles accompagnèrent et suivirent sa mise au tombeau. Inutile de dire de quels soins et de quels honneurs fut entourée sa sépulture, la chose est facile à comprendre.

Ce fut le 27 janvier de l'année de l'Incarnation du Sauveur 1077 qu'on croit que saint Gilduin passa de vie à trépas et quitta la terre pour le ciel.

Plusieurs miracles vinrent en donner la preuve à la louange de Dieu et de son saint confesseur. Il fut enseveli le sixième jour des calendes de février au milieu du chœur de l'église du monastère bénédictin de Saint-Pierre-en-Vallée.

Ses membres, plus précieux que toutes les perles du monde, furent dépouillés du cilice dont il avait usé pendant sa vie et revêtus de ses ornements diaconaux, ils furent exposés, parés de la tunique et de la dalmatique.

Quatre-vingt-dix ans après sa mort, le 11 mai 1165, ses re-

Digitized by Google

liques furent transportées en une chapelle particulière où les miracles continuèrent longtemps après ; cette translation eut lieu sous le pontificat d'Alexandre III, régnant en France, Louis VIIme du nom, dit le Jeune et en Bretagne le duc Conan IV.

C'est Foucher quatorzième abbé du monastère de Chartres, qui fit faire cette translation. Ayant été guéri de la goutte par l'intercession de saint Gilduin, il ordonna que tous les samedis, le sacristain serait tenu d'allumer un cierge devant la chasse (1).

L'admirable pureté de la vie de Gilduin de Combour l'a fait mettre au nombre des saints, sa fête se célèbre le 27 janvier.

Les habitants de Combour ne doivent pas oublier qu'ils ont en lui un protecteur au ciel et ne pas manquer de le prier d'intercéder auprès de Dieu, dans leurs besoins.

La chapelle du château de Combour possède des reliques de saint Gilduin offertes par Monseigneur l'Evêque de Chartres à Mme la Comtesse de Durfort née de Chateaubriand, le jour de sa première communion.

Il y a, dans l'église de Combour, en la chapelle de M. le comte de Durfort Civrac de Lorges, une statue de saint Gilduin due au ciseau de M. le comte Geoffroi de Chateaubriand, il est en costume de religieux bénédictin et sur les murs de cette chapelle on a répété le mot *Pax* qui est la devise des Bénédictins.

Le premier vitrail du collatéral sud de l'église de Combour représente : un saint Roch, par lequel Combour a été délivré d'épidémies meurtrières et un saint Gilduin.

L'artiste qui connaissait sans doute assez mal l'histoire de notre saint, nous l'avait peint sous la figure d'un vénérable vieillard à barbe blanche... C'était évidemment contraire à toute vraisemblance, puisqu'il est mort à peine âgé de vingt-cinq ans.

La donatrice de ce vitrail, Mlle Le Villain bienfaitrice de Combour, qui connaissait sans doute mieux son saint Gilduin, protesta. Il fallut renvoyer le vitrail à Paris, où, dans les ateliers de M. Claudius Lavergne, on se borna à lui teindre la barbe en noir, sans pouvoir effacer les rides de son visage, en sorte qu'il n'a pas l'air encore très jeune. A ses pieds est une mitre pour indiquer qu'il refusa d'être archevêque de Dol. Il s'appuie sur un bâton de pèlerin auquel est attachée une clochette pour indiquer qu'il fit le pèlerinage de Rome.

(1) Albert le Grand, *Vie de Saint Gilduin.*

Digitized by Google

Au moyen-âge les pèlerins avaient coutume d'agiter leur sonnette pour solliciter la charité sur leur passage et obtenir des pays qu'ils traversaient quelques provisions de route.

Peut-être serez-vous bien aise de savoir ce que devint l'archevêque Even, après avoir quitté notre saint.

Arrivé à Dol, il y fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive et prit possession de son siège.

Johonée, le prélat répudié, dont nous avons parlé au début, ayant voulu tenter de le troubler dans cette possession, Grégoire VII, les oreilles rompues de ces importunités, renvoya les parties devant un concile assemblé en France par son ordre. Hugues, évêque de Diez en Dauphiné, le présida comme légat du Pape. Johonée y fut débouté de sa demande et l'archevêque Even confirmé en son siège.

Le Pape écrivit à cette occasion au duc Hoël II, à Geffroy comte de Rennes, beau-frère de saint Gilduin et à Geffroy, comte de Penthièvre, fils d'Eudon, pour qu'ils permissent aux évêques et abbés de leurs seigneuries de se rendre à ce Concile.

Alors qu'il était abbé de Saint-Melaine-lez-Rennes, Even avait rétabli la discipline dans ce monastère, l'avait réformé et y avait réuni un grand nombre de religieux qui y menaient une vie fort sainte et austère.

La comtesse de Rennes, Berthe de Dol, sœur de saint Gilduin dame fort dévote et religieuse avait fait rebâtir presque tout le monastère à neuf, celui-ci étant demeuré presque désert depuis qu'il avait été rasé par les Normands, après la mort de Salomon jusqu'à cette époque.

Le bon prélat Even, ayant louablement gouverné son église pendant près de cinq ans, mourut l'an 1081 et fut inhumé dans sa cathédrale où cent moines de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes vinrent assister à ses funérailles le 17 septembre de la même année.

L'archevêque Even, figure dans un vitrail de la chapelle absidiale de la Cathédrale de Dol, dédiée à saint Samson, il est décoré du pallium.

Dans le médaillon de ce vitrail, le diacre saint Gilduin refuse l'épiscopat et désigne Even au pape Grégoire VII.

PAUL DE LA BIGNE.

Digitized by Google

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC

ET

LA CHOUANNERIE

(Suite) (1).

Tinténiac après avoir passé plusieurs semaines sur la côte à attendre un bateau pour passer en Angleterre, où il arriva le 2 août 1794, écrivit la lettre suivante au ministre Windham (2).

MONSIEUR,

Depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, vous avez eu pour moi bien des bontés ; mais vous y avez mis le comble l'autre jour en m'appelant dans votre lettre, mon ami ; oui certainement, monsieur, ce titre m'est bien cher, et tâcherai toute ma vie de le mériter. Je sais, monsieur, que quand un Anglais donne ce titre, on peut y compter, aussi vais-je vous parler avec toute la franchise qu'il mérite. Sans être prévoyant, je vois qu'on est décidé à porter des secours à nos amis, que le temps qu'on m'a laissé sur la côte ayant été considérable, il sera urgent quand tout sera décidé, que je m'y porte de peur que n'ayant plus entendu parler de rien, ils ne se soient ennuyés d'attendre les signaux. On peut compter sur moi, aucun danger ne m'effraiera pour leur être utile, d'autant plus que le plus fort est fait. Je sais bien le chemin, mais si je réussis à procurer cette jonction qui sera, je n'en doute pas, un coup de foudre pour la Convention, surtout si on veut faire venir le Comte d'Artois, depuis si long-

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.
(2) Windham papers London.

Digitized by Google

temps désiré. Je ne puis me dissimuler que la cause du roi en aura quelque obligation et il est donc tout simple que j'en tire quelque avantage.

L'Angleterre accorde des corps à des personnes qui n'ont pas plus de tête que moi, je sais que si elle m'en donnait un dans ce moment, ce serait dire que j'ai porté des nouvelles bien intéressantes ; aussi, n'est-ce pas ce que je demande dans ce moment (1).

Il me semble que dans les corps qu'on forme, on laisse le colonel choisir son Etat-Major ; quand il est formé il doit tâcher de se recrutér en soldats sur le territoire français ; mais pour moi ce serait tout le contraire étant en France avant le débarquement s'il avait lieu, je recruterais les soldats (2) et n'aurais plus que l'Etat-Major des émigrés qui arriveraient : Quant aux soldats, je suis sûr que les Royalistes se feraient un vrai plaisir de servir avec moi. J'ai le grade de colonel de cavalerie et ai mes titres de mes Princes, mes intérêts sont entre vos mains ; mais quoique cela dépende à peu près de vous, je vous prie de me recommander à Messieurs Pitt et Dundas, pendant mon absence. A mon retour, même si je ne viens pas à Londres, j'aurai probablement le plaisir de vous voir, et d'après toutes vos bontés, j'espère que vous me fournirez les moyens de combattre les ennemis de mon roi et je vous assure que si cela est, je n'irai jamais au combat sans me le rappeler avec une bien grande reconnaissance Monsieur Windham.

J'ai l'honneur de...

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

J'ose vous recommander les assignats pour M. de Puisaye ; c'est un article bien pressant.

A Londres, 9 août 1794.

A M. WINDHAM, *ministre de S. M. Britannique, Londres.*

Le chevalier de Tinténiac avait été envoyé en mission auprès des Vendéens de la part du gouvernement Anglais (3).

(1) Allusion aux corps d'Emigrés de Jersey.

(2) Tinténiac devait par la suite prendre le commandement de tous les Chouans des Côtes-du-Nord, Morbihan et Finistère.

(3) Il était à sa deuxième mission de la part de ce Gouvernement.

Digitized by Google

Cette intéressante lettre montre combien le ministre Windham le tenait en haute estime. Evidemment, le gouvernement Anglais avait tout intérêt à flatter son amour-propre; mais, néanmoins, il faut reconnaître que, par son intelligence et sa hardiesse, Tinténiac avait su se rendre digne de cette confiance.

Elle prouve également que c'est bien lui qui préparait tout, d'accord avec le cabinet de Saint-James; aussi fait-il remarquer au ministre que pendant son absence les rôles ont été bien mal distribués et que, si une armée lui était confiée, il mènerait l'affaire à bien et mieux que ces intrigants auprès des Princes, qui s'étaient déjà fait nommer aux principaux postes. En effet, d'Hervilly; du Dresnay; etc., avaient obtenu les meilleures places à la tête des régiments d'émigrés; quant à Puisaye il se réservait le commandement en chef. Ces nominations furent une faute grave, comme on le verra plus tard.

Quelle était donc cette fameuse jonction dont parle Tinténiac; ce coup de foudre qu'il veut appliquer à la Convention? Mais tout simplement la réunion de trois corps de débarquement; Quiberon, Saint-Brieuc, Saint-Malo, et maintenant on a l'explication de sa marche vers les Côtes-du-Nord, sur Saint-Brieuc, où il devait prendre sous ses ordres, le corps débarqué. Nous y reviendrons plus loin et parlerons des assignats.

Un Monsieur Corbin, homme de confiance de du Dresnay (1), désirant se faire valoir auprès du ministre Windham, lui écrivit plusieurs lettres dans lesquelles il étalait un plan pour l'occupation de Saint-Malo; Châteauneuf; etc., n'obtenant pas de réponse, il décida d'aller lui demander audience.

(1) Windham papers London. C'est Mr. du Dresnay qui avait envoyé deux émissaires aux Vendéens près de Granville, leur laissant entendre qu'il ne fallait guère compter sur les Anglais.

Digitized by Google

14 août 1794, *Jun Gun Germyn Street, 61 Londres.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir en me rendant à votre hôtel une lettre de Guernesey, datée du 7 du mois courant ; elle m'est écrite par le capitaine du lougre destiné par votre Gouvernement aux expéditions sur les côtes de France, je crois très intéressant de vous la communiquer ; j'attendrai vos ordres pour m'y conformer.

Toutes les nouvelles qui se débitent depuis hier, rendent indispensable l'envoi sur la côte d'un homme ami de la vérité, qui puisse d'après les bontés de ses relations vous instruire promptement de l'état actuel de la France. Dites un mot, Monsieur, et je vous promets que, si la Providence conserve mes jours dans la périlleuse entreprise à laquelle je me dévoue, vous serez instruit avec exactitude, de l'état de Paris, de la Convention, de la Bretagne et des Chouans avant trois semaines.

Je suis avec respect, etc.

CORBIN.

22 août 1794, *Londres* (1).

Monsieur Windham est supplié, de la part de Mr. Corbin, de vouloir bien lui indiquer le jour, l'heure et le lieu où il voudra bien l'entendre pendant cinq minutes.

22 août 5 heures.

Windham fatigué lui intima l'ordre, un peu plus tard, de quitter Londres et cela pour différentes raisons que connaissait Tinténiac.

11 Ponton Street Haymarket, 22 août 1794 (1).

MONSIEUR,

Il se répand ici plusieurs nouvelles de la Vendée, venues de Jersey. Elles ont sans doute été données par les personnes venues de France avec le chevalier de Tinténiac ; mais, comme elles ne paraissent pas venir directement du chevalier de Tinténiac,

(1) Windham papers.

Digitized by Google

je vois avec plaisir qu'on y ajoute peu de foi et qu'on les regarde comme très vagues. Je vous prie de croire, Monsieur, que personne n'a rien appris de moi et que j'ai observé la plus grande discrétion. J'ai l'honneur, etc.

DE LA ROBRIE.

Peu de jours après, Tinténiac, qui était retourné à Jersey afin de préparer un convoi d'armes, de munitions et d'assignats destinés aux Chouans, revint en Angleterre d'où il ecrivit encore au même ministre.

Kunsington, 22 août 1794 (1).

MONSIEUR,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ie me suis rapproché de Londres, où dans un demi jour je puis me rendre. J'ai vu dans cette lettre combien vous aviez de bonté pour moi, en voulant bien penser à mon père et à ma sœur. Je ne sais où est le premier comme vous l'aurez vu par la lettre que je lui ai écrite par vous : mais je sais bien qu'il n'est pas dans l'opulence et que sans l'intérêt que le gouvernement Anglais a pour moi, il eut été bien malheureux. C'est donc avec bien de la reconnaissance, Monsieur, que j'accepte pour eux la générosité du Gouvernement, ne craignant pas de les laisser après moi, dans ce pays, dans la misère.

Toutes les occasions qu'on me fournira de me venger des scélérats qui les ont si injustement dépouillés de leur fortune (2), seront acceptées par moi, avec bien de la joie. Ne craignez donc nullement, Monsieur, de m'exposer ; c'est la seule obligation dont je ne vous saurais gré ; hâtez donc je vous prie le plus possible mon départ, car tout moment de retard fait périr dans les provinces de braves gens qui ne se montrent faute d'armes.

Je vous prie, Monsieur, de présenter mes respects à Mrs. Pitt et Dundas et d'être persuadé de, etc.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

(1) Windham papers.

(2) Nous connaissons des documents où il est manifeste que Mrs. de Saint-P. et de K. ont aidé à ce dépouillement.

Digitized by Google

Mes compliments, s'il vous plaît, à la Roberie, qui, comme moi, est bien pénétré de vos bontés.

A l'égard du secret que vous me recommandez vis-à-vis de Mr Wals, il faudrait que je fusse bien babillard pour ne pas le garder, car je vous assure qu'il ne se permet pas une question qui puisse m'embarrasser. Monsieur de la Roberie doit avoir des lettres pour moi ; si vous aviez la bonté de les faire demander. Il faut, Monsieur, que je compte bien sur votre obligeance pour en user aussi librement avec vous : mais je n'écris à personne depuis que je suis parti de Londres.

CHEV. DE T.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

Malgré ses occupations pénibles et incessantes. Tinténiac n'oublie pas les siens ; il pense à son vieux père, à celui qui empêcha les Anglais de débarquer à Lorient, et invite ces mêmes Anglais à le prendre sous leur protection en échange des services rendus par le fils (1). Il ne pardonne pas aux scélérats qui ont dépouillé l'auteur de ses jours et sa haine perce dans cette lettre.

Voici maintenant un nouveau personnage qui entre en scène et dont nous aurons l'occasion de reparler.

24 août 1794, à Mr. Windham, à *Londres.*

MONSIEUR,

Je suis trop reconnaissant de la permission que vous m'avez fait obtenir pour rejoindre l'Armée Royale de Bretagne et me rallier avec les défenseurs de la religion et du trône pour ne pas vous en faire passer mes remercîments aussitôt mon arrivée au quartier général.

Monsieur Prigean (2) chargé par les chefs de l'armée de vous

(1) Le marquis de Tinténiac âgé de 70 ans et Mdme de Rays, sa fille, s'étaient réfugiés en Hollande. Poursuivis par les troupes Républicaines, ils avaient perdu tous leurs bagages et le Chevalier avait prié Windham de vouloir bien s'occuper de savoir ce qu'étaient devenus son père et sa sœur.

(2) Sans doute le même Prigent qui finit par trahir de peur d'être exécuté.

Digitized by Google

remettre et communiquer tout ce qui peut avoir rapport à nos besoins, vous sera fortement recommandé par le comte de Moustier qui vous procurera les détails intéressants qui peuvent concerner les efforts que nous faisons pour rétablir l'ordre et le calme dont l'Europe a tant besoin. Le rapport des projets les mieux concertés qu'on puisse supposer dépend du peu de séjour que Mr. Prigean fera à Londres.

Je vous prie d'accepter, etc.

LE BARON DE CORMATIN.

Le 26 août 1794 paraissait un arrêté royaliste traitant de l'organisation d'un Comité Central revêtu de tous les pouvoirs (1); d'un état-major général et de la composition d'une armée.

Cette armée, sous les ordres du général comte Joseph de Puisaye, est divisée en 6 commandements principaux savoir :

Boishardy	à	Lamballe.
Boulainvilliers	»	Locminé.
Desilz	»	Rochefort.
Boisguy	»	Fougères.
Solilhac	»	Saint-Helen.
Tromelin	»	Guipry.
Labourdonnaye	»	Dans le Morbihan.

On verra par la suite que plusieurs de ces commandants de divisions, trompés par Cormatin, signèrent leur soumission à la République, sans en référer à de Puisaye leur général et malgré l'opposition de Tinténiac (2).

Le 24 septembre 1794, le conseil supérieur des troupes royales, présidé par le chevalier de Tinténiac, approuve et signe, au nom du comte d'Artois, un arrêté par lequel, il s'engage à rembourser toutes les sommes versées par

(1) Voir les mémoires de Puisaye et Beauchamp.

(2) Ce fut une des erreurs de Puisaye de mettre à la tête de ce Comité le fameux Cormatin investi de tous pouvoirs.

Digitized by Google

des tiers pour le bien de la cause : les assignats servant de garantie.

Le 26 septembre 1794. Vu les demandes incessantes de troupes par les généraux, le Comité du Salut Public, répond qu'il est inconcevable qu'avec une armée de 73.000 hommes actuellement en Bretagne, on n'arrive pas à détruire quelques centaines de brigands, sans organisation. En conséquence, il ordonne des arrestations en masse pour effrayer les populations. C'est que les Chouans se remuaient très sérieusement de tous côtés, et partant donnaient de la besogne et des craintes aux généraux républicains, qui, dans leurs rapports, se lamentaient. — « Il y en a partout, disaient-ils, et on n'en voit nulle part. »

L'ordre du Comité du Salut Public fut appliqué, plus qu'à la lettre puisque, à partir de ce jour, tout chouan pris les armes à la main, ou soupçonné de connivence, fut exécuté séance tenante. Pourtant, eux n'usaient pas de représailles et se contentaient de s'emparer des armes et munitions de leurs prisonniers, qu'ils relâchaient ensuite. Seuls les traîtres et les espions n'obtenaient aucune grâce.

A cette époque le chevalier de Tinténiac est en Angleterre attendant des ordres pour la Bretagne et la Vendée ; mais ces ordres ne lui sont pas donnés et force lui est de patienter jusqu'au retour de Windham, parti en Hollande, à l'armée du Duc d'York.

Salisbury arms Hatfield, 8 octobre 1794 (1).

MONSIEUR,

J'ai eu ce matin un réveil bien agréable, car j'ai vu dans les papiers (2) votre arrivée, comme ils avaient annoncé votre départ. Je vous assure que l'affreuse nuit d'hier m'inquiétait bien (3), vous croyant en route. Vous voilà donc enfin rendu à

(1) Windham papers London.
(2) Journaux.
(3) Une tempête épouvantable avait éclaté cette nuit-là.

Digitized by Google

mes vœux, je vais donc être tiré de l'affreuse incertitude où je suis depuis votre départ. Il y a environ un mois que je reçus ordre de me rendre à Londres, ce que je fis tout de suite ; à peine y fus-je que je reçus contre-ordre et depuis je n'ai su aucune nouvelle ; mais j'ai toujours patienté vous sachant en Hollande. Oserai-je, Monsieur, vous prier de me faire savoir le plus tôt possible ma destinée et d'être persuadé, etc...

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

. . . . . .

La négligence s'étend jusqu'au bagne d'où il s'échappe beaucoup de galériens.

L'insurrection prend un caractère alarmant dans le Morbihan où les Chouans se permettent toutes sortes d'excès. . . . .

Je tiens les fils d'une vaste conspiration. Les patriotes ne sont pas les seuls à employer pour découvrir la retraite des brigands, il faut aussi traiter avec les brigands, les gagner, les payer. Il est un ancien maréchal-des-logis nommé Villambre, qui a émigré avec les officiers de son régiment, qui de là a passé en Angleterre et est rentré en France chargé de lettres des Princes. Cet homme, singulier par son esprit, son intrigue, son insouciance, son audace nous a donné de grands renseignements (1). . . .

Cet homme envoyé en Angleterre où dans le Morbihan pourrait nous rendre de grands services. Il est capable de tout et peut tout . . . . . .

Jamais je n'ai vu un homme aussi étonnant ; c'est le père « Jean de Domfront ». Il pourrait nous faire prendre une partie des chefs du Morbihan.....

On a découvert l'argenterie de Puisaye dans la rivière de l'Ille-et-Vilaine : je l'envoie à la Convention.

Le représentant, BOURSAULT.

10 octobre 1794, *Rennes.*

(1) Villambre porta ses lettres au représentant qui en prit connaissance, puis accomplit ensuite sa mission de sorte que le Comité Royaliste ne se douta de rien.

Digitized by Google

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Voici les noms des chefs Chouans du Morbihan (1) :

Botidoux, ex-constituant ; Joson ; Troussier ; Beaumanoir ; Lemoine ; Boishue ; Queseron ; Jolly ; Montmejean ; l'ex-marquis Delorge ; Rabien ; Carné ; Coetlogon fils ; Labourdonnaye ; Lantivy ; Duresto ; Lescoub ; de Kerscombe ; Pormann ; Lambilly ; Henri de Quengo et son frère ; Kercadio ; tous ex-nobles et émigrés rentrés. Priol, ex-boucher à Bignan ; Leyssegues, fils de l'archiviste de Rohan-Chabot ; Guillemot, ex-agent national de Plumelec ; Boulainvilliers, ex-noble se disant envoyé des Princes français ; l'ex-curé de Taupont, ceux de la Trinité, de Ménéac, Plume et Cruguel ; Gourdel, vicaire de Cruguel ; Jonchet, prêtre de Plumelec, l'ex-curé de Saint-Jean-Prévalaye et une trentaine de prêtres émigrés dont on ignore le nom.....

Réfléchissez-y, collègues, et donnez-moi des forces. Toutes les communes me sont suspectes ; cependant j'emploierai la douceur, la persuasion ; mais avec les nobles, non, non, non (2).

Le représentant, BOURSAULT.

10 octobre 1794, *Rennes*.

Les émigrés de Jersey, malgré les avertissements de Tinténiac, communiquaient directement par lettres avec Cormatin et employaient pour ce service des gens qui, comme nous venons de le voir, mangeaient aux deux rateliers tout en rendant d'immenses services à la République, en lui dénonçant et en lui dévoilant les plans royalistes, sans que ceux-ci s'en doutassent.

Le chevalier de Tinténiac n'ayant pas obtenu de réponse à sa dernière lettre en écrivit une autre à Windham, le pressant de lui donner une solution au sujet de la Vendée et des Royalistes de Bretagne qui attendent les hommes, les armes et les munitions promis par l'Angleterre. Il demande en même temps si le comte d'Artois, a

(1) Dénoncés par Villambre.
(2) Représentants et généraux étaient d'accords sur ce point.

Digitized by Google

décidé quelque chose. Le temps presse, dit-il, et non sans raison ; car mieux que tout autre il connaissait la situation des armées républicaines et par conséquent n'ignorait pas que le moment était propice pour frapper juste et fort.

Hatfield Salisbury Arms, 12 octobre 1794 (1).

MONSIEUR,

J'eus l'honneur de vous écrire, aussitôt que je sus votre retour à Londres, ce qui me fait craindre que vous ne me trouviez importun ; mais je connais votre amabilité qui vous ferait me le pardonner. Je vous assure, Monsieur, que j'attends une lettre de vous avec bien de l'impatience et que je trouve mon absence cruellement longue, depuis près de deux mois et demi que je suis sourd et muet : car c'est enfin être l'un et l'autre que de ne pouvoir se faire entendre que par interprète ; mais c'est là le moindre de mes soucis, car celui qui m'affecte infiniment c'est de ne rien savoir du sort qu'on destine à nos malheureux Royalistes qui, avec les secours qu'ils demandent seraient bien formidables ; ils ont fait leurs preuves de valeur.

Oserai-je, Monsieur, vous prier de me faire savoir si vous avez vu Monseigneur le Comte d'Artois et si on lui a fait passer les lettres que j'ai portées de l'Armée Royale et si vous avez bien voulu lui parler de moi. Vous me trouverez peut-être indiscret de vous faire ces questions ; mais elles m'intéressent infiniment, car si par hasard les circonstances empêchaient le Gouvernement Anglais de faire passer à la Vendée ce qu'ils désirent, eux et les Princes, m'en voudraient, présumant qu'on a égaré leurs pressantes sollicitations, vous voyez, Monsieur, combien j'ai d'inquiétudes et pour comble de malheur, je ne puis déterrer où est mon père et le reste de ma famille qui étaient dans le Brabant lors de l'invasion. Un mot de vous, Monsieur, les diminuera. Je vous prie d'agréer.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres*.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien présenter mes respectueux hommages à Messieurs Pitt et Dundas.

(1) Windham papers London.

Digitized by Google

Et voici le vieux marquis de Tinténiac arrivé en Angleterre dans le plus grand dénûment ; mais ayant conservé quand même toute sa fierté et.... son domestique. Sa lettre au ministre, très touchante, est appuyée par le Président du Comité de secours aux émigrés. M. de la Houssaye.

A Londres chez Mr. de la Houssaye, *Great Russel Street n° 6 Bloomsbury*, 27 octobre 1794 (1).

Monsieur,

Je suis arrivé ce matin d'Harwich à pied, n'ayant qu'une demi guinée. Je me suis adressé à M. le Président de la Houssaye, qui me connaît parfaitement, il ne m'a pas laissé ignorer l'intérêt que vous prenez, Monsieur, au sort des malheureux français, j'espère que le Gouvernement Anglais qui fait notre unique ressource ne laissera pas dans la misère le père du chevalier de Tinténiac, qui n'a négligé aucun moyen de se rendre utile. Je ne puis me présenter chez vous, Monsieur, dans ce moment, n'ayant qu'une chemise que je porte depuis un mois, après avoir épuisé tous mes moyens de subsistance pour moi et mon domestique, qui ne m'a pas quitté dans mes malheurs.

J'ai l'honneur, etc.

Le Marquis de Tinténiac.

Quoique je n'ai pas l'honneur d'être connu de Monsieur Windham, je déclare sur mon honneur que Mr. le marquis de Tinténiac a sacrifié sa fortune très considérable pour la défense de sa religion et de son roi, et que ce brave et loyal gentilhomme, âgé de soixante et dix ans et d'une des familles les plus distinguées de la Bretagne, mérite toute la protection du gouvernement Britannique.

Londres, le 27 octobre 1794.

Le Président du Comité de Secours.

De la Houssaye.

(1) Windham papers London.

Digitized by Google

Le chevalier de Tinténiac a vu son père et en fait part à Windham, tout en ne négligeant pas ses affaires ; car il doit partir prochainement avec la Roberie pour les Côtes-du-Nord porteur d'ordres écrits pour les Comités royalistes de Bretagne et de Vendée.

MONSIEUR,

Grâce à vos bontés, je suis le plus heureux des hommes. Mon malheureux père e t arrivé hier, en bonne santé ; mais presque nu, ce qui m'empêche de vous le présenter, se trouvant hier au Comité, on le força de vous écrire ; lui, ne voulant pas dire qu'il m'avait vu, le fit. Aussitôt qu'il sera habillé, ma sœur aura l'honneur de vous le présenter vous verrez avec plaisir que malgré toutes les fatigues qu'il a endurées, ni sa tête, ni sa santé n'ont souffert de ses malheurs ; je pars ce soir avec la Roberie.

Monsieur de Puisaye doit vous avoir dit, qu'il était nécessaire que nous eussions plusieurs conversations : aussi, je vous prie, de ne pas trouver mauvais que je me rende ici, quand il me le fera dire. Si vous y voyez quelques inconvénients je vous prie de me le faire savoir, faute de quoi, je le regarderai comme un consentement.

Quant ma sœur sera à même de vous présenter mon père, elle aura l'honneur de vous écrire pour vous demander votre heure. Quant à moi, je vous prie de faire rejaillir sur un vieillard bien respectable, les amabilités que vous avez pour moi. Je vous sais père d'une nombreuse famille, qui vous sera bien dévouée et dont la reconnaissance ne finira jamais. C'est avec ce sentiment que j'ai l'honneur, etc. .

Londres, le 28 octobre 1784.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC (1).

Et enfin cette belle réponse du ministre Windham qui montre à quel point de haute estime il tenait le chevalier de Tinténiac ; tous commentaires seraient superflus.

(1) Windham papers London.

Digitized by Google

AU CHEVALIER DE TINTÉNIAC *à Londres* (1).

Il ne faut pas, mon cher Monsieur, que votre père soit habillé par le Comité, quoiqu'il n'y ait point de honte à cela. Votre mérite et les services que vous avez rendus à la cause commune exigent que tout ce qui vous appartient, soit mis sur un pied à part : que votre père doive cette distinction au mérite du fils. Je vais me rendre à mon bureau, où je donnerai ordre à Mr. Huskinson (2) pour qu'il vous fournisse ce qui est nécessaire dans l'instant.

Ce soir à huit heures, je pourrai bien recevoir votre père et Mdme de Rays, ou même plus tôt, si par là je puis espérer au même temps vous voir et Mr de la Roberie avant votre départ. Votre bien reconnaissant.

WINDHAM.

Londres, 28 octobre 1794.

Le général Hoche, qui n'a encore que le commandement des troupes de Normandie, prévoit celui de la Bretagne et se livre à quelques appréciations sur les troupes républicaines engagées dans cette contrée. Ses raisonnements sont profonds et sensés et si ce général commit quelques fautes, il est bon de reconnaître ses qualités.

AU REPRÉSENTANT BOLLET,

. . . . . .

Les troupes envoyées pour réprimer les premiers excès, en Bretagne, au lieu de calmer les habitants ont beaucoup contribué au mécontentement. Des réclamations ont été faites, et presque toujours les dépositaires de l'autorité n'en ont fait aucun cas. On devrait considérer pourtant que l'injustice prolongée aigrit le cœur de l'homme le plus pacifique, et que cet homme s'il se déclare contre l'autorité légitime, lui devient funeste par le degré d'influence qu'il peut avoir sur l'esprit de ceux dont jusqu'alors il a possédé la confiance.

Le général HOCHE.

30 octobre 1794, *Vire*.

(1) Windham papers London.
(2) Chef du Cabinet du Ministre.

Digitized by Google

Entre temps, à Londres, on s'occupait sérieusement de l'organisation des secours dont les malheureux émigrés avaient un pressant besoin, comme le témoigne la lettre suivante, adressée au ministre Windham par le Comité.

Londres, le 7 novembre 1794 (1).

MONSIEUR,

Le baron de Nautiat (2) a l'honneur de présenter l'assurance de son respect à Mr Windham et de le remercier de son avis au sujet de Mdme et de Mlle de Rays (3). Le comité français s'y conformera.

Il y a deux Mrs. de Montreuil à Londres dans ce moment : l'un se nomme Adolphe et n'est pas au secours n'ayant pas l'âge prescrit par le gouvernement. Dans un cas pressant il a reçu une guinée et demie de Mgr l'évêque de Léon ; l'autre nommé Gabriel est à ce que croit le baron de Nautiat, le chevalier de Montreuil. C'est un jeune homme qui a servi dans le régiment de la Châtre où il a été blessé le 15 de juillet ; il fut admis au secours à raison de la blessure qui l'obligeait à se servir de deux béquilles pour marcher ; il a depuis reçu le shilling par jour, Mgr l'évêque de Léon lui a de plus donné en secours extraordinaire 7 guinées.

Mr le chevalier de Montreuil mérite sûrement intérêt à cause de sa blessure ; mais le baron de Nautiat ignore en ce moment sa conduite ici et l'état actuel de sa santé. Il s'en informera et aura l'honneur d'en rendre compte à Mr Windham.

Le Comité ni Mgr l'évêque de Léon ne peuvent plus donner aucun secours extraordinaire, parce que les £ 1500 données chaque mois par le Gouvernement sont insuffisants pour donner le shilling par jour à 1300 personnes nombre auquel s'est porté celui des malheureux, depuis que les émigrés ont été chassés des Pays-Bas et des bords du Rhin. Il y a plus, c'est que tous ceux qui pourraient être payés du shilling avec les £ 1500 sont depuis quatre jours dans la plus grande pénurie parce que, le Gouvernement n'ayant fait payer octobre que le 30, le banquier,

(1) Windham papers.

(2) Directeur du Comité de secours aux émigrés.

(3) Sœur et nièce du chevalier de Tinténiac pour lesquelles Mr. Windham avait donné des ordres spéciaux.

Digitized by Google

qui faisait les avances au commencement de chaque mois, refuse d'en faire davantage, et qu'en conséquence le Comité n'a rien à donner à qui que ce soit.

Si Mr Windham par une suite de la bonté avec laquelle il veut bien prendre part au malheur des émigrés pouvait faire porter le secours à £ 2000 par mois et surtout obtenir qu'il fut régulièrement payé dans les dix premiers jours de chaque mois, il rendrait un grand service à l'humanité souffrante.

Tous les émigrés des deux sexes qui sont à Jersey reçoivent sans distinction d'âge 36 # tournois par mois, les enfants et domestiques aussi 24 # tournois ; mais il n'a jamais été accordé pour eux aucun secours extraordinaire, ni pour les malades, ni pour ceux qui manquent de vêtements. Cependant les besoins de ce genre sont très urgents.

Il y a actuellement à Londres une quantité assez considérable de jeunes émigrés qui y ont été attirés par l'espoir de se faire place dans les corps français ; n'étant ni âgés de 50 ans, ni malades, ils n'ont pu être admis au secours. Le Comité leur a distribué quelques guinées d'économies antérieures et Mgr l'évêque de Léon 200 guinées de bienfaits particuliers ; mais les moyens étant épuisés dès le mois de septembre, ils sont depuis ce temps dans la plus grande misère. Ils ne peuvent même pas se rendre à Jersey depuis que le marquis Dudresnay a été averti de ne plus y envoyer. Ils pourraient y être employés utilement et y recevoir une subsistance nécessaire, si le Gouvernement prenait un parti à leur égard ; mais dans tous les cas ils ne pourront se rendre à Jersey qu'autant qu'on leur en fournira les moyens.

Le Comité,

N° 52 New Compton Street-Soho-Londres.

Par une lettre datée du 6 novembre 1794, château de Zipendal, près Amhein, le comte d'Artois confère à M. le comte Joseph de Puisaye tous les pouvoirs qui avaient été donnés au feu marquis de la Rouërie.

Pendant que les petites bandes de Chouans se soudaient entr'elles pour former des divisions de 1000 à 1500 hommes, la discorde pénétrait dans le clan royaliste de Bretagne où voulait régner en maître le fameux De-

Digitized by Google

sotteux, baron de Cormatin ; Puisaye n'était plus obéi, ni respecté. Cormatin agissait à sa guise, soi-disant d'après les ordres des Princes. et s'était même permis des lettres injurieuses à l'égard de Puisaye ; le chevalier de la Vieuville en fit part à ce dernier qui, d'abord outré, finit par l'oublier.

Le 10 novembre 1794 Hoche est nommé au commandement de Rennes et de Brest et s'en plaint au représentant Bollet :

Je vais donc partir ce matin pour Rennes. La belle perspective ! Je cours risque de perdre ma réputation et d'être persécuté. En vérité, il faut être dévoué au salut de la Patrie pour braver de pareils accidents. Ils sont pour moi pire que la mort. Mon obscurité, mon heureuse obscurité, est tout ce que je demande.

HOCHE, Caen.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

Les deux Boisguy, chefs très dangereux, demandent la vie pour eux et leur mère, et ils seront suivis de bien d'autres. Que faire ? Beaucoup d'individus condamnés à mort par coutumace, pour avoir préparé l'insurrection du mois de mars 1793 demandent grâce...

Je crois qu'il serait possible de les embarquer dans les expéditions maritimes et de les envoyer aux îles.

Dois-je accorder la vie seulement aux chefs, et pardonner entièrement aux autres, sauf à les faire servir sur mer ?

Représentant BOURSAULT.

12 novembre 1794, *Mayenne*,

A THÉOBALD (1) POUR LE COMITÉ,

Mr le chevalier de Tinténiac qui part pour Jersey pour une opération qui vous sera utile remettra cette lettre à Mr le Prince de Bouillon pour vous la faire tenir.

(1) Théobald était le nom de guerre de Cormatin. Nous devons à l'amabilité de Mr Rey, l'archiviste si compétent de la Préfecture de Police, communication de ce document et de plusieurs autres que nous publions plus loin. Ces pièces ont servi pour le procès G. Cadoudal.

Digitized by Google

Le Comte de Bushel, qui va vous joindre avec Mr de Saint-Gilles, vous dira tout ce que le temps ne me permet pas d'écrire. Je vous dirai en gros que nos affaires vont de mieux en mieux et je vous répéterai que le sort de l'Europe est entre vos mains.

On dit ici qu'on envoie des troupes contre vous, tant mieux, avec des assignats et des coups de fusils nous en aurons raison. Le courage vient à bout de tout aussi, je suis tranquille à cet égard, ne négligez pas surtout les correspondances, principalement avec la Vendée, vous avez pleins pouvoirs pour tout promettre et je vous réponds que tout sera tenu (1), n'oubliez pas surtout Canclaux et le commandant de Lorient (2).

L'objet du voyage du chevalier de Tinténiac est de vous faire passer par 8 ou 10 à chaque voyage que va faire le bateau, les hommes qui composent les compagnies franches de Jersey. Ces hommes vous seront extrêmement utiles, tant par rapport à l'instruction qu'ils ont acquise que par rapport à la connaissance qu'ils ont du pays et des habitants. Chaque de ces petits détachements sera autant que faire se pourra, sous la direction d'un gentilhomme et d'un prêtre : vous placerez les uns et les autres selon leur capacité et leurs numéros qui vous sont indiqués par les listes que vous feront tenir Mrs de la Marche et de Pontbellanger, amis du chevalier de Tinténiac, qui par la suite seront chargés du sort de cette affaire. Vous recevrez des armes et peut-être des assignats dont je ne vous donnerai pas la note aujourd'hui, étant trop pressé.

Songez bien que nous nous occupons journellement de vous. Secondez-moi de tous vos efforts, il faut périr ensemble ou nous couvrir de gloire. J'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience et je ne suis pas sans inquiétudes, n'ayant pas encore reçu un mot de vous, j'espère vous rejoindre bientôt, mais l'intérêt commun m'arrête ici et quoique il contraste avec mon désir, je ne vous rejoindrai pas avant que toutes les préliminaires de l'opération qui doivent sauver la France soient définitivement réglées. Cela dépendra des nouvelles que vous me donnerez, si

(1) Cormatin se servit de cette lettre pour son traité de pacification ; c'est ce qui fit que les républicains traitèrent directement avec lui, et lui permit d'avoir quelques signatures de chefs bretons. Cormatin en abusa réellement.

(2) Puisaye voulait corrompre ces deux généraux.

Digitized by Google

j'en avais reçu comme je l'espérais, je serais déjà, peut-être avec vous.

Adieu, courage, espoir et patience, vous êtes destinés à de grandes choses et j'ai la plus grande impatience d'aller vous embrasser.

JOSEPH (1).

13 novembre 1794.

AU GÉNÉRAL GRIGNY,

Je ne puis te donner des détails bien longs. Il te suffira de savoir que je commande encore deux armées qui occupent depuis la Somme jusqu'à la Loire ; l'étendue est passable.

Je fais ce qu'on appelle la guerre aux Chouans. Les drôles de gens ! on ne les voit jamais. J'espère en faire disparaître sous peu ce qui en reste.

HOCHE.

13 novembre 1794, *Rennes*.

On voit d'après cette lettre qu'il n'avait nulle idée de ce qu'était la chouannerie, à ce moment-là ; il l'avoua d'ailleurs plus tard.

AU COMITÉ MILITAIRE DES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES DE BRETAGNE.

MES CHERS AMIS,

Mrs de Pontbellanger et de la Marche sont chargés de vous faire connaître le pays et l'utilité des personnes qu'il vous sera passées, moyennant cela, ne soyez pas étonnés de recevoir des lettres d'eux. Ce sont deux officiers très dignes de vous rejoindre et de vous seconder. Je suis à Jersey et retourne demain à Londres. Aussitôt que je ne vous serai plus utile, j'irai vous rejoindre et vous convaincre que je suis à vous à la vie et à la mort.

(1) De Puisaye.

Digitized by Google

J'ai quitté Joseph (1) il y a deux jours, il se portait bien et est digne de vous commander.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A Jersey, 17 novembre 1794.

Le Chevalier dit bien et nous les maintiendrons de tous nos moyens pour vous seconder.

GODEFROY (2).

L'élan est donné, des communes entières se soulèvent et de tous côtés les représentants réclament des renforts.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

J'ai écrit au général Hoche pour faire passer des troupes dans le Morbihan. Depuis deux mois, plus de 200 patriotes ont été assassinés dans les campagnes (3). Plusieurs communes ont arboré le drapeau blanc et sont en pleine rebellion : des rassemblements parcourent le pays : il est évident qu'un grand feu couve sous la cendre.

Le représentant, BOURET.

17 novembre 1794, *Hennebont.*

Le 17 novembre 1794, les brevets suivants sont accordés par le comte d'Artois.

Mrs Desotteux, baron de Cormatin, colonel d'état-major nommé par le Conseil militaire le 26 août, maréchal de camp, major général de l'armée Catholique et Royale de Bretagne, confirmé par autorisation des Princes, le 15 octobre 1794, marquis de la Bourdonnaye, nommé par le Conseil militaire du 26 août, maréchal de camp, commandant la division du soi-disant Morbihan, confirmé le même jour avec un brevet de chevalier de Saint-Louis. Commission de colonel aide-major, pour le chevalier de

(1) De Puisaye.
(2) Prince de Bouillon.
(3) Il y avait exagération, mais plusieurs dénonciateurs avaient été exécutés.

Digitized by Google

Boishardy avec un brevet de chevalier de Saint-Louis. Commission de major pour le sieur Berthelot, officier de l'armée de la Vendée, à la date du 26 août 1794 (1).

Le chevalier de Tinténiac venait d'arriver à Jersey avec la Roberie pour préparer les débarquements d'émigrés sur les côtes de Bretagne ; débarquements qui ne réussirent pas très bien. Le premier convoi avec Tinténiac passa ; les autres furent pris en grande partie. Quant aux armes et munitions, ils ne purent être débarquées, malgré plusieurs tentatives ; pour ce qui est du lot d'assignats, un coup de mer les avaient emportés pendant la traversée. Nous en reparlerons plus loin.

Mr de Puisaye qui avait quitté depuis quelque temps la Bretagne, pour Londres, y habitait sous le nom de marquis de Ménilles, soi-disant pour ne pas être obsédé par les émigrés ; seuls le savaient le Comité royaliste et militaire de Bretagne, quelques initiés et le Gouvernement anglais.

Lettre adressée à de Puisaye par l'entremise du prince de Bouillon qui était à Southampton dirigeant les intelligences et communications avec l'armée Catholique et Royale, à ce moment sur les côtes de Bretagne (2).

J'ai fait, mon cher Comte, un bon voyage et suis arrivé le lendemain. Ces Messieurs partent demain et j'espère vous rapporter encore, par le retour, des nouvelles satisfaisantes. Je serais de bien bonne humeur sans ces maudits assignats qui ont été perdus. Mrs de la Marche et Pontbellanger remplissent avec zèle vos instructions. Ils étaient connus de M. le prince de Bouillon, et j'espère que, secondés par lui qui y met bien de l'activité, nous ferons bonne besogne. Adieu, mon cher Comte, croyez au sincère attachement que je vous ai voué pour la vie. Mes respects

(1) Mr Rey, l'archiviste de la Préfecture de police, nous a montré plusieurs de ces curieux brevets qui portent la signature de Puisaye.

(2) Windham papers London.

Digitized by Google

à Mr Windham, Mr le Prince est enchanté du zèle de Dufour (1) sous peu de jours, je vous rejoindrai pour ne plus, j'espère, vous quitter.

A Jersey, le 17 novembre 1794.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

Je vous souhaite le bonjour, mon cher Comte, et vous fais passer la présente.

DE BOUILLON.

A Mr LE MARQUIS DE MÉNILLES *à Londres*.

AU COMITÉ CENTRAL CATHOLIQUE ET ROYAL.

. . . . . .

Si Mr de la Bourdonnaye a déjà la croix de Saint-Louis supprimez son brevet, et s'il ne l'a pas, il faut qu'un maréchal de camp l'ait. Je l'ai fait donner à Tinténiac qui brûle de vous rejoindre et qui est bien utile à Jersey. C'est lui qui vous donnera tous les détails. . . . . .

Vous recevrez tout ce qui vous sera nécessaire comme argent matériel, armes, munitions et habillement à une date qui vous sera fixée.

Cte DE PUISAYE.

Londres, le 23 novembre 1794.

Le général Hoche part pour le Morbihan qui est la région la plus troublée, avec l'intention de diriger lui-même quelques opérations ; il en reviendra déçu n'ayant pu faire mieux que les autres.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

. . . . . .

Je pars avec la ferme résolution de faire le bien. Je crois le faire en accueillant, conformément à l'arrêté du Comité du Salut Public du 18 août, les malheureux que la superstition ou la crainte des châtiments ont armés contre la République, lorsqu'ils sont repentants et de bonne foi. Déjà nous ressentons les effets heureux du système de justice proclamé par la Convention Nationale. Chaque jour nous amène de prétendus Chouans qui ne

(1) Aide de camp de Cormatin.

Digitized by Google

demandent qu'à vivre tranquilles, et déjà les campagnes ne sont plus aussi désertes. Déjà l'habitant regarde sans effroi l'homme qu'il appelle Bleu et qu'il regardait comme son ennemi.

Il est une sorte d'hommes qu'il sera plus difficile de ramener que les habitants des campagnes. Celle-ci composée de prêtres, de nobles, de fuyards, ne croit pouvoir espérer aucun pardon (1) ; beaucoup n'étant pas habitués à la vie pénible qu'ils mènent, nécessairement la désirent.

Ne croyez pas non plus que je sollicite la grâce des ennemis de mon pays. S'ils se soumettent aux lois ; s'ils reviennent de leur erreur, je les recevrai, conformément aux instructions des représentants du peuple. Armés, je les poursuivrai la nuit, le jour, sans qu'ils puissent espérer un instant de repos. Alors si je les prends, les tribunaux en rendront compte à la République trop longtemps offensée.

HOCHE.

28 novembre 1794, *Rennes*.

AU COMITÉ MILITAIRE CATHOLIQUE ET ROYAL DE BRETAGNE.

Je vous envoie des portefeuilles garnis de tout ce qui vous est nécessaire, des assignats, des armes ; préparez tout, je serai bientôt à vous. Je ne puis vous en dire davantage, que Boishardy surtout redouble d'activité et que je le trouve avec vous quand j'arriverai.

Joseph, 3 décembre 1794.

De la patience, de la modération et bientôt du courage, de l'audace.

AUX REPRÉSENTANTS BOLLET ET BOURSAULT.

. . . . . .

Nous avons parcouru tous les lieux qui nous avaient été indiqués. Nous avons trouvé les huttes et les cachettes : mais personne dedans. Nous voyons chaque sortie que nous faisons les sentinelles des brigands. Marchons-nous dessus ? Tout disparaît et rentre en terre et il ne reste aucun vestige. Tout les sert, les femmes, les enfants ; on jurerait qu'ils ont des télégraphes

HOCHE.

7 décembre 1794, *Vannes*.

(1) Ils ne se trompaient guère ; témoin le massacre de Quiberon.

Digitized by Google

Au Comité Catholique et Royal.

Vous avez été instruits par Mr le chevalier de Tinténiac que Mr le comte de Puisaye nous a chargés de correspondre avec vous, sous les ordres de M. le prince de Bouillon.

Tous les Français qui se trouvent dans cette île brûlent du désir de partager vos peines et vos dangers, en combattant pour la vraie religion et le roi. Nous allons mettre le plus grand soin à vous faire passer des ecclésiastiques et des militaires. Le plus beau jour de notre vie sera celui qui nous rapprochera de vous.

Cte de Nevet, Chevalier de la Marche,
Vte de Pontbellanger.

8 décembre 1794, *Jersey*.

Le règne de la jalousie n'a pas cessé dans les rangs républicains et comme nous allons le voir par la lettre suivante. Hoche lui-même n'était pas à l'abri de ses coups, mais il est à remarquer que lui aussi employait et encourageait la délation contre les Chouans ; son service d'espionnage était très bien organisé.

Au général Avril,

On m'a assuré que vous avez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire, ni écrire... Je le sais, citoyen : et de plus, je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs.

Hoche.

13 décembre 1794, *Vannes*.

Le 22 décembre 1794, Duresto l'un des principaux chefs Chouans du Morbihan, dénoncé par un déserteur des armées républicaines devenu chouan, c'est-à-dire un espion, est arrêté dans les marais de Réguiny (1) par une patrouille de Josselin envoyée à sa recherche.

Et tous les rapports des généraux et représentants de filer à l'adresse du Comité du Salut Public. Ce n'est qu'un cri unanime : — « Envoyez des troupes, l'audace des

(1) Morbihan.

Digitized by Google

Chouans augmente et depuis trois mois plus de 400 émigrés sont déjà rentrés en Bretagne ; d'autres vont suivre car il y en a des milliers à Jersey qui n'attendent qu'une occasion favorable pour débarquer. »

Comme on le voit le Comité Royaliste ne chomait pas.

Le 24 décembre, Puisaye adressait une circulaire au Comité de Bretagne, pour être distribuée aux principaux chefs. Quant à la manufacture d'assignats il l'avait fait installer à Londres, sur les conseils de Calonne et sous l'œil bienveillant du gouvernement Anglais qui, lui, n'y trouvait que son avantage. Presque tous les ouvriers étaient des ecclésiastiques et à ce sujet nous publions plus loin, à la date du 12 janvier 1795 une lettre suggestive, dont le signataire avait, à cette époque, une certaine influence sur les émigrés de Londres (1). Ces assignats n'eurent pas grand succès auprès des habitants des campagnes qui les confondaient avec ceux de la République dont ils se méfiaient déjà. Il est certain toutefois qu'en cas de réussite les gens porteurs de ces assignats eussent été intégralement remboursés.

Au Comité Catholique et Royal,

. . . . . .

Ma manufacture d'assignat est bientôt en pleine activité ; j'ai déjà 70 ouvriers et avant peu vous en aurez un million par jour, ensuite deux, etc. Vous voyez comme ce moyen doit être puissant, sous tous les rapports ; employez-le utilement ; enrigissez les campagnes, gagnez les villes, etc.

Vous recevrez par cet envoi à peu près 10.000.000, des habits, vestes, pantalons, etc., etc.

L'habit est rouge et boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière ; la veste vert pâle, la culotte de peau, le pantalon vert garni de basane, la redingote verte, le chapeau rond surmonté d'une queue de renard blanc. . . . . .

Cte Joseph de Puisaye.

24 décembre 1794, *Londres.*

(1) Mgr de la Marche, évêque de Léon.

Digitized by Google

Théobald s'occupe-t-il de l'affaire Canclaux ; ainsi que Berthelot de celle du Commandant de Lorient (1)?

Si le chevalier de Tinténiac, toujours obligeant, s'occupe de ses amis et connaissances, il déteste profondément ceux qui n'obéissent pas aux ordres donnés et en fait la remarque au ministre.

MONSIEUR,

Je crois que vous avez des relations avec Mr le duc de Lorge, il dépend donc de vous de lui rendre un grand service. Ce brave homme aimé et estimé de toutes les personnes qui le connaissent est certainement dans la plus vive inquiétude du sort de sa sœur et de sa mère Mme de Lescure. Si vous ne voyez aucun inconvénient à lui faire passer les détails qui le tranquilliseront, je vous les envoie. Si vous ne craignez qu'il ne sache qu'ils viennent de moi, transcrivez-les, car il doit connaître mon écriture.

Vous serez peut-être étonné de savoir que vos ordres pour Mr Corbin ont été bien mal suivis. Il est toujours ici, et voit les mêmes personnes. Il est certain que, s'il n'avait point à faire à un ministre aussi humain que Mr Windham, il irait pour sa désobéissance tenir compagnie aux Kangaroux.

J'irais plus souvent vous voir ; mais je sais que votre temps est si précieux et que dans ce moment vous avez tant d'affaires, que je craindrais d'être à charge. Je vous prie donc, Monsieur, d'agréer.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

29 décembre 1794, à *Londres*.

Mr de Ménilles vous présente son respect et vous prie de lui donner deux billets pour la rentrée du Parlement ; ce n'est pas pour lui, car cette cérémonie étant trop publique l'empêchera de jouir de ce spectacle (2).

(*A suivre*). G. DE CLOHARS-CARNOËT.

(1) Windham papers. Ces Messieurs étaient chargés de corrompre ces deux chefs.

(2) Windham papers London.

Digitized by Google

PAROISSE DE PLANGUENOUAL

(COTES-DU-NORD)

(Suite) (1).

Recteurs de Planguenoual

1507. — Christophe de la Bouexière (2).

1536. — Guillaume de la Bouexière.

1570. — Yves de la Bouexière.

Doyen du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc.

1575. — Jan Pansard (des seigneurs de Saint-Costantin en Planguenoual).

1584. — Jan des Déserts (des seigneurs de Porpilly en Planguenoual).

Enterré dans l'église le 11 mars 1601.

1602. — Pierre Bia.

1617. — François Rouxel, seigneur du Val et de la Croixvois, mort le 23 mars 1648 à Quimperlé, y enterré.

1648. — Claude de Kergu, nommé sur résignation de François Rouxel, mort en 1676.

1676. — Vacance remplie par l'abbé Pierre Cornillet.

1678. — François Kermellot, conseiller du Roy, aumônier de S.A.R. Madame la duchesse d'Orléans, mort le 16 novembre 1696, enterré à Saint-Guillaume à Saint-Brieuc.

1696. — Mathurin Kermellot, mort le 15 septembre 1716 à 80 ans, enterré dans l'église de Planguenoual.

1705. — Intérim rempli par Antoine Gaultier, curé.

1708. — Guillaume Gaultier, mort le 21 février 1725, enterré dans l'église de Planguenoual.

1725. — Toussaint Couessurel.

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.

(2) Acte du 28 août 1507.

Digitized by Google

1725. — Jérôme C. Langlois, mort le 10 novembre 1736, enterré dans l'église.

1736. — René Louis de la Villéon, mort le 16 janvier 1783, enterré dans l'église (Grand Vicaire du Chapitre de Saint-Brieuc).

1783. — François Denis.

1792. — Jocet, prêtre assermenté.

1801. — J. L. Toublanc.

1814. — Le Parc.

1818. — Jean-Baptiste Hello.

1840. — La Touche.

1848. — Caresmel.

1850. — Duhamel.

1853. — C. Jaubert.

1857. — Caillet.

1858. — François Jus.

1860. — François Cosson.

1867. — Mathurin Pochon.

1871. — Jean Perrichon.

1874. — Mathurin Couret.

1890. — François Lemoine.

1893. — Mathurin Lecoq.

1899. — Louis-Marie Renault.

1905. — Mathurin Davy.

Nouvelle Eglise.

Le 2 janvier 1901, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Raymond Villeneufve, Maire de la commune, réuni avec le Conseil de Fabrique présidé par M. L. M. Renault, recteur de la paroisse, et une Commission composée des principaux contribuables de la commune, décida, sur l'avis de l'architecte appelé à examiner la vieille église, qu'elle n'était plus réparable et prit la décision d'en construire une nouvelle.

Dans le courant de l'année 1901 ce vieux monument du XIIe siècle tombait péniblement sous la pioche des démolisseurs, laissant d'autant plus de regrets chez certains paroissiens, que contrairement aux pronostics, la pioche s'était heurtée à des murs qui, loin de menacer ruine, exigèrent un travail considérable pour les raser.

L'église fut construite par M. Le Guerannic, architecte à Saint-

Digitized by Google

Brieuc, et terminée en 1904, grâce au dévouement et a l'activité du Recteur et à la générosité des souscripteurs parmi lesquels il faut citer particulièrement la famille de Bouan du Chef du Bos, dont la souscription importante lui valut le titre de fondateur de l'église, et une chapelle particulière (1).

Pour fixer le souvenir des principaux bienfaiteurs de l'église deux plaques de marbre ont été apposées aux murs de l'église :

Au nord la plaque porte les noms suivants :

1903.

L. M. Renaud, recteur.
R. Hamon, président de la fabrique.
E. Le Guerannic, architecte.

FONDATRICE.

Famille de Bouan du Chef du Bos.

BIENFAITEURS INSIGNES.

D'Audiffret, Pasquier.
Berthe de Chalus.
De Kerpoisson.
Charles Le Normand de Lourmel, Cte du Hourmelin, Villeneufve, Peltier.

BIENFAITEURS.

Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.
Bertho-Lemée.
Marguerite de Bouan du Chef du Bos.
François Cornillet.
Garoche-Gour.
Gesrel Benoist.
De la Guerrande du Quilio.

(1) Le propriétaire du Hourmelin produisant l'acte légalisé d'achat de la chapelle de la Villeauvais du 29 mars 1715 en réclama la restitution à Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc. Celui-ci répondit par une consultation d'avocat, d'où il résultait qu'en vertu des lois révolutionnaires de confiscation l'évêque rejetait la requête ci-dessus.

.... *Dura lex sed lex !!!*

Digitized by Google

François Hervé.
Le Gal-Lasalle.
De la Villéon.
Sœurs du Saint-Esprit.
Joseph Talbourdet.
Au sud la plaque porte les noms suivants :

1903.

Raymond Villeneufve, maire.
Jean Rouault, adjoint.
Alain Henri, entrepreneur.

BIENFAITEURS INSIGNES.

Rouxel de la Maisonneuve.
J. M. Hamon.
Bourgière.
Aimé de Lourmel.
L. M. Renault.
Urvoy de Closmadeuc.

BIENFAITEURS.

Bellom.
G. de Bouan du Chef du Bos.
Bourgault-Barbedienne.
Florian Garoche.
Ch. Gautier.
Louis Guernion.
Esprit Hervé.
De Kerjégu.
De la Salle.
Jean Rouault.
Talbourdet-Lavigne.

CLOCHES.

En 1908 le nouveau Recteur, M. l'abbé Davy, voulant compléter l'œuvre de son prédécesseur, et ayant imité son dévouement et son activité, conviait les paroissiens à bénir les trois nouvelles cloches le dimanche 22 août 1909.

Digitized by Google

Elles furent fondues à Porrentruy (Suisse), à la succursale des ateliers de M. Robert, fondeur à Nancy.

La grossse cloche pèse 1395 kilogrammes.

La moyenne — 994 —

La petite — 730 —

Toutes les trois portent l'inscription suivante :

« Bénite par M. le Vicaire général du Bois de la Villerabel, archidiacre de Saint-Brieuc, l'an de la béatification de Jeanne d'Arc, 1909, sous le Pontificat de Pie X et l'épiscopat de Mgr Morelle.

« M. l'abbé Davy, recteur de Planguenoual,

« MM. les Abbés Robert et Valloir, vicaires. »

« En plus on lit sur la grosse :

« M. Alain Urvoy de Closmadeuc, parrain.

« Et Mme Marie de Chalus, son épouse, marraine.

« Je m'appele Anne Madeleine.

« Autour : — Saint Georges. — Jésus en Croix. — Sainte Anne.

En plus de l'inscription commune on lit sur la moyenne :

M. le Vicomte Francis Le Normand de Lourmel du Hourmelin, parrain, et Mme Félix Guillemot née Marie Goguet de la Salmonière, marraine.

« Je m'appelle Yvonne-Noémie.

« Autour : — Saint Yves. — Jésus en Croix. — Jeanne d'Arc.

En plus de l'inscription commune, la petite cloche porte :

« M. Paul Coppalle, parrain, et Mlle Elisa Gourdet, marraine.

« Je m'appelle Marie-Elisabeth-Eugénie.

« Autour : La sainte Vierge — Jésus en Croix — le Sacré-Cœur.

Registres Paroissiaux.

Dès le commencement du XVIe siècle les prêtres furent chargés de tenir les registres de l'état-civil.

Ceux de Planguenoual datent de l'an 1575 et sont assez complets, il n'en manque qu'un du XVIIe siècle.

Ces registres constituent une source précieuse pour l'historique d'une commune, la qualification de la seigneurie suivant toujours le nom, mais ne suffisent pas, car dès le XVIIe siècle beaucoup de propriétaires des manoirs n'habitaient pas la paroisse et ne figurent plus sur les registres paroissiaux.

Les registres de Planguenoual contrairement à ceux de beau-

Digitized by Google

coup d'autres paroisses ne portent aucunes annotations fantaisistes telles que renseignements sur la rigueur de la température, l'abondance de cidre ou la disette de l'année. Le procès-verbal de l'incendie de l'église y est néanmoins inscrit.

Les registres sont plus ou moins bien tenus et lisibles suivant l'ordre et l'écriture du titulaire de la cure, mais sont visés régulièrement chaque année par le vicaire général de l'évêché de Saint-Brieuc.

DROITS SEIGNEURIAUX ET JURIDICTIONS

Quatre fiefs principaux se partageaient la paroisse de Planguenoual.

I. Duché de Penthièvre.

Le comté, et en 1569 le duché de Penthièvre. Suivant un aveu rendu le 5 septembre 1682, Louis Joseph, duc de Vendôme, de Penthièvre, etc., déclare qu'il tient et qu'il possède du roi, notre souverain seigneur, à foi et hommage — le pays et le duché de Penthièvre ès membres de Lamballe — être seigneur fondateur et premier prééminencier après le Roi, des églises, couvents, abbayes et prieurés qui sont dans l'étendue de ladite seigneurie savoir : les paroisses de.... Planguenoual, etc. Droit de haute, moyenne et basse justice ressortissant nuement du Parlement, comme Duché et Pairie, ayant tout ferme droit y attribué et qui peut y appartenir. Droit de pourvoir tous officiers savoir : Sénéchal, Alloué, Lieutenant, Procureur fiscal ; de pourvoir des procureurs, postulants et sergents audienciers, et dans chacune des dites paroisses, des notaires, arpenteurs et sergents en tel nombre qu'il juge à propos (1).

II. Baronnie de Chateaubriant.

Au XIIIe siècle une grande partie de Planguenoual relevait de la châtellenie de Châteaubriant dont les droits s'étendaient jusque dans la paroisse de Planguenoual et de Morieux. Sa haute justice s'exerçait au chemin Chaussé.

(1) Archives départementales. Fonds de Penthièvre, seigneurie de Lamballe.

Digitized by Google

En 1315 la baronnie de Chateaubriant passa par alliance dans la maison de Dinan, et en 1437 dans la maison de Laval.

Un acte daté du 18 mars 1509 contenant un aveu rendu au Comte de Penthièvre par haut et puissant seigneur Jean de Laval, sire de Châteaubriant, mentionne : « La seigneurie de Planguenoual dont les officiers habitent le chemin Chaussé où se tiennent également les Plaids. » Elle se composait alors du domaine et terre du Coudray, du Clos de Beaumanoir, d'un autre clos près du bourg dans lequel existait des ruines de maisons et un colombier, enfin 87 rentes ou tenues qui étaient toutes solidaires. De plus, le dit Jean de Laval, possesseur des seigneuries de Châteaubriant et de Montafilant déclare qu'il a les prérogatives d'un haut justicier et le droit de forcer ses vassaux de Planguenoual à faire l'office de sergents quand ils sont roturiers, ces derniers sont alors exempts de fouage (1) pendant l'année où ils recueillaient les rentes, taux et amendes à l'avouant, le seigneur de Planguenoual a de plus droits d'épaves, de galois (2), de succession de bâtard, de lots et ventes au huitième, et la faculté de prélever un impôt de six sous sur chacun de ses vassaux pour le droit de guet.

En 1541 Jean de Laval vendit la minime partie de de la Baronnie de Châteaubriant qui s'étendait dans la paroisse de Planguenoual à Claude d'Annebaut, amiral et maréchal de France, époux de Françoise de Tournemine, et par elle baron de la Hunaudaye.

Au mois de janvier 1547, Claude d'Annebaut, baron de Hunaudaye, exprime dans un aveu rendu au Comte de Penthièvre, les mêmes prérogatives que Jean de Laval : il ajoute qu'il a droit de coutume et de bris au port de Jospinet et aux environs, d'avoir les poissons royaux qu'on prend aux mêmes endroits comme esturgeons, hures de Mohons (3) et autres, droit de sceaux sur les actes, et ceux d'avoir un auditoire, pot, cellier, sept et fourches patibulaires, et le tout en ruines, « il déclare enfin que la seigneurie de Planguenoual, membre de celle de Châteaubriant, a été acquise par le dit seigneur d'Annebaut de Jean de Laval, sire de Châteaubriant.

(1) Sorte de droit ou de redevance qui se payait par chaque feu ou maison.

(2) Meubles en deshérence.

(3) Marsouins.

Digitized by Google

La seigneurie de Châteaubriant (partie) resta annexée à la baronnie de la Hunaudaye jusqu'à la Révolution.

Le 7 mars 1729, Jean Sévère, comte de Rieux, propriétaire des baronnies de la Hunaudaye, Montafilant, Châteaubriant, vicomte de Pleherel, seigneur du Chemin Chaussé, etc., rend un aveu au duc de Penthièvre qui contient les renseignements suivants sur Planguenoual :

Rentes sur le domaine du Coudray et le Clos de Beaumanoir et sur les tenues 1° de Pellan, 2° des Déserts, 3° Gilles Le Testu, 4° Gilles Patenôtre, 5° de Mahé Josset, 6° de Jean Breart, 7° de Guillemette Le Borgne, 8° de Jean Quessart, 9° de Jéan Hervé, 10° de Jeanne Dolo, 11° d'Isabelle Chandoisol, 12° de Jean Bedes, 13° de Jean Bernard, 14° de Pierre Guihier, 15° de Faucillon, 16° des Hassuts, 17° du Chêne Glau, 18° de la Boullaye, 19° de la Villedronio, 20° du Champ Fleuri, 21° des Besnard, 22° de Boulangier, 23° des Hauts Champs, 24° de Heliguen, 25° de la Villemain, 26° du Fief Boggard, 27° du Menagier, 28° du Fief Ruffier, 29° de la Villesneu, 30° du fief des Hars, 31° de la Vieille Houssaye, 32° de Rohello, 33° de la Cotantin, 34° du Gabouel, 35° du Boisfarouge, 36° de Vauvert, 37° de la Villehervé, 38° du Hastie, 39° de la Morvan, 40° de Crenel, 41° de Gratien et Cochin, 42° du Tertre Heubran, 43° de la Nervol, 44° du Pendant, 45° de la Galaye, 46° du Marcheix, 47° de la Dorbelaye, du Clos Rouxel, du Tertre Geoffroy et de la Croix, 48° du Fief Madeuc, 49° de Launay, 50° de Leblay Rufflay, 51° du Fief Harcouet, 52° du Tertre Heudebrand (Tertre Heubran), 53° de Perrot Fanaties et du Clos Haussecul, 54° de la Villemorvan, 55° de la Marre Guerrin, 56° du Fief Chaton, 57° du Fief dame Jeanne, 58° du Fief Poitrine, 59° de la Villemerieu et du Four Pigeon, 60° de la Tenue des Chapons et du Tertre Blanc, 61° du Pré au Bas, 62° de sur les Noes, 63° du Fief au Chat, 64° de la Touche, 65° de la Vieuxville, 66° des Pontsgneux, 67° de la Sauldraye, 68° du Tertre Auvesque, 69 du Rufflay, 70° de la Tenue du Maffay, 71° de la Ville ès Cotard et de la Ville au Pelhir, 72° du Baschamp et des Champs de l'Epine, 73° de Rouëffouge et de huit autres maisons, 74° de la Tenue Rouxel, 75° de Cedran et du Coudray, 76° des Rues Trehu, 77° de la Vieille Hazaye, 78° du Fief au Chantoux, 79° du Fief Hercouet, 80° de la Colombière, 81° des Champs Quetier, 82° du Buisson Francine, 83° de Largentais, 84° de Pellaire, 85° du Fief Caro, 86° de la Tenue Hervé,

Digitized by Google

87° des Tenues de Creforet, la Nervel, des Hauts Fossés, de la Ville Parigue, de la Ville Perrin, de la Ville au Chat, 88° de la Tenue de la Nervel, 89°. la Tenue de Cadouan, 90° la Tenue du Hourmelin, 91° la Tenue Caro, 92° du Chef du Bosq, 93° des Cobureaux, 94° du Fief Faucillon, 95° du Chêne Glacé, 96° de la Ville Dronio, 97° de Vauvert, 98° des Hassarts, 99° de la Communeauté de la Nervel, 100° de la Ville Heliguen, 101° de la tenue Villemain.

En résumé ajoute l'aveu, après avoir reproduit les droits seigneuriaux et autres qui ont été rappelés plus haut, la seigneurie de Châteaubriant en Planguenoual s'étend dans la dite paroisse et celle de Morieux. « Elle a la seigneurie et fondation de l'église, du cimetière et du presbytère de Planguenoual, elle a le droit de Haute Justice et de Bris, elle aurait même le droit de guet, si elle y avait un château. Elle n'est point sujette à rachat pour la partie qui est à Planguenoual et elle y est presque toute. »

Nous verrons dans l'historique de la Hunaudaye comment le comte de Rieux, dernier de son nom, démembra la baronnie de la Hunaudaye, peu avant la Révolution (1).

Les seigneuries de Planguenoual qui relevaient de la Hunaudaye sous Châteaubriant étaient : La Villemain, la Nervel, Vauvert, la Dorbelaye, Launay, les Vieilles Hazayes, Cadouan, le Hourmelin, le Vaumorgant, la Villeaulme, la Grande Villehervé, la Petite Villehervé, Lesblay, la métairie du Tertre, Partie de la Fontaine Croix du côté du Levant, la Villegourio, métairie de la Rivière, métairie du Maffay, métairie des Houssayes, métairie des Bruères, La Grande Villeion, la Petite Villeion, la Lande Rimot, La Hazaie, le Chesnay, le Vieux Manoir, Creforet, le Chemin Ferré, métairie de la Haute Chambre, la Salle Verte, le Repossué, Rohello de la Bonnefoy, Miraud, Bellestre aux Eveillard, le Pont à l'Asne (Carivan), le Pont Bourdet, la grande maison au bourg de Planguenoual et beaucoup d'autres, la Fontaine du Clin, la Villedronio, Saint-Ké, les métairies de M. du Hourmelin, métairie de Lambert, métairie du Val, métairie de la Rue, la Salle

(1) Nous possédons une polémique entre l'Intendant du Comte de Rieux M. Minet et M. du Hourmelin où celui-ci lui reproche avec véhémence de vendre à M. de Rabec, des droits féodaux aussi importants et où Mme Minet lui répond qu'au temps où nous vivons, il ne s'agit plus de se présenter à une adjudication avec une généalogie en mains, mais avec des espèces sonnantes et trébuchantes.

Digitized by Google

Villeon, la maison des Landes Filées, plusieurs maisons à Saint-Marc, maison de Bellestre et autres au même village, des maisons au village de la Villepain, il y en a aussi du Vauclerc, maisons au village de Lesjuhel, il y en aussi de Montafilant, la maison du Saint-Père, le Maupas, la maison du Tertre, la maison des Croix Tranchant, maisons au village de Glatiné (1).

III. Seigneurie de Corron

Le seigneur de Corron avait des droits en Planguenoual mais beaucoup plus restreints que ceux de Châteaubriant. Dès le XIIIe siècle, la famille de la Motte-Corron s'éteignait (2) et ses droits à Planguenoual passaient à Rolland de Dinan, vicomte de Poudouvre et seigneur de Dinan-Montafilant.

A son passage dans la maison de Dinan, Corron perdit son nom et ne fut plus connu dans la suite que sous le nom de Montafilant-au-Chemin-Chaussi pour le distinguer de Montafilant-en-Goello provenant du Chef de Dinan. C'est pourquoi depuis les temps les plus reculés, il n'est plus question à Planguenoual des droits de la seigneurie de Corron mais de ceux de Montafilant.

Cette seigneurie suivit le sort de Châteaubriant, entra dans la maison de Laval en 1437 et fut vendue en même temps que Châteaubriant en 1541 à Claude d'Annebaut, baron de la Hunaudaye.

Depuis cette époque, et jusqu'à la Révolution, Planguenoual relevait en majeure partie de la baronnie de la Hunaudaye, mais dans les aveux on spécifie bien toutefois nommément ce qui relevait de chacune des deux seigneuries, Châteaubriant ou Montafilant.

IVe Vicomté de Saint-Denoual

La vicomté de Saint-Denoual en Planguenoual avait la Haute Justice et possédait de nombreux droits dans la paroisse, ce qu'on appelle ici la vicomté de Saint-Denoual n'est que la partie de cette terre située en Planguenoual.

(1) Archives du Hourmelin.

(2) Nous croyons que la famille de la Motte-Rouge est une branche cadette de celle de la Motte-Corron et non de la maison de Dinan, et que si, dans la suite, elle rendait aveu en qualité de juveigneur de Montafilant, c'est uniquement en qualité de cadet de Corron et non de Dinan.

Digitized by Google

Nous verrons plus loin dans l'historique succinct de cette vicomté comment elle fut démembrée à la fin du XIVe siècle, puis reconstituée, les procès qui s'en suivirent, etc.

Cette troisième seigneurie en Planguenoual par ordre d'ancienneté et d'importance, dont les droits honorifiques étaient moins élevés au point de vue des prérogatives, avait plus d'importance que le duché de Penthièvre et moins que Châteaubriant au point de vue des revenus et des redevances qu'elle possédait dans la paroisse de Planguenoual, appartenait de toute ancienneté à l'antique famille de Saint-Denoual et passa dans la famille de Saint-Guetas vers 1600 par le mariage de Mathurine de Saint-Denoual, héritière de Jean, son frère mort sans hoirs avec Messire François de Saint-Guetas, chevalier.

Le 2 mars 1642, Jean de Saint-Guetas, vicomte de Saint-Denoual, fils de Mathurine de Saint-Denoual, rendant aveu à César de Vendôme, duc de Penthièvre, cite d'abord les seigneuries de la paroisse relevant de sa vicomté :

1° Messire Alain de Lesquen, seigneur de la Villemeneuc (1) et de la Villeauvais, pour son lieu et manoir noble de la Villeauvais comme il est basti et construit auvé ses chambres, salles, offices, celliers, greniers, granges, escuryes, portail, chapelle, cour, issues, deports, jardins où est le colombier.

2° Escuyer Jean Le Mestayer (Metaer), seigneur du Hourmelin et du Vaujoyeux, tenu prochement et noblement du dit seigneur vicomte, vassal de Penthièvre, pour le lieu et domaine noble du Vaujoyeux, une pièce de terre dans laquelle il y a colombier de pierre à 4 tourelles, etc.

3° Escuyer Pierre Le Metaire, (Metaer) seigneur de la Dorbelais tient partie du corps de la Rue, le bout vers le soleil couchant, quelle partie est à présent ruinée.

4° Dame Gillette Berard, femme et épouse de Messire François Goyon, seigneur et dame de Plessis et de la Villemain, tient du dit vicomte la maison noble du Glangier (Gué Angier) avec ses issues, déports, jardins, etc.

5° Semblablement, Ecuyer Hierosme Bernart, seigneur de l'Isle Aval (en Saint-Potan) et de Bienlyvient, pour son lieu et manoir de Bienlivient auvé ses logis et bastiments, en laquelle il y a une fuye ou refuge à pigeons, cours, issues, granges, mes-

(1) En Pludano.

Digitized by Google

taieries, jardins, vergers, chesnaies et bois de Haulte futaye au derrière de la dite maison.

6° Messire François Rouxel, Sieur Recteur de Planguenoual et de la Croixvaye (Croixvoye) tient pareillement du dit seigneur vicomte des Mazières où étaient anciennement la métairie du dit lieu de la Croixvaye, les étables, pour prix, et le jardin étant au derrière.

Nous remarquons encore parmi les nombreux propriétaires dont les biens relevaient en proche fief de la vicomté de Saint-Danoual en Planguenoual : François Gigeou pour le manoir des Bignons ; — Mathieu de Bompart pour la maison noble de Cadouan ; — Julien Bertho, seigneur de Trémiliac en Maroué pour la maison et métaire noble de Baulieu, cour chesnaye, bois de haute futaie ; — Marguerite Bertho, dame de la Villemarqué, pour le manoir de Pories, autrement appelé le Bois Bertho ; — Pierre Guillemot, seigneur de Vauvert et Guillemette Rouxel de Saint-Pabu pour la propriété des Côtes Husnault en ruines, au quartier-dixme de Guihallon ; — François Bouan, seigneur de la Villehatte, pour la maison de Péliné ; — Escuyer Georges de la Moussaye, seigneur du Val, pour plusieurs pièces de terre ; — René du Breil, seigneur du Closneuf, pour divers héritages ; — René de Kergu, pour la métairie du Tertre des Nos ; — Jean Bouan, seigneur du Fresche et de Beaurepaire pour la dite maison noble de Beaurepaire ; — Julien Costantin, seigneur de la Villeraut pour le lieu et maison noble de la Fontaine Orain ; — Christophe Collet, seigneur de Cargré pour le dit manoir de Cargré ; — Jacques Le Metayer (Metaer) et dame Marie Arnoul, sa compagne, seigneur et dame de la Villeauroux et de la Villehervé, pour la maison noble du Gué de la Mare ; — François Le Roy, seigneur de Vauglé pour la « Maison noble de Treutran, avec sa métayrie, bastiment, cour et jardin au derrière, ensemble le déport où est la fontaine et ses sauldrays, y plantés, avec jardin au pignon de la dite maison, vers soleil couchant au bout duquel est située la chapelle du dit lieu de Treutran ».

Il existe à Treutran une autre tenue dite la tenue de la Juveigneurie de Treutran, sur le tout de laquelle et des habitants estant en icelle, il est deu à la dite seigneurie et vicomté de Saint-Denoual en Planguenoual, par chacun an, au jour et fête de la commémoration des défunts, dix deniers monnaie-obole, rente appelée cens ; et par chacun jour et Vigile de Noël 22 de-

Digitized by Google

niers monnois, rente appelée chair et trois pérées de blé mesure de Lamballe.

Le déclarant affirme en outre que tous ses tenanciers en cette vicomté et paroisse de Planguenoual lui doivent foi, hommage, etc., lorsque le cas y échet, mais qu'il n'en doit pas aux prince et princesse de Vendôme pour cette dite vicomté.

Jean de Saint-Guédas détaille aussi les franchises qui couvrent ses vassaux, et d'abondant il a droit et privilège, franchise et exemption pour ses dits hommes subjets, demeurant dans sa dite vicomté, des devoirs de guet, coutume et havage, et pour toutes espèces de denrées et de marchandises provenant de leur cru et de leurs héritages qu'ils pourront vendre et débiter aux foires et marchés ordinaires de la ville de Lamballe.

« Comme en pareil lui compette et appartient en fonds privativement et à tous autres, tous et chacune des communes, landes et gallourds qui sont et se retrouvent assis et enclavés en l'étendue des dits fiefs en la susdite paroisse de Planguenoual, avec les chapelles étant dans ses fiefs et lui appartenant aussi de temps immémorial par raison de la dite vicomté ; les droits profils et émoluments qui peuvent échoir et advenir des pêcheries étant à l'embouchure du Portmorvan et autres lieux, propres à la pêche, étant situés vis-à-vis des dits fiefs.

Vers 1647 la vicomté de Saint-Denoual passa à la famille de la Moussaye par le mariage de Jeanne de Saint-Guedas, héritière de son frère Joseph, mort sans héritier, avec Messire Amaury-Charles de la Moussaye, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, famille qui conserva la vicomté érigée avec Carcouet en comté, jusqu'à la Révolution.

Seigneuries relevant de Saint-Denoual.

La Villeauvais, le Vaujoyeux, la Rue, le Glangier, Bienlivient, partie, la Croixvois, les Bignons, Cadouan, Beaulieu, les Poryes ou Gorgeart ou Bois Bertho, Pélinée, Tertre des Nos, Beaurepaire, Partie de la Fontaine Orain, du côté du Couchant, Cargré, Gué de la Mare, Treutran, la Villemain, Porpilly.

Digitized by Google

Le Vauclerc.

Le Vauclerc était une seigneurie importante de Pléneuf qui possédait quelques droits très limités à Planguenoual, sur quelques maisons situées au village de Lesjuhel.

En 1386 Olivier du Vauclerc en était le seigneur, étant mort sans enfants sa succession passa à Guy Bouetel, chevalier, qui à son décès vers 1427 laissa ses biens à Margot de la Motte, sa femme.

Guyon de la Motte, chevalier, dejà seigneur d'un autre Vauclerc près Moncontour, en hérita et Le Vauclerc resta dans cette famille jusqu'au XVIe siècle; elle passa aux seigneurs de la Hunaudaye par alliance.

La Villeauvais.

Haute Justice.

Le droit de Haute Justice attribué à la seigneurie de la Villeauvais se trouve fondé dans des lettres authentiques accordées par le Duc de Bretagne à Messire Guillaume Collet, seigneur de la Villeauvais.

« En l'an 1381 Messire Guillaume Collet était tellement dans les bonnes grâces du duc Jehan V qu'il lui accorda non seulement le droit de juridiction pour terres et fiefs qu'il a dans la paroisse de Planguenoual, avec droit d'y établir fourches patibulaires à 3 potz et de contraindre ses hommes et sujets à prendre droit par le jugement de la cour et juridiction en les délivrant, lui, sa famille et sujets de la Cour et juridiction de Lamballe fort pour le ressort.

En s'appuyant sur l'échange du 4 mai 1414 entre Guillaume Collet, seigneur de la Villeauvais et Thiphaine du Guesclin, dame du Plessis-Bertrand, dont nous parlerons à l'historique de Saint-Denoual, les seigneurs de la Villeauvais dès le XVe siècle rendirent aveu au comte de Penthièvre, malgré les prétentions du vicomte de Saint-Denoual.

En 1642, le litige durant toujours Messire Jean de Saint-Guetas, héritier de Saint-Denoual, somma Allain de Lesquen, seigneur

Digitized by Google

de la Villemeneuc, héritier de la Villeauvais, de lui rendre aveu et par sentence du 11 juillet 1642, il eut gain de cause.

Le 20 décembre de la même année, Messire Allain de Lesquen appelle du jugement rendu en faveur du seigneur de Saint-Denoual et le 19 mai 1643 Messire César, duc de Vendôme et de Penthièvre entre en cause, appelle des sentences données aux requêtes du Palais à Rennes le 11 juillet 1642 en faveur de Messire Jean de Saint-Guetas, seigneur vicomte de Saint-Denoual, à l'effet de prouver que la Villeauvais relève de la seigneurie de Lamballe.

Le seigneur de Saint-Denoual eut encore gain de cause, celui de la Villeauvais condamné à lui rendre hommage et le duc de Penthièvre débouté de ses prétentions.

Le 4 juin 1692 Alain de Lesquen rend un aveu de la Villeauvais dans lequel il est dit..... un bois taillis appelé le bois Collet et le Puis Morin contenant 8 journaux, la métairie de la Villeauvais et 37 journaux 20 cordes de dépendances ; Haute Justice s'exerçant à Planguenoual par 4 Juges, y compris le procureur fiscal, droit de moulin à foulé, et de le faire suivre ainsi que ses moulins à blé, droit de menée, fourches patibulaires à 3 pots.

Le 7 juillet 1708 faute d'avoir prouvé l'étendue de ses fiefs, dans un aveu, l'avouant, Joseph de Lesquen, en fut débouté ainsi que de la Haute Justice, et débouté des mouvances hors fief.

Le premier août 1712, une requête fut présentée par Paul Alain de Lesquen fils de Messire Joseph et au nom de sa mère Barbe Le Chevalier, au pied de laquelle requête est une sentence rendue sur les conclusion du procureur général de la réformation qui rétablit et maintient le dit Jean de Lesquen, dans la mouvance des fiefs de la Hunaudaye et le droit de Haute Justice qui y fut attribué.

Le montant du rolle et bailliage de la Villeauvais après avoir fait diminution de ce que la seigneurie doit et les tenues qui ne se payaient plus au XVIIIe siècle consistaient :

1° En 37 sous un denier tournois.

2° En 17 sous 10 deniers tournois.

3° En 4 sous monnoies rentes convenant qui double de 3 ans en 3 ans.

4° En un gasteau.

5° En un cochet blanc.

Digitized by Google

6° En un demy quart de froment mesure du Chemin Chaussé.

7° En 3/4 d'avoine mesure de Lamballe.

Le revenu total du fief de la Villeauvais était de 350 livres en 1780.

En 1715 la seigneurie de la Villeauvais avec sa haute justice passa par acquet dans la maison du Hourmelin.

Les Annales Briochines de 1771 de l'abbé Ruffelet signalent 2 hautes justices à Planguenoual : Saint-Aubin-des-Bois appartenant à l'abbé de Saint-Aubin et la Villeauvais à M. Le Metaer du Hourmelin (1).

Une lettre de M. Minet de 1779. Intendant de la Hunaudaye, en signale 4 : Le Vauclerc, Saint-Denoual, la Cotentin et la Villeauvais.

Ici nous croyons que Vauclerc s'entend de la Hunaudaye et la Cotentin de Penthièvre et qu'en réalité il y avait bien 4 hautes justices à Planguenoual qui étaient en leur donnant leurs véritables noms :

1° Penthièvre.

2° Hunaudaye.

3° Saint-Denoual,

4° La Villeauvais.

Moyennes justices (2).

Les papiers de la plupart des seigneuries de Planguenoual ayant été anéantis pendant la Révolution, il est difficile de spécifier les juridictions d'une façon absolue, les renseignements étant contradictoires ou incomplets.

Le Hourmelin dont l'auditoire était à Planguenoual et qui se tenait le mercredi de chaque semaine, avait le droit de moyenne justice. Nous possédons encore tous les registres d'audience.

Le 28 novembre 1673, Claude Rouxel, dame du Hourmelin, fut maintenu par jugement de la Chambre Royale du Domaine à Rennes, étant non commune de biens avec son mari, dans le droit de moyenne et basse Justice dans sa terre et seigneurie

(1) Les renseignements de l'abbé Ruffelet sont très incomplets.

(2) La moyenne justice n'était pas connue anciennement en Bretagne. La très ancienne coutume n'en parle point. Ce nouveau degré s'est fourni dans les Basses Justices par usurpation sur les Hautes. (Abbé Ruffelet.)

Digitized by Google

du Hourmelin qu'elle possédait à titre de remploi de biens dotaux.

La Hazaye possédait une moyenne justice dont l'auditoire était à Planguenoual. Dans l'acte de la réformation du Duché de Penthièvre du 14 septembre 1690, il n'est pas question de juridiction moyenne, elle est signalée basse.

Mais un grand des biens de M. d'Andigné, en date du 23 juillet 1756, spécifie catégoriquement la juridiction moyenne.

Les Annales Briochines de l'Abbé Ruffelet en 1771 ne la signale pas.

Il faut donc admettre néanmoins, suivant l'acte ci-dessus du 23 juillet 1756, que la Hazaye avait droit de moyenne et basse justice, dont l'auditoire à Planguenoual se tenait tous les mercredis.

Bienlivient. Au XVIIe siècle cette seigneurie possédait la basse et moyenne justice suivant un aveu du 27 novembre 1654 de messire Charles de la Rivière, seigneur de Saint-Quihouet et de Bienlivient, à Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac, baron de la Hunaudaye où elle est signalée avec pourvoyance de juges et officiers pour les devoirs d'icelle juridiction, droit de pourvoyance de mineurs, apposition de sceaux, confection d'inventaires avec ses hommes et sujets, etc.

Cette juridiction était peu à peu tombée en désuétude par suite de la disparition dans la commune des seigneurs de Bienlivient.

Le Val. — L'abbé Ruffelet cite en 1771 la moyenne et basse justice du Val appartenant à M. de Rabec, mais cette juridiction provenait de Porpilly annexée au Val par M. de Rabec, propriétaire des deux seigneuries : la Réformation du 14 septembre 1690 ne la mentionne pas, aucun des actes de vente ne la signale, donc elle n'existait pas.

Il est certain néanmoins que le Val par son annexion de la Nervelle et Porpilly avait plus tard la juridiction moyenne et basse dont l'auditoire se tenait le lundi à Planguenoual. Le Sénéchal est seul juge de cette juridiction et M. de Rabec se base, avec raison, sur un aveu du 10 juin 1583 rendu par écuyer Georges du Perrot, seigneur de Lespinay, mari et procureur de d^lle Jeanne de la Mare, sa femme, seigneur et dame de la grande Villehervé où la juridiction de Porpilly est signalée (1).

(1) Voir cet aveu aux Annales.

Digitized by Google

Basse Justice.

Le Tertre des Nos et la Villemain, suivant l'acte de réformation des Duchés de Penthièvre du 14 septembre 1690.

Certaines juridictions tombaient quelquefois en désuétude par suite de l'abandon du manoir ou par suite d'annexion à une autre seigneurie pourvue d'une juridiction supérieure ou égale. C'est ainsi que dans l'acte de donation fait au Manoir de la Goublaye le 27 juillet 1511 par Marguerite de Rochefort en faveur de Jean Le Metaer, son mari, le Vaujoyeux est signalé avec maison, métairie et juridiction.

Depuis cet acte, il n'en a jamais plus été question, et la juridiction du Vaujoyeux se confondit avec celle du Hourmelin.

Colombiers.

En 1690 8 colombiers sont signalés dans la paroisse : le Vaujoyeux, le Hourmelin, la Croixvois, la Villemain, la Villeauvais, les Bignons, le Prédéro, le Chemin Ferré.

La Rue avait un colombier en ruines en 1635.

La Villegourio dont le colombier en ruines fut démoli vers 1880. La Hasaye dont le colombier est signalé en 1482, celui de Vauvert signalé dans un acte du 22 mai 1493, celui de la Fontaine Orain signalé dans un acte du 28 juillet 1777.

C'était un droit féodal très répandu dans les seigneuries et s'il n'y en a pas davantage de signalés ici, nous croyons que c'est faute de renseignements ou que beaucoup de seigneurs, qui y avaient droit, les avaient laissés tomber en ruines.

Celui de la Croixvois a été démoli vers 1875, celui du Hourmelin en 1825, celui du Chemin Ferré en 1823. Il n'en reste plus qu'un debout dans la commune, celui du Vaujoyeux que M. Gautier du Mottay signale particulièrement comme étant d'une forme très élégante et qu'il croit unique dans le département : « Qu'on suppose un quadrilatère de 6 mètres en tous sens, flanqué sur chaque angle, de tourelles de 3 mètres de diamètre dont les voûtes en dôme viennent se confondre dans une coupole générale et très hardie, construite en pierre et qui couronne tout l'édifice, laissant à son sommet un vide circulaire pour permettre aux coulombs destinés à l'habiter, d'entrer et sortir

Digitized by Google

quand il leur convient, et l'on aura une légère idée de cette jolie construction.

L'intérieur est percé d'innombrables trous carrés formés avec des matériaux de choix, chaque tourelle y forme une immense niche, percée elle-même de trous régulièrement disposés, au centre un large bassin en pierre reçoit l'eau du ciel de manière à en tenir toujours à la disposition de ses habitants ailés. »

Ce colombier, tel qu'il existe encore aujourd'hui, est signalé dans l'acte de donation fait le 21 décembre 1513 par Marguerite de Rochefort à son mari Jean Le Metaer, qui étant mort sans hoirs vers 1540 le laissa avec le Vaujoyeux à son frère Olivier, seigneur du Hourmelin,

Moulins.

Ce droit féodal était moins commun que celui de Colombier. Dans la paroisse même il y avait le moulin à vent de la Villauvais qui a existé jusqu'en 1890 environ, et celui de Bienvilient, signalé dans un aveu du 27 novembre 1654. Le moulin de Saint-Denoual était celui en face de la Croix de la Mission, démoli ces dernières années.

Les moulins à eau étaient celui du Val, signalé en 1690 et celui de la Grève ; celui-ci appartenant en 1690 à la princesse de Conti et était déjà en ruines à cette époque.

En plus de ces moulins, il y avait encore le moulin de la Hautière à la princesse de Conti, dont les devoirs s'étendaient en Planguenoual et sur d'autres paroisses.

Deux autres moulins, l'un à vent, l'autre à eau, appartenant au seigneur du Hourmelin, étaient situés sur le territoire de la commune voisine, Saint-Alban, mais dont la plupart des devoirs étaient dans la paroisse de Planguenoual où ils étaient appelés « Moulins de Saint-Guy » suivant un acte du 21 décembre 1513. Dans la suite ils furent plus connus sous le nom de moulin des Chappes et de moulin des Vaux.

Afin de faire comprendre l'organisation féodale de la paroisse de Planguenoual, nous en faisons un résumé succinct :

Le Duché de Penthièvre relève du Roi. Les métairies en Planguenoual qui en relèvent directement sont : Le Guébrehault, le moulin de la Hautière, Moque Souris, la Patouille ou Vaurufier, La Roche Guy, Sainte-Barbe, le Tertre Piron et La Tricherie.

Digitized by Google

La baronnie de la Hunaudaye que nous avons vu absorber successivement par acquet Cosron (devenu Montafilant au chemin Chaussé) et Châteaubriant, relève du duché de Penthièvre.

La vicomté de Saint-Denoual relève du duché de Penthièvre.

Le Vauclerc n'avait des droits que sur quelques maisons du village de Lesjuhel, Le Guemadeuc quelques fiefs et bailliages et la métairie de la Vallée.

Le Petit-Muffay relevait du Hourmelin et de la Villemain.

Guiballon relevait de la seigneurie de la Villegourio.

L'Hôpital de la commanderie de Quessoy.

Tournoisel, le Comptant et Saint-Prestan de la seigneurie de la Villeauvais.

Le Predero relevait en majeure partie de la Villeauvais, puis de la Hunaudaye et du Hourmelin.

Toutes ces seigneuries ou métairies devaient un droit de rachat, sauf quelques exceptions, c'est-à-dire des droits de succession qui au lieu d'être payés comme de nos jours à l'Etat, l'étaient au seigneur dont on relevait, droit fixé en Bretagne à une année de revenu, payable en nature ou en argent (1).

Les manoirs de la paroisse habités par la noblesse aux XVe et XVIe siècles et qui se partageaient toutes les métairies étaient :

La Villeauvais	à la famille	Collet.
Le Vaujoyeux	—	de Rochefort et Le Metaer.
Le Rue	—	Le Metaer.
Bienlivient	—	Bernard.
La Croixvois	—	Berard.
Les Bignons	—	Maupetit.
Le Tertre	—	des Nos.
La Fontaine Orain	—	Costantin.
Cargré jadis Kergret	—	Budes.
La Villemain	—	Berard.
Porpilly.	—	des Déserts.
Le Predero	—	Le Bigot et de la Motterouge.
Vauvert	—	Costantin et Guillemot.
Le Hourmelin.	—	Le Metaer.
La Petite Villervé	—	de Quelen.

(1) Ce droit existe encore sur certaines propriétés anglaises, mais le tenancier peut se délivrer de cette obligation perpétuelle moyennant un prix prévu par la loi.

Digitized by Google

La Grande Villehervé	à la famille	de la Mare et Arnoul.
La Villegourio	—	de la Villeon.
La Hazaye	—	de la Hazaye et Poulain.
Le Chesnay	—	Simon.
Le Chemin Ferré	—	Millon et Le Forestier.
Le Val	—	Rouxel.
La Salle Villeon	—	de Bréhant.

Tous les autres habitants de la paroisse relevaient des seigneurs des Manoirs, en nombre plus ou moins considérable suivant la richesse des seigneurs ci-dessus (1).

Partages Nobles.

Jusqu'au XIIe siècle, en Bretagne, les partages dans les familles étaient égaux entre tous les héritiers.

A partir de 1185 les partages nobles et avantageux suivant l'assise du comte Geoffroy ont toujours, dit Ogée, été en Bretagne la preuve la plus certaine d'une ancienne noblesse, car les aînés seuls des maisons qui existaient du temps de cette assise avaient le droit de partager ainsi leurs cadets. Elle avait pour objet de conserver dans tout leur éclat les plus illustres familles.

Suivant cette assise l'aîné avait les 2/3 hors part, et venait en partage au 3e tiers avec tous ses cadets.

Peu à peu toute la noblesse fit ses partages suivant l'assise, et les partages nobles furent même une des preuves exigées à la réformation de 1668.

Il faut encore remarquer que les terres elles-mêmes étaient divisées en terres nobles et terres roturières, et sur ces dernières l'aîné ne profitait pas du partage noble, elles étaient divisées également entre tous les héritiers.

Vicomte de Lourmel.

(*A suivre*).

(1) Nous n'avons pu classer, faute de renseignements certains : Les Closvilions, Forville, La Hauteville, La Longueraye, Le Pontdurand, Le Pontrouault, Rohon, Saint-Marc, La Touche, La Verdais, La Villeguihen, La Villeraut.

Digitized by Google

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

Suite (1)

21. **Ploe magoer** aujourd'hui **Ploumoguer.**

L'abbé Moal dit qu'on prononce en breton *Plouvonger* et *Plounger*; on rencontre dans les anciens actes les formes *Ploemoguer*, *Ploumoguer*; dans un acte de 1572 le bourg est nommé *Guymoguer*.

Moguer (Catholicon) est l'équivalent du français *Masière*; il a le sens général de *mur*, *muraille*, et particulièrement en topographie celui de *muraille ruinée*.

Ce mot revêt différentes formes suivant les dialectes : ainsi l'on trouve, au singulier :

— *Moguer* à Plougoulm, Plouha, Plouzané, St Vougay, Combrit ; [ar] *Voaguer* en Plomeur (Cornouaille). *Voaquer* à Châteauneuf du Faou, *Vaugueur* à Edern.

— [ar] *Vaguer* à St Thois ;

— *Magoer* à Pluvigner, *Magouer* à Plouhinec, St Avé ;

— *Magoar* à Magoar, Glomel, Plouray, Pluvigner ;

— *Magor* à Guiscriff, Collorec ;

— *Mangouer* à Cléguérec, Lizio ;

— *Mancouar* à Locmaria (Vannetais) ;

— *Mencoar* à Plaudren, Servel, Vannes ;

— *Moncouer* à Briec.

Au pluriel :

— *Moguerou* à Botsorhel, Gouézec, Loc-Maria-Plouzané, Plabennec, Plougonven, Plouguerneau, Sizun, Ploven, St Evarzec, St Thois, Locquirec :

(1) Voir la *Revue* de juin 1911.

Digitized by Google

— *Mogueriou* à St Fregan, Pont-l'Abbé ;

— *Moguero* à Baden, Caden, Ploubezre ;

— *Maguero* à Ambon, Elven, Guegon, Guerne, Molac, Muzillac, Noyal-Muzillac, Questembert, St Servant ; *Magouero* à Brech, Nostang, Plouhinec (Vannes), Plumergat ; *Magoero* à Bourbriac, Plouegat-Châtelaudren ;

— *Magoarou* à Calanhel, la Chapelle neuve ; *Magouarou* à Plouisy, Pont-melvez, St Fiacre, Spézet ; *Magoiro* à Ploubalay ; *Magorou* à St Thurien ; *Magoro* à Kerpert, Plouvara, Priziac ; *Magourou* à Lanrivain, Magoar, Rostrenen ;

— *Manguero* à la Trinité (Vannes), le Fœil ; *Mangouero* à Cléguérec, Grand-champ ; *Mangouerio* à St Avé ;

— *Mancouero* à St Jean Brévelay ; *Mancoaro* à Glomel.

On trouve les diminutifs *Mogueric*, *Moguerigou ;* les composés à suffixe *Moguer guen*, *Magor ven*, *Mangor vennec ; Moguer vennes* (en le Bourgblanc), *Mogueriou rien* (en St Vougay) ; les composés à préfixe *Bremoguer*, *Coat magoer*, *Cosmoguer*, *Kermoguer*, *Kermagor*, *Kermagoro. Lein ar vaguer*, *Ploumoguer* et *Ploumagoar*, *Portzmoguer*, *Rosmagor*, *Romangoro*, *Stang ar voguer*, *Tremoguer*.

Ce mot a d'ailleurs le même sens au pays de Galles qu'en breton : le dictionnaire de Davies traduit *Magwyr* par *Maceria*.

Les archéologues ont observé « que dans les lieux où le mot *Moguer*, muraille, entrait en composition, on trouvait généralement des ruines romaines » (de Courcy, Itin. de St Pol à Brest, p. 59).

On peut citer à l'appui : *Moguer* en Combrit, *Mangouer* en Cléguérec, *Mangouer* en Lizio, *Moguer* en Plouzané, *Moguero* en Baden, *Mangoro* en Monterblanc, *Moguerou* en Plabennec, *Moguero* en Ploubezre, *Mogueriou* en St Frégan, *Mogueriec* en Sibéril, *Mangolerian* (Macoar Aurilian) en Monterblanc, *Moguer ar chastel* en Plogoff, *Moguer vennès* en le Bourgblanc, *Moguerourien* en St Vougay.....

L'étymologie naturelle de *Plou moguer* est donc le *Plou de la muraille*. Il est d'ailleurs à remarquer que dans le Tréguier il existe un Plou du même nom, *Plou magoar*, et que ce Plou avait une trêve nommée *Pabu*, de même que *Trébabu* était jadis trêve de *Ploumoguer*.

A remarquer aussi qu'un certain nombre de Plous semblent devoir leur vocable à la proximité d'anciens ouvrages fortifiés :

Digitized by Google

ainsi *Plougastel-Daoulas*, près de *Tréastel*, de *Keroumen* et de l'oppidium de *Roch nivelen* (1).

Plogastel St Germain en Cornouaille, avec ses trois camps, l'un sur le sommet, les deux autres sur les flancs de la colline où est situé le bourg ; *Pléchatel*, Plebis castel du Cartulaire de Redon ; *Plouguer* le plou au centre duquel se trouvait englobé le *Ker* (castrum) de Carhaix (*Kerahès*).

Le *moguer* important qui a pu déterminer le vocable *Ploumoguer* a disparu ; on trouve seulement un *Castellioua*s à 1 k. O. du bourg et un *Keroumen* à 1 k. Nord.

Quoi qu'il en soit, le suffixe *moguer* a sa réplique dans le nom du manoir et de l'anse de *Portzmoguer*, situés en la paroisse de Plouarzel, tout près de la limite de Ploumoguer.

Ce manoir était habité par une famille qui prétendait être issue en ramage des *Malestroit*, et à laquelle appartenait *Hervé st de Portzmoguer*, capitaine de la *Cordelière*, qui livra aux Anglais dans les eaux d'Ouessant le combat naval bien connu de 1512. Dans les Chroniques d'Allain Bouchard, *Portzmoguer* s'est francisé en *Primauguet*, et cette transformation, répétée avec l'insouciance de l'orthographe qui caractérise la généralité des historiens, nous a valu sous la seconde République une petite corvette baptisée officiellement du nom de *Primauguet* (1849).

*
* *

On donne du nom de *Ploumoguer* une seconde étymologie très admissible.

Le *Macoer* du *Plebs Macoer* cité dans la vie de St Tugdual, le *Macoar* du *Ploumagoar* de Tréguier ne serait autre que le saint irlandais *Machor* qui vécut au VIe siècle et évangélisa les Pictes.... ou un homonyme.

M. Metcalfe a publié la légende de *St Machor* avec celle de *St Ninian*, qui était honoré à *Rosceff*, où il s'était fondé une confrérie sous le patronage de ce dernier. Il existe une transaction assez curieuse entre les membres de la confrérie de *St Ninien*,

(1) *Le rocher des Celtæ* ? S'il faut admettre certaine interprétation ; *higolen*, pierre à aiguiser ; *Mez-n'igoalen* à Lesneven, *Crec'h n'igoalen* en Plounevez-du-Faou, *Run igqlen* en Camlez, *Igolennou* en Hanvec ; c'est en effet bien souvent le sort des *Celtæ* de servir de pierre à aiguiser. Mais *ivelen* pourrait être tout aussi vraisemblablement *ihuelen*, en Léon *huelen*, hauteur.

Digitized by Google

aliàs *Nugnan*, par laquelle ils s'engagent à renoncer à faire juger leurs procès par les juges ordinaires : toutes leurs contestations doivent se régler par voie d'arbitrage, les arbitres étant choisis parmi les confrères.

Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun document qui puisse stabiliser l'hypothèse d'un *S*t *Machor* breton.

∴

Ploumoguer est dédié à *S*t *Pierre*. Les seigneurs de *Keruzas* étaient fondateurs de la paroisse.

∴

Lamper, *Lampezre*, *Lamber*, *Lanber* était une trêve de *Ploumoguer*. C'est aujourd'hui une toute petite commune de 385 habitants, dont l'église, environnée de quelques maisons, s'élève au pied d'un poste fortifié nommé le *Cruguel*.

Ce poste, entouré d'une douve, est situé sur l'axe qui joint *Portzliogan* à *Pontusval* en passant par la borne milliaire de *Kerscao* ; il est de forme circulaire, son diamètre à la partie supérieure est d'une vingtaine de mètres ; sa hauteur au-dessus du fond du fossé de 8 à 10m.

Il a été détaché du flanc de la croupe voisine par une excavation qui a formé sa gorge ; ses vues sur le pays avoisinant sont très étendues.

C'est un ouvrage d'un type assez répandu ; mais son peu d'importance, et surtout son éloignement de Ploumoguer (plus de 5 k/m), ne permettent pas de le considérer comme ayant un rapport direct avec l'étymologie de ce Plou.

On a dit précédemment que le *Pierre* dont *Lamper* nous a conservé le souvenir était l'un des compagnons de *S*t *Pol Aurélien*, et son parent. C'est à tort qu'on l'a confondu avec le prince des apôtres, patron actuel de la paroisse. On lui attribue une station dans ce lieu et la fondation d'un *lan* ou monastère.

∴

Le nom même de *Trébabu* indique son origine tréviale, que confirment les anciens textes : *Lan papbu in Plebe Macoer*, (vie de St Tugdual), *Landbabu in Magoera qui est Trepabu in Ploe-*

Digitized by Google

mogven, [lisez Ploemoguer], (cf. Albert le Grand, Kerdanet, p. 788). A la montre de 1503, les nobles de Trébabu sont récensés avec ceux de Ploumoguer. Bien qu'un acte de 1393 mentionne *parrochialis ecclesia Trefbabu in honore et sub titulo beati Tutguali*, bien que les Etats des deniers censaux du XVe siècle lui assignent un recteur, au XVIe siècle *Trebabu* est mentionné tantôt comme paroisse (1542), tantôt comme trêve (1578) et même un acte de 1627 lui donne encore indifféremment le nom de *Lanbabu* ou *Trébabu*.

Trébabu doit son origine à St *Tugdual*, *Tutgual*, *Tudual*, *Tuzual*, *Tuzval*, *Tusfal*, *Tual*, *Tugal*, *Tudal*, *Tudael* (1), aliàs *Pabu* dont la vie a été écrite par l'un de ses disciples, *Louénan*.

Il était originaire d'Outre-mer, fils de *Pompaia*, sœur du comte *Rigual* qui avait lui-même déjà émigré sur le continent.

Tugdual, accompagné de 72 disciples, quitte la Bretagne insulaire ; les vents et les courants le font attérir « *in portu in ca-*

(1) Dans la topologie du Léon on rencontre les formes suivantes :

Tugdual à St Tugdual, chapelle en Plouzévédé ;

Tudal dans *Kerdudal* en Plouvien, *Kerzudal* en St Pierre Quilbignon ;

Tusval dans *Brondusval* en Plouider et St Pol, *Coatusfal* en St Renan, *Kerdusfal* en Plourin, *Pontusval* en Plouneour-Treiz ;

Tual dans *Kersual* en Lanrivoaré, *Kerdual*, aliàs *Kerzuel* en Plougonvelen, *Kerzoual* en Tréglonou.

Tusval, *Tusfal*, *Tuzual* sont indifféremment employés comme nom d'homme en Ploumoguer 1424, 1521 ; on trouve *Tuzoal* au Minihy de Léon en 1534 et *Roch Tuzgoal* près Coatmeal en 1505.

Tual et *Toual* sont encore usités, mais je ne les ai pas trouvés dans le Léon, *Duell* figure dans le Cartulaire de Quimperlé.

La forme *Usval* se rencontre à Plourin : elle a donné les composés... *Lanneuzval* aliàs *Lanneunval* en Guissény, *Lanneusfel* en Cléder, *Keruzal* et *Keruzgoal* indifféremment en Plounevez-Lochrist.

M. *Loth*, dans sa *Chrestomathie* a analysé les transformations du nom *Tugdual* ; sous sa forme *Tusval* certains auteurs l'ont identifié avec le *Wlphroedus* de la légende de St Hervé, l'*Urfol*, *Urfoal*, *Irvoal* des Bretons, que ces auteurs ont écrit *Usfol*. Je n'ai eu en mains aucun texte ancien confirmant cette orthographe.

Terminons par une observation : nous avons signalé ci-dessus une localité du nom de *Kerzudal* en St Pierre Quilbignon ; cette localité est appelée indifféremment *Kerdudal* et *Kerangudal* dans un aveu rendu au Duc par *Tanguy du Chastel* et *Marie du Juch* en 1505. C'est un exemple de la transformation de *Tudal* en *Gudal*, nom d'homme encore usité sous les formes *Guédal* et *Guidal*, et auquel *Lagadek* donne le sens de *pigeon*. Par une singularité particulière, il se trouve que le mot *Cudon*, qui signifie *pigeon sauvage*, a subi une transformation inverse dans la même paroisse où le *Kerangudon* de la carte de Cassini est nommé *Kerdudon* dans l'aveu de 1505. Il ne faudrait pas toutefois voir dans ces transformations des équivalences.

Digitized by Google

pite Achiniensis (pagi), ubi fundavit primum locum qui vocatur **Lanpapbu in plebe Macoer.** »

Il débarque dans un port situé à l'extrémité du pagus d'Ach, (une autre vie de St Tugdual porte *Achmensi*), où il fonda d'abord le lieu qui s'appelle *Lanpabu* en *Ploumoguer*. Ce port de débarquement s'appelle encore l'anse de *Portz-Pabu*.

« *In tempore illo regnabat* **Derochus comes**, *Sancti Tutguali consobrinus cui plures parrochias ipse dedit in tota* **Dammania.**

En ce temps-là régnait le comte *Deroch*, cousin de Tutgual, qui lui fit don de plusieurs paroisses dans tout le *Damany*.

Il existe encore deux *Damany* dans la région voisine du point par lequel le saint pénétra en Armorique : le premier comprenait les abords de *Plabennec*, et la tour de défense bâtie contre l'église se nommait *la tour du Damany* ; c'est là que s'illustra au temps des invasions normandes l'un des seigneurs de Lesquelen, en défendant contre une bande de pillards la porte d'entrée de la tour, barricadée par une roue de charrette trouvée à point.

En 1713 les *Maillé*, en 1748 les *Crozat*, se qualifiaient encore de barons de *Lesquelen* et de *Damany*.

Le second *Damany* est situé en Guipavas tout près du passage de l'Elorn à Camfrout, dominant la rive droite de l'anse de Kerhuon, dont la rive gauche limitait le fief des vicomtes de Léon (branche cadette des seigneurs de Landerneau, fondue dans les Rohan.)

L'anse de Kerhuon formait à l'Est la limite géographique féodale de la rade de Brest, qui s'étendait à l'Ouest jusqu'au *Mengant*; on en trouve la preuve dans un aveu rendu au roi, le 20 mars 1620, par *Guillaume de Cornouaille* et *Françoise Le Gac*, sieur et dame de Kerenou (Kerinou en Lambézellec) qui s'inféode des deux parts (les $^2/_3$) du devoir de lods et de ventes, payables à l'afférent du dixième denier, de tous les nefs et vaisseaux qui seront vendus au hâvre de Brest et ès mettes, entre la pierre appelée *Mengeant* près de *Mulgcun*, et un arbre appellé *Landre* [aliàs *Leindre*] par delà le *Damany*. Cet aveu reproduit les termes d'un partage du 29 avril 1398 entre *Ollivier de Cornouaille* et *Yvon* son juveigneur.

Enfin il existait un troisième *Damany*, si toutefois il ne s'agit pas de l'un des précédents dans l'acte ci-dessus rapporté. Un parchemin du *Trésor des chartes*, daté du 26 octobre 1276 relate la vente faite par *Hervé IV de Léon* au duc *Jean Le Roux* de

Digitized by Google

tout ce qui lui restait de patrimoine, tant en Léon qu'en Cornouaille et en Tréguier, et notamment « *du maner* **dou Damani** *o ses apartenances la ville de Seynt Renan dou Tay* o ses apartenances en l'évesché de Léon, e tretout le bienfet que *Alen* nostre *freyre tient.*» Dans une autre pièce du XVIIIe siècle (Arch. du Finistère, A. 2), il est dit que *d^lle Jeanne Quilbignon*, dame de Coatenez, doit au domaine royal 2 rez froment *mesure Damany* en contribution avec le seigneur de *Kergroahes*, pour un devoir appelé *la gerbe tierceresse* qui se lève dans les paroisses de *Plouzané* et de *Plouarzel*.

Le *Damany* était en effet un territoire assez important pour avoir imposé en pratique l'usage d'une mesure particulière qui portait son nom.

Cette mesure n'était pas usitée dans le ressort de Lesneven ; mais dans celui de St Renan et Brest, elle avait cours dès le XVe siècle avec deux autres du même type.

Le rez Buzic valait 6 hanterellées ¹/₂ soit 97 livres ¹/₂, à raison de 15 livres par hanterellée ;

Le rez Damany valait 6 hanterellées soit 90 livres ;

Le rez Tregana valait 4 hanterellées soit 60 livres.

Les documents qu'on vient de citer, sont, on le voit, de nature à faire supposer qu'il y avait un troisième *Damany* au fief du Duc dans le voisinage de St Renan, car Plabennec relevait de Léon à Landerneau.

Continuons à suivre l'itinéraire de St Tugdual.

« *Deinde venit ad* **Daoudur** *et in eo invenit tria predia quorum nomina hæc sunt* : **Trepombac, Sant heguo, Tregurdel.** »

Le saint quitte le pagus d'Ach, il entre dans celui de Léon, et arrive en *Daoudor*; c'est le pays compris entre Landivisiau et Morlaix. Il y prend possession de 3 métairies *Tréhompé* (en Ste Sève), ainsi nommée de sa mère *Pompeia*, *Ste Sève* ainsi nommée de sa sœur *Sewa* et *Tregurdel*.

En ce qui concerne ce dernier *tref*, il est possible qu'il faille lire *Treguedal*, et qu'il s'agisse de *Treoudal*. Il existe un *Kerguedal*, aussi en Ste Sève ; Ste Sève était jadis une trêve de St Martin des Champs.

On doit cependant remarquer que Gourdel est le nom d'une famille possessionnée dans le Tréguier et le Goello.

« *Deinde venit* **ad pagum Castelli** *et ibi invenit multas parrochias.* »

Digitized by Google

Il passe au-delà de Morlaix dans le *Poastel* (*Postel* du livre des Osts, apanage des Nuz au XIIIe siècle), où il acquiert beaucoup de paroisses.

« *Deinde* **ad pagum Civitatis**, *ibique multas parrochias invenit.* »

Il fait un crochet dans le Sud, et entre en *Poher* (*Pou kaer*) dans le pays de Carhaix, cité englobée dans *Plouguer* (*Plou kaer*) ; là il acquiert aussi, probablement par don, beaucoup de paroisses.

Puis il poursuit sa route dans le pays de Tréguier où nous ne le suivrons pas, nous bornant à dire qu'il occupa le siège épiscopal de cette ville.

Tutqual ou *Tugdual* est aussi nommé *Pabu*. Les anciens hagiographes prétendent que *Pabu* signifie *Pape*, en latin *Papa*, et que notre saint fut pape sous le nom de *Leo V Britigena*. Il est inutile d'insister sur cette légende ; on peut remarquer d'ailleurs que le mot *papa* est souvent employé dans les vieux textes comme synonyme de *pater* : ainsi, l'invocation à *Tigernomael* qu'on lit dans la vie de St *Samson* publiée par Mabillon : « *O beatissime sedis apostolicæ episcope Tigerinomale... O beatissime papa Tigerinomale.* »

Le nom de *Pabu* n'est pas extrêmement répandu dans la topologie du Léon : on connaît cependant outre *Trébabu* et St *Pabu*, *Kerbabu* en Lannilis, *Rubabu*. aliàs *Oguellou*, en Plougonvelen, *Linbabu* en St Thégonnec.

Les Gallois, dit Kerdanet (Albert le Grand, p. 783) reconnais ent aussi un saint *Pabu* ou *Pabo*, qui fut d'abord militaire... se retira du monde, et mourut saintement dans un petit hermitage vers le VIe ou le VIIe siècle.

Trebabu a conservé son antique patron, son église fut reconstruite en 1755 sur les plans de Saffray, architecte du Roi, sur un devis montant à 5,960 livres.

***

La population de *Ploumoguer* a diminué d'un tiers pendant ce dernier siècle : elle est actuellement de 2,160 habitants, y compris *Lamber* et *Trébabu* ; Ogée lui donne 2.100 communiants, ce qui revient à 2,800 âmes.

La surface totale du Plou et de ses trêves est de 4,700 hectares.

Digitized by Google

22. — **Ploe Mahorn** aujourd'hui **Plouvorn**.

*S*t *Mahorn* n'a pas d'actes connus.

En Cornouaille on le nomme *S*t *Mahouarn*, et il est honoré à *Plounévez-Porzay*, à *Plomodiern* et à *Cast*. Dans cette dernière localité on le confond avec *S*t *Magloire* (Maglorius), évêque de Dol, que les Gallois nomment *Maelor*, d'après ce que rapporte Kerdanet (Albert le Grand, p. 252) ; ce nom n'est pas sans quelque affinité avec notre *S*t *Melore*, cité par Mabillon, *Meloir*, *Melar*, *Melor* (Baring Gould).

On pourrait supposer que le suffixe *Vorn* provient du nom propre *Born* (le Borgne) assez répandu dans le Léon : on ferait fausse route, car la paroisse actuelle de *Plouvorn* figure très souvent dans les anciens actes sous les formes *Plouemaern*, *Plouemorn* ; Dom Morice (Pr. I. 1064) cite en 1282 *terra scoa* apud *Ploevaorne*, *Mescouez* près *Plouvorn*.

La forme contractée *morn* se trouve en composition dans *Coatmorn* en Guissény, *Coatmorn* et *Stang morn* en Rosporden, *Kermorn* en Bannalec.

Plouvorn avait pour trêves *N-D. de Lambader*, *S*te *Catherine* et *Mespaul* ; cette dernière est devenue paroisse au XIXe siècle. On fait remonter son établissement à St Pol Aurélien.

Plouvorn est maintenant sous l'invocation de *S*t *Pierre* et de *S*t *Paul*. Cette paroisse comptait avec ses trêves 4.200 communiants, soit 5.500 âmes, réparties sur une étendue de 4.500 hectares ; elle a maintenant 4.100 habitants en y joignant ceux de *Mespaul*.

23. — **Ploemilau**, aujourd'hui **Guimiliau**.

Deux autres paroisses portent le même nom : *Ploumiliau* en Tréguier, et *Plumélíau* au Vannetais.

L'histoire de *S*t *Miliau* ou *Meliau*, le patron de ces paroisses est trop connue pour qu'il soit utile d'insister longuement.

Fils de *Budic*, roi de Domnonée, il fut assassiné par son frère *Rivod*, et son fils *Melar* eut plus tard le même sort.

*
* *

Nombre de communiants 3.800, — soit 5.100 habitants, — avec *Lampaul*, sa trêve, qui est devenue paroisse. — Population actuelle, 4 000 âmes ; surface, 2.900 hectares, *Lampaul-Guimiliau* compris.

Digitized by Google

Cette trêve portait autrefois le nom de *Lampaul Bodenes ;* l'église était au fief de l'évêque à cause de son manoir de *Coat an Escop*.

24. — **Ploenegues** aujourd'hui **Plounevez-Lochrist**.

Plounevez signifie *le nouveau Plou* : c'est l'indication d'un remaniement territorial, d'un groupement nouveau.

On en connaît plus d'un exemple : ainsi *Plonevez du Faou* (Pleu neugued du Cartulaire de Landévennec), *Plonevez Porsay*, *Plounevez Quintin*, en Cornouaille, *Plounevez Moedec* en Tréguier. *Plounevez-Lochrist* tire son nom du prieuré de *Lochrist*, qui est dans son périmètre.

C'est dans cette paroisse qu'était située la grande seigneurie du *Bois*, qui prit dans la suite le nom de *Coat seiz ploué*, ou par abréviation *Seis ploué*, parce que sa mouvance s'étendait sur 7 paroisses limitrophes : *Plounevez*, *Lanhouarneau*, *S*t *Vougay*, *Plouzévédé*, *Trézilidé*, *Cléder* et *Sibiril*.

De ces 7 paroisses, cinq étaient déjà paroisses avant 1330 : *S*t *Vougay* et *Trézilidé* ne sont pas mentionnés sur la liste qui porte cette date.

Trézilidé a été jusqu'à la Révolution trêve de *Trefflaouénan*, paroisse qui géographiquement se rattache comme trêve à *Plouzévédé*.

Quant à *S*t *Vougay*, on peut le rattacher originairement soit à *Lanhouarneau*, soit à *Plouzévédé*.

La raison qui fait penser à *Lanhouarneau* est une question de mouvance. Les seigneurs de *Seis ploué* prétendaient avoir celle de *Kerjan* en *S*t *Vougay*, avec toutes ses appartenances ou dépendances, qui relevaient de la haute justice de *Seis ploué* à *Lanhouarneau*.

D'autre part *S*t *Vougay* était en connexion étroite avec *Trézilidé*, trêve de *Trefflaouénan*, trêve de *Plouzévédé*. Ainsi Kerdanet mentionne en 1543 un accord sur procès entre les paroissiens de *S*t *Vougay* et les treffiens de *Trézilidé*.

Les dits paroissiens et treffiens étaient tenus de fournir ensemble un franc archer et élu aux troupes du Duc : *S*t *Vougay* y contribuait pour $^2/_3$, *Trézilidé*, moins important, pour $^1/_3$ seulement. Les habitants de cette trêve, après s'être refusés à fournir leur contingent de dépense, finissent par consentir à s'exécuter (Albert le Grand, p. 301).

Digitized by Google

A l'appui de cette opinion on peut encore remarquer que *Kergornadec'h*, la maison seigneuriale de *Cléder*, se trouve en pointe tout à fait à l'extrémité de cette paroisse, et qu'il est situé contre *Keran*, trêve de *Trefflaouénan* ainsi que *Trézilidé*. Cette situation se modifierait, et *Kergornadec'h* reprendrait sa place normale à peu près au centre de sa circonscription, si l'on arrivait à démontrer que *Cléder*, *S*t *Vougay*, *Trézilidé* et *Trefflaouénan* ont autrefois fait partie du plou de *Plouzévédé*. Ce n'est pour le moment qu'une hypothèse.

∴

On a dit que la seigneurie principale de *Plounevez* était le *Bois*, à 4k/m Est du Plou : auprès du bourg se voyait le manoir de *Guicnevez*, qui appartenait au XVe siècle aux *Sylvestre* ou *Sévestre*, issus en ramage de la puissante famille des *Coat meur* en Plougourvest. Cette circonstance semble bien indiquer un transport de l'ancien plou, mais sans que rien marque son emplacement primitif.

Le Bois, ou *Coat seiz ploué* était au XVe siècle la propriété des *Kermavan* ou *Carman* qui se fondirent dans les *Ploesquellec* ; à la fin du XVIe il passa dans la famille de *Maillé*, originaire de Touraine, par le mariage de *Claude de Kermavan* avec *François de Maillé*, qui en rendent aveu en 1586 ; quarante ans plus tard, en 1626, il fut érigé en comté sous le nom de *Maillé*.

✠

Le prieuré de *Lochrist*, à 2k N/O de Plounevez, était d'abord une abbaye de *S*t *Benoit*, qui devint un simple prieuré dépendant de *S*t *Mathieu*, tomba en commande, puis passa à l'Ordinaire.

La tradition rapporte que ce monastère fut construit près du champ de bataille où *Fragan*, avec l'aide des prières de *S*t *Guénolé* son fils, remporta une victoire signalée sur des pirates Normands qu'il rejeta à la mer. Ces pirates avaient pris terre dans la grande anse de sable qui sépare *Plounéour Trez* de *Plouescat*. La plage était favorable aux débarquements, car la légende relate une seconde invasion des mêmes parages, qui fut également repoussée, mais cette fois par le comte *Even le Grana*, aidé lui aussi des prières d'un saint contemporain, *S*t *Goulven*.

D'après l'abbé *Thomas* (vie de St Pol Aurélien, p. 166), il ré-

Digitized by Google

sulterait du Cartulaire de *Landévennec* que cette seconde invasion de pirates aurait eu lieu presque à la même époque que la première. Il fonde son opinion sur ce que le résumé relatif aux possessions de l'abbaye en *Lanrivoaré* rapporte que le comte *Even le Grand* avait fait à *S*t *Morbret* une donation dans ce tref, et que St Morbret « *habuit colloquium aput sanctum Uuingualœum et omnia quæ habuit, ut illum apud Deum haberet intercessorem, commendavit.* . »

C'est une erreur d'interprétation : *aput Sanctum Uuingualœum* ne doit pas s'entendre d'un entretien entre St Guénolé et St Morbret, mais des pourparlers qui eurent lieu *à Landévennec* entre St Morbret et les moines de l'abbaye. Cela résulte à l'évidence des chartes qui suivent dans le cartulaire.

Les anciens textes appellent Lochrist *Lochrist an Iselvez* ou *an Izelvet*. La forme *Izelvez* est plus fréquente, et dans plusieurs chartes elle est traduite par le latin « *abbatia humilioris arboris* » : Cette traduction est sujette à réserves, tout autant que celle de *Croas ar mil guern*, la croix des mille mâts qui fut dressée sur le lieu de la bataille. Albert le Grand nous raconte sans sourciller (Edon Kerdanet, p. 50) que *Fragan*, ayant rassemblé une petite armée, « ils apperçurent la flotte ennemye en rade, si épaisse, que les mats des navires sembloient représenter une forest, ce qu'estant veu par le conducteur de l'avant-garde, [il] s'écria *Me a vel mil guern*, c'est-à-dire : Je voys mille mats de navires.

« En mémoire de quoy, après la bataille, fut dressée en ce lieu une croix, qui encore à présent s'appelle *Croas ar mil guern.* »

En breton *mil* a plusieurs sens : le plus ancien est celui de domaine seigneurial; en Cornouaille il a aussi le sens de moulin qui se dit presque uniquement *milin* en Léon; quant à *Guern*, ce mot signifie l'*aunaye*, ou *le marais* et s'applique sans difficulté au petit estuaire qui domine *Lochrist* et dans laquelle la mer pénétrait autrefois largement.

*
* *

Lanhouarneau, le monastère d'*Houarneau*, doit son nom à *S*t *Houarné* aliàs *Hervé* (1), fils d'Hyvarnion et de Rivanone.

(1) Houarn, Houarné, Houarvé, Huarnué, Hoarvé, Hoervé, Hervé, dit Kerdanet (Albert Le Grand, p. 313). Dans le Cartulaire de Redon, on ne trouve que les formes Herveus, Hervius, Hervi, Herveu, rarement Haerveus et Haervi. Dans le

Digitized by Google

Hyvarnion qu'on appelle aussi *Harvian* était un barde insulaire, qui s'était réfugié à la cour du roi frank *Childebert*.

Passant en Armorique pour retourner dans sa patrie après quatre années d'exil, il rencontra dans le Léon, à *Lanna Nuzani* (*Lannuzan*), une jeune orpheline nommée *Rivanone*, sœur de *Rigurius* et nièce de Saint *Ulphroedus* (l'*Urfol* des Bretons). Il l'épousa et en eut *Hervé* qui naquit aveugle.

Ceci se passait vers l'an 520 d'après la chronologie de M. de la Borderie ; *Hyvarnion* et *Rivanone* habitaient avec leur beau-frère *Rigurius* en sa maison, aujourd'hui le manoir de *Lanrioul* en Plouzévédé, dénommé dans de vieux titres *Lanrigoul* et *Lanrigour*, selon Kerdanet (Albert le Grand, p. 314). Après la mort de son mari, *Rivanone* s'établit sur le territoire de *Kéran* (trêve de Trefflaouénan), où elle éleva son fils encore en bas-âge.

Hervé devint l'un des disciples du moine *Martianus* aliàs *Harchian* ; il vécut ensuite avec son oncle *St Urfol* et quelques autres religieux dans un petit monastère du pagus d'Ach, près du *Bourg blanc* ; un jeune garçon nommé *Guiharan* lui servait de guide en raison de sa cécité.

Quant à *Rivanone*, elle se retira « en solitude » à *Lanhouarneau* où elle mourut, et fut enterrée là où est maintenant l'église paroissiale. Après sa mort, *Hervé* demeura longtemps dans l'oratoire qu'elle avait construit, et y ouvrit une école ; mais bientôt, fuyant les importunités du monde, il quitta *Lanhouarneau* et revint près du *Bourgblanc*, à l'ermitage de *St Urfol*, — situé dans la forêt de *Duna*, dit Lobineau, — là où s'élève aujourd'hui la chapelle qui porte son nom. *St Urfol* était mort, son monastère en ruine ; Hervé s'égara même en le recherchant, et ce fut un tremblement de terre miraculeux qui mit à jour le lieu de la sépulture de son oncle. Le saint « l'accommoda de pierres », dit Albert-le-Grand. Aujourd'hui, dans la chapelle que la tradition considère comme ayant remplacé l'oratoire de St Urfol, à 1^k/^m du Bourgblanc, on voit un monument singulier qui est révéré par les fidèles comme étant le tombeau du saint.

C'est un coffre massif en pierre d'une hauteur d'environ 1 mètre, et percé dans le sens de sa longueur d'une sorte de tunnel étroit, à travers lequel les pèlerins se succèdent « à quatre

Cartulaire de Quimperlé, Herveus, Herveu, Herveus et fréquemment Haerveus, Haerveu, Haervi ; D. Morice donne le nom d'*Ehuarn* à Hervé I de Léon, et l'on trouve des *Ehouarn* ou *Houarn* en Landéda aux réformations du XVe siècle.

Digitized by Google

pattes » pour employer l'expression consacrée, et non sans peine les jours de pardon.

Hervé se rendit ensuite à *St Pol de Léon*, dont l'évêque, *St Houardon*, lui conféra les ordres mineurs jusqu'à l'exorciste inclusivement.

De *St Pol* à *Lanhouarneau*, il y a 5 lieues. Le saint y retournait suivant la direction de l'Ouest, et se trouvait déjà fort loin de St Pol, lorsqu'une voix céleste le fit rebrousser chemin bien loin vers l'Est, jusque sur des territoires cultivés, dont le possesseur s'appelait *Innoco*, et le seigneur *Tyrmallonus*. Il y fonda un monastère, et *Innoco* lui fit construire une église à ses frais.

L'abbé de Garaby place sans référence ce monastère dans le S. O., aux environs de Landerneau : cette assertion ne s'accorde pas avec le texte de la légende. On pense qu'au lieu de *Innoco*, il faut lire *Innoeo*, c'est-à-dire *Iniau*, le fondateur de *Plouigneau*, paroisse où l'on trouve un *Kerhervé* à 4^k N. O. du bourg : l'étape du saint aurait été d'environ 6 lieues depuis sa rétrogression dans l'Est. Il existe un autre *Kerhervé* à 2^k/^m S. de *Plougonven*, paroisse limitrophe de *Plouigneau*, et si l'on joint sur la carte ce lieu à *Lanhouarneau* par une ligne droite, l'axe tracé passe à peu de distance d'un autre *Kerhervé* situé à 1 ^k/^m E. de *Guiclan*.

S'il faut lire *Innec*, c'est un nom qui se rencontre dans les cartulaires : dans celui de Redon ; sous les formes *Enoc* en 826 et 863, et *Inhoc* 875, au Vannetais ; dans celui de Quimperlé, sous la forme *Ennuc* en 1084 ; *Inoc* dans *Lezinoc* en 1245, (chartes de Beauport) ; de nos jours dans le Léon, en composition dans *Poulinoc* en St Renan et Loc Maria Plouzané, *Kerinoc* en Plourin, *Kerinec* en Carantec, *Kerenec* ou *Kerenoc* en St Vougay, *Kerenoc* en Plouider, *Kerennoc* en Landéda, *Lannennoc* en Plounevez-Lochrist.

L'attention se porterait alors plus particulièrement sur le *Kerinec* de Carantec, auprès de la *Motte* ; mais on ne connaît rien aux abords de cette localité qui remémore *St Hervé*.

La légende de *St Hervé* lui fait faire ensuite une excursion en Cornouaille, en franchissant la montagne d'Aré, et loger dans un manoir nommé *Languedrec*, chez un seigneur nommé *Woigonus*. Ce manoir était situé dans une forêt marécageuse, et *Woigonus* était fort incommodé par le voisinage des grenouilles. Le saint délivra de leur importunité ce seigneur qui, en témoignage de gratitude, lui fit don de plusieurs terres et convenants

Digitized by Google

et lui accorda le droit de prendre dans sa forêt le bois dont il aurait besoin.

Languedrec (lire *Languezrec*), est peut-être *Lanherec* en *Plouneour Menez*, sur le flanc d'un des contreforts des montagnes d'Aré (la hauteur de *Garz Plegent* à la cote 216), près d'un ruisseau qui se jette dans celui de *Coatlesquet*, et à 1k/m au N. O. de *Clostrou* (les Cloîtres).

La donation des *Woigonus* (Guegon ?) pourrait être *Runhervé* en Pleyber-Christ à 3 k/m N. E.

Il est à noter que les noms composés de Hervé ne sont pas nombreux dans le Léon : avec *Runhervé* nous ne pouvons citer que *Kerhervé* à 1k E. de Guiclan.

A son retour de Cornouaille en Léon, *Hervé* passa par la cour d'un comte nommé *Helenus* (que Kerdanet identifie avec *Even le Grand*), qu'il délivra d'un diable qui avait pris place dans sa domesticité. Il rendit le même service à *St Majan*, dont le diable domestique, qui s'appelait *Hucan*, se précipita dans la mer du haut du rocher dit le *Rocher Hucan* (*Rotz Huzan*, dans Dom Lobineau). Garaby, dans sa vie de St Goueznou, place ce rocher aux environs de Brest.

St Hervé assista à l'assemblée des évêques bretons qui réunis sur le *Menez Bré* en *Pédernec*, excommunièrent le comte *Comorre*, assassin de sa femme *Ste Triphine*. Une chapelle qui existe encore au sommet de cette montagne, et qui porte le nom de *St Hervé*, et une fontaine qui lui est également dédiée conservent la tradition d'un miracle accompli en ce lieu par le saint personnage.

De *Menez Bré*, Hervé retourna à son monastère de *Lanhouarneau* où il mourut entouré de ses moines, du prêtre *Hadrian*, d'*Hardian*, de *Gozhuran*, de sa tante ou nièce *Ste Christine*. *St Pol Aurélien*, et les SS. abbés *Guénégan*, *Majan* et *Mormedus* assistèrent à ses funérailles, que les hagiographes placent en l'an 566, le 22 juin.

On conserve une partie de ses reliques à *Lanhouarneau*, et Kerdanet dit qu'on voyait autrefois dans les catacombes de l'église, son mausolée sculpté par l'architecte *Coye* (*Perrot de Coye*, l'entrepreneur de St Louis de Brest ?)

(*A suivre*) J. DE LA PASSARDIÈRE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Séance du Jeudi 7 Septembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE CALAN

Après avoir remercié M. le Président général de l'Association bretonne de la bienveillance qu'il veut bien témoigner à la Société des Bibliophiles Bretons, M. le Président rappelle que le but de cette Société est de faire connaître et imprimer des documents rares et inédits. M. le vicomte de Calan fait appel à l'Assemblée pour obtenir des recrues nouvelles.

Il donne connaissance d'une lettre de M. le baron de Wismes, vice-président, qui s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès. Il en exprime ses regrets.

M. le Président donne ensuite connaissance des publications actuellement en cours. Le 3e vol. de l'*Histoire* de Pierre Le Baud sera distribué dans le courant du mois d'octobre. Des documents inédits sur l'*Histoire de la Révolution à Carhaix*, par M. Hémon, sont sur le chantier, ainsi qu'une version inédite du *Combat des Trente*, par M. le comte de Laigue. Enfin la Société publiera prochainement une *Histoire de la Révolution en Bretagne*, de M. Kerviler, et un rapport de l'Intendant de Bretagne M. de Nointel sur l'état de la Bretagne en 1698.

M. le Président fait ensuite connaître une lettre à lui adressée par Mme Baudry, qui, après avoir écrit une généalogie de la famille Eder, se prépare à publier un dossier sur Guy Eder de la Fontenelle. Sur la demande de l'auteur, il prie les personnes qui pourraient posséder des documents sur ce personnage de bien vouloir les lui transmettre le plus promptement possible.

M. Plihon proteste contre l'état déplorable dans lequel se trouve à Saint-Jacut le monument de Dom Lobineau, envahi par

Digitized by Google

les ronces et les épines. Des démarches seront faites près du maire pour remédier à cet abandon.

M. le Président demande ensuite à l'Assemblée si quelqu'un de ses membres n'aurait pas quelque livre précieux ou curieux à communiquer. Personne ne produisant d'objets de ce genre, M. le vicomte de Calan lève la séance.

Pour le Secrétaire absent,

Vicomte Ch. Le Bouteiller.

Le Gérant : H. Hulbron.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

EXPÉDITION D'EDOUARD WYDEVILLE

EN BRETAGNE (1488) (1)

Bien que l'île de Wight n'ait jamais appartenu à la France, son histoire particulière a de nombreux points de contact avec notre histoire nationale. Parmi ces points de contact, il convient de citer tout d'abord les divers débarquements faits par nos compatriotes dans l'île dont il s'agit soit pendant la guerre de Cent Ans, soit au XVIe siècle, sous l'amiral d'Annebault.

Racontées avec plus ou moins de détails par les historiens des deux nations, ces expéditions ont laissé — faut-il s'en étonner ? — un souvenir plutôt pénible de l'autre côté de la Manche ; mais, de l'aveu même des Anglais, la plus grande catastrophe militaire que l'île de Wight ait éprouvée au cours des guerres séculaires entre la France et l'Angleterre a eu pour cause non pas une invasion française dans cette île, mais au contraire un débarquement fait par les habitants de celle-ci sur le sol breton. Nous voulons parler de l'expédition organisée en 1488 par le capitaine de Wight, Edward Wydeville, pour porter aide au duc de Bretagne contre le roi de France Charles VIII ; expédition dont le plus clair résultat fut, on le sait, l'anéantissement complet, à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, de la troupe amenée en Bretagne par l'imprudent sire de Scales. Cette histoire, que les Anglais regardent à bon droit comme lamentable, vaut la peine d'être racontée aux lecteurs français, et le moment nous

(1) Cette étude avait été déjà composée par nous à la fin de 1908 après la publication de la ballade de M. Percy Goddard Stone, sur Saint-Aubin-du-Cormier dans le numéro du 11 juillet de cette année-là du « Isle of Wight county Press ». Nous l'avions fait depuis traduire en anglais, ce qui nous avait permis de la faire publier, avec quelques modifications indispensables au début et à la fin, dans le même journal où elle a paru en 1910 (27 août et 3 septembre). C'est donc notre texte primitif que nous donnons ici aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*.

Digitized by Google

en a semblé d'autant plus opportun qu'elle a récemment suggéré à un éminent archéologue de l'île de Wight, qui est aussi à ses heures un poète inspiré, M. Percy G. Stone (1), un petit poème véritablement remarquable par le fond comme par la forme publié au mois de juillet 1908 dans le principal journal de l'île « *The isle of Wigth County Press* »

Avant d'aborder le récit proprement dit de l'expédition, il n'est assurément pas inutile d'esquisser en quelques mots le portrait de celui qui en fut l'instigateur et le chef, et aussi de donner un rapide aperçu des circonstances politiques au milieu desquelles cette expédition devait avoir lieu.

Edouard Wydeville était le plus jeune frère de cette Elisabeth Wydeville dont l'extrême beauté et les rares perfections, alors qu'elle était veuve de sir John Grey, son premier mari, avaient tellement séduit le roi Edouard IV, que, malgré toutes les représentations de son conseil, il n'avait pas hésité à en faire sa femme. L'élévation d'Elisabeth n'avait pas tardé à amener celle de sa famille. Son père, le vieux Richard Wydeville, avait été presqu'aussitôt créé comte Rivers, trésorier d'Angleterre et grand connétable. Son frère aîné Antoine, marié avec la fille de feu lord Scales, dont il avait obtenu ainsi les possessions et les titres, s'était vu en outre accorder en 1467 par son royal beau-frère la jouissance en même temps que le gouvernement de l'île de Wight ; un autre des frères de la Reine, John Wydeville, avait épousé l'opulente duchesse douairière de Norfolk ; ses cinq sœurs avaient toutes contracté des mariages non moins brillants : leurs maris étaient le duc de Buckingham, les comtes d'Essex, d'Arundel, de Kent, et lord Herbert. Après la mort d'Edouard IV il est vrai, et sous le règne heureusement très court de l'usurpateur Richard III, l'astre des Wydeville avait eu un moment d'éclipse ; la veuve du roi défunt avait eu à subir dans sa personne comme dans sa famille les persécutions du nouveau roi, cet oncle dénaturé des infortunés enfants d'Edouard. Tandis qu'elle même, réfugiée dans le sanctuaire de Westminster, après s'être vu arracher le plus jeune de ses fils, avait été dépouillée de ses dignités et de ses biens, son fils du premier ma-

(1) M. Percy Goddard, membre de l'Institut royal des architectes anglais, secrétaire particulier de la Société des antiquaires de Londres pour le Hampshire et l'île de Wight, auteur du remarquable ouvrage « The architectural antiquités of the isle of Wight ».

Digitized by Google

riage, lord Grey, et son frère lord Rivers, ce personnage si accompli, paraît-il, sous tous les rapports, avaient été arrêtés, enfermés au château de Pontefract, et peu après mis à mort. Ainsi abaissée en 1483, la fortune des Wydeville s'était cependant relevée, au bout de deux ans, avec l'avènement de Henri VII ; un des premiers actes de ce prince qui, après avoir détrôné Richard II, ne devait pas tarder à épouser Elisabeth d'York, la fille d'Edouard IV, avait été de rendre à la veuve de ce dernier son rang et ses biens. C'est alors qu'Edouard Wydeville, le plus jeune, nous l'avons dit, des frères de la Reine douairière, lequel se qualifiait comte Rivers et lord Scalles, fut nommé par Henri VII gouverneur, ou plus exactement capitaine de l'île de Wight. Dans les années suivantes, le roi, devenu l'époux d'Elisabeth d'York, étant venu visiter cette île, l'oncle de la Reine eut la joie et l'honneur de recevoir au château de Carisbrocke son royal neveu. Edouard Wydeville avait fait du reste de ce château sa principale résidence. Son frère Antoine, pendant les dernières années de sa vie, avait fait commencer la construction de la belle porte d'entrée, avec ses tours rondes à mâchicoulis, qui donne encore accès de nos jours dans l'intérieur de la forteresse ; le nouveau capitaine de Wight se fit un devoir d'achever cette construction, justement admirée aujourd'hui, et, pour bien montrer aux générations futures que c'était lui qui y avait mis la dernière main, il fit apposer au-dessus de la porte, ainsi que chacun peut le voir, un écusson où sont représentées les roses d'York et de Lancastre.

Comme la plupart des gentilshommes de son temps et de son pays, Edouard Wydeville était, il convient de l'ajouter, brave jusqu'à la témérité, et son rêve était de s'illustrer aux yeux de Henri VII et de ses compatriotes par quelque beau fait d'armes contre les ennemis de son pays.

Tel était, et par la situation de sa famille et par lui-même, le personnage qui allait organiser l'expédition de 1488. Nous devons maintenant exposer les circonstances qui l'amenèrent à en concevoir le projet.

A l'époque dont il s'agit, les relations de la France et de l'Angleterre étaient pacifiques, en apparence du moins ; mais il n'en était pas de même entre la première de ces deux puissances et la Bretagne. Le jeune roi Charles VIII, qui ne cherchait que l'occasion d'envahir le duché armoricain pour le réunir à son

Digitized by Google

royaume, avait cru trouver enfin l'occasion désirée lorsqu'en 1487 le duc Louis d'Orléans, en état de rébellion contre lui, sollicita et obtint la protection du duc de Bretagne François II. Il avait déclaré la guerre à ce dernier ; déjà il avait pris Ploërmel et Vannes ; bien plus il avait mis le siège devant Nantes ; siège qu'il devait, il est vrai, bientôt abandonner. Or la Bretagne, dont Charles VIII menaçait ainsi l'indépendance, avait été de tout temps la fidèle alliée de l'Angleterre, et les Anglais ne voyaient pas d'un bon œil que la France cherchât à la subjuguer ; François II du reste n'avait pas tardé à envoyer une ambassade à Henri VII afin de réclamer son intervention. Qu'allait faire en cette circonstance le roi d'Angleterre ? Assurément il ne laissait pas que d'être très embarrassé. Outre les sentiments manifestes de son peuple, qui le poussaient à la guerre avec la France, il ne pouvait oublier l'hospitalité trouvée par lui à la cour de Bretagne, lorsqu'il n'était encore qu'un prétendant exilé. D'un autre côté, s'il devait de la reconnaissance à François II, il n'en devait pas moins à Charles VIII, qui l'avait laissé lever en Normandie une partie des troupes grâce auxquelles il avait remporté la victoire à la journée de Bosworth. En outre, très peu belliqueux par tempérament, il désirait avant tout éviter un conflit avec la France. Aussi prit-il en somme le parti de rester neutre entre les deux nations belligérantes, d'autant plus que ce rôle lui était facilité par le roi de France qui avait eu l'habileté de lui demander son arbitrage.

Voilà dans quelle situation la France et l'Angleterre se trouvaient respectivement quand Edouard Wydeville se décida à entrer en scène. Ici nous ne saurions mieux faire que de citer François Bacon dans son histoire d'Henri VII. « Sur ces entrefaites », dit cet historien, « lord Woodvile, oncle de la Reine, vaillant gentilhomme et avide de gloire, chercha à obtenir du Roi l'autorisation de lever une petite troupe de volontaires, secrètement toutefois et sans qu'il fut besoin de sa permission orale ou écrite (de façon qu'il ne parût aucunement compromis dans l'affaire), pour aller au secours du duc de Bretagne. Henri VII refusa d'accéder à sa requête, ou du moins en fit semblant, et même il lui fit défense expresse de mettre son projet à exécution, car il pensait que son honneur de roi subirait une grave atteinte, si l'on pouvait dire qu'étant ostensiblement en paix avec la France, il n'en n'avait pas moins favorisé secrètement une ex-

Digitized by Google

pédition dirigée contre elle. Néanmoins Woodville, soit qu'il fut incapable de se tenir au repos, soit qu'il crût de bonne foi que le Roi, tout en ne pouvant l'avouer ouvertement, ne le désapprouverait pas au fond, se rendit en droite ligne dans l'île de Wight, dont il avait le gouvernement, et leva une belle troupe de quatre cents hommes... »

De quels éléments cette troupe se composait-elle? François Bacon ne nous le dit pas. Aussi est-ce le cas de nous rapporter aux détails donnés à ce sujet par le Rév. Edouard Boucher James dans la remarquable étude publiée par la lui en juin 1888 dans « the isle of Wight county Press » sur l'expédition dont il s'agit. Si nous en croyons cet érudit, Edouard Wydeville, aussitôt arrivé dans l'île, se serait empressé de convoquer tous les habitants à une assemblée générale, et il aurait profité de l'occasion pour persuader aux gentilshommes de mesurer leurs épées avec celles des Français. Puis, sur le nombre des volontaires accourus se ranger sous son étendard, lequel, comme il est à présumer, flottait sur le château de de Carisbrooke, il aurait choisi quarante gentilshommes et quatre cents hommes des plus robustes parmi les gens du Commun. Il aurait enfin armé ces derniers de piques, d'arcs et de flèches, et les aurait habillés de vestes blanches sur lesquelles était attachée la croix rouge des Lancastre.

Et, à propos de l'habillement de cette troupe, le Rév. Boucher James nous donne une explication assez curieuse : « Cela a été longtemps, dit-il, une coutume pour les grands seigneurs de donner des livrées et des croix aux gentilshommes et aux fermiers de leur voisinage. C'était une sorte de lien entre ces grands seigneurs et ceux à qui, dans les occasions solennelles, ils donnaient ainsi leur livrée ; cela les marquait comme leurs vassaux, leur constituait un droit à leur protection et les obligeait par contre à combattre à leurs côtés dans les querelles publiques ou privées. Cette coutume pour les grands seigneurs de donner des livrées à tous ceux qui à un titre quelconque faisaient partie de leur entourage avait, sans doute, été limitée par des ordonnances royales dès le règne de Richard II, elle avait même été entièrement prohibée sous Edouard IV ; elle n'était plus alors légalement autorisée que dans certaines cérémonies publiques, et à titre purement exceptionnel, par exemple dans les couronnements, installations de prélats, etc. Mais dans la pratique personne ne songeait à tenir compte d'une défense que

Digitized by Google

l'on regardait en fait comme abolie. Aussi lisons-nous qu'à la bataille de Bosworth trois mille vestes rouges avaient été distribuées par William Stanley à ses troupes, ces fameuses vestes rouges célébrées dans la ballade de « lady Besdiye ».

C'est ainsi qu'au printemps de 1488, malgré la défense formelle de Henri VII, et bien que ce prince eût depuis fait publier dans tous les ports de son royaume une ordonnance défendant à tout Anglais, sous peine de la hart, de partir sans sa permission, c'est ainsi que Wydeville procédait dans l'île de Wight, aussi secrètement que possible, à l'équipement d'une troupe de volontaires destinée à porter secours au duc de Bretagne. Il ne tarda pas du reste à être encouragé dans son entreprise par les ambassadeurs que, dans les premiers jours de mai, François II avait envoyés en Angleterre pour obtenir que Henri VII finît par se déclarer en sa faveur. Ces ambassadeurs étaient le sire de Maupertuis et Guillaume Guillemot. Leur mission, à vrai dire, n'avait guère eu de succès : le roi d'Angleterre avait fait la sourde oreille, et c'est même à cette occasion qu'il venait de faire publier l'ordonnance à laquelle nous avons fait plus haut allusion. Le sire de Maupertuis et son compagnon se décidèrent donc, sans plus insister, à reprendre le chemin de leur pays, mais ils s'arrêtèrent en passant dans l'île de Wight, et, s'abouchant avec Wydeville, ils le pressèrent de mettre son projet à exécution. Ils lui apportaient d'ailleurs des subsides en argent de la part de leur maître, et lui rappelaient qu'une petite escadre, préparée par le duc à l'effet de l'amener en Bretagne avec ses volontaires, n'attendait qu'un signal pour venir se mettre à sa disposition. Ils n'eurent vraisemblablement pas de peine à décider l'aventureux capitaine dont les soldats étaient déjà entièrement équipés. On prit jour pour l'embarquement qu'on fixa, croyons-nous, aux environs du 20 mai, et qui devait avoir lieu au port de Sainte-Hélène, alors le principal port de l'île.

A défaut de documents précis sur le départ de Wydeville et de ses compagnons de l'île de Wight, nous essayerons du moins de satisfaire l'imagination de nos lecteurs en reproduisant ici la première partie du beau poème sur la bataille de

(1) Tous ces détails sont empruntés partie à la lettre de Henri VII à Charles VIII que nous reproduisons plus loin, partie à l'excellente histoire, si documentée, de la réunion de la Bretagne à la France, par Antoine Dupuy.

Digitized by Google

Saint-Aubin-du-Cormier qui a donné occasion à cette étude. Grâce aux vers vraiment inspirés de M. Percy Stone, on pourra se représenter successivement la vaillante phalange commençant par se concentrer dans le château de Carisbrooke, où elle est haranguée par son chef, puis se rendant en ordre de marche par Newport et Brading à Sainte-Hélène, enfin s'embarquant dans ce port à destination de la Bretagne. Ecoutons plutôt :

Quel est le cavalier qui s'avance en ce moment sur le grand chemin,
La lance en arrêt et la plume au vent,
Accompagné d'une nombreuse suite d'écuyers et de chevaliers ?
Il porte un nom — le nom de Wydeville
Illustre dans les fastes de la chevalerie ;
C'est notre capitaine de Wight.

Il a pris le sentier qui monte en serpentant au château ;
Il a franchi le fossé qui entoure la forteresse ;
Il a passé sous la tour aux pierres d'un gris sombre,
Emblème de la force et de la puissance féodales,
Sur laquelle flottent ses couleurs.

Il a averti tous ceux qui ont le culte de sa maison
Qu'ils aient à s'enrôler à son appel ;
On les voit tous accourir, chevaliers ou robustes fermiers,
Tous également habitués à porter le lourd harnais de guerre,
Cœurs vaillants et loyaux.
Il a ôté son casque ; tête nue il a enfourché.
Son vigoureux destrier de bataille ;
Il serait difficile d'imaginer un plus galant chevalier,
Un capitaine plus hardi à poursuivre une entreprise,
Un chef mieux fait pour commander.

Ainsi débute le poème sur la bataille de Saint-Aubin, début, comme on le voit, d'une belle allure, et où la couleur locale ne manque pas. C'est bien là cet Edouard Wydeville, si téméraire, mais à qui l'on ne saurait refuser le mérite de la bravoure ; c'est bien cet imposant château de Carisbrooke, si pittoresquement assis sur sa hauteur abrupte avec sa belle porte d'entrée du XVe siècle, sa vaste enceinte de fossés et de murailles, et son donjon élevé qui domine la contrée environnante (1).

(1) Pendant les séjours répétés que nous avons faits à l'île de Wight, nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'admirer le site incomparable de cette antique forteresse qui est bien le monument féodal le plus intéressant de toute l'île de

Digitized by Google

Voici maintenant l'appel fait par le capitaine de l'île de Wight aux volontaires qui ont consenti à le suivre dans son expédition ; ces strophes, où respire un noble enthousiasme, sont, il faut en convenir, des plus entraînantes :

L'APPEL

« Accourez, hommes de Wight, à l'appel de votre capitaine,
Et unissez-vous pour être plus forts.
J'ai entrepris de soutenir la cause d'une femme,
Et je gagnerai par là, avec la gloire, le beau nom de chevalier,
Debout, debout, hommes de Wight. »

. . . . . .

Ici, dans l'intérêt même du poète que nous citons, nous croyons devoir sauter quelques strophes où la fiction poétique en a pris par trop à son aise avec la vérité historique. Ce n'est pas que nous soyons, nous Français, un admirateur passionné du sombre tyran de Plessis-les-Tours ; mais l'auteur du poème a eu tort d'oublier que Louis XI était mort depuis cinq ans déjà à l'époque dont il s'agit, et qu'en bonne conscience il ne pouvait être rendu responsable de la guerre de Bretagne.

Toutefois, cette part faite à la critique, les strophes suivantes sont incontestablement très à leur place dans la bouche de celui qui avait à les prononcer :

« Rappelez-vous les glorieux exploits
Que vos aïeux dans les jours d'antan
Ont accompli loin des rivages de cette île,
A Crécy, à Poitiers, à Azincourt,
Pour soutenir l'honneur de notre pays.

Allons, endossez votre harnais de guerre,
O robustes enfants de Wight
Que la gloire va accompagner au-delà des mers ;
Embarquez-vous avec moi pour la Bretagne
Et venez combattre pour le droit.

Wight. Aussi M. Percy Stone a-t-il été bien inspiré en faisant du château de Carisbrooke en août 1907 le théâtre d'un merveilleux *pageant* organisé par lui et où il avait fait représenter les principaux épisodes de l'histoire de son île. Nous avons eu le plaisir d'assister nous-même à cette magnifique représentation qui nous a laissé une impression inoubliable.

Digitized by Google

Qu'il marche devant nous le drapeau de l'Angleterre avec sa croix,
La rouge croix de saint Georges ;
Qu'il marche à côté de la Rose bien aimée,
Symbole d'ennemis réconciliés
Qui n'emploient que l'amitié mutuelle comme charme.

Ne pensez plus aux mauvais jours passés.
Que les anciennes querelles soient éteintes !
Les deux roses fleurissent de nouveau,
Puisque York et Lancastre sont à présent sur le trône.
Venez, suivez à la fois la rose blanche et la rose rouge.

Wydeville n'a jamais tourné le dos
A l'ennemi dans la bataille meurtrière ;
Le bras de Wydeville ne s'est jamais détourné
Au milieu du cliquetis de l'acier et de l'emportement de la bataille
Là où les épées et les haches font leur œuvre.

Ne perdez pas de vue ma bannière aux couleurs éclatantes
Qui brille là-bas sur la hauteur ;
On y voit tout ensemble la couleur de gueule, synonyme de courage
(C'est là un beau blazon et de bon augure)
Et la couleur d'argent qui signifie l'honneur.
Voulez-vous à présent marcher sous mes couleurs
Et contribuer, ô mes vaillants insulaires,
Au succès de cette expédition ?
Votre capitaine n'a plus rien à ajouter ;
C'est une femme qu'il s'agit de secourir ;
Votre réponse, ô hommes de Wight ? »

Cette réponse ne se fait pas attendre :
« La cause de Wydeville est la nôtre »
Répondent Lisle et le brave Roucley ;
« Advienne que pourra, nous le suivrons ;
Nous châtierons un roi perfide et orgueilleux,
Et nous secourrons la gracieuse princesse. »

Le robuste fermier Knight se lève à son tour et s'écrie :
« Nous donnons tous notre consentement,
Et, que ce soit pour notre bonheur ou pour notre malheur,
Nous accompagnerons notre capitaine partout où bon lui semble,
Car nous sommes les enfants de Wight ! »

Enfin, pleinement satisfait de l'accueil fait par les volontaires à sa proposition, Wydeville les remercie chaleureusement en ces termes :

Digitized by Google

« Bien dit, bien dit, ô braves cœurs ;
Ma reconnaissance vous est acquise à tous ;
Merci à toi, Roucley, merci à vous Lisle et Knight,
Je savais bien que les hommes de Wight
Entendraient l'appel de leur capitaine ».

Après toute cette mise en scène très bien réussie dont le château de Carisbrooke est le théâtre supposé, M. Percy Stone nous fait assister à la marche de la petite troupe pour se rendre à Sainte-Hélène :

« Ils ont quitté la ville (Newport) par la porte de l'Est ;
Ils ont franchi le pont (de la Medina) ;
Ils se sont essoufflés à gravir la colline de Staplers Heath ;
C'est à peine s'ils se font arrêtés pour reprendre haleine,
Et les voilà parvenus au plus haut sommet.

Urry de Standen conduit l'avant garde ;
Après lui Brenshet à l'aspect farouche,
Roucley et Hacket qui ne se quittent pas,
Mewys, Lisle et Popham s'avancent à cheval :
Ce sont tous des gentilshommes de l'île.

Mais quel est celui qui chevauche si gaiement tout en fredonnant
Une légère chanson ?
C'est Diccon Cheke de Mottiston ;
Il a revêtu l'armure paternelle
Pour se joindre à l'expédition.

« Accordez-moi une faveur, mon bon capitaine ;
Je voudrais bien vous accompagner jusqu'au bout ;
Je voudrais me battre pour la princesse Anne,
Et aider à châtier l'homme odieux
Qui règne de l'autre côté de la Manche ! »

— « Un adolescent imberbe comme toi ferait mieux de rester chez lu
A l'abri de la guerre et de ses dangers »,
Réplique en riant Wydeville ; « pourtant si tu veux voir
Le pays de France, libre à toi de chevaucher à mes côtés,
Et de me servir comme page à la guerre ! »

Ils ont laissé les moines d'Arreton en train de chanter leurs tierces ;
Ils ont descendu le revers de la colline de Knigton ;
Ils ont recueilli en passant le contingent des hommes de Nunwell,
Trente hommes munis d'arcs ou de hallebardes ;
Ils ont enfin traversé le village de Brading.

Digitized by Google

Comme on a pu en juger, le poète anglais a supposé que Wydeville et ses compagnons avaient suivi, pour se rendre à Sainte-Hélène, la route si pittoresque qui de nos jours suit d'une façon presque continuelle les sommets de la chaîne centrale des collines de Wight. Nous ne le chicanerons pas sur cette fantaisie poétique dont il a tiré un très bon parti. Sa marche militaire est d'ailleurs on ne peut mieux enlevée. Enfin il a eu une idée certainement fort ingénieuse en nous présentant dès ce moment, sous le nom de Diccon Cheke de Mottiston, le jeune garçon qui, d'après la tradition, devait être le seul survivant de toute l'expédition et dans la bouche duquel, comme nous le verrons, il en mettra plus tard le récit.

Il nous reste maintenant à dépeindre, toujours d'après notre auteur, l'embarquement des volontaires anglais au port de Sainte-Hélène, dans les galères envoyées par le duc de Bretagne :

A l'ombre de la tour de Sainte-Hélène,
Quatre grandes carraques sont à l'ancre.
Leurs girouettes, indicatrices du vent, aux ciselures dorées,
Etincellent au soleil, et leurs brillantes banderolles
Flottent sur les dunettes et les mâtures.

A l'ombre de la tour de Sainte-Hélène
Quatre grandes carraques sont à l'ancre.
Elles vont transporter nos soldats
Par dessus la mer vers les côtes de Bretagne.

Le rendez-vous eut lieu sur le quai des matelots ;
On n'y voyait partout que des arcs, des hallebardes et des lances ;
C'était, ma foi, une très belle troupe ; il fallait voir ces hommes
Vêtus de la veste de cuir et tenant les arcs d'if
Si connus — et si redoutés — en France.

En plis ondulants de tous côtés
Les divers étendards de l'île flottaient,
Rouge pour Urry, blanc pour Popham,
Bleu pour Oglander ; c'était un beau spectacle
Sous ce ciel radieux.

C'est ainsi qu'ils s'embarquèrent près de cette église fouettée par l'écume [de la mer]
Où des moines veillaient et priaient ;
Les cordages grinçaient, les trompettes retentissaient,
Et par moments un cheval hennissait
En respirant l'air chargé de sel.

Digitized by Google

Les matelots repoussèrent au loin les amarres,
Et relevèrent les ancres sur les vaisseaux,
Les voiles se gonflèrent sous une brise favorable ;
Les navires s'élancèrent sur la crête des vagues,
Laissant un sillage d'écume derrière eux.

L'espace va s'élargissant entre les poupes sculptées
Et le rebord du quai aux moulures de pierre faisant saillie ;
Elles contournèrent l'extrémité du promontoire de Bembridge
Et, prenant le large en s'éloignant de la pointe du Culver,
Elles s'avancèrent dans la pleine mer.

Ce fut ainsi que nos insulaires quittèrent leur île
Pour ne plus jamais, hélas ! y revenir.
Ils étaient pourtant quarante chevaliers ou écuyers.
Gentilshommes nobles et vaillants,
Et quatre cents fermiers !

Cette partie du poème est sans contredit une des plus belles ; impossible de rendre avec un charme plus poétique d'abord l'aspect du port où s'embarquent les volontaires de Wydeville au pied de la tour de Sainte-Hélène par cette belle matinée de printemps ; puis la mise à la voile des quatre vaisseaux remplis des volontaires et allant gagner le large en vue de la blanche falaise du Culver ! Et quelle touchante mélancolie dans la dernière strophe !

Henri VII fut bientôt mis au courant de ce qui s'était passé dans l'île de Wight ; il sut que, malgré sa défense expresse, Edouard Wydeville, cédant aux supplications des ambassadeurs bretons, avait levé une troupe d'insulaires et s'était embarqué avec eux pour la Bretagne. Cette nouvelle le mit évidemment dans un cruel embarras : qu'allait penser de lui le roi de France ? Déjà quelque temps auparavant, sur le bruit qui courait de l'expédition projetée, et probablement après le refus opposé par lui à la proposition de lord Scales, il avait fait porter à Charles VIII par un de ses chevaucheurs d'écurie, nommé Michelet, une missive pour l'assurer qu'aucun de ses sujets n'était parti pour la Bretagne (1) ; n'avait-il pas d'ailleurs, pour mieux prouver sa bonne foi, fait défendre « sur peine de la vie que nul n'y allast (2) ? » Mais cette fois la vérité allait éclater au grand jour,

(1) Voir plus loin la lettre du 27 mai à Charles VIII.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

et il ne pouvait plus la nier. Il fit donc la seule chose qui lui restait à faire, c'était de désavouer solennellement le capitaine de l'île de Wight. A cette intention, il envoya en France, non plus un simple chevaucheur d'écurie, mais son roy d'armes, Jarretière. Celui-ci était chargé de remettre à Charles VIII, de la part du roi d'Angleterre, une lettre où son souverain, ne craignant pas d'entrer dans les détails, s'efforçait de prouver que Wydeville avait agi à ses risques et périls, et sans que lui, Henri VII, y fût pour rien. Il rejetait la responsabilité de l'incident sur les intrigues des ambassadeurs bretons, et affectait de laisser entendre que le nombre des auxiliaires passés en France était trop peu important pour avoir la moindre influence sur les événements. Voici cette lettre, qui mérite d'être reproduite ici dans toute sa teneur, tant à cause des renseignements qu'elle contenait sur les préparatifs de l'expédition, que pour la façon piquante dont s'y trouve dévoilé le caractère d'Henri VII.

« *Windsor, mardi 27 mai.*

Très hault, très excellent et très puissant prince, très chier et très amé cousin, nous croyons que estes bien souvenant que par ung des chevaucheurs de nostre escuirie, nommé Michelet, qui naguières a esté devers vous, vous avons escript à cause du bruit qui estoit par dellà, et certiffié que aulcuns de nos subjectz n'estoient allez en Bretaigne ; et cela estoit vérité, car nous avons fait défendre sur peine de la vie que nul n'y allast.

Toutesfoiz nous avons à ceste heure esté advertiz que les ambassadeurs de Bretaigne, qui derrenièrement sont venuz par deçà en intention d'avoir ayde et secours de nous, voyans qu'ilz ne pouvoient obtenir leur intencion ne sur ce avoir aucun confort, se sont tirez en l'isle de Wict devers sire Edouart de Wideville, ch^r^, soy disant seigneur de Scalles, qui illecques faisoit sa résidence et là où de longtemps avoit charge de par nous pour la garde d'icelle ; et par leur subtilz moiens et pratiques l'ont tellement enhorté et séduit que, à nostre très grant desplaisir, il s'en est allé avec eulx en Bretaigne et a trouvé moien de mener avec luy jusque au nombre d'environ 300 hommes, dont il a tiré la plupart d'iceulx des franchises où ils auroient

Digitized by Google

esté plusieurs années pour leurs délitz et maléfices, desquels la plupart sont allez sans harnoy et habillement de guerre. Et s'est fait l'amas d'icelles gens audit ysle, qui est tout environnée de mer, si très secrettement et hastivement que oncques n'en avons peu avoir congnoissance sinon jusques après leur département.

Il est bien certain que ledit sire Edouard nous avoit à plusieurs foiz demandé congié pour y aller, et jamais ne luy avions voulu consentir, mais luy avions expressément défendu qu'il n'y allast sur tant qu'il doubtoit encourir nostre indignation, et n'eussions jamoys cuidé qu'il eust ozé enfraindre nostre commandement. Il y avoit aussi ung jeune chevalier, frère du comte d'Arondel, qui faisoit son appareil pour y aller après ledit sire Edouart, mais, incontinant que l'avons sceu, nous l'avons fait arrester avec son navire et tous ceulx de sa compaignie.

Et pour ce, très hault, très excellent, très puissant prince, très chier et très amé cousin, que sommes certains que ces choses viendront à vostre congnoissance et que ne savons comment ne en quelle façon les pourriez prendre ne interpréter, car touchant telles matières se font souvent plusieurs rapportz, nous vous advertissons voulentiers de la vérité, vous prians bien en certes que touchant ceste chose ne vueillez prendre aucune suspicion ne ymaginacion qu'il y ait de nostre coulpe ; car nous vous certiffions sur nostre honneur que ce a esté fait saus nostre sceu et consentement et contre nostre prohibicion et défense, et en sommes autant desplaisans que de chose qui nous soit advenue depuis que sommes en ce royaume. Car pour riens qui soit ne vouldrions permectre aucune chose estre faicte en vostre préjudice ou desplaisir ; et croiez de certain que, avant qui soit longtemps, l'on congnoistra par effect ledit sire Edouart et les siens non avoir esté bien conseillez d'avoir fait une telle et si folle entreprinse.

Et afin que de ces choses et de nostre intencion sur ce soyez plainement et entièrement adverty, nous envoions à présent devers vous nostre roy d'armes Gartière, par lequel pourrez scavoir la vraye vérité, vous priant le vouloir croire et adjouster foy à ce qu'il vous dira et par luy nous faire scavoir de voz bonnes nouvelles avec s'il est chose que désirez que faire puissions, et nous l'acomplirons de très bon cueur, aydant le benoist filz de

Digitized by Google

Dieu qui, très hault, très excellent, très puissant prince, très chier et très amé cousin, vous ait en sa saincte garde et doint l'entier acomplissement de vos bons désirs.

Escript en nostre chasteau de Windesore ie 27e jour de may.

Vostre bon cousin,
HENRY,
Et signé : FRYON.

Et dessus la lecture : A très hault, très excellent, très puissant prince nostre très chier et très amé cousin le roy Charles de France (1).

Est-il est besoin d'insister sur l'intérêt vraiment exceptionnel de cettre lettre d'Henri VII à Charles VIII ? N'est-il pas piquant de voir avec quel soin le roi d'Angleterre, outre son désaveu formellement exprimé à l'égard de l'expédition d'Edouard Wydeville en Bretagne, cherche à en diminuer de toutes façons l'importance dans l'esprit du roi de France ? Les volontaires ne sont pas 400, mais seulement 300 ; ce ne sont pas les fermiers de l'île, mais des hommes sans aveu, d'anciens condamnés pour crimes de droit commun ; enfin ils sont à peine équipés. Ce sont enfin les ambassadeurs bretons qui sont responsables de tout par suite de leurs intrigues avec le capitaine de l'île ; quant à lui, Henri VII, tout s'est fait non seulement malgré sa défense, mais à son insu ; comment aurait-il deviné ce qui se tramait dans cette île de Wight séparée par la mer du continent ? Remarquons aussi ce jeune chevalier, frère du comte d'Arondel, qui devait prendre part à l'expédition avec une troupe à lui déjà embarquée, et que le roi d'Angleterre avait fait arrêter, mieux renseigné à son égard qu'il ne l'avait été pour Wydeville.

Mais Henri VII ne se contente pas de désavouer l'expédition et d'en prédire l'insuccès ; il s'en excuse auprès de Charles VIII dans les termes les plus humbles. Aucune protestation ne coûte à son amour-propre de roi d'Angleterre pour éviter le mécontentement de son royal voisin, et c'est son roi d'armes Jarretière qu'il charge de porter en France sa suppliante missive.

Il était du reste grand temps pour Henri VII, s'il tenait vrai-

(1) Cette lettre, qui faisait partie des riches archives du regretté Duc Louis de la Trémoille, a été publiée par lui à la fin de sa « Correspondance de Charles VIII » parmi les lettres et pièces diverses.

Digitized by Google

ment à conserver l'amitié de Charles VIII, de lui faire savoir qu'il désavouait l'entreprise d'Edouard Wydeville. En effet, au moment où il écrivait à son « cher cousin » la lettre que nous avons reproduite, il y avait déjà plusieurs jours que le capitaine de l'île de Wigth et ses volontaires, après une heureuse traversée, étaient arrivés en vue de Saint-Malo et y avaient opéré sans encombre leur débarquement. Une lettre, adressée de Nantes, à la date du 25 mai, par André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, et le sieur de Morvilliers à la Trémoïlle, le généralissime de l'armée française, avait déjà signalé l'arrivée du petit corps expéditionnaire anglais en Bretagne : « L'on dit icy pour vray que Monsieur d'Albret est à Quimper Corentin, et Monsieur de Squalles à Saint-Malo ; » mais, ajoutaient les correspondants de La Trémoïlle : « Dieu-mercy, ils ne sont point sy fort accompaignez que, quant ils vous vouldroient aller veoir, ne soiez puissant pour les recueillir à vostre honneur et avantage. . » (1). Il est également fait allusion à l'expédition de Wydeville dans une autre lettre écrite d'Angers, le 29 du même mois, à La Trémoïlle par l'amiral de Granville : « Je vous envoye cy dedans enclos une lectre qui ma esté escripte de Harfleu, et croy bien que Monsieur de Scalles soit passé, mais il n'a pas amené grant nombre de gens quand et luy, ainsi que par lesd. lettres vous pourrez veoir... » (2) Ainsi le débarquement des Anglais à Saint-Malo avait eu certainement lieu avant le 25 mai ; ceux qui formaient l'entourage de Charles VIII avaient été rapidement informés de cet événement, mais ils n'avaient pas l'air d'y attacher grande importance.

Cependant Wydeville et ses compagnons n'avaient pas tardé à quitter Saint-Malo pour se rendre à Dinan. Ils y arrivèrent sans difficulté, mais, quelques jours après, ils se trouvèrent en contact avec les Français et n'eurent guère à se louer de ce voisinage. Le vicomte d'Aunay était alors gouverneur de Dol pour le roi de France. Ayant appris l'arrivée des Anglais à Dinan, il résolut de leur dresser une embuscade. Cette embuscade eut un plein succès et coûta à ceux à qui elle était préparée de nombreuses pertes, tant tués que blessés. Voici comment, dans une lettre écrite d'Angers à La Trémoïlle à la date du 31 mai,

(1) Correspondance de Charles VIII, p. 113.
(2) Ibidem, p. 120.

Digitized by Google

l'amiral de Graville raconte la chose : «... Tout à ceste heure le vicomte d'Aunay a escript une lectre au Roy par laquelle il luy faict sçavoir que jeudi derenier, il fut adverty que Monsieur de Squalles et les Anglais qui estoient descenduz à Saint-Malo, estoient arrivez à Dinan ; et partit tout incontinent, et mena envignon six vingt (120) hommes d'armes, et y estoit méritain (vers minuit), et misdrent deux ou troys embusches devant jour, et envoyèrent trente chevaulx courre devant la ville ; et tous mes Angloys saillirent à vau de route sur lesdit. trente chevaulx, et les chassèrent bien demye lieue jusques dedans leur embusche, où ils estoient le nombre dessusdit. Pour conclusion, ils les ont deffaiz et en ont emmené de prisonniers 114, et sur la place en est demouré de mors douze vingt et plus... » (1).

Ce premier contact avec les Français n'avait donc pas été heureux pour les Anglais ; il faut toutefois reconnaître qu'il y avait évidemment une grande exagération dans le rapport du vicomte d'Aunay relativement au chiffre des pertes anglaises dans l'affaire en question. S'il fallait prendre ce rapport au pied de la lettre, la troupe à laquelle commandait Wydeville étant composée de 450 hommes à peine, elle aurait été réduite dès le commencement de la campagne à une centaine de combattants, ce qui est, comme on le verra par la suite, tout à fait inadmissible.

Quoi qu'il en soit, Edouard Wydeville et ses compagnons ne tinrent pas longtemps garnison à Dinan et continuèrent bientôt leur marché sur Rennes où ils arrivèrent avant le 5 juin. Là ils furent de la part de la population bretonne l'objet d'une réception chaleureuse qui dut les consoler du fâcheux résultat de leur récente escarmouche avec les Français. Deux « buces » de vin clairet furent « effoncées » en leur honneur dans la rue Haute, deux pipes de vin blanc au placis du Bout de Cohue. Là, les soldats anglais, que l'on promenait triomphalement par les rues, s'arrêtèrent, burent et mangèrent, pendant qu'une troupe de musiciens leur sonnait des aubades et qu'un « jeune garçon » les amusait de ses tours de souplesse. Puis, dans le logis ducal de la Garderobe, un grand banquet fut offert par la ville de Rennes à Scales et à tous les chefs anglais. On y mangea, entr'autres choses, un veau et demi, deux moutons et demi, trois chevreaux, deux lièvres, vingt-huit lapereaux, huit oisons,

(1) *Correspondance de Charles VIII*, p. 122.

Digitized by Google

trentes-six poulets, vingt-huit pigeons, etc. On y but une pipe de vin blanc, une pipe de vin claret, sept estamaux d'hypocras. Une telle réception, dit Arthur de la Borderie, le savant historien de la Bretagne, à qui nous empruntons ces détails (1), était bien faite pour allécher les estomacs britanniques et amener des recrues au comte de Scales, mais Henri VII, paraît-il, s'y opposait si fort qu'il ne lui en vint aucune.

Ce fut vers cette même époque que la lettre écrite par Henri VII à Charles VIII le 27 mai fut remise à ce dernier par le héraut d'armes anglais Jarretière. Le roi de France, après en avoir pris connaissance, se déclara satisfait des explications qu'elle contenait. Il écrivit en ce sens au roi d'Angleterre et chargea le messager de Henri VII de rapporter sa réponse à son maître. En même temps il envoyait la lettre en question à La Trémoïlle et à ses lieutenants, et accompagnait son envoi des lignes suivantes : «... Nous vous envoions cy dedans encloz le double d'une lettre que nostre cousin le Roy d'Angleterre nous a escripte par Jarretière, son hérault d'armes, par laquelle vous verrez ce qu'il nous escript touchant la venue du Seigneur de Scalles et du petit nombre d'Anglois qu'il a amenés en Bretaigne sans son sceu ou plaisir, mais l'a faict oultre ses deffenses, dont il n'est pas trop content. Au surplus, donnez vous toujours bien garde de ce que vous aurez à faire, et de ce qui surviendra nous advertissez, et souvent nous faictes sçavoir des nouvelles (2). »

Mais revenons à nos Anglais.

En arrivant sous les murs de Rennes, ceux-ci s'étaient trouvés presque la seule force organisée qui fût alors capable de défendre cette ville contre un coup de main des Français récemment entrés dans Ancenis. Une trêve avait été conclue le 1er juin entre Charles VIII et François II. Or, composée en grande partie de volontaires, l'armée bretonne avait profité de la cessation momentanée des hostilités pour se disperser, chacun désirant revoir ses foyers. En vain le duc avait fait annoncer une montre générale ou revue pour le 12 juin ; cette convocation était restée sans effet. Ce fut seulement au commencement de juillet que, comprenant le danger qui menaçait leur

(1) A. de la Borderie, *Louis de la Trémoïlle et la guerre de Bretagne*. M. de la Borderie avait pris lui-même les détails sur ce banquet dans les archives municipales de Rennes.

(2) *Correspondance de Charles VIII*, p. 133

Digitized by Google

patrie, les gentilshommes et francs ardchers se rassemblèrent à Rennes au nombre d'environ 7000. Ils ne composaient pas seuls l'armée bretonne : outre la troupe d'Edouard Wydeville, cette armée comprenait alors, comme auxiliaires étrangers, d'abord 1500 lansquenets d'Autriche ; puis un contingent plus important d'Espagnols et de Gascons qui venaient précisément de débarquér près de Quimper sous la conduite d'Alain d'Albret, frère utérin de la comtesse de Laval ; contingent fort de 3500 hommes, sans compter la compagnie de cent lances de son chef. Ainsi l'armée bretonne, telle qu'elle s'était de nouveau rassemblée à Rennes dans ces premiers jours de juillet, avait désormais un effectif de 11.500 hommes, dont 4.600 auxiliaires anglais, allemands et espagnols.

On touchait à la fin de la trêve qui, prorogée à plusieurs reprises, allait cesser définitivement le 6 juillet. Cette trêve n'avait pas empêché La Trémoïlle de faire faire à ses troupes quelques marches et de leur faire prendre de nouvelles positions. C'est ainsi que le 17 juin son armée, cantonnée depuis un mois à Ancenis, avait enfin quitté cette ville. Arrivée le 20 à Martigné Ferchaud, elle en était partie le 26 pour Marcillé, d'où elle s'était établie au pont d'Etrelles et dans les faubourgs même de Vitré.

Enfin, le 2 juillet, elle s'était portée à Châtillon en Vendelais, entre Vitré et Fougères. C'est là que la Trémoïlle avait été informé par Charles VIII de la rupture des pourparlers. Trois jours après, il était devant Fougères, et il en commençait le siège.

De son côté, l'armée bretonne, formée comme nous l'avons exposé plus haut, achevait à Rennes sa concentration. Dès qu'on y eut appris l'investissement de Fougères par les Français, les généraux de François II décidèrent d'employer leurs forces à faire lever le siège de la place investie ; ils croyaient du moins en avoir le temps. Mais ils ne se mirent en marche que le 23 juillet, sans savoir que dès le 19 Fougères était tombée aux mains de l'ennemi. On voulut du moins éviter le château de Saint-Aubin-du-Cormier, occupé par une garnison française, et l'on prit l'ancienne route de Rennes à Fougères, qui remontait vers le nord ; on passa de la sorte par Aubigné, Saint-Aubin d'Aubigné et Andouillé, où l'on arriva le 23.

Pendant cette marche, le duc d'Orléans et le maréchal de Rieux, détachés du gros de l'armée, s'étaient portés à Dinan, et avaient

Digitized by Google

menacé Dol, mais cela ne les avait pas empêché de se trouver, eux aussi, à Andouillé dans cette même journée du 23. Les Anglais de Scalles avaient-ils fait partie de cette expédition, ou bien étaient-ils restés avec le gros de l'armée bretonne ? Nous l'ignorons. En tous cas, ils étaient à Andouillé, comme les autres troupes de François II, le 24 juillet, jour où eut lieu en cet endroit la montre ou revue générale. A la suite de cette revue, il fut tenu un conseil de guerre. Les chefs qui furent appelés à y donner leur avis, étaient, nous apprennent les documents de l'époque, le duc d'Orléans, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le sire de Chateaubriant, le sire de Pont-l'Abbé, le jeune seigneur de Léon, fils du vicomte de Rohan, Alain d'Albret, enfin notre Edouard Wydeville. Le maréchal de Rieux opéra pour la prudence et conseilla d'éviter une bataille rangée ; mais les autres chefs, plus téméraires, se prononcèrent pour l'offensive immédiate (1). Nul doute que ce dernier parti n'ait eu le complet assentiment de l'aventureux capitaine de Wight.

A cette date de 24 juillet, chose incroyable ! l'armée bretonne ignorait toujours la capitulation de Fougères ; elle n'apprit cet événement que le 26 au matin par les débris de la garnison accourus à Andouillé. Il y eut alors un nouveau conseil de guerre où l'on se décida à faire le siège de Saint-Aubin-du-Cormier. On alla en conséquence s'établir à Orange, et c'est de là que le lundi 28 juillet, au matin, on se dirigea sur Saint-Aubin en ordre de bataille. Les forces dont François II disposait avaient été réparties en trois corps d'armée : l'avant-garde était conduite par le maréchal de Rieux, le centre par Alain d'Albret, et l'arrière-garde par le sire de Chateaubriant. Les Anglais de lord Scales faisaient partie de l'avant-garde ; c'était évidemment un hommage rendu à leur bravoure ; d'ailleurs, pour faire croire qu'ils étaient plus nombreux qu'ils ne l'étaient en réalité, on leur avait adjoint dix-sept cents soldats bretons, auxquels on avait fait prendre des hoquetons blancs à croix rouges (2). Eux n'était plus guère que trois cents.

Arrivée à une demie lieue de Saint-Aubin-du-Cormier, sur le bord d'une forêt, l'armée bretonne fit halte dans une vaste lande découverte qui porte encore aujourd'hui le nom de « lande de la

(1) A. Dupuy, *Réunion de la Bretagne à la France.*
(2) Ibidem.

Digitized by Google

rencontre ». — Cette lande, dit M. Pocquet de Haut Jussé (1), un des historiens contemporains qui connaît le mieux le passé de la Bretagne, « cette lande est bornée à l'Ouest par la forêt de Haute-Sève, à l'Est par le bois d'Ussel, au Sud par le ruisseau de l'étang d'Onée, et au Nord par les coteaux formant la ligne du Sillon de Bretagne. C'était une position admirable et unique pour une grande bataille : à droite les chênes séculaires de la forêt de Haute-Sève ; à gauche, les taillis du bois d'Ussel ; devant, une vaste plaine légèrement vallonnée et coupée par quelques roches granitiques émergeant du sol ; c'est dans ce cadre de verdure, par une chaude soirée de la fin de juillet, au milieu de ce paysage d'un caractère si breton, que l'indépendance de la Bretagne devait sombrer sans retour. Les courts ajoncs et la bruyère rose des landes allaient boire à flots le sang breton. »

Pendant cette même matinée du 28 juillet où les Bretons s'étaient avancés d'Orange dans la direction de Saint-Aubin-du-Cormier, la Trémoïlle, parti de Fougères avec son armée, était arrivé de son côté à Saint-Aubin vers midi. Informé de la présence de l'armée ennemie non loin de là, il s'était aussitôt porté contre elle avec toutes ses forces.

Ici, il convient de laisser encore la parole à M. Pocquet du Haut-Jussé : « Pour sortir de Saint-Aubin, dit ce dernier, « les Français devaient passer par un chemin étroit, resserré entre le bois de la Chaîne et le Bois d'Usel ; aussi marchaient-ils « à la file et sans ordre », ne croyant pas les Bretons si près. Quand ils débouchèrent sur la lande, ils aperçurent de loin, sur un coteau en pente douce, à 800 mètres environ, l'armée des Bretons « qui jà estoit en bataille et en moult bel ordre ». Gabriel de Montfaucon et dix ou douze hommes d'armes français, qui chevauchaient en avant, engagèrent un combat d'avant-garde. Si à ce moment les Bretons s'étaient portés en masse en avant, ils eussent défait les Français avant leur formation ; mais une fois

(1) M. Barth. Pocquet du Haut-Jussé, ancien président de la Société historique et archéologique d'Ille-et-Vilaine, s'est fait, comme on sait, le continuateur de l'*Histoire de Bretagne* commencée par A. de la Borderie. Dès avant la publication du 4e volume, rédigé presqu'entièrement par lui, il a bien voulu me confier les pages où il raconte la bataille de Saint Aubin-du-Cormier, et ce sont ces pages qu'avec sa permission, je reproduis ici. Nous prions le savant historien breton de recevoir ici l'expression de notre plus profonde gratitude tant pour les pages qu'il nous a communiquées que pour le précieux plan du champ de bataille qui accompagnait son envoi.

Digitized by Google

de plus les dissensions leur furent fatales. Rieux voulait avancer, les autres hésitèrent, discutèrent et laissèrent passer l'occasion.

La Trémoïlle vit en face de lui l'armée bretonne sur le versant du coteau : l'avant-garde ou la gauche commandée par le maréchal de Rieux, appuyée au bois d'Usel ; le centre ou corps de bataille, sous les ordres de d'Albret, déployé sur la lande, à droite, dans la direction de Haute-Sève, couvrant son flanc droit du charroi de l'artillerie ; la cavalerie par détachements sur les ailes, prête à se porter où besoin serait ; l'arrière-garde, formant réserve et comptant moins de combattants que de vivandiers et de valets.

Le général ne perd pas de temps ; il divise son armée en trois corps : l'avant-garde, formant la droite, est commandée par Adrien de l'Hospital « vieil capitaine français ; » l'arrière-garde, formant réserve, par le sire de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne ; lui-même prend le commandement du centre, ayant pour lieutenant Jacobo Galiota, habile capitaine napolitain. Il eut le temps de faire creuser une tranchée devant son artillerie, et le combat s'engagea par une décharge générale des canons des deux armées qui causa de grands ravages de part et d'autre.

Après cette première décharge, les armées marchèrent l'une vers l'autre : l'avant-garde des Bretons s'avança « en pointe » contre l'ennemi ; la droite des Français se porta en masse contre elle ; Rieux « soutient le faix très vertueusement ; » le centre des Bretons s'ébranle alors pour soutenir le choc ; la mêlée devient générale et fort rude ; les corps pleuvent, le sang coule ; *les archers anglais montrent une grande intrépidité* ; les Bretons crient : Saint Samson ! Saint Samson ! Les Suisses répondent : Saint Lau ! Saint Lau ! Devant l'assaut furieux des Bretons, les Français reculent de cent pas.

Mais une fausse manœuvre se produit dans le mouvement du centre breton : le capitaine Blair, ou Beler, chef des auxiliaires Allemands, pour se mettre à l'abri des boulets de l'artillerie française qui tirait encore quelques coups, descend trop tôt la pente menant au ruisseau de Riquelon, ce qui produit un angle, ou pli, une brisure dans la ligne bretonne qui se trouve « ployée comme en croissant ».

Galiota aperçoit ce point faible, et, au moment où les Français se voyaient sur leur droite si rudement repoussés, il crie à La Trémoïlle : « Donnons plus bas ! » Aussitôt Galiota, qui avait

Digitized by Google

médité son plan hardi, s'élance avec une troupe d'élite de 400 cavaliers bardés de fer « en l'endroit du ply » contre les Allemands ; il tombe mortellement blessé ; mais, malgré une énergique résistance, sa troupe parvient à percer cette légion sans appui.

La cavalerie bretonne, postée sur les ailes, aurait dû arrêter cette trombe humaine et l'empêcher de prendre à dos l'infanterie ; mais « elle fist très mal son devoir et ne soutinst point », en sorte qu'elle découvrit les gens de pied.

Les cavaliers de Galiota se jettent sur l'artillerie, tuent les soldats ; ils courent à l'arrière-garde, tombent sur les vivandiers et les valets, portent partout le désordre et la mort. Les troupes françaises à leur tour pénètrent vivement par la brèche ouverte, prennent à revers le corps de bataille, puis la gauche des Bretons ; assaillis de dos et de face, ceux-ci faiblissent et se débandent ; bientôt c'est la déroute !

Alors ce fut un carnage... *les 2000 archers portant la croix rouge se firent tuer* jusqu'au dernier ; du côté des Bretons, 5 à 6000 hommes *gisaient sur le sol, et, parmi eux*, le prince de Léon, âgé de 18 ans..., *le comte de Scales, chef des Anglais, etc.* Telle a été, d'après M. Pocquet du Haut Jussé, cette mémorable bataille de Saint-Aubin-du-Cormier dont les résultats furent si considérables. Si elle fut néfaste pour la Bretagne en tant que puissance indépendante, elle n'en fut pas moins glorieuse pour plusieurs des corps qui y combattirent sous le drapeau breton, entr'autres pour les archers Anglais et leur vaillant chef, Edouard Wydeville, dont nous venons de voir la grande intrépidité et la mort héroïque en cette journée. En ce qui concerne d'ailleurs la troupe anglaise, il convient, pour compléter le récit de la bataille, d'ajouter un détail que nous devons à la chronique du chanoine Jean de Molinet. Ce détail est relatif à la place exacte où combattirent et tombèrent les insulaires de Wight. « *Le seigneur de Scales avec bon nombre d'Anglais* », lisons-nous dans cette chronique, « *demourèrent morts sur la place aûprès d'un bois nommé Selp.* » Or, d'après M. Pocquet du Haut-Jussé qui, en sa qualité de Rennais, connaît bien Saint-Aubin-du-Cormier et les environs, le bois nommé Selp ne peut être autre que le bois d'Usel dont le nom aura été un peu défiguré par la dure prononciation des soldats allemands et flamands ayant combattu à Saint-Aubin-du-Cormier et desquels,

Digitized by Google

après leur retour dans leur pays, Jean de Molinet, écrivant à Valenciennes ses chroniques dix ans environ après l'événement, aura appris ce détail topographique.

Un autre détail, d'un mélancolique intérêt, doit ici prendre place. Quinze jours après son importante victoire du 28 juillet, La Trémoïlle recevait la capitulation de cette même ville de Saint-Malo, où, comme on s'en souvient, nos Anglais étaient débarqués dans les derniers jours de mai. Un des articles de la capitulation portait que « tous les biens, navires, armes, monstures, et aultres choses quelconques du feu seigneur de Scalles estant de présent en ladite ville et au port et rade d'icelle sont et demourront à la volonté de mondit seigneur de La Trémoïlle (1) ». Certes, en prenant terre quelques mois auparavant sur la côte bretonne, et en y laissant, pour s'enfoncer dans l'intérieur du pays, leurs navires et bagages, Wydeville et ses compagnons ne se doutaient pas qu'ils les abandonnaient pour toujours et que le général en chef des Français en disposerait un jour à sa guise !

Cependant la nouvelle de l'issue, si funeste au point de vue anglais, de la journée de Saint-Aubin-du-Cormier était parvenue en Angleterre, à Londres comme à l'île de Wight. A Londres, le peuple, irrité plus que jamais contre la France, demandait à grands cris une prompte intervention qui ne devait du reste pas tarder à se produire. Mais Henri VII, toujours attaché à sa politique de conciliation et d'atermoiements, n'en persista pas moins, pendant quelque temps, à continuer, autant qu'il dépendait de lui, ses relations amicales avec Charles VIII. Il avait envoyé dans les premiers jours d'août au roi de France un de ses hommes de confiance, appelé Jehan Bon, pour lui annoncer ce qui était arrivé, selon ses prévisions, d'ailleurs, au capitaine de Wight et à sa troupe, et désavouer une fois de plus la malencontreuse expédition faite contre son gré (2). Le messager du souverain anglais, débarqué probablement sur nos côtes vers le milieu d'août, dut atteindre Charles VIII au moment où ce prince, après avoir signé le traité du Verger, allait s'établir pour une dizaine de jour au manoir de la Roche-Talbot, près de Sablé, dans le Maine. C'est là en tous cas que le roi de France accorda audience

(1) *Correspondance de Charles VIII*, p. 462.

(2) Voir ci-dessous la lettre de Charles VIII à Henri VII.

Digitized by Google

à Jehan Bon et lui donna sa réponse à transmettre à son maître. Cette réponse, dont l'original se trouve aux archives de Londres, a été publiée il y a quelques années dans les *Lettres de Charles VIII*, mais vaut la peine d'être reproduite dans notre étude où elle a sa place tout indiquée. Elle fait pour ainsi dire le pendant à la lettre de Henri VII que nous avons citée plus haut :

« *La Roche-Talbot, 29 août 1488.*

Très hault et très puissant prince, nostre très cher et très amé cousin, nous avons reçu les lettres que par nostre cher et bien amé Jehan Bon, porteur d'icelles, nous avez escriptes, et par luy avons sceu de voz bonnes nouvelles, dont, si très fort que faire pouvons, vous remercions, aussi de ce que par vosd. lettres nous faictes sçavoir touchant feu seigneur Edouard de Wideville, qui se disoit seigneur de Scalles. Car, comme vous avons escript par Jarretière, lequel aviez envoyé devers nous pour ceste cause, nous savons certainement que l'allée dud. feu de Scalles et de voz subjectz qu'il avoit menez avecques luy en Bretaigne estoit sans nostre sceu et congé et à vostre très grant desplaisance par amour de nous, et n'y avons faict nulle doubte. Au sourplus, depuis que vous avons dernièrement escript, par l'aide de Dieu et le service de noz bons et loyaulx subjectz, nous avons gaigné la bataille contre les Bretons et noz autres rebelles subjectz ; aussi les villes et places de Dynan et Sainct-Malo ont été mises en nostre obéissance. Et nonobstant toutes ces choses, avons fait paix avecques nostre cousin le duc de Bretaigne, combien que, se nous eussions voulu, il estoit bien en nous de mectre en noz mains le demourant dud. pays de Bretaigne, et les places d'icelluy, mais il nous souffisoit seulement d'assurer pour le temps advenir le droit que nous y prétendons et en chasser noz rebelles subjectz qui se (y) estoient rettirez, ainsi que le tout avons chargé aud Jehan Bon vous dire plus au long. Et s'il est chose que puissions faire pour vous, en le nous faisant sçavoir, l'accomplirons de très bon cueur.

Très hault et très puissant prince, nostre très cher et amé cousin, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde.

CHARLES
PARENT.

Digitized by Google

A très hault et très puissant prince, nostre très cher et très amé cousin le Roy d'Angleterre (1).

Tandis que l'Angleterre, à la suite de la journée de Saint-Aubin, criait vengeance et que son roi n'en continuait pas moins auprès de Charles VIII ses pacifiques protestations, la consternation régnait à l'île de Wight où, si l'on en croit la tradition, un jeune garçon, seul survivant de tout le corps expéditionnaire, serait venu apporter la fatale nouvelle. Vraie ou fausse, il y avait dans cette tradition un trop beau motif de poésie pour que M. Percy Stone n'essayât pas de s'en inspirer, et c'est ce qu'il a fait dans son poème avec un succès que nous ne saurions trop reconnaître :

Les jours d'été sont venus et sont passés ;
Les moissons ont été ramassées ;
Mais aucune nouvelle n'est parvenue de cette troupe d'insulaires
Qui mit à la voile si joyeuse en quittant le rivage de Sainte-Hélène
Pour soutenir victorieusement la cause de Wydeville.

Il y a pourtant un jeune garçon sur ce même rivage de Sainte-Hélène.
Récemment débarqué ;
Son visage est blême ; ses yeux sont hagards ;
Il se contente de regarder fixement quand on lui demande
Qui il est et d'où il vient.

A la fin seulement il se décide à répondre ;
Mais ses paroles sont basses et faibles :
« Le temps est loin où nous nous embarquâmes ici
Au son de la trompette et sous les acclamations du départ ;
Où m'appelle Diccon Cheke.

Or voulez-vous savoir, vous femmes de Wight,
Ce que sont devenus vos fils et vos maris ?
Ils gisent tous jusqu'au dernier sous les murs de Saint-Aubin,
Auprès de ce bois sombre et sinistre où crient les oiseaux de nuit,
Et ils m'ont laissé seul !

Ainsi, c'était pour pouvoir personnifier dans Diccon Cheke de Mottiston l'unique survivant du désastre de Saint-Aubin que M. Percy Stone nous avait présenté ce personnage au début de son poème : idée assurément des plus heureuses ! Du reste rien ne saurait surpasser comme puissance et profondeur

(1) Cette lettre, dont l'original est conservé aux archives de Londres, dans les State papers, a été publiée par P. Pelicier, dans ses lettres missives de Charles VIII.

Digitized by Google

de mélancolie les strophes que nous venons de citer et où le poète nous représente d'une façon si pathétique le jeune homme dont il s'agit apparaissant tout à coup, sur le rivage de Sainte-Hélène, aux femmes de l'île de Wight, alors qu'elles sont en train de se lamenter sur l'absence prolongée de leurs fils et de leurs maris.

Mais écoutons Diccon Cheke, ou plutôt le poète moderne, faire le récit poétique de l'expédition depuis le départ de Sainte-Hélène jusqu'à et y compris la journée de Saint-Aubin. Voici d'abord les strophes où est racontée l'expédition proprement dite ainsi que les préludes de la bataille :

Nous quittâmes l'île de Wight secondés par un vent favorable ;
Le cœur de chacun de nous battait avec violence
Au récit des exploits qu'au temps passé
Nos ayeux accomplirent à Azincourt,
Et tandis que la côte bretonne se dressait tout près de nous.

Nous abordâmes à l'endroit où la Rance aux flots argentés
Se jette dans la baie de Saint-Malo ;
Nous campâmes le matin suivant à Andouillé
Anglais confondus avec les Bretons,
Et notre bataillon y fut passé en revue.

En France on redoutait la valeur anglaise ;
Pour nous rendre encore plus redoutables,
On joignit à nos hommes de Wight,
Afin de les faire paraître beaucoup plus nombreux,
Seize centaines de Bretons.

On donna à ces fantassins déguisés en Anglais
La veste de cuir avec la croix rouge ;
On les plaça avec nous à l'avant-garde,
Rudes Bretons mêlés aux Anglais ;
Et ce fut pour notre malheur.

Chateaubriand conduisait la réserve ;
C'est là que fut notre côté faible ;
L'avant-garde était commandée par de Rieux ;
Les rangs se pressaient dans un ordre parfait,
Et le corps de bataille avait pour chef d'Albret.

Trois jours s'étaient écoulés quand on apprit
Que l'ennemi avait emporté Fougères ;
Et que ses fantassins et ses cavaliers s'approchaient
De la plaine où s'élève la ville de Saint-Aubin
Pour y attendre notre attaque.

Digitized by Google

Pleins de joie nous quittâmes notre camp,
Puis marchâmes en avant jusqu'à ce que devant nos yeux,
Adossée à un vieux bois sombre,
L'armée française apparut rangée en bataille,
Immense en comparaison de notre petit nombre.

Tout d'abord dix vaillants chevaliers s'avancèrent à cheval
Pour observer nos forces et nos dispositions ;
Puis bientôt à grands cris et au son de la trompette
Leur armée toute entière — un vaste front de bataille —
Se rua sur nous comme un ouragan.

Ce récit, où les beaux vers ne manquent pas, serait, comme on a pu en juger, assez exact au point de vue de la vérité historique sans la singulière licence poétique prise par l'auteur de réduire à vingt-quatre heures les deux mois et plus qui s'étaient écoulés entre le débarquement des Anglais à Saint-Malo et la revue d'Audouillé. Mais, n'importe ! Il est incontestable que cette partie du poème contient, elle aussi, de belles strophes, les deux dernières surtout. L'apparition soudaine de l'armée française, adossée au vieux bois sombre d'Usel, puis l'élan de cette même armée qui toute entière, vaste front de bataille ! se rue sur les Bretons comme un ouragan, sont deux magnifiques images, d'autant plus émouvantes, qu'il n'y a pas là de fiction poétique, mais la réalité même des faits avec toute leur couleur locale et toute leur sombre poésie !

Après avoir ainsi retracé les principales péripéties de l'expédition, Diccon Cheke arrive au récit de la bataille elle-même, de la terrible bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et ici nous n'avons que des éloges à donner à M. Percy Stone, tant la description qu'il nous en donne est d'un bout à l'autre à la hauteur d'un si grave et si pathétique événement !

Wydeville a parcouru nos rangs ;
Son cheval est tout blanc d'écume ;
Il nous crie : « Que saint Georges soit notre cri de ralliement ;
Et, partout où vous verrez flotter ma bannière,
Hommes de Wight, frappez juste ».

Protégés par leurs canons dont les coups résonnaient fréquents et terribles,
Ils chargèrent sur notre avant-garde ;
Mais nous les repoussâmes comme nos falaises de Wight
Repoussent la tempête par une nuit d'hiver ;
Tel fut le début de la bataille.

Digitized by Google

Négligeant alors notre front, ils se portèrent
Contre celui du corps de bataille ;
Ils rompirent, hélas ! les lances bretonnes
Qui devant la chevalerie de France
Tombèrent en cette fatale journée !

Ils attaquèrent le corps de bataille
En présence de d'Albret qui le commandait ;
La chevalerie bretonne recula
Ce jour-là devant les chevaliers français ;
Ce fut vraiment une déroute !

Alors, sous le coup de la panique, l'arrière-garde fit volte-face,
Et s'enfuit sans avoir combattu,
Et pour la seconde fois le torrent de la bataille
Se précipita autour de l'éminence où nous nous tenions
Et vint se rompre contre nos lances.

« Tenez ferme, tenez ferme, ô Bretons,
Et pensez à la Croix que vous portez sur vos poitrines,
A cette croix glorieuse », criait notre capitaine,
« Qui assure toujours la victoire à ceux qui la portent ;
Tenez ferme et restez sans peur !

Hélas ! la Croix d'Angleterre ne suffit pas pour donner
Tout ce qui fait la bravoure anglaise ;
Comme de timides cerfs ne sachant où ils vont,
Ils hésitèrent, se tournèrent, et nous fûmes laissés.
Seuls en face des Français.

C'est ainsi que nous vîmes la lance bretonne
Renversée comme un roseau brisé ;
L'heure était arrivée pour nous autres hommes de Wight de montrer,
En nous précipitant au plus fort de la mêlée,
Que nous étions vraiment des hommes.

Déjà Wydeville a son casque fendu ;
Son armure est terriblement bosselée ;
Mais toujours nous l'entendons crier à haute voix :
« Courage, robustes fermiers de l'île ;
Nous allons une fois de plus remporter la victoire ».

Aussitôt chacun de nous jette loin de lui son arc désormais inutile,
Et sort du fourreau sa fidèle épée ;
Chacun frappe d'estoc et de taille aussi fort qu'il peut,
Et tout autour de lui dans la terrible mêlée
Trace un cercle de sang.

Digitized by Google

Alors Lisle s'affaissa avec une blessure béante,
Et Mewys tomba sur son cadavre ;
Alors Oglander et Roucley périrent,
Puis Popham et Bremshet, l'un à côté de l'autre,
Puis Hocket et Bruteneil.

« Courage ! Courage ! mes insulaires »,
Criait toujours le noble Wydeville.
Ah ! comme il se battit ! Enfin, grièvement blessé,
Notre capitaine tomba pour ne plus se relever ;
Il expira entre mes bras.

De toute cette vaillante troupe venue de l'île de Wight,
Qui refusa de tourner le dos à l'ennemi,
De ces quarante chevaliers ou écuyers
De ces quatre cents robustes fermiers,
Un seul est revenu, et c'est moi !

Mais sans cesse à mes oreilles retentit
Le cri de notre capitaine,
Et toujours je crois le voir, baigné dans son sang,
Sur le champ de bataille piétiné
Tomber tout d'un coup pour mourir !

. . . . . .

Et maintenant malheur, malheur, femmes de Wight ;
Unissons tous ensemble nos lamentations ;
Pleurez ces vaillants héros, vos maris et vos fils,
Qui moururent pour soutenir la cause de Vydewille,
Dans la lointaine Bretagne !

Telle est l'admirable description de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier par laquelle M. Percy Stone termine son beau poème, description où les éclairs de la plus sublime poésie brillent à chaque strophe, et qu'il suffit de lire, même au travers d'une traduction, pour se sentir ému jusqu'au plus profond de l'âme. Nous n'essayerons donc point d'en faire ressortir ici les nombreuses beautés ; tout ce que nous dirions serait inférieur au sentiment que nous éprouvons chaque fois que nous relisons ce morceau.

Marquis de Beauchesne.

Digitized by Google

ESSAI GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE EDER

Parmi les familles ayant occupé un rang considérable à la Cour des Ducs de Bretagne au XVe siècle, il n'en est peut être pas une à avoir joué un rôle aussi important que celle des Eder. Son nom se retrouve pour ainsi dire à chaque page de notre histoire et cependant sa généalogie était peu connue. Eteinte avant la Réformation de 1668, ses archives étaient passées par suite d'alliances dans différentes familles qui, sans doute, n'y avaient pas attaché d'importance et les renseignements précis à son sujet faisaient complètement défaut.

Plusieurs auteurs cependant s'en étaient occupés; on trouve en effet à la Bibliothèque nationale dans le volume 125 du Cabinet d'Hozier, actuellement fonds français n° 31.006, deux fragments généalogiques concernant les Eder, dont l'un est de Guy Autret, seigneur de Missirien et l'autre d'un auteur inconnu; mais ces deux fragments contradictoires et remplis d'inexactitudes pour la période antérieure au XVIe siècle étaient plutôt faits pour induire en erreur que pour apporter des éclaircissements. Les généalogistes qui les avaient dressés ne semblent pas avoir eu de documents à leur disposition et paraissent avoir composé leur travail uniquement de mémoire; les alliances qu'ils citent ont bien été contractées par des Eder, mais le plus souvent par d'autres membres que ceux auxquels elles sont attribuées. A une époque plus rapprochée de nous. Bizeul, utilisant des notes prises par lui dans les Archives de Coislin (1), *avait publié dans la biographie bretonne de Levot un article intéressant et consciencieux sur cette famille; mais cet article, comme il le reconnaissait lui-même, était très incomplet.*

(1) Actuellement aux Archives de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Travaillant depuis plusieurs années à une notice sur les Eder, que je comptais faire paraître à la suite de la généalogie de ma famille, je suis arrivé à établir, non pas une généalogie complète de cette vieille race, je ne me fais à ce sujet aucune illusion, mais une filiation exacte depuis le XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe. Etant donné l'intérêt tout particulier que présentent les Eder pour l'Histoire de Bretagne, je me suis décidé à publier dès maintenant l'Essai généalogique qui suivra.

ORIGINE ET ARMOIRIES

La famille Eder apparaît pour la première fois dans la paroisse de Missillac au diocèse de Nantes, près de l'embouchure de la Vilaine; elle y possédait dès le XIVe siècle la seigneurie de la Haye appelée aussi la Haye-Eder et c'est non loin de là, à Guérande, que son premier auteur connu Guillaume Eder, conseiller du Duc, signa le fameux traité du 12 avril 1365; vers la même époque elle avait aussi des possessions dans les paroisses de Maure, Guer et Comblessac, au sud du diocèse de Saint-Malo.

Chercher à remonter plus haut serait se lancer dans le domaine des hypothèses et en matière de généalogies, rien n'est plus dangereux.

Les Eder portent pour armoiries : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 quintefeuilles* (1) *de même, deux en chef et une en pointe* : c'est ainsi qu'elles sont blasonnées dans la plupart des armoriaux bretons. Elles sont énoncées à peu près de la même façon dans une enquête faite le 31 mai 1475 au sujet de prééminences en l'église du Rheu [*Chérin, Vol. 86, Gie Freslon*] et dans un procès-verbal du 23 juillet 1505 des écussons de l'église de Plouagat. [*Vte du Halgouët, Arch. de Tregranteur, p. 147*].

Le sceau de Pierre Eder reproduit au tome I des preuves de Dom Morice, sous le N° CC porte un écusson chargé d'une *fasce* (2) *accompagnée de 3 quintefeuilles ;* l'écu supporté par

(1) Dans les anciens Evêchés de Bretagne, à l'article consacré à Guillaume Eder, évêque de Saint-Brieuc, on a mis des roses au lieu de quintefeuilles; cette erreur est très explicable, les roses et les quintefeuilles ayant à peu près la même forme en blason.

(2) C'est par erreur que la gravure porte des hachures sur la fasce, l'usage des hachures n'étant pas antérieur au XVIIe siècle.

Digitized by Google

deux griffons et surmonté d'un casque de profil ayant pour cimier un léopard posé entre un vol ; légende : S. PIERRES EDER, CHEVA.

L'ancien armorial breton publié en 1894 par le Vte de Pontbriand mentionne à la date de 1412 un sceau de Pierre Eder à peu près semblable au précédent avec cette différence que le cimier, au lieu d'être un léopard entre un vol, est une aigle naissante ; mais cette aigle naissante ne serait-elle pas le léopard entre les deux ailes du vol qui aurait été mal reproduit ?

Suivant Potier de Courcy, la devise des Eder serait : LIBERTAS.

PERSONNAGES NON RATTACHÉS

RAOUL EDER, Chanoine prébendé de Guérande qui, par échanges, eut pour remplaçant le 31 janvier 1391 Guillaume Eder. [*Annales de Bretagne, 1904, Vol, XIX, p. 519*].

RAOULLET EDER, Ecuyer et Conseiller du Duc, argentier, trésorier et Receveur Général du Duché, Président de la Chambre des Comptes et Capitaine du château de Lisle, était très vraisemblablement fils de Guillaume et frère de Pierre comme semblent l'indiquer les grands emplois qu'il remplit à la Cour, mais puisqu'il n'existe aucun acte filiatif le concernant, j'ai préféré le mentionner parmi les personnages non rattachés.

Raoullet Eder reçut du Duc à l'occasion de son prochain mariage une somme de 600 # suivant un mandement du 1er juillet 1406, ainsi que du satin et de la fourrure pour se faire une robe de noces suivant un autre mandement du 14 du même mois, dans lequel il est qualifié Ecuyer du Duc. [*Blanchard, Mandements du Duc Jean V, Nos 311 et 317*].

Raoullet Eder était un des gens du Duc suivant un compte commencé le 27 mars 1409 [*D. Mor., Pr. II, p. 831*] et était argentier du même Prince suivant une quittance du 18 novembre 1409 [*Blanchard, Mandements, N° 1087*]. Il était argentier, trésorier et receveur général du Duché suivant un compte du 7 février 1412 au 1er juillet 1414, et fut retenu comme Président de la Chambre des Comptes de Bretagne le 1er juin 1417. [*D. Mor., Pr. II, p. 875 et 900*].

Raoullet Eder était Conseiller du Duc et Capitaine du château

Digitized by Google

de Lisle, situé en Marzan sur les bords de la Vilaine, comme on peut le voir par un acte du 5 octobre 1420 ; ce fut en cette qualité qu'il fut chargé de la garde de Guillaume de Blois retenu prisonnier après la trahison de ses frères à Chantoceaux. [*id.*, *p. 1051*]. Le 16 octobre 1420 il fut au nombre des seigneurs qui se liguèrent contre les Penthièvre. [*id.*, *p. 1061*].

Raoullet Eder doit sans aucun doute être identifié avec Raoul Eder que l'on trouve comme Membre du Conseil du Duc dans un acte passé à Rennes le 27 août 1421 [*Blanchard, Mandements N° 1505*] et qui fut l'un des exécuteurs testamentaires du Duc François I suivant son testament du 22 janvier 1449. [*Dom. Mor., Pr. II, p. 1520*].

Raoullet Eder avait acquis plusieurs terres de Philipot Bourigan sgr du Pé en 1412. [*Bibl. Nat. fr. 22331 p. 129*] ; son alliance est inconnue et l'on ignore s'il a laissé postérité.

Guillemette Eder, épouse de Robin de la Chasteignerayе, sgr dudit lieu en Avessac. Elle était veuve lorsqu'en 1425 elle fournit un minu en qualité de tutrice de ses enfants [*Bibl. Nat. fr. 22361, p. 401*]. Je serais très porté à croire qu'elle était fille de Pierre, ses descendants, comme nous le verrons dans le courant de cette notice, sont en rapports fréquents avec les descendants de celui-ci.

Le recueil généalogique de Dom Morice que l'on trouve à la Bibliothèque nationale [*Fonds français N° 22349*] contient une curieuse et intéressante généalogie des la Chasteigneraye ; elle paraît véridique à cela près que Guillemette Eder a été remplacé comme seconde femme de Robin de la Chasteigneraye par Marguerite de Vendôme ; en dehors de cette alliance par trop fantaisiste la généalogie paraît exacte.

Robin de la Chasteigneraye était fils aîné de Guischard de la Chasteigneraye, sgr dud. lieu et de Marzan, vivant en 1383 et 1400, et de Marguerite de Roz ; il avait été fait prisonnier par Jean de la Roche auquel il aurait payé une rançon et serait mort en mai 1426. Il avait été l'un des gens d'armes destinés par mandement du 22 octobre 1419 à accompagner en France Richard de Bretagne et avait fait partie des seigneurs qui s'étaient engagés le 22 juin 1420, sous les ordres du Vte de la Bellière, pour délivrer le Duc prisonnier à Chantoceaux. [*D. Mor., Pr. II, p. 1108 et 1011*]. Robin de la Chasteigneraye n'avait pas eu d'enfants de

Digitized by Google

Marguerite Levesque sa première femme, mais de son second mariage avec Guillemette Eder étaient issus une fille et un fils : Marguerite de la Chastéigneraye, femme de Jean de Beaubois et Jean de la Chasteigneraye, sgr dudit lieu, marié, 1° à Jeanne Goheau, fille de Jean, sgr de Saint-Aignan, d'une famille alliée aux Eder et 2° à Marguerite Boutier, fille de Jean, sgr de Chateaudacy.

EONNET EDER obtient une sauvegarde en 1462. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 25*].

JOACHIM EDER est mentionné dans l'extrait suivant des Registres de la Chancellerie : « Adjournement contre Joachim Eder pour cause de maléfice 1480. » [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 602*] ; il est encore cité à la page 1045 du même volume, en 1489, avec les qualifications de Missire et d'Aumonier du Rosec.

YVONNET, BASTARD DE LA HAYE-EDER, âgé de 22 ans, demeurant avec Jehan Eder, sgr de Beaumanoir, est l'un des témoins de l'enquête faite en décembre 1486 au sujet de l'assassinat de ce dernier. [*Arch. de la Loire-Inf. E. 200*].

YVON EDER est mentionnée vers le mois de novembre 1507 dans une évocation du Conseil [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 151*].

MARGUERITE EDER devait être religieuse à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois ; elle fit évoquer le 25 avril 1533, devant le Conseil, Magdeleine de Poix aussi religieuse [*Bibl. Nat. fr. 22318 p. 351 et 851*] ; elle est encore citée vers 1540 dans l'extrait suivant : « Relèvement aux gens du Conseil pour François Boscher à faire preuve de noblesse contre Alizon de Pontbellanger (1), Jehanne Doré, Marguerite Eder et Françoise Pitard [*id., p. 381*].

GUILLAUME EDER est mentionné en 1555 dans trois évocations du Conseil. [*Bibl. Nat. fr., 22318, p. 1005. 1006 et 1012*].

Je crois devoir citer ici d'après le Père Anselme [*Grands officiers de la Couronne. Vol. VII, p. 718*] une NICOLE DE BEAUMANOIR-

(1) Abbesse de St-Sulpice.

Digitized by Google

EDER qui serait mentionnée dans des procédures faites en la cour de Ploërmel contre Jean de Beaumanoir-Eder, son frère, au sujet de son partage et qui aurait épousé OLIVIER, SIRE DE COËTLOGON. Ce dernier, fils d'Amaury, sire de Coëtlogon et de Lucie d'Acigné, est mentionné, avec Jean son fils, parmi les gentilshommes qui accompagnèrent en 1419 le comte d'Etampes, frère du Duc de Bretagne, dans son voyage à Rouen ; il est qualifié sire de Coëtlogon le 16 octobre 1420 et en 1437.

Je fais certaines réserves au sujet de cette Nicole; tout d'abord la forme du nom de Beaumanoir-Eder paraît insolite au XVe siècle ; puis la terre de Beaumanoir ne semble être entrée chez les Eder que par le mariage d'Amaury, sgr de Longle, avec Jehanne de Beaumanoir, c'est-à-dire vers 1430, bien postérieurement par conséquent au mariage de Nicole Eder et d'Olivier de Coëtlogon. Est-ce à dire que cette alliance des Eder et des Coëtlogon soit inventée de toutes pièces? je ne le crois pas, elle paraît vraisemblable, mais les renseignements sur elle font défaut.

FILIATION SUIVIE

I. — GUILLAUME EDER, écuyer, sgr de la Haye, en Missillac ainsi que de différentes terres situées dans les paroisses de Maure, Guer et Comblessac, fut conseiller du duc de Bretagne.

Il signa à Guérande le 12 avril 1365, le traité connu sous le nom de traité de Guérande, conclu entre Jean de Montfort et Jeanne de Bretagne, veuve de Charles de Blois [*D. Mor.*, *Pr. I, p. 1598*], fut témoin le 16 février 1382 d'une fondation faite par le duc de Bretagne à la Chartreuse d'Auray [*D. Mor.*, *Pr. II, p, 446*], faisait partie du Conseil ducal le 4 octobre 1384 [*id. p. 481*], est cité en qualité de conseiller du Duc dans un acte du 31 juillet 1391 relatif à une ambassade en Angleterre [*id.*, *p. 576*], signe comme témoin un acte du 26 janvier 1391 concernant les privilèges du Duché de Bretagne [*id.*, *p. 581*], est nommé comme conseiller du Duc dans un acte du même jour par lequel le Duc donne certaines terres au comte de Penthièvre [*id.*, *p. 585*] et fut l'un des commissaires désignés par le Duc pour faire exécuter le traité de Tours. [*id.*, *p. 588*, *589 et 590*].

Guillaume Eder assista le 15 mars 1385 au contrat de mariage

Digitized by Google

de sa fille Catherine avec Jehan Freslon, sgr de la Freslonnière [*Bibl. Nat.*, *Chérin, vol. 86, Gie Freslon*] et reçut différents aveux et baillées de ses vassaux du pays de la Rochebernard le mardi après la Saint-Michel 1395, le 3 octobre 1396, le 8 novembre 1396, et le 19 juillet 1397 [*Inventaire de Lauvergnac* (1)], il dut mourir peu après cette époque et son fils Pierre était sgr de la Haye-Eder dès le 22 novembre 1401.

Guillaume Eder avait fait des fondations dans la paroisse de Missillac comme le prouve la mention suivante extraite des registres de la Chancellerie, vers le mois de février 1475 : « Guillaume Eder et Pierre Eder, fils dud. Guill°, srs successivement de la Haye-Eder, ont fondé une chapelle en l'église de Missillac et une aud. lieu de la Haye-Eder. » [*Bibl. Nat.*, *fr. 22318*, *p. 43*].

D'une alliance restée inconnue Guillaume Eder laissa au moins quatre enfants :

1° Pierre Eder, qui suit.

2° Guillaume Eder (2), Conseiller du Duc de Bretagne et Evêque de Saint-Brieuc. Il est mentionné comme fils de Guillaume et frère de Jeanne, Dame de Goulaine dans la Généalogie de cette maison par Missirien.

Il fut nommé chanoine prébendé de Guérande par échange avec Raoul Eder le 31 janvier 1391 [*Annales de Bretagne*, *1904*, *vol. XIX*, *p. 519*], fut nommé Recteur de Saint-Dolay, le 26 juillet 1396 [*id.*, *p. 525*] est mentionné comme témoin d'un acte du Duc le 8 août 1407 [*D. Mor. Pr. II*, *p. 810*], faisait partie du Conseil du Duc, le 6 janvier 1408 [*id. p. 1179*], recevait en cette qualité 200 ℔ de gages par an vers 1423 et 1426 et était Doyen de Nantes à cette époque [*id. p. 1194 et 1195*].

Guillaume Eder fut pourvu le 15 mars 1428 de l'Evêché de Saint-Brieuc, assista au Concile provincial tenu à Nantes le 23 avril 1430 et fit son testament le 24 décembre de la même année par lequel il faisait une fondation de messes dans son église [*D. Mor.*, *Hist. II*, *p. LXXI*]. Il mourut le 23 décembre 1431 et fut inhumé dans la Cathédrale de Saint-Brieuc comme le prouve l'extrait suivant de l'itinéraire de Dubuisson-Aube-

(1) Une copie de ce curieux inventaire nous a été communiquée par le Cte René de Laigue.

(2) C'est évidemment sans aucun fondement que les anciens Evêchés le font naître au Leslay près Quintin.

Digitized by Google

nay (1) : « en la chapelle Notre-Dame de la Cherche..... dans la paroy australe (se trouve) une labbe ou sépulture élevée dans un arceau, la lame du tombeau gravée d'une effigie épiscopale, et la légende ainsy : *Hic jacet bo. me.* G (bonæ memoriæ Guillelmus) *Eder epūs Briocen, qui obiit XXIII die decembris anno Domini MCCCXXXI. Orate pro eo.* Ses armes, qui sont de Beaumanoir-Eder, y sont en sculpture, et en blason ès-vitres : de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 roses aussi d'argent, 2 en chef et une en pointe. »

3° Catherine Eder mariée par contrat du 15 mars 1385 à Jehan Freslon, écuyer, sgr de la Freslonnière et du Boisbriant, en la paroisse du Rheu, Evêché de Rennes comme le prouve l'extrait suivant : « Contrat de mariage passé sous le sceau « des contrats de la Cour de Rennes le 15 mars 1385 entre « Jehan Freslon et Katherine Eder, fille de Guillaume Eder, « ils furent assistés le futur époux de sa mère et la future de « son père, qui lui constitua ou promit en mariage pour ses « droits paternels et maternels 40 ℔ de rente dont il s'engagea « à faire l'assiette es paroisses de Combleczac ou de Maurre, « à son choix, et de suite en cas d'insuffisance en celle de Guer, « il lui donna en outre 250 francs d'or bons et suffisants. La « mère du futur lui promit de ne faire donnaison ni aliénacion « de ses héritages fors pour le salut de son âme que de son « consentement. Il fut aussi convenu que lesdits futurs époux, « leurs gens et famille demoureraient avec elle tout comme « leur plairoit, et qu' (au cas) où ils voudroient en départir, « ils jouiroient, à compter du jour de leur département, de « toute la terre, rentes et revenus qui furent au père dud. fu- « tur qu'elle tenoit en doaire, auquel dès à présentelle renonça. « Ce contrat signé, passé oudit jour, desdiz Guillaume Eder et « Jehan Freslon. P. Mauvoisin, — (*de suite sont écrits ces mots*) « Item passé de ladite Perronnelle (2), le cinquième jour de « may l'an mil CCCIIII^{xx} et six (1386) signé P. Mauvoisin et « scellé sur double queue de parchemin de quatre sceaux « perdus ; l'un le scel de lad. cour, l'autre dudit Guillaume « Eder, le troisième de Monsieur Amaury de Fontenay pour « ledit Jehan Freslon et le dernier de Jehan de la Roche pour « ladite Perronnelle, à leur requeste. » [*Bibl. Nat.*, *Chérin*, *Vol. 86*, *G^{le} Freslon*].

(1) Publié par le Cte de Berthou pour la Société des Bibliophiles Bretons.

(2) Perronnelle d'Orezon, D^{e} dudit lieu en Chartres, près Rennes, mère de Jehan Freslon.

Digitized by Google

L'arrêt de maintenue de la famille de Freslon du 12 octobre 1668 mentionne des lettres de Jehan, Duc de Bretagne et de Guy, Comte de Laval des 7 octobre 1430 et 19 février 1412 justifiant que Jehan Freslon avait épousé Damoiselle Catherine Eder, sœur de noble homme Monsieur Pierre Eder, Chancelier de Bretagne et Chambellan du Duc. [*Bibl. Nat. Carrés d'Hozier. Vol. 275*].

Jehan Freslon fournit l'aveu de la seigneurie de la Freslonnière le 20 mai 1397 [*Arch. de la Loire-Inf. B. 2118*] et comparut aux Réformations de la paroisse du Rheu les 19 janvier 1427 et 25 juillet 1440. Il mourut le 12 mars 1443 suivant un aveu de la Freslonnière fourni par son fils Guillaume le 28 janvier 1445. [*Arch. Loire-Inf. B. 2118*].

La date de la mort de Catherine Eder est ignorée, on voit par une enquête faite le 31 mai 1475 à la requête de Jehan Freslon, sgr de la Freslonnière, son petit fils, qu'elle et son mari furent enterrés dans l'église du Rheu « en la chapelle de « la Freslonnière fondée par les anciens seigneurs dudit lieu « et que leurs armes avaient toujours été vues peintes es « vitres de lad. chapelle, les armes de la Freslonnière étant « d'argent à seix sindayes (1) d'azur et une fesse de gueules « et celles de la Haye-Eder de gueules à trois quintefeuilles « d'argent et une fesse de même. » [*Bibl. Nat., Chérin. Vol. 86, Gle Freslon*].

Du mariage de Jehan Freslon et de Catherine Eder sont issus, outre très probablement Bertrand Freslon que l'on trouve en 1432 comme écuyer du Duc au siège de Pouancé, cinq enfants qui suivent : 1° Guillaume Freslon, éc. sgr de la Freslonnière et du Boisbriant, mort le 25 juin 1460, écuyer du Duc de Bretagne dès 1412, ambassadeur en France en 1430, enrolé en 1420 avec ses beaux-frères Pierre le Sénéchal, sgr de la Valette et Jehan Chouan, sgr de la Ville-du-Bois, dans la compagnie d'hommes d'armes du Vicomte de la Bellière pour délivrer le Duc prisonnier à Chantoceaux et marié par contrat du 21 février 1408 à Jehanne Pinot, De du Chesnay, fille unique de Michel, sgr du Chesnay et de la Bretonnais, et de Catherine Havart, dont postérité existante. — 2° Alain Freslon, prêtre, Recteur de Betton en 1451. — 3° Marie Freslon mariée en 1408 à Pierre le Sénéchal sgr de la Valette et de la Villebenoist. — 4° Jehanne Freslon, mariée le 18 mars 1415 à Jehan

(1) Sans doute mot mal lu par Chérin et probablement pindayes, vieux mot signifiant pensées, par confusion avec les ancolies.

Digitized by Google

Chouan, sgr de la Ville-du-Bois. — 5° Perrine Freslon, mariée le 10 février 1414 à Jehan de St-Pern, sgr de Cohan. [*Gle Freslon*].

4° Jehanne Eder mariée à Jehan, sire de Goulaine, fils d'autre Jehan, sire de Goulaine, et de Jehanne de Rames. Voici ce que dit à ce sujet une généalogie (1) de la Maison de Goulaine composée au XVIIe siècle par Guy Autret, sgr de Missirien qui avait eu entre les mains les archives de cette famille : « Jean, sgr de Goulaine et de la Tour-Gasselin est qualifié « par la plus part des actes sire de Goulaine. Il vivait aux « années 1400, 1410, 1417, 1422 et ne mourut que l'an 1428 « ayant survescu aultre Jean de Goulaine son fils de trois ou « quatre ans. Il rendit plusieurs services au Duc Jean sixme « duquel il receut plusieurs gratifications, comme font foy les « actes qui sont aux Archives de Goulaine. Son mariage fut « contracté dès l'an 1389 avec Jeanne Eder, fille de Mes- « sire Guillaume Eder, sgr de la Haye, frère (lire père) du « tant renommé Messire Pierre Eder, Chevalier, sgr de « la Haye, Chambellan et Ministre d'Estat du Duc Jean VI « et gouverneur de ses enfants et encore sœur de Guillaume « Eder, Evêque de Saint-Brieuc. Ladite Eder vécut en viduité « de longues années et est dénommée en des actes de l'an « 1446. Elle laissa nombre d'enfants ; » parmi ceux-ci : 1° Jean de Goulaine, sgr de la Hardouinière, écuyer du Duc en 1412, marié à Héliette de Polhoy dont entre autres : Gilles de Goulaine, tige de la branche de Laudouinière actuellement existante, et Marie de Goulaine mariée le 13 août 1430 à Jean Goheau, sgr de St-Aignan dont Pierre Goheau, sgr de St-Aignan, époux de Marie Eder ; 2° Edouard de Goulaine, sgr de la Berrière, marié en secondes noces à Aimée Pantin, fille du sgr de la Hamelinière, dont une fille unique, Marguerite de Goulaine femme de Guillaume de Sesmaisons et mère de Jacques de Sesmaisons, sgr dudit lieu marié le 20 août 1512 à Anne Eder.

II. — Pierre Eder, chevalier, sgr de La Haye et de Plouagat, chambellan, maître d'hôtel, conseiller et principal ministre du Duc de Bretagne, gouverneur du comte de Montfort, Prince héritier de Bretagne, gouverneur du château de Sucinio, etc. Il fut l'un des hommes d'état bretons les plus importants du XVe siècle et mourut le 8 juin 1446.

(1) Une copie du XIXe siècle de cette généalogie existe à la Biblothèque de Nantes.

Digitized by Google

En 1402, Pierre Eder accompagna à Paris le Duc Jean qui entrait dans sa treizième année; le Duc de Bourgogne, nommé régent du Duché de Bretagne, tenait à avoir ce Prince sous sa main et Pierre Eder ne tarda pas à être renvoyé ainsi que les autres gentilshommes de la suite du Duc; il reçut pour son retour la somme de vingt écus. [*D. Mor., Hist. I, p. 432 et Pr. II, p. 710.*]

Le 12 juin 1404 il fut témoin du serment fait au Roi de France par le duc Jean à l'hôtel de Saint-Paul à Paris et était chevalier dès cette époque [*D. Mor., Pr. II, p. 735*]; le 3 juin 1409 il reçoit une gratification du Duc qui le qualifie son bien-amé et féal Chevalier et Chambellan [*Blanchard, Mandements du duc Jean V, n° 1069*]; le 19 juillet 1412 il assiste comme témoin au contrat de mariage de Charles, fils aîné du Duc de Bourbon avec Anne, Princesse de Bretagne. [*D. Mor., Pr. II, p. 873*].

Par acte du 19 février 1412, le Duc lui donna pouvoir et licence, ainsi que pour ses hoirs, d'avoir garennes deffensables à conilz, lièvres, perdriz, fesans et autres volatures en ses herbergemens, demeures et appartenances de la Haye et en ses terres, fiefs et seignouries qu'il avait es villages d'Averac, de la Rivière et de Breveran et leurs appartenances, celles choses situées et assises en la paroisse de Missillac en l'évêché de Nantes. [*Blanchard, Mandements du duc Jean V, n° 2.656*].

Messire Pierre Eder, chevalier, chambellan et maître d'hôtel du Duc prit possession au nom de ce Prince le 15 novembre 1415 de la ville de Saint-Malo alors au roi de France, en vertu de la procuration que le Duc lui avait donnée dix jours auparavant. [*D. Mor., Hist. I., p. 459*].

Messire Pierre Eder, capitaine de Suceniou, est mentionné dans une réformation des ordonnances du Duc en qualité de bouche à cour, c'est-à-dire ayant le droit d'être nourri à la cour quand le Duc le mande pour son service, tant pour lui que pour un gentilhomme de sa suite, sans autres gages que le profit de sa capitainerie, vers 1417. [*D. Mor., Pr. II, p. 896*]. Vers la même époque il est mentionné comme maître d'hôtel du Duc aux appointements de 100 # par an. [*id., p. 897*].

Il est cité comme conseiller du Duc dans des lettres d'anoblissement de terre accordées le 23 juillet 1417 à Pierre Ivette, secrétaire du Duc. [*id., p. 951*].

Messire Pierre Eder, maistre d'hôtel, reçut 35 # pour avoir ac-

Digitized by Google

compagné le Duc dans le voyage qu'il fit à Rouen aux mois de février et de mars 1418 pour aller voir le roi d'Angleterre [*id.*, *p. 978*] ; en quittant Rouen en 1419, le Duc l'envoya en ambassade vers le Dauphin pour lui rendre compte de sa négociation avec le roi d'Angleterre et lui donna pour cela une gratification de 140 ₶. [*D. Mor.*, *Hist. I, p. 468 et Pr. II, p 981 et 982*].

Messire Pierre Eder fut, en février 1419, fait prisonnier avec le Duc par les Penthièvre au château de Chantoceaux. [*D. Mor.*, *Hist. I, p. 474 et Pr. II, p. 999, 1072, 1075 et 1076*]. Marguerite de Penthièvre l'y retint comme prisonnier et lorsque les partisans du duc Jean V vinrent mettre le siège devant Chantoceaux, elle le fit enfermer avec Jean de Kermellec, autre conseiller du Duc, dans la tour la plus exposée aux batteries des assiégeants afin de les faire périr de la main de ceux qui combattaient pour les délivrer [*D. Mor.*, *Hist. I, p. 478 et 479*].

Messire Pierre Eder, chevalier, chambellan du Duc, fut créé par celui-ci gouverneur du comte de Montfort, son fils, ainsi que de son pays de Bretagne à l'exclusion de Richard, frère dudit Duc, par lettres données à Nantes le 28 novembre 1422, le Duc étant sur le point d'accomplir un voyage. [*Bibl. Nat. fr. 22361, p. 458*].

Par acte du 12 janvier 1422 donné à Montfort, le Duc donna à son bien amé et féal chevalier Messire Pierre Eder, son chambellan et maistre de son hôtel, pour le récompenser et l'indemniser d'avoir été fait prisonnier par les Penthièvre à Chantoceaux, les terres, rentes et revenus, jurisdiction, seigneurie et obéissance qu'Olivier de Blois et sa mère souloient avoir et tenir et qui leur appartenoient en la paroisse de Plouagat, le tout pour le tout sans aucune chose en réserver, et avec ce, tout et tel droit d'hommage, revenus, jurisdiction, seigneurie et obéissance que ledit de Blois et sa mère souloient avoir de Dame Marguerite de la Lande, femme de Guillaume Eder, fils dudit Messire Pierre, et sur les hommes d'icelle Dame par cause des fiefs et tenemens qu'elle avoit en la paroisse de Plouagat.... ladite donation faite aussi en considération des services que ledit Eder rendoit au Duc en qualité de Gouverneur de son très cher et très amé fils le comte de Montfort. [*D. Mor.*, *Pr. II, p. 1129, 1130 et 1131.*]

Messire Pierre Eder fut exécuteur testamentaire de Richard de Bretagne, comte d'Etampes en 1425 [*id.*, *p. 1171*] ; il est mentionné comme recevant une pension du Duc dans un compte com-

Digitized by Google

mencé le 31 octobre 1426, où il est également cité en qualité de chambellan et comme ayant reçu des étrennes du Duc [*id.*, *p. 1222*, *1223 et 1224*]; en janvier 1427 il est capitaine des gendarmes du Duc. [*id.*, *p. 1205*].

Messire Pierre Eder, gouverneur de Françoys, comte de Montfort, fut un des commissaires nommés le 23 janvier 1428, par le duc Jean pour la réformation des finances et de la justice en Bretagne [*id.*, *p. 1217*] ; le 20 août 1431 il assista comme témoin au contrat de mariage de François de Bretagne, comte de Montfort, héritier présomptif de Bretagne, dont il avait été gouverneur, avec Yolande d'Anjou [*id.*, *p. 1240*]; cette même année, il accompagna à Saumur la Reine de Sicile qui allait prier le roi de France de rendre ses bonnes grâces au connétable de Richemont. [*D. Mor.*, *Hist. I*, *p. 514*].

Le 29 décembre 1434 il reçut du Duc trois ou quatre aunes d'écarlate pour avoir travaillé, ainsi que Guillaume Freslon, son neveu, et la femme de ce dernier, au mariage d'Anne de Laval avec le fils du sire de Malestroit et à celui du sire de Molac avec la fille (1) dudit sire de Malestroit. [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 1262*.]

Messire Pierre Eder fut l'un des exécuteurs testamentaires d'Yolande d'Anjou, femme de François de Bretagne, comte de Montfort, suivant son testament fait à Vannes le 15 juillet 1440 [*id.*, *p. 1332*]; au 1er janvier 1445 il reçut du Duc, comme étrennes, une coupe et une aiguière d'argent du poids de cinq marcs [*id.*, *p. 1396*.]

L'inventaire de Lauvergnac renferme un très grand nombre d'actes le concernant : aveux, échanges, achats, etc., dont le plus ancien date du 22 novembre 1401.

Pierre Eder comparut à la réformation faite à Comblessac le 14 juin 1427 à cause de ses maisons de Tregoedan et de Trebado.

Il est également mentionné à la réformation de Saint-Gravé en l'Evêché de Vannes, où on lit ce qui suit : « Campsal — l'hébergement de la Rivière entien appartenant à Messire Pierre Eder, garde du fils de son fils, sieur du Broutay (Brossay)... le village de Trehoumer, le manoir et hébergement du Broucay, entien appartenant à Messire Pierre Eder et ses filles enfans. » [*Cte de Laigue, réform. de l'Evêché de Vannes*].

(1) Marguerite de Malestroit, qui épousa en secondes noces Jehan Eder, sgr de la Haye, petit-fils de Pierre.

Digitized by Google

Messire Pierre Eder est mentionné avec Tristan de la Lande dans un acte du 22 juillet 1430 par lequel on voit qu'ils reçurent du sire de Rieux 270 # de rente à prendre sur diverses terres pour les indemniser d'une somme de 6.000 # qu'ils avaient payée pour partie de la rançon du maréchal de Rieux, prisonnier des Anglais [*Bibl. Nat. fr. 22331 p. 392*].

Par acte du 7 octobre 1430 Guy, comte de Laval, sire de Vitré, de Montfort et de la Rochebernard, accorda, dans ses forêts dépendantes de la Rochebernard, à son très cher, amé et féal cousin Messire Pierre Eder, chevalier, sgr de la Haye-Eder, ainsi qu'à ses hoirs et ayant cause, sgrs de la Haye-Eder, le droit de bois mort pour le chauffage de ladite maison de la Haye ainsi que le droit de panage pour les porcs, bœufs, vaches, veaux et bêtes chevalines dudit lieu [*Bibl. de Nantes, Mss. fr. 907, copie du XVIIIe siècle*].

Le même par un autre acte du 25 novembre 1430 donna audit Pierre Eder, aux sièges de la Rochebernard, Saint-Dolay et Missillac, permission d'user de sceaux de contrats et d'avoir successions de bastards, espaves et gallois, doserences, connoissance de sang et de crime, cep, collier et justice patibulaire, à tenir le tout de la Rochebernard à foy, hommage et rachapt. [*Bibl. Nat. fr. 22 361, p. 459*].

Pierre Eder mourut le 28 juin 1446 comme le prouve l'aveu suivant fourni par Jehan, son petit-fils, pour des rentes en Plouagat : « Mynu des terres, rentes et richesses escheus et advenus en la main du Duc par le deceix de nobles homs Miss^re Pierre Eder, en son temps sgr de Plouagat qui deceda le vingt et huitiesme jour de juign l'an mill IIII^c quarente et seix, fourni par Jehan Eder, héritier principal dudit deffunt. [*Arch. de la Loire-Inf., B 2294*].

Il avait épousé Jehanne du Brossay, dame dudit lieu en Saint-Gravé, qui devait être décédée dès 1427 ; elle était fille et héritière de Guillaume du Brossay, sgr dudit lieu et du Vaugrain en 1412, et de Jehanne Anger fondatrice de l'hôpital de Saint-Gravé. [*Recueil généalogique* (1) *manuscrit composé par un membre de la famille Le Borgne*] ; de ce mariage naquit au moins un fils, Guillaume Eder qui formera le degré III.

(1) Ce très curieux recueil composé vers 1632, après voir fait partie de la bibliothèque de M. Dobrée, appartient actuellement au Vte de Lisle du Dreneuc qui me l'a très aimablement communiqué.

Digitized by Google

Pierre Eder semble avoir contracté une seconde alliance avec l'héritière de la seigneurie de Longle en Guenrouët dont paraissent issus ses deux autres fils Pierre et Amaury, qui furent successivement sgrs de Longle. Quelle était cette héritière de Longle ? Peut-être une LA JAILLE comme l'indique une des généalogies du cabinet d'Hozier ; on trouve en effet un Estor de la Jaille, chevalier, sgr de Saint-Michel du Bois, époux de Jeanne Le Sénéchal (1) cité comme Sgr de Longle dans un aveu du 1er octobre 1431. [*Arch. de la Loire-Inf.*, *E. 306*], mais la généalogie de la Maison de la Jaille publiée récemment par le Mis de Brisay ne mentionne pas cette alliance et ajoute même que la terre de Longle fut vendue aux Eder par les la Jaille (2).

Quoi qu'il en soit Pierre Eder laissa au moins trois fils.

1° GUILLAUME EDER, qui suit.

2° PIERRE EDER qualifié noble et puissant écuyer, sgr de Longle dans un aveu qu'il reçut de ses vassaux le 18 novembre 1440. [*Arch. de la Loire-Inf.*, *E. 326*]. Il était en 1427 l'un des gendarmes du Duc sous les ordres de son père [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 1206*], était capitaine de Touffou en 1431 [*id.*, *p. 1234*] et reçut des étrennes du Duc le 1er janvier 1433 [*id.*, *p. 1260*] ; il assista le 9 mars 1435 au mariage de Perrine Eder, sa nièce, avec Sylvestre de la Feillée, sgr dudit lieu et de Langarzeau [*Ancienne Gie Quelen*].

3° AMAURY EDER, tige de la branche de Beaumanoir.

(*A suivre.*) Vte PAUL DE FRESLON.

(1) La généalogie de Missirien, au cabinet d'Hozier, donne pour femme à Guillaume Eder, fils de Pierre, Jeanne Le Sénéchal mariée en 1432 ; ce qui est évidemment inexact puisque Guillaume mourut en 1426. N'a-t-on pas fait une confusion avec Jeanne Le Sénéchal, épouse d'Estor de la Jaille et vivant vers cette époque, ou avec une autre Jeanne Le Sénéchal mariée vers la fin du XVe siècle à Robert Eder, sgr de Beaumanoir.

(2) Les Eder et les la Jaille se trouvèrent du reste en rapport de parenté au XVe siècle, Guillaume Eder, fils de Pierre, ayant épousé Marguerite de la Lande dont l'oncle Olivier de la Lande avait épousé Aliénor de la Jaille.

Digitized by Google

A TRAVERS LA BRETAGNE

Pauvres Pierres, de M. l'abbé Millon (Saint-Brieuc, Prud'homme, 1911) n'est pas un ouvrage de discussion. L'auteur nous y expose la question des mégalithes bretons telle qu'elle se présente aujourd'hui devant la science. Avec une patience extraordinaire il a recueilli les opinions des archéologues, des historiens, des littérateurs et des folkloristes sur la destination des dolmens, des menhirs, des alignements et des cromlec'hs. La lecture de cet exposé est très intéressante, parfois même elle est amusante, et ce livre rendra des services inappréciables à tous ceux qui s'occupent des origines de notre pays. Il faut féliciter M. l'abbé Millon de ne s'en être pas tenu à une nomenclature banale et toute matérielle des opinions émises par les uns et les autres. Il a tenu aussi à donner ses propres conclusions ; on peut ne pas les partager, notamment en ce qui concerne les menhirs, les alignements et les cromlec'hs, mais il faut convenir qu'elles sont fortement motivées. En somme, dans un champ d'études où nous ne marchons qu'à tâtons au sein d'une demi-obscurité, *Pauvres Pierres* sera désormais le *vade mecum* et le guide inséparable des chercheurs et des curieux.

L'*Inventaire des Archives du Château de Trédion* (Paris, Champion, 1911) forme le tome II de la série des Archives des Châteaux Bretons que publie depuis quelque temps, avec des généalogies et de nombreuses notices sur les familles et les seigneuries, M. le vicomte Hervé du Halgouet. Dans ses 316 pages l'auteur a mis l'analyse de plus de 2000 titres avec une table très complète et très détaillée. Tour à tour, les fonds de Trédion, Botblay, le Vaudeguip, Virel, le Plessix en Saint-Aubin-des-Châteaux sont passés en revue pièce par pièce, et nous livrent, avec le secret de beaucoup de choses du passé, des traits de mœurs très curieux. Que dire des notices que l'auteur a placées en tête de chaque chapitre, sinon qu'elles sont conçues clairement et écrites avec la plus grande précision. L'histoire des fiefs de Quintin en Vannes est admirablement faite ; M. du Halgouet

Digitized by Google

semble avoir vu très juste au milieu de tous ces Quintin en Vannes, Quintin en Elven, Quintin en Malestroit, Quintin en Sulniac qui avaient dû venir aux du Perrier par une alliance avec les Malestroit ou les Rochefort; son travail est absolument inédit et forme un chapitre excellent d'histoire féodale du Broërec. Le tome III de la série comprendra le fonds du Grégo; il est actuellement en préparation.

Les Bénédictins furent toujours les gardiens jaloux de nos richesses intellectuelles nationales. Ceux du XXe siècle sont loin d'avoir abandonné les traditions de leur Ordre et quand une œuvre porte la signature de l'un d'eux, on peut l'acheter de confiance car on est sûr d'y trouver une doctrine historique impeccable, une érudition soignée et de profonds enseignements. Tel est le cas des *Chrétientés Celtiques* de Dom Louis Gougaud (Paris, Lecoffre, 1911. Prix : 3f,50) qui fait partie de la Bibliothèque de l'Enseignement de l'Histoire Ecclésiastique. Notre Bretagne armoricaine étant pays celtique, les Bretons ont le plus grand intérêt à lire le livre de Dom Louis Gougaud; ils y verront des détails sur le culte des Celtes païens dans les Iles Britanniques, les origines du Christianisme dans les pays insulaires, le monachisme, les Bretons en Armorique, les expansions irlandaises, les controverses disciplinaires, le Clergé et les institutions ecclésiastiques, la culture intellectuelle et les doctrines théologiques, la liturgie et la dévotion privée, les arts chrétiens, enfin l'atténuation graduelle du particularisme celtique y compris les réformes des Xe, XIe et XIIe siècles chez nous.

La Société des Bibliophiles Bretons vient de distribuer à ses membres le tome III des *Cronicques et Ystoires des Bretons*, par Pierre Le Baud, publiées d'après la première rédaction inédite avec des éclaircissements, des observations et des notes par M. le Vte Charles de Calan. Il nous mène jusqu'à la bataille de Conquereuil et est digne de ses précédents.

On ne connaissait jusqu'ici que le nom de saint Cunwal; il faut donc savoir gré à M. André Oheix de nous donner une vie de ce saint et de l'accompagner d'un commentaire d'une incontestable valeur (*Vie inédite de saint Cunwal*; Paris, Champion, 1911). Après avoir étudié à fond cette vie et l'avoir pour ainsi dire disséquée, il en a tiré tout ce qu'elle pouvait donner au double point de vue hagiographique et historique. Si elle a donné peu ce n'est pas la faute du savant hagiographe breton

Digitized by Google

dont les écrits sont toujours plus remarqués. Il paraît établi que saint Cunwal vivait à la fin du VIe siècle, qu'il fut abbé d'un monastère situé en Penvenan et l'un des successeurs de saint Tudual au siège épiscopal de Tréguier.

L'*Armée romaine de Bretagne*, par M. L. Le Roux (Paris, Champion, 1911. Prix : 5 fr.) pourrait aussi bien s'appeler : *Histoire de la conquête de Bretagne par les Romains*. S'appuyant sur les meilleurs auteurs anciens et modernes et sur l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Notice des Dignités*, le *Ravennas*, etc., M. Le Roux nous montre les luttes des Bretons contre Rome et nous donne un état bien curieux des Légions, des Ailes, des Cohortes et de la Flotte des conquérants avec une foule de noms d'officiers retrouvés sur les inscriptions. Cet ouvrage est de nature à intéresser vivement les Bretons car il met sous leurs yeux les pages les plus authentiques et les plus émouvantes de leur antique histoire.

La Bibliographie générale du Mont-Saint-Michel forme à elle seule un épais fascicule. « Pourtant, dit M. E. Dupont, à qui nous le devons, celui qui l'étudierait avec soin, constaterait avec surprise que la légende a été, sinon oubliée, du moins à peu près complètement négligée. » C'est une lacune que le même auteur comble aujourd'hui en publiant le *Légendaire du Mont-Saint-Michel* (Nantes, Durance, 1911. Prix : 3 fr.). Les quinze légendes qu'il renferme ont été puisées dans les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye et sur les meilleurs textes de M. Eugène de Beaurepaire. Dans une étude critique qui sert de préface à l'ouvrage, M. E. Dupont donne des explications sur chacune d'elles et dégage leurs dates et leurs raisons d'être. Le *Légendaire du Mont-Saint-Michel* sera accueilli avec joie par les pèlerins du Mont dont le Couesnon « en sa folie » a privé la Bretagne.

Il fallait être poète et historien en même temps pour se faire le chantre et l'écrivain de Paimpont. M. le Mis de Bellevue qui est l'un et l'autre se trouvait donc qualifié pour nous donner la monographie d'un pays qui est le sien et dont le nom seul évoque tout un passé de légendes merveilleuses et de souvenirs authentiques. Dans ce *Paimpont* (Paris, Champion, 1911) qui vient de paraître nous retrouvons toutes les qualités de l'auteur. En 272 pages M. le Mis de Bellevue a accumulé une foule de renseignements sur la forêt, ses légendes, ses abbayes, ses prieurés, ses chapelles, ses châteaux, ses seigneuries et leurs seigneurs,

Digitized by Google

les faits d'armes dont elle fut témoin à travers les siècles, etc. Les généalogies notamment seront à consulter par tous ceux qui s'intéressent à la Bretagne centrale et aux restes de son ancienne forêt. Bref, M. le Mis de Bellevue a ajouté à la série déjà longue de ses œuvres un livre qui sera placé à leur tête pour son mérite et l'importance générale qui le caractérise.

D'ailleurs M. le Mis de Bellevue est infatigable. A peine a-t-on eu le temps et le plaisir de rendre compte de l'un de ses ouvrages, vite il faut reprendre la plume et se livrer au même plaisir. Cette fois c'est une étude sur le *Comte de la Touraille* (Paris, Champion, 1911) avec des détails sur sa vie et ses ouvrages suivis de sa correspondance avec Voltaire et d'une généalogie de la famille Larcher. Un appendice est consacré à la visite que fit le « Petit Bois-du-Loup » au château de Lezonnet en 1738, visite très amusante qui peint bien les mœurs de l'époque, et à une poésie charmante de l'auteur sur le chêne de Lémo.

M. Frain de la Gaulayrie nous a envoyé deux jolies brochures qui complètent heureusement ses précédentes études sur Vitré et le pays Vitréen. Dans l'une d'elles *Des Chouans 1791-1800* (Vitré, Gilles, 1911), il démontre preuves en mains que les Chouans s'organisèrent tout seuls, sans l'aide de la noblesse, et que leur mouvement ne fut pas à l'origine un mouvement royaliste : la tyrannie et les mesures vexatoires du gouvernement révolutionnaire seuls les armèrent. — Dans l'autre, *Vieux Faubourgs, Vieilles Rues, Vieux Logis, Vieux Remparts, Vieilles Gens* (Vitré, Gilles, 1911), M. Frain de la Gaulayrie, qui connaît admirablement son vieux Vitré, nous mène au couvent du Rosaire, à Cohigné, à travers les faubourgs Saint-Gilles et Saint-Martin, de la Porte d'En-Haut au château, aux remparts, etc., et nous guide de la façon la plus agréable, la plus utile et la plus avisée. Les étrangers, les Vitréens aussi voudront tous lire ce livre où ils apprendront tant de choses sur la vieille cité bretonne.

Voici le tome II des *Œuvres d'Auguste Brizeux*, nouvelle édition, par M. Auguste Dorchain (Paris, Garnier, 1911. Prix : 3f,50. Sans gravures : 3 fr.). Ce tome II qui comprend exclusivement le poème des *Bretons*, mérite les éloges que nous avons adressés au premier. L'édition est très soignée, l'impression est parfaite, les héliogravures de Maillart, superbes ; enfin M. Dorchain a con-

Digitized by Google

sacré une trentaine de pages à des annotations qui lui font grand honneur. Les deux derniers volumes seront consacrés à la *Fleur d'Or*, aux *Histoires poétiques*, et à la *Poétique nouvelle*.

Hippolyte de la Morvonnais (Paris, Champion, 1911. Prix 7f,50) est le troisième ouvrage qui nous ramène depuis un an au château du Val de l'Arguenon qu'illustrèrent aussi les noms de Châteaubriand et de Maurice de Guérin. Ceux de Maurice de Guérin et d'Hippolyte de la Morvonnais sont inséparables, aussi étions-nous en droit d'attendre une étude approfondie sur le second après celle que M. Abel Lefranc nous a donnée l'an passé sur le premier. M. l'abbé E. Fleury, docteur ès-lettres, professeur au collège Saint-Vincent de Rennes, s'est attelé à la tâche et l'a menée à bonne fin. Il a passé en revue la vie, les œuvres et les idées du poète breton, et son travail est toute une étude sur le romantisme en Bretagne d'après des documents inédits ; rien n'a été omis et nous sommes en possession d'un ouvrage biographique et littéraire de première importance et de grande valeur. Le chapitre des idées est tracé de main de maître et nous montre La Morvonnais sous un jour tout nouveau. M. l'abbé Fleury publie en même temps un recueil d'*Œuvres choisies* de son poète avec des notes explicatives (Paris, Champion, 1911. Prix : 2f,50) qui contribuent largement à faire connaître la *Muse blanche de l'Arguenon*.

Comme le dit si bien Mgr l'Evêque de Nantes dans une lettre adressée à M. l'abbé Grégoire, l'auteur distingué des *Ecoles et la Révolution au Département de la Loire-Inférieure* (Nantes, Imprimerie de la Loire, 1911. Prix : 1 fr.), le programme que celui-ci s'est tracé est logiquement conçu, nettement exposé et très heureusement rempli. Il démontre clairement que la Révolution détruisit toutes nos institutions scolaires et que la réorganisation des écoles ne se fit que par la Religion.

M. le comte de Lantivy-Trédion est l'un de nos régionalistes bretons les plus dévoués et les plus actifs. Il a conçu l'idée hardie autant qu'originale de consulter ses compatriotes les plus en vue sur la meilleure manière d'organiser la Bretagne en maintenant ses libertés régionales et en y rétablissant des Etats provinciaux véritablement représentatifs des intérêts et des droits sociaux. C'est le résultat de cette enquête qu'il vient de faire paraître sous le titre *Vers une Bretagne organisée* (Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1911). On y trouvera toutes les

Digitized by Google

réponses adressées à l'auteur qui les a discutées et dont les conclusions sont inattaquables.

La *Maison Ferron* est une excellente généalogie qui peut servir de modèle. Loyale, sérieuse, complète, exacte, détaillée, elle remplit les conditions qu'on doit exiger de toutes les œuvres du même genre. Le général Vte de Ferron qui l'a écrite et auquel elle a dû coûter bien des recherches et bien du temps a droit à toutes les félicitations. Sa *Maison Ferron* n'est pas seulement un document familial, le récit des fastes d'une antique et noble lignée; elle intéresse toutes les familles à elle apparentées, de près ou de loin, et par suite elle se trouve faire partie des monuments constitutifs de notre histoire nationale. Admirablement éditée et illustrée, elle se termine par une table qui rendra beaucoup de services aux personnes qui la consulteront.

M.-J. Baudry publie une *Histoire généalogique de la Maison Eder* (Rennes, Plihon, 1911) où l'on trouvera bien des renseignements sur la famille de La Fontenelle et des terres qu'elle posséda. Malheureusement elle aura lieu d'être rectifiée en ce qui concerne le XVe siècle. C'est ainsi que Jean Eder, sieur de la Haye, vivant en 1442 n'était pas fils de Pierre, mais de Guillaume; il se maria trois fois et sa première femme fut Jeanne de la Chapelle. Amaury Eder épousa Jeanne de Beaumanoir; dans cette branche une génération est sautée.

La collection de nos chansons bretonnes vient de s'augmenter du *Kanaouennou Breiz Vihan*, Mélodies d'Armorique, avec musique, recueillies par H. Laterre et F. Gourvil (Paris, Champion, 1911, prix : 3f,50). C'est une ravissante édition sortie des presses de l'Imprimerie du Peuple, de Carhaix, et que nous recommandons tout particulièrement aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*. MM. Laterre et Gourvil sont, paraît-il, tous deux, des ouvriers : l'un est typographe, l'autre tailleur. Ils se sont liés sous les auspices de Jaffrennou, et, leur collaboration a produit ces *Kanaouennou* délicieux qui révèlent l'âme du peuple breton et montrent combien la musique est aimée chez nous. Le texte est accompagné d'une traduction française et de l'indication des sources.

Les patronages de langue française manquent, dit-on, de pièces bretonnes. M. l'abbé Cornou vient de rendre un service signalé en écrivant son *Combat des Trente* (Quimper, Kerangal, 1911. Prix : 1 fr.) où les jeunes générations pourront puiser les meil-

Digitized by Google

leurs leçons de patriotisme et de foi. Avec Monseigneur l'Evêque de Quimper nous souhaitons « que ce drame ait de nombreux lecteurs et des spectateurs plus nombreux encore. Leur amour pour Dieu et pour la Bretagne y puisera de nouvelles forces. C'est ce que l'auteur désire ». L'œuvre a beaucoup de mouvement, l'intérêt y va croissant et cette belle page de notre histoire qu'est la bataille de Mi-Voie a trouvé un dramaturge digne d'elle. Puissent les haut faits de nos ancêtres avoir tous la même bonne fortune.

R. L.

*
* *

L'Ordre des Carmes, par le R. P. Joachim, Carme déchaussé (Paris, Téqui, 1910. Prix : 3 fr. 50).

Personne n'ignore le grand rôle joué en Bretagne par l'Ordre des Carmes, et les Bretons ne peuvent oublier que le couvent de Ploërmel fut l'endroit que choisirent plusieurs de nos Ducs pour y reposer. Aussi ai-je lu avec beaucoup d'intérêt le livre très complet et très précis que le R. P. Joachim a consacré à l'histoire de son Ordre. Il n'a pas oublié qu'il résida plusieurs années à Rennes, où son souvenir demeure encore ; c'est pourquoi, sans doute, le récit des fondations bretonnes et la biographie des pieux personnages qui vécurent dans notre province, tant au XVIIe qu'au XIXe siècle, tient une place importante dans son œuvre, et par conséquent lui donne un intérêt tout spécial pour nos compatriotes.

C. C.

Le Gérant : H. Hulbron.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL (1)

Cette lettre-préface de *M. J. Charles-Brun*, Délégué Général de la Fédération Régionaliste Française, nous est parvenue trop tard pour que nous puissions la faire paraitre à sa place normale en tête de ce travail. Nous tenons à la reproduire au début du second article en raison des justes et fortes idées qu'elle renferme et qui sont le reflet du remarquable volume *Le Régionalisme* que son auteur vient de publier chez Bloud, à Paris.

N. D L. R.

Toulouse, 9 septembre 1911.

MONSIEUR,

Vous me faites beaucoup d'honneur en me demandant un avant-propos pour votre étude. J'avoue que je ne vous aurais point cédé (car je goûte peu les préfaces, et vos pages se passeraient fort bien d'introduction), si je ne vous devais une sorte de témoignage. Un livre vient de paraître sur le régionalisme : je n'en puis dire honnêtement ni bien ni mal, pour la raison que j'en suis l'auteur : mais enfin il a paru avant le vôtre, et vous ne voudriez point passer pour m'avoir copié. Croyez, Monsieur, que ce joli scrupule est un peu vain. Mon *Régionalisme*, que je préparais depuis longtemps et dont vous avez très fidèlement cité des fragments épars dans des journaux ou des revues, a bien été publié avant votre ouvrage, mais en est fort différent. Et, d'ailleurs, votre travail avait obtenu l'accueil le plus flatteur à l'un des congrès de l'Union régionaliste bretonne, quand il vous était matériellement impossible de connaître le mien et d'en tirer parti. Tenez pour assuré que nul ne s'y trompera. Pour moi, qui ai fait de la propagande régionaliste le meilleur de ma vie, je ne veux retenir qu'un trait qui me touche : c'est qu'il paraît deux ouvrages sur la question à peu d'intervalle et, donc, que l'on commence à s'apercevoir que le problème est capital.

*
* *

Laissons cela, et causons. Il advient qu'on ne lit pas toujours les livres dont on a écrit la préface : la sérénité du jugement en serait incommodée. Mais je fais profession de lire tout ce qui se

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.

Digitized by Google

publie sur le régionalisme. En parcourant votre travail, j'étais bien éloigné de noter des rencontres : mon propos était tout autre. A parler franc, j'ai voulu seulement, dans mon livre, donner ce que l'on peut appeler un état de la question, et aussi complet qu'il m'a été possible. Si j'ai dit beaucoup de choses que vous avez volontairement négligées, je me suis très souvent interdit de faire connaître mon avis personnel ; ou ç'a été de façon assez enveloppée. Sauf un rapide historique, qui est pour ainsi dire de style dans des études pareilles, vous avez, au contraire, apporté une coquetterie à nous donner presque uniquement votre vue propre. Nous ne serions pas complètement d'accord sur tous les points : mais vous sentez avec quel intérêt passionné je suivais vos développements.

Voilà, me disais-je, ce que, au fond d'une province, un jeune écrivain construit sur les principes que nous avons posés : voilà les conclusions qu'il tire de nos prémisses. Là où des esprits légers ne voulaient voir qu'un divertissement de dilettanti, il y avait donc bien comme une semence féconde. Vous accusez, Monsieur, le régionalisme français d'être encore un peu incohérent, malgré de louables efforts ; vous lui reprochez de n'être pas assez allé au pratique. Il faut bien reconnaître que vous avez raison. Mais c'est que vous venez à un nouveau stade du mouvement. Cette période spontanée et sentimentale, il fallait la traverser pour en arriver où nous en sommes : ce qui vous paraît clair, ce que vous déduisez avec une rare force logique, n'était que vague et confusion pour les premiers régionalistes. Tout au plus peut-on dire que nous avons connu alors de belles heures d'enthousiasme et d'exaltation.

*
* *

En sorte que votre livre marque bien une étape, comme vous l'avez voulu. M. Charles Beauquier, à qui vous rendez l'hommage qui lui est dû, rappelle souvent, en souriant un peu, qu'un de ses collègues à la commission parlementaire de décentralisation votait les mesures qu'il proposait, non par conviction ou par camaraderie, mais « pour voir comment on s'en tirerait ». Cette curiosité est partagée par quelques-uns de nos contemporains. Ils nous sont sympathiques : ils nous cèdent sur les abus du régime centralisateur : ils nous attendent à la réalisation. Ne nous dissimulons pas que le moment est décisif. Il ne nous faut

Digitized by Google

pas, ayant critiqué avec obstination et, je crois, avec justesse, manquer aux espérances que l'on a fondées sur nous et donner à la France le mauvais exemple d'une faillite de plus. Et, d'autre part, si nos principes sont exacts et si, notamment, un régime autonomiste demande un personnel que nous n'avons pas encore, une formation civique que la centralisation ne tolère point, on conçoit que certains puissent se défier et, nous ayant suivis dans notre critique, nous jugent incapables de reconstruire. Voilà pourquoi votre essai de construction mérite que l'on s'y arrête et qu'on l'estime.

*
* *

Et quelles réflexions ne suggère-t-il pas ? Il y a eu, manifestement, — votre travail en est une preuve, — un déplacement complet des questions. Savez-vous qu'en 1901, en 1902, aux temps héroïques que vous rappelez, le grand sujet de discussions entre nous était la nouvelle division régionale de la France? Chacun apportait sa carte administrative nouvelle, établie d'après ses connaissances ou ses imaginations. Voyez comme vous attachez peu d'importance à ce qui nous passionnait alors! En même temps, le régionalisme s'élargit, si je puis dire, et se hausse jusqu'à être un système complet, une philosophie politique et sociale. C'est par là que se marque, tout à plein, la fécondité de nos idées ; et, loin d'être étonné ou navré de cette extension, j'y vois la meilleure garantie que même ceux-là étaient dans le vrai, qui ne soupçonnaient pas l'extension future. Je suis seulement un peu fier d'avoir été, je crois, un des premiers à la pressentir.

*
* *

Nous en avons donc fini, je l'espère, avec le régionalisme du bibelot que je ne cesse de poursuivre, même quand il serait pleinement sincère. Il ne saurait s'agir de conserver, sans autre raison que l'attendrissement sur ce qui meurt ou le culte inquiétant du pittoresque, telle ou telle forme de costume, telle danse, telle chanson, tel meuble amusant à l'œil Cela viendra par surcroît, si nous avons raison, si nous gagnons la partie. Et tout ne se conservera pas du passé : le régionalisme doit éliminer ce qui est mort vraiment. Mais il cultive et il amende, quand il a choisi. Une province n'est pas un bric à brac : c'est une nuance d'âme, une sensibilité particulière : Barrès l'a dit et redit. Et tout cela, qui a fait beaucoup, avouons-le, pour le succès de notre propa-

Digitized by Google

gande, n'est encore qu'un résultat, bien plus que le but propre d'une action concertée. Avant tout, le régionalisme doit être une tendance vers un ordre, un principe d'organisation. Voilà, Monsieur, où vous avez raison d'une façon si éclatante qu'il faudra bien que l'on se rende à vos arguments. Je pense que, chaque jour, nous verrons maintenant se préciser et se confirmer ces vérités essentielles.

*
* *

Comme disent les stratégistes, le régionalisme était « en l'air ». Il lui faut donner l'appui nécessaire : car un régionaliste doit être un réaliste. Or, c'est un fait que les réalités françaises sont différentes, suivant les régions : déterminons ces différences. Un grand effort réaliste a été déjà tenté ; c'est celui de la profession. La professsion, inorganique, tend à s'organiser. Mais elle ne le peut fructueusement que dans le cadre régional, précisément parce que ce cadre est réel. En dehors, elle retombe à l'utopie. à la généralisation téméraire. Cependant, si le régionalisme ne lie pas étroitement partie avec le professionnalisme, lui aussi restera comme isolé de la plus pressante réalité contemporaine. Régionalisme sans professionnalisme, pur sentiment ; professionnalisme sans régionalisme, construction désordonnée. Je souscris pleinement à votre formule : « *Vers la représentation de la région par la représentation régionale de la profession.* » C'est la vérité même. Paul-Boncour, que vous citez souvent, y souscrirait avec moi, j'en suis presque sûr. Et des monarchistes aussi sans doute, qui voient dans le syndicalisme autre chose qu'un épouvantail à bourgeois.

*
* *

J'aurais pu louer beaucoup d'autres choses, Monsieur, dans votre étude. Pardonnez-moi un peu d'égoïsme. J'ai tenu surtout à vous dire combien j'avais goûté ce qui paraîtra neuf et, — qui sait ? — déconcertant à beaucoup de régionalistes. On a tant usé de rabâchages et de mauvaises déclamations sur « la petite patrie », l'amour du ciel natal, les coiffes et les maisons de bois, qu'il est bon de lire une étude où le régionalisme apparaît bien ce qu'il doit être : un système social, une méthode propre à résoudre les questions les plus graves, un noble sujet de méditations.

J. CHARLES-BRUN.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

L'ESSENCE DU RÉGIONALISME

> Je ne sais pas l'art d'être clair pour
> qui ne veut pas être attentif.
>
> BONALD.

Que l'on y fasse bien attention ; voilà un point d'interrogation gros de conséquences. Qu'est-ce, *au fond*, que le Régionalisme ? Qu'est-ce qui fait que cette doctrine est *une* et *permanente*, est *elle* et non pas une autre ? Et si le mot abstrait d' « essence » effraye, traduisons en faits concrets :

L'essence du régionalisme est ce qui est durable en lui sous les systèmes changeants, ce qui fait qu'il n'est le patrimoine exclusif d'aucun parti politique ; ce qui fait qu'il ne suffit pas d'être un régionaliste « d'occasion », mais qu'il faut être un régionaliste « pratiquant » ; ce qui fait que le régionalisme tend à se manifester au dehors par une doctrine collective et des organismes spéciaux et appropriés. Voilà tout.

Sous le bénéfice d'une définition trop imprécise, les uns ont dit : le Régionalisme est une question sociale. Les autres (dans un sens presque identique) : c'est une « fédération des volontés ». D'aucuns ont tenté de tirer toute la couverture à eux et d'insinuer : c'est une question politique (en sous-entendant : et l'apanage de *tel* parti, *du mien* !...)

Les régionalistes réfléchis répondent aux uns et aux autres : c'est une question sociologique et complexe — qui a des racines géographiques, ethniques et historiques, — qui se traduit par des phénomènes économiques d'une logique impérieuse, — dont la solution exige une préparation morale pour être efficace, — et qui réclame, pour remplir son but public, des organismes

Digitized by Google

politiques et administratifs adéquats à son but. — C'est ce que nous allons démontrer.

Au surplus, de qui que viennent ces « nuées », qui obscurcissent la question, nous n'avons cure et nous faisons à tous crédit de bonne foi. Les faits suffisent à ceux qui les abordent sans peur comme sans dessein de les tyranniser.

CHAPITRE I

Le Régionalisme est-il une question sociale et n'est-il que cela ?

Je pose en thèse que : « Le Régionalisme n'est pas une *question sociale* » et j'ajoute : « *du moins dans le sens courant* ».

A cette question préjudicielle : qu'est-ce qu'une question sociale ? que l'on me permette, comme réponse, trois citations.

a) Ecoutez Gambetta, dans son discours du Havre, du 18 avril 1872 : « Il n'y a pas de remède social parce qu'il n'y a pas de question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre... (1) » En d'autres termes, pour lui, il n'y a que « *des* » questions sociales. Brunetière s'en indigne. « L'homme qui l'a dit, a pu dire d'autres sottises, mais de toutes celles qu'il a dites, je n'en connais assurément ni de moins généreuse, ni, en son temps, de moins opportune ». Et il s'attache à demontrer la thèse de Ziegler : *la question sociale est une question morale*, en concluant par extension « les questions sociales, au sens large et même un peu vague du mot, ne sont, quand on les examine, « que » des questions morales (2) ». Et le titre de l'un des chapitres de son ouvrage précise sa pensée : « Les questions sociales ne sont ni des questions politiques, ni des questions économiques ».

b) Le XIIe des *Aphorismes de Politique sociale*, du Marquis de la Tour-du-Pin, nous donne une formule brève qui servira de transition entre ces opinions et celle de M. du Maroussem : « La question sociale est la mise en question des rapports existant entre les diverses classes de la société ». Ainsi, lorsqu'on dit :

(1) Cité par Paul Deschanel, *La Question sociale.*

(2) Brunetière, *L'Utilisation du Positivisme. L'Equation fondamentale*, p. 248

Digitized by Google

« Il n'y a pas de question sociale », cela ne peut s'entendre que comme l'expression de la satisfaction qu'inspirent ces rapports et de la confiance en leur stabilité dans l'état où ils sont au moment où l'on parle. Et, quand on ajoute : « Il n'y a que des questions sociales », cela veut dire qu'il n'y a pas de question de principe soulevée, mais seulement des questions d'application ». On ne peut mieux interpréter le texte ambigu de Gambetta.

c) Laissons maintenant la parole au maître-enquêteur Pierre du Maroussem (1) : « La question sociale est une maladie particulière du corps social... qui, dans le sens précis qu'a établi l'histoire, se manifeste par le heurt plus ou moins violent de *deux cadres concurrents et s'excluant l'un l'autre* ». Et, dans un développement très impressionnant il ajoute : « La question ouvrière est la lutte entre des collaborateurs : elle est un indice de la question sociale, mais la question sociale est indépendante, ou plutôt absolument distincte de la question ouvrière ». Que l'on se reporte à ces pages magistrales. J'en retiens seulement l'essence : et je vais pouvoir définir légitimement, d'après lui, les questions sociales : « Des phases, des aspects, de la *lutte entre deux cadres concurrents* ». Je transpose même toute sa phrase et j'ajoute : « le *Régionalisme* est un indice de la question sociale, mais celle-ci est absolument distincte du Régionalisme ». Je me décharge sur les faits suivants de cette démonstration.

De ces pièces versées au débat, je prends acte d'un aveu unanime : les questions sociales sont des *conflits* :

a) Conflits purement *moraux*, dit Brunetière ; affirmation dont M. Faguet s'empare vivement pour construire sa théorie de la Fédération des volontés et passer condamnation au régionalisme actif, j'allais dire au « régionalisme pratiquant ».

b) Conflits purement *économiques*, ou, comme disent certains socialistes-marxistes : « question de ventre ».

c) Conflits sui-generis, conflits *sociaux*, disent les autres, moins dogmatiques et plus attentifs, plus dociles à la complexité des faits : — conflit de *classes*, selon le Marquis de la Tour du-Pin ; conflit de *cadres*, selon M. du Maroussem.

(1) Pierre du Maroussem, *Qu'est-ce que la Question sociale ?* (*Action Populaire*, n° 49, p. 4 et suiv.).

Digitized by Google

Que l'on y prenne garde, ce n'est pas une querelle byzantine que nous cherchons ici. Mais de l'interprétation de ce conflit théorique dépend la solution pratique du problème régionaliste. En un sens, — et M. de la Tour-du-Pin l'a bien compris, — Gambetta avait raison de dire : « Il n'y a pas « un » remède social » : car le remède social est complexe ; mais il y a une série de remèdes, une méthode de traitements sociaux, comme il y a des familles de remèdes, thérapeutiques ou homéopatiques, dérivant d'un principe *un*, d'une méthode *une*, d'une doctrine *une*.

C'est cette interprétation du conflit et son principe de médication que nous allons étudier brièvement, en parlant du Régionalisme.

Le sophisme de M. Brunetière.

Ecartons tout d'abord une explication de Brunetière qui risque de brouiller nos idées. Il écrit : « On les appelle [ces questions] sociales, parce qu'elles intéressent la Société toute entière et qu'une société particulière qui ne s'y intéresserait pas, périrait ou du moins souffrirait étrangement de son indifférence » (1). A ce compte, toute question générale est sociale en raison de l'*incidence* des actes humains : au même point de vue, toute question est aussi *économique*, toute question est *politique*.

Ce n'est pas cela que l'on veut dire quand on prétend que le Régionalisme est une question *sociale* : on entend dire que c'est une question *morale* (2), une question d'inégalité morale, un *conflit d'éducation* (3), (ce qui est juste) et RIEN QUE cela (ce qui est faux). On entend dire que, cette question ne touchant qu'à un si infime degré à l'économie et à la politique, les moyens moraux et individuels seuls sont efficaces, que les lois ne peuvent rien ni pour, ni contre les mœurs (4) et que la *Fédération des Volontés* préconisée par Faguet, réalise le maximum d'efforts régionalistes. Autant se faire jeter à la mer pieds et poings liés ! Cette thèse a pourtant trouvé des défenseurs dans nos rangs. Cela montre

(1) Brunetière. *Ibid.*, p. 247.

(2) Brunetière. *Ibid.* p. 248. — Cf. cette thèse dans *Le Pays Breton* et sa réfutation dans M. de Lantivy, *La Question Bretonne*.

(3) Brunetière. *Ibid.*, p. 249.

(4) Brunetière. *Ibid.* pp. 254 et 265.

Digitized by Google

du moins que quelques-uns de nos théoriciens régionalistes ont lu et compris ce grand esprit paradoxal qui écrivit une si extraordinaire conférence sur le *Génie Breton* (1) contre laquelle auraient protesté tous les régionalistes Bretons... s'ils eussent eu yeux et oreilles (2).

Le sophisme libéral est merveilleusement présenté et je regrette de ne pouvoir reproduire et commenter les dix pages de ce chapitre dogmatique, pesant d'arguments, de citations multipliées, de style pédagogique, et qui m'impressionne, quand je l'ouvre, comme les cuivreries luisantes de ces belles machines des cabinets de physique, souvent inserviables et basées sur des principes contestables. Je résume donc la thèse de Brunetière où la brochure de Ziégler fait toujours les frais des citations. On y voit admettre que les questions sociales se résolvent en questions essentiellement morales et que, au fond de la question sociale, il y a surtout une question morale. Mais suivez attentivement l'argumentation, car le sophisme est alertement troussé.

a) « Au fond de tout acte social, poursuit Brunetière, il y a un germe moral. Auguste Comte ne dit-il pas que le progrès spontané est plus *affectif* que rationnel (3) et le pasteur Héron que : « les énergies sont l'expression des sentiments de ceux de qui elles émanent..? » (4) Donc, du moment que les questions sociales ne peuvent pas ne pas être des *questions morales*, elles ne sont « QUE » cela ?...

b) « Conséquemment *la politique* ne peut suffire à solutionner seule la question sociale parce que l'on vient d'affirmer que

(1) Conférence faite à Nantes, le dimanche 8 juin 1895. *Discours de combat*, 2e série.

(2) Il ne faudrait pas voir, en ces critiques, une méconnaissance du profond génie de celui qui fut véritablement un des « maîtres de l'heure ». Mais, sous des apparences très complexes, se révélait souvent chez Brunetière un tempérament agressif, tressaillant d'aise à jouer du paradoxe, qui le poussait à mesurer la redoutable force d'argumentation à certains postulats philosophiques ou sociaux (tels l'efficacité de l'action politique ou législative, ou le régionalisme actif simples et évidents qu'ils ne semblent pas démontables. On m'accordera néanmoins que c'est dépasser les bornes permises au paradoxe que de conclure et d'écrire que la centralisation : « est la sauvegarde de l'originalité provinciale !.. »

(3) BRUNETIÈRE, *Ibid*, p. 251.

(4) BRUNETIÈRE, *Ibid*, p. 254.

Digitized by Google

c'est une question presque exclusivement morale et que dans la première partie du livre on a réfuté par de très justes arguments l'erreur de Condorcet et des philosophes du XVIIIe siècle que « les lois font les mœurs ! »

On peut accepter la partie négative de ces raisonnements : la question sociale (ou *une* question sociale : soit le régionalisme) n'est pas une question exclusivement politique. Cela est rigoureusement vrai.

c) *L'économie politique* est écartée de même. Brunetière triomphe à peu de frais « des quelques socialistes aux yeux desquels la question sociale n'est précisément qu'une question de redistribution de la richesse (3). » Et, bon prince, il accorde à l'économie politique ce qu'il a refusé péremptoirement à la politique : elle aura le privilège des « travaux préparatoires » à la distribution de justice, ce qui est, au fond, cette question. Elle donnera au cœur des raisons d'émotion et à la tête des raisons de détermination.

Sous sa forme négative, ce développement doit encore rallier tous les suffrages : La question sociale (ou *une* question sociale : soit le régionalisme) n'est pas exclusivement une question économique.

Voilà ce qui ressort de la lecture de ce chapitre très touffu. Si l'on me soupçonne d'avoir mal lu ou mal compris que l'on se réfère au texte : volume cité, Partie III. ch. 3, pp. 246 à 266 ; mais que l'on me concède au moins que ces affirmations résumées dans le titre du chapitre (qui est de Brunetière et non de moi : *Les questions sociales ne sont ni des questions politiques, ni des questions économiques*) reçoivent, de leur auteur même un démenti des citations suivantes : p. 247 : « Les questions sociales sont *très complexes*, et comme qui dirait des problèmes à plus d'inconnues que nous ne pouvons poser d'équations !... » et p. 264 : « Scientifique, politique, économique donc, si l'on veut, mais secondairement, accessoirement ou de surcroît, « la question sociale » est principalement et d'abord une « question morale ». Ainsi donc Brunetière reconnaît lui-même qu'elle est autre chose que ce qu'il dit !... Alors que vaut ce pesant chapitre ?... Je crois

(3) Brunetière. *Ibid.*, p. 257.

Digitized by Google

devoir expliquer cette aberration d'un grand esprit par les guides métèques qu'il s'est enorgueilli d'avoir choisi pour cette « étape » ; le professeur allemand U. Ziégler, de l'Université de Strasbourg, le Pasteur américain Georges Héron, et Benjamin Kidd, trois étrangers, trois protestants. Empruntant une citation à M. E. Durkheim, Brunetière ajoutait : « Je voudrais qu'il fût israélite. » Félicitons-nous qu'il n'en ait rien été, car alors, je le crains, ce chapitre déjà si obscur eût été totalement incompréhensible (1).

La Thèse logique.

Avant de passer outre, je voudrais que l'on fût bien d'accord sur ces positions de notre thèse : le Régionalisme est une question sociale, d'accord, mais pas dans le sens restreint et idéologique de Brunetière, que des Régionalistes peu clairvoyants et peu habitués à déduire intégralement leurs idées, ont accepté et propagé trop légèrement. C'est pourquoi, ayant rapidement montré ce qu'une question sociale (soit le régionalisme) n'était pas, je veux brièvement montrer ce qu'elle est. Et, avec M. Brunetière contre M. Brunetière, je reprends et soutiens :

— Que les conflits sociaux (dont le Régionalisme) sont de nature complexe ;

— Qu'à ces conflits complexes, il faut l'application concurrente de trois ordres de solutions : économiques, politiques et morales (dans un ordre et une mesure à déterminer) ;

— Je conclurai en définissant, dans un prochain chapitre certaines questions sociales, et à travers elles, le Régionalisme.

Que les conflits sociaux soient de nature complexe, voilà qui n'est guère douteux après ce qu'en a dit M. Brunetière dans ses deux singuliers aveux égarés dans ce plaidoyer « *pro domo* ». Voilà qui n'est guère douteux quand on rapproche en faisceau les diverses doctrines que nous examinions tout à l'heure.

(1) Sans commentaires, je reproduis un jugement de Brunetière, daté de 1886 : « Les étrangers nous envahissent. Aucun peuple, en aucun temps, ne s'est laissé gouverner comme nous, ne s'est donné en proie à des aventuriers accourus des quatre coins de l'horizon. »

Digitized by Google

a) Conflit moral, dit M. Ziégler, conflit d'éducation, de *quantité* de *culture*, de *quantité* de *plaisir* et de *qualité* de plaisir (1). Qui n'adhérerait à cette formule avec M. Brunetière, et n'en verrait une impressionnante application dans l'ardente lutte des régionalistes pour la conservation des langues provinciales et contre l'esprit centralisé de la grande ville, dans la défense des costumes des théâtres locaux et des « pardons », dans la lutte contre la mode de Paris, le théâtre, le café-concert, les foires modernisées et les courses ?.. Conflit de quantité et de qualité, d'éducation et de plaisir ! Conflit d'*espace d'idées*, serai-je tenté de dire, en empruntant à Gabriel Tarde une belle définition : « La langue est, pour ainsi dire, l'*espace social* des idées ! (2) » Ne sont-ce pas les principales préoccupations de l'U. R. B. depuis qu'elle bataille en pays bretonnant ?..

b) Conflit économique, question *de ventre*, question de *répartition de richesses*, question de « *lutte entre concurrents* » : toute question sociale, par incidence au moins, est un peu cela, en ce qu'elle est à quelque degré une question d'*équilibre*. La *question ouvrière*, n'est-elle pas une des faces de la question sociale ? La délimitation des zones de production, la protection des industries locales, la limitation de l'émigration, la mise en valeur des richesses locales, l'aménagement des voies de transport, ne sont-ils pas des aspects intrinsèques du Régionalisme ?

c) Conflit politique. Ici je touche au brûlant de la question ; et sans souci des objections, je débride carrément la plaie. Qu'est-ce que la politique relativement au régionalisme ? La parole est à M. de Lantivy (3) : « Ce n'est, dit-il, qu'au sens d'un *mouvement en faveur de libertés administratives à l'usage des compétences régionales*, que notre effort commun méritera l'épithète de « politique ». Dans ces conditions elle ne blesse personne. »

Veut-on une autre opinion ? Je l'emprunte encore au grand

(1) Je renvoie pour les éclaircissements sur ce dernier point au remarquable volume du Vicomte G. d'Avenel, *Découvertes d'Histoire Sociale* (*Chap. XVIII Le Roman Economique du XIXe siècle ;— Chap. XIX, Nivellement des jouissances*. (Paris. Flammarion, 191'. pp. 281-319).

(2) G. Tarde, *Logique Sociale* (Paris, Alcan, p. 32).

(3) Comte de Lantivy, *La Méthode du Régionalisme*. (*La Revue critique des Idées et des Livres*, 25 septembre 1909, p. 431).

Digitized by Google

sociologue Gabriel Tarde (1) : « La politique est l'ensemble des *activités quelconques d'une société en tant qu'elles collaborent* ou s'efforcent de collaborer en dépit de continuelles entraves. Par suite, tout ce qui *tend* à falsifier ou à affaiblir cette collaboration, tout ce qui *révèle* qu'elle se fortifie ou s'affaiblit, a une importance politique !... » Voyez-vous cela : tel éloquent article du *Pays Breton* qui constate les effets obtenus par le Comité de langue de l'U. R. B., — et selon la belle parole de M. de Lantivy, contribue à consolider *la digue des collectivités régionales en voie de formation autonome*,— est intensément politique. Le pensiez-vous? Non peut-être ? — Pour ma part j'en étais profondément convaincu, et ce caractère lui donnait même à mes yeux tout son intérêt.

La politique de parti est résolûment mise de côté : il n'est pas douteux que sur ce point les régionalistes soient divisés. Mais sur la question de *représentation des intérêts* ils ne peuvent l'être : et un minimum de principes n'a jamais été mis en question.

J'entends pourtant d'ici l'objection : « M. de la Tour-du-Pin parle de *classes*, M. du Maroussem de *cadres :* n'est-ce pas là la fissure par où va fuir l'unité régionaliste, la cohésion si fragile de notre mouvement !... » Je dis avec la scolastique : *idem sunt !* Car est-ce bien sûr que le mot « classe » ait conservé sa signification à la fois étroite et imprécise, de vaste groupe social homogène et « *étanche* », d'il y a 200 ans ? Un des plus éminents socialistes de la chaire avoue : « Nulle part, je ne suis parvenu à découvrir cette classe ouvrière homogène ; *chaque milieu a sa classe* qui lui est propre (2). » Et le professeur H. Sée de constater de même à propos des *Classes rurales en Bretagne* (3) qu' « il n'y a point de classes nettement tranchées, mais bien plutôt des *groupes définis par le genre d'occupation principale* auquel se livrent leurs membres ».

(1) G. Tarde, *Les Transformations du Pouvoir*, (Paris, Alcan, p. 4).

(2) Professeur Luzo Brentano, *Une leçon sur l'Economie politique classique.* (Vienne 1865. Cité par Paul-Boncour, *Fédéralisme Economique*, p. 12).

(3) H. Sée. *Les classes rurales en Bretagne. Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 192) Cf. Jean Choleau, *La Condition actuelle des serviteurs ruraux Bretons.* (Vannes, Lafolye, p. 7).

Digitized by Google

CHAPITRE II

Le Régionasisme est-il un conflit de « racialité » et n'est-il que cela ?

Conflits de « classes », — conflits de « cadres », — certains ajoutent : conflits de « races ». Voilà-t-il pas une bonne traduction, bien régionaliste, bien opportune, bien précise ? Le régionalisme en France, n'est-il pas une question de races, nord contre midi, provinciaux contre parisiens, français contre métèques ? Autrement dit le conflit social régionaliste ne peut-il pas se décrire : *la race formant province dans la nation ?* J'hésite à l'avouer, car nous voilà, du coup, entraînés dans une grosse querelle ethnologique, savoir : quelle est la consistance actuelle des races ?

Là-dessus tout le monde a un avis, mais, hélas ! personne n'a le même.

a) Il n'y a plus de races, proclament les individualistes étatistes, les centralisateurs en d'autres termes ; et il n'y a d'autre réalité que celle de la géographie administrative. Il y a contradiction absolue entre la race et la nation, et, l'unité de cette dernière en étant la condition d'existence, il faut étouffer toute velléité d'autonomie ethnique ; refouler les tentatives de ressusciter les peuples morts ou endormis... Vous avez reconnu le langage de nos Maîtres de l'heure présente.

b) Il n'y a que les races qui comptent, répondent les autarchistes ; et ils sanctionnent les droits du sang à un régime propre. Ils s'enfoncent dans les âges morts, niant les réalités géographiques et historiques, niant les siècles d'histoire commune, de fusion de sang, de chair et d'âme. Je vise, en la matière, certains Panceltistes exagérés (je me plais à les reconnaître rares, mais j'en sais quelques-uns et d'écoutés) qui veulent voir dans le mouvement interceltique autre chose que le rapprochement fécond de mouvements parallèles, — rapprochement d'émulation, de soutien, pour des luttes pareilles sur des terrains différents. Mais le jour où l'on m'aura convaincu de

Digitized by Google

la réalité politique du Panceltisme, qui m'empêchera de revendiquer, avec les mêmes arguments, le Pan-Gaëlisme, le Pan-Kymrisme d'abord, et à l'étiage supérieur le Pan-Arianysme ?... A ce compte-là la « République du Monde » de R.-H. Benson ne serait pas si utopique ?...

Je n'insiste pas : ces discussions « *in abstracto* » sur la racialité pure ressortissent aux Académies de province qui ont des loisirs. Mais je tenais à marquer qu'entre l'Etatisme et le Séparatisme, il y a une place libre où les Régionalistes ont pris position.

c) IL Y A DES RACES, disent-ils, MAIS DES RACES DE « SECONDE MAIN » (1) car de véritable race anthropologique, de Celte pur, de Latin pur, de Slave pur, il n'y en a plus aujourd'hui ! Sous l'empire du temps et de l'espace, les races fusionnent selon les conditions que déterminent leurs diverses densités, et ces formations historico-ethniques, stabilisées dans des contrées déterminées, se manifestent économiquement et socialement par des tendances et des besoins spéciaux qui exigent des organismes politiques appropriés.

Mais, ajoutent-ils, comme la France, toute province est *un être* géographique, toute province est *une personne* (2). Rappelons ici, par analogie, un passage d'un maître géographe (3) : « Une individualité géographique ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée d'avance par la nature... le mot de personnalité appartient au domaine et au vocabulaire de la géographie humaine. Il correspond à un degré déjà avancé de rapports généraux !... »

Cette individualité géographique et ethnique qu'ils reconnaissent à la Province, précisons-là, d'un exemple qui sera Breton : écoutez encore Vidal de la Blache (p. 51) : « Une athmosphère ambiante, inspirant des manières de sentir, des expressions, des tons de langage, un genre particulier de sociabilité, a enveloppé les populations diverses que le sort a réuni sur la terre de France. Rien n'a plus fait pour en rapprocher les éléments.

(1) Lisez cette théorie des « *Races de seconde main* » dans RAOUL DE LA GRASSERIE. *Essai d'une psychologie du peuple Breton.* (*Annales de la Société académique de Nantes*, 1905 pp. 32-35).

(2) « *La France est une personne.* » J. MICHELET.

(3) P. VIDAL DE LA BLACHE. Tableau de la géographie de la France. « *Histoire de France* » de LAVISSE, t. I, p. 8.

Digitized by Google

Il y a toujours quelque chose d'âpre dans le frottement des hommes de races diverses. Le Celte n'a pas pardonné à l'Anglo-Saxon, ni l'Allemand au Slave. Nés de l'orgueil, ces antagonismes s'excitent et s'exaspèrent par le voisinage. En France, rien de semblable. Comment se raidir contre une force insensible qui nous prend sans que nous nous en doutions, qui s'exhale du fond de nos habitudes et nous rend de moins en moins étrangers aux autres? Un peu plus tôt ou un peu plus tard, tous ont successivement adhéré au contrat. »

Et comment en aurait-il pu être autrement ?

Approfondissez l'histoire de la greffe Celto-latine d'où est sortie le « tout français » (1); elle est toute entière, autant et plus qu'ailleurs, dans les formes structurales de notre province ; le massif armoricain archaïque dépasse de beaucoup la Bretagne : Normandie, Maine, Anjou, Gâtine, Haut-Poitou, il englobe aussi le Cornwall, les Galles, une partie de l'Ecosse et de l'Irlande. Ainsi ce n'est pas une presqu'île soumise à l'influence dominante et exclusive de la mer. Comme la France, par rapport à l'Europe, la Bretagne est « continentale » dans la plénitude du sens de ce mot. Je ne veux pas dire qu'elle ait par elle-même un hinterland : ce défaut d'arrière-pays est même sa grande plaie économique : routes et canaux, la déservent plus qu'ils ne la lient à l'arrière continent. Brest-Transatlantique, la Loire-Navigable n'ont pas d'autre but que de crever sa cuirasse de ce côté. Mais qu'on n'aille pas croire à une frontière franco-Bretonne, car elle n'existe ni dans la nature, ni dans les mœurs : dans la nature, il y eut la forêt qui assourdit les convoitises mais n'arrêta pas les *refoulements* et les pénétrations réciproques ; il y eut surtout une contiguïté, une « marche » morale qui, selon le joli mot de Michelet, fut « un élément liant », plus qu'une muraille entre les hommes.

Et de même en fut-il pour toutes nos Provinces.

Par le plus long chemin je crois être arrivé à prouver que ce « *conflit de races* » doit s'entendre non sous la forme absolue, directe et irréalisable de conflit entre la Race et la Nation, mais sous forme de conflit entre l'Etat et la Région ; entre l'organisme artificiel et cette réalité complexe produit du triple facteur :

(1) Cf. Comte de Lantivy, « *La Question Bretonne* ». (Paris, Librairie Nationale, p. 48).

Digitized by Google

race, pays, tradition, qui ne se conçoivent pas isolément et que l'on ne peut exalter au détriment les uns des autres. C'est tout ce que je voulais démontrer.

CHAPITRE III

Le Régionalisme est-il un conflit de compétence ?

J'empiète ici sur la dernière partie de mon travail, et j'emprunte à M. du Maroussem une opinion qu'il partage avec M. Paul Boncour à savoir que : la question ouvrière et presque toutes, sinon toutes, les questions sociales, sont beaucoup plus des questions de *répartition de pouvoirs* (et de pouvoir technique professionnel) que des questions de répartition et de richesse (1). N'était-ce pas déjà un des caractères du conflit politique de *races*, Nord contre Midi, que cette lutte « Pour la Couronne » ?

Conflits de *classes*, conflits de *cadres*, c'est-à-dire en langage moderne conflit de *métiers*, et conflits de *métiers localisés*, de métiers tels qu'on les entend en telle contrée en raison des conditions matérielles et traditionnelles de l'exercice de ce métier en ce pays. Qu'on me cite une question plus intimement régionaliste? Qu'on me donne la preuve, que le marasme de l'armement paimpolais résultant des lois incompétentes et mal faites, que les grèves des pêcheurs de Concarneau-Douarnenez, que le problème de Brest-Transatlantique ou celui de la Loire-Navigable seraient solutionnés par des infusions d'idées morales et des statistiques ou de savantes enquêtes déposées sur les Bureaux de la Chambre ! A cet ordre de questions, peuvent seuls répondre des organismes représentant des intérêts positifs. Je sais bien que Barrès écrivit : « Un état d'esprit, non des lois : voilà ce que réclame le monde ; une réforme mentale plus qu'une réforme matérielle. Il ne faut pas rêver d'installer les hommes dans une règle qui leur impose le bonheur, mais de leur suggérer un état d'esprit qui comporte le bonheur. » Mais au fond du long paradoxe qu'est l'*Ennemi des Lois* d'où je détache ce passage (p. 230) qui n'a su discerner la vive étincelle, la psychologie profonde habillée de fantaisie : les lois sans les mœurs ne

(1) P. du Maroussem, *Ibid.*, p. 132.

Digitized by Google

sont rien. Barrès eut-il jamais soutenu que les mœurs suffisent à tout réaliser ?... Le seul fait d'évoquer le gâchis parlementaire et l'outrecuidance avec laquelle une poignée de centralisateurs « sabotent » les droits des régions, irrite l'esprit et l'oppresse. Donnons-lui la vivifiante inhalation d'une belle page de Georges Valois (1) qui résume la question de la représentation des intérêts privés après celle des intérêts collectifs : « Comment recruter les membres d'un Parlement ? ». « Que chacun soit représenté dans l'assemblée des intérêts ». Cette réponse est un excellent principe, pourvu qu'on le complète dans la réalisation pratique, par cette considération : « dans la mesure même de ses intérêts réalisés ». Qu'est donc en effet la nation, à ce point de vue politique, ou d'organisation intérieure qui nous occupe ? « Un ensemble d'entreprises agricoles, industrielles et commerciales, *d'intérêts positifs réalisés*... L'intérêt de chacun est dans le signe de sa capacité d'organisation... »

Mais ce n'est pas tout. L'organisation d'administration nationale qui ne comprendrait que les ministres et ce « parlement d'entrepreneurs », serait incomplet et constituerait un danger pour la nation. Tout parlement doit donc réunir, outre les intérêts des *entreprises*, les intérêts de la *rente*, et les intérêts de la force du *travail*... Or, je vous le demande, comment concevoir des réalités si mobiles, si sensibles, sans faire une place à la représentation de la région : de la région-modalité des autres intérêts réalisés ; de la région-groupement de ces mêmes intérêts. Et nous voilà ramenés à envisager en face (que l'on me pardonne cette triviale expression : dans le blanc des yeux) la réalité politique du Régionalisme, la politique étant l'aboutissement logique, le développement intégral, le couronnement de son évolution, — tranchons le mot : — son but ; — et les moyens politiques, la constitution d'organismes politiques pouvant seuls donner satisfaction à ses besoins précis et pressants.

A travers « les questions sociales », je définis donc le Régionalisme : « un conflit complexe, résultant d'une lutte entre con- « courants ; et qui ne peut être solutionné que par des moyens

(1) Georges Valois, *L'Homme qui vient*. (Nouvelle Librairie Nationale, Paris. Ch. XXXVII. *L'Organisation de la Nation*, pp. 202-205). Je renvoie aussi au piquant volume d'Emile Faguet, *Le Culte de l'Incompétence* (Paris, Grasset, 1910). C'est un thème abondant et substantiel de méditations,

Digitized by Google

« complexes : 1° que fécondent et alimentent les idées morales « et une connaissance raisonnée de la tradition géographique, « ethnique et historique de la région ; — 2° que domine l'Econo- « mie politique quant à l'étude des faits, à la méthode et à la « connaissance des lois économiques ; — 3° et qui ne s'ex- « prime pleinement, efficacement, que par des organismes « administratifs et des institutions politiques. »

Le Régionalisme est arrivé à un point où il lui faut acquérir « l'exercice légal de la personnalité » et où, « pour cesser d'être précaire, il a besoin de s'épanouir en institutions régionales, aboutissement politique de la décentralisation. »

Qu'a-t-on fait dans ce sens, ou plutôt que *s'est-il fait* et que pourrait-on faire — en bonne et souple méthode — pour coordonner les œuvres spontanées de solution régionale des intérêts : par exemple, celle des syndicats « qui n'ont pas reçu de mandat impératif, mais qui ont fait cependant émerger les éléments les plus capables de porter ce mandat (1) » ?...

Voici la question qui devrait être à l'ordre du jour de tous les esprits régionalistes. Et je voudrais que les curieux de folklore, et ceux qui se réduisent de gaieté de cœur au bibelotage des provinces, ne me sachent pas trop mauvais gré de leur crier casse-cou, et de fustiger d'une main rude, quoique amicale, tous les ***endormeurs*** de la pensée régionaliste.

(A suivre).

JOSEPH ANGOT,
Secrétaire de la Section Economique et de Décentralisation de l'U.R.B.

(1) Comte DE LANTIVY. *Ibid.*, p. 130.

Digitized by Google

ESSAI GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILL EDER

(Suite) (1).

III. — Guillaume Eder, écuyer, sgr du Brossay mourut jeune avant son père, aussi les actes le concernant sont-ils peu nombreux. Le petit Guillaume Eder faisait partie de la maison du Duc vers 1416. [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 897*] ; il fut l'un des sgrs qui s'armèrent le 22 juin 1420 pour déliver le Duc prisonnier à Cantoceaux [*id. p. 1009*] ; il commanda les 150 lances de la suite du Duc lors du voyage que ce Prince fit à Amiens en avril 1423 pour conférer avec les Ducs de Bedford et de Bourgogne [*D. Mor.*, *Hist. I*, *p. 491*] ; il fut tué à la bataille de Saint-James de Beuvron le 6 mars 1426 [*id.*, *p. 498*]. Guillaume Eder est mentionné dans l'extrait suivant provenant des Archives de Rochefort : « Minu de ce que tenoit Guill^e^ Eder, baillé par Messire Pierre Eder, son père, garde naturel des enfans dud. Guill^e^ de l'an 1427. » [*Bibl. Nat. fr. 22331 p. 146*].

Guillaume Eder avait épousé Marguerite ou Margot de la Lande, dame de Creheren, avec laquelle il est mentionné dans l'acte de donation de la terre de Plouagat faite par le Duc à Pierre Eder, son père, le 12 janvier 1422 [*D. Mor.*, *Pr II*, *p. 1130*] ; elle vivait encore en 1475 comme le prouve l'extrait suivant d'un registre de la Chancellerie pour ladite année : « Evocation à la Cour de Nantes pour Marguerite de la Lande, Dame du Brossay, veuve de deffunct Me Guillaume Eder, fils aisné de feu Mre Pierre Eder, sgr de la Haye. » [*Bibl. Nat. fr. 22318*, *p. 1053*].

Une ancienne Généalogie de la Maison de Quelen (2) renferme les renseignements suivants concernant Marguerite de la Lande et sa famille : — Guillaume de Quelen épousa en 1404 Margilie de la Lande, dame de la Lande, de Saint-Bihy, de Quer-

(1) Voir la *Revue* de novembre 1911.

(2) Un extrait de cette généalogie nous a été communiqué par le Vte Charles de Calan.

Digitized by Google

lohou et de Launay-Balin, fille de Geffroy de la Lande, chambellan de Charles de Blois et d'Isabeau le Nepvou, Geffroy, fils d'Olivier, sgr de la Lande et de la Sauldraye et d'Aliénor de la Jaille. Olivier, de la Lande plaida longtemps avec Guillemot de la Lande son frère, né d'une même couche et qui prétendait être aîné ; enfin, par accommodement, Guillemot eut les terres et seigneuries de Creheren, de Plouagat, les terres, forêts et jurisdictions et fiefs d'Houaslen et Olivier, les terres ci-dessus et partie de celle d'Ambrières qu'avait eue Bonne d'Avaugour (1) sa mère. Guillemot eut une fille Margot, dame de Creheren, de Plouagat et d'Houaslen, femme de Pierre Edér, chevalier, sgr de la Haye (erreur évidente elle était femme de Guillaume, son fils) ; d'où vint Guillaume, père de Jean, sgr de la Haye, qui fut mis en procès par Perrine, sa sœur, comme héritier principal de Pierre Eder et de Margot de la Lande, leurs aïeul et aïeule (actes aux plaids de Goëlo 10 novembre 1469) ; quant à Perrine Eder elle épousa le 9 mars 1435 Sylvestre, sgr de la Feillée et de Langarzeau, présents ses oncles Pierre et Amaury, et mourut remariée à Jean de Saint-Paul.

Du mariage de Guillaume Eder et de Marguerite de la Lande naquirent au moins un fils et une fille.

1° Jehan Eder, qui suit.

2° Perrine Eder, dame de Creheren, mariée 1° le 9 mars 1435 à Sylvestre de la Feillée, sgr dudit lieu et de Langarzeau [*Ancienne Gle Quelen*], fils de Thibaud sgr de la Feillée et de Catherine de Coëtmen, dame de Plehedel et de Langarzeau. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, elle contracta une seconde alliance avec Jehan de Saint-Pou, ou de Saint-Poul, sire dudit lieu, auteur d'une intéressante chronique (1) et fils de Roland de Saint-Pou, chevalier, sgr dudit lieu, ecuyer et Chambellan du Duc, maître d'artillerie de Bretagne.

Le second mari de Perrine Eder fut du reste comme son père l'un des principaux seigneurs de la Cour ducale. Enfant de la chambre du Duc vers 1442 [*D. Mor., Pr. II, p. 1372*], il reçoit comme étrennes au 1er janvier 1445 un diamant, un tableau d'or et une coupe d'argent [*id., p. 1395 et 1396*] ; en

(1) Femme de Geoffroy de la Lande, amiral de Bretagne.

(1) Cette chronique a été publiée en 1881 par M. de la Borderie pour la Société des Bibliophiles Bretons.

Digitized by Google

1448, il est chargé par le Duc de mettre en liberté Guillaume de Penthièvre retenu comme otage au chateau d'Auray [*D. Mor., Hist. II, p. 20*]; le 17 juillet 1450, il est témoin du testament du Duc François I [*D. Mor., Pr. II, p. 1538*]; en 1460, il est chambellan du Duc aux gages de 200 ₶ [*id., p. 1746*] et en 1476 il scelle le traité de Senlis. [*D. Mor., Hist. II, p. 129*].

Perrine Eder avait reçu de son frère Jehan la seigneurie de Creheren pour son partage comme le prouve la déclaration suivante : « Ensuilt la déclaration des terres, rentes, et hériritages que deffuncte dame Perrine Eder, en son vivant dame de Saint-Poul et de Creheren tenoit prochement du ressort de Gouello, et à icelle avaient esté bailléz par Jehan Eder, son frère, pour portion de son droit à eulx escheus de successions directes ; cette déclaration faite par nobles homs Jehan de Saint-Poul, sgr de Saint-Poul, garde naturel de Jacques son fils aisné et héritier principal de lad. Perrine le XVe jour de septembre 1469. » [*Arch. de la Loire-Inf., B. 2294*].

Les armoiries de Perrine Eder et de Jehan de Saint-Poul se voyaient en l'église de Plouagat suivant un procès-verbal dressé le 23 juillet 1595 des écussons, litres, tombes et escabaux existants dans ladite église. Au haut de la maitresse vitre apparaissaient deux écussons « l'un d'or à un chef de gueules endanté (1) ; et l'autre my partie de pareil blason, my partie de gueules à une fasce d'argent et trois feuilles (quintefeuilles) aussi d'argent (2) ». Au devant du grand autel apparaissaient deux tombes et au-dessous de la marche du chœur une troisième portant les mêmes écussons qu'en haut de la maitresse vitre. [Vte *Hervé du Halgouët. Inventaire des Archives de Tregranteur, p. 147*].

Perrine Eder est mentionnée dans l'extrait suivant des régistres de la Chancellerie : « Evocation de cause entre Jehan s^r de Saint-Pou et Perrine Eder sa femme contre Jehan Eder, s^r de la Haye, au sujet de la légitime de lad. Perrine » vers juin 1466. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 68*].

Par acte du 11 février 1466, Jehan, sgr de Saint-Poul, en qualité de garde naturel de son fils Jacques, acheta de Jehan Eder, sgr de la Haye, moyennant 215 ₶ monnaie, deux tonneaux et deux boisseaux et demi de froment et 15 sols 6 deniers de rente. [*D. Mor., Pr. III, p. 162*].

(1) Armoiries des St-Poul ; ce sont celles que Potier de Courcy leur donne avec les émaux intervertis ; elles ressembient beaucoup à celles que cet auteur attribue aux la Lande alliés aux Eder.

(2) Armoiries des Eder.

Digitized by Google

Perrine Eder mourut en 1468 comme le prouve la mention suivante extraite de l'obituaire des Cordeliers de Dinan : « VI Kal. oct. (?) obiit Dna Perrina Heder, Dna de Sto Paulo et sepulta est in habitu fratris an. D. 1468. » [*Bibl. Nat. fr. 22325, p. 495*].

Jacques de Saint-Poul vivait encore en 1482 ; il fit à cette date une fondation au convent de Sainte-Claire de Dinan [*Potier de Courcy, Nobiliaire de Bretagne*], mais il dut mourir jeune. Nous voyons la terre de Creheren possédée après lui en février 1495 par damoiselle Raoulette de la Houssaye, compaigne de Charles Hingant, sgr de Cicé et depuis du Hac et de Bintin ; tous deux étaient mineurs à ce moment et elle était sous la curatelle de Raoul de la Houssaye, sgr dudit lieu et de Ranléon, son père ; après son décès Charles Hingant fournit un minu de Creheren le 16 janvier 1500 en qualité de garde naturel de leur fils aîné Gilles, et celui-ci étant mort, il fournit le 14 août 1503 un nouveau minu de la même terre au nom de son autre fils Raoulet. [*Arch. de la Loire-Inf., B. 2294*]. Nous ignorons quel rapport existait entre les la Houssaye et les Saint-Poul ; peut être Raoul de la Houssaye avait-il épousé une fille de Perrine Eder ?

IV. — Jehan Eder, qualifié noble écuyer, sgr de la Haye, du Brossay et de Plouagat, était enfant de la chambre du Duc dès le 18 septembre 1442 [*D. Mor. Pr., II. p. 1372*] ; le Duc lui donna un rubis pour étrennes le 1er janvier 1445 et une coupe d'argent le 1er janvier 1447 [*id., p. 1396 et 1412*] ; en 1451 et en 1452, il est écuyer du Duc [*id., p. 1605 et 1627*] ; vers cette même époque il accompagne le Duc en Guyenne [*id., p. 1629*] ; en 1453 il est Chevalier de l'Ordre de l'hermine et le 8 janvier de cette même année le Duc lui donne un collier dudit ordre du prix de 27 livres 10 sols [*id., p. 1645*] ; vers le même temps, il est chambellan du Duc [*id., p. 1685*] ; en septembre 1457 il fut fait capitaine du Croisic [*id., p. 1710*] et en 1468, capitaine de Redon. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 583*].

Un Jehan Eder, mais nous ne savons s'il s'agit de lui ou de son cousin Jehan, sgr de Beaumanoir, reçut en 1466 des habits de deuil pour la mort de Madame d'Etampes, et vers la même époque accompagna avec dix archers le Duc qui faisait un voyage en France [*D. Mor., Pr. III, p. 146 et 147*].

En 1427, il devait être sous la tutelle de Pierre Eder, son aïeul, lorsque celui-ci comparut en son nom à la réformation de la

Digitized by Google

paroisse de Saint-Gravé ; à la montre de cette même paroisse qui eut lieu le 8 septembre 1464, on trouve ce qui suit : « IIcts livres ; Jehan Eder excusé pour ce qu'il est de la garde du Duc. » [*Cte de Laigue, Réform. de l'Evêché de Vannes*].

Jehan Eder, en qualité d'héritier, fournit le minu de certains biens tombés en rachat par le décès de Messire Pierre Eder, sgr de Plouagat, arrivé le 28 juin 1446. [*Arch. de la Loire-Inf. B.2294*].

L'inventaire de Lauvergnac contient beaucoup d'actes le concernant ; le premier est du 20 novembre 1448 et le dernier du 3 septembre 1469. Je note seulement les deux suivants : « 23 septembre 1456 ; un contrat en parchemin par lequel Jehan Eder, sgr de la Haye-Eder, vendit au Doyen et Chapitre de l'église de Nantes par héritage le nombre de 71 livres 11 souls 7 deniers de rente sur l'obligation de tous ses biens meubles et héritages pour la somme de 763 écus et demi écu d'or vieux et de bon or pesants ensemble 11 marctz 7 onces 3 gros et demi gros 12 grains selon le contrat passé de J. Le Boulleur et de Guillaume Chausse et scellé. » — « 29 mai 1466 ; une lettre de contrat par lequel Jehan Eder connut à Jehan de la Chastaigneraye, sr dud. lieu, que combien qu'ils eussent vendu ensemblement au Chapitre de Nantes 63 livres 18 sous 9 deniers, item es chapins d'après Matines de Nantes 12 livres de rente, en la vérité du fait le tout des deniers avoit tourné au profit dud. Eder selon la lettre. Passé par Aubert et Y. Bureau et signé dud. Jehan Eder. »

On trouve à la Bibliothèque nationale [*fr. 22331, p. 105*] la note suivante provenant des titres de Rochefort : « 1454. Une quittance de Jehan Eder, sgr du Broucey et de la Haye, par laquelle il reconnaît avoir receu du sire de Rieux et de Rochefort quatre cents saluts d'or » ; c'est sans doute la même pièce qui a été analysée de la façon suivante dans un autre volume [*fr. 22 361, p. 393*] « Jean Eder, sr du Brossay et de la Haye, petit-fils de Pierre, fut remboursé par le sire de Rieux de l'engagement de la paroisse de Saint-Congar et Saint-Martin, 1454. »

Noble écuyer Jehan Eder, sr de la Haye-Eder, du Broustay et de Plouagat vendit, par acte du 6 juillet 1466, certaines dîmes et certains revenus dans la paroisse de Plouagat-Châtelaudren à la duchesse Françoise d'Amboise qui devait les donner aux religieuses de Nazareth de Vannes [*D. Mor., Pr. III, p. 161*] ; par acte du 11 février 1466 il passa un acte de vente avec Jehan de

Digitized by Google

Saint-Poul, son beau-frère, qui agissait en qualité de garde naturel de son fils Jacques. [*id.*, *p. 162*].

Il est cité comme tuteur de son fils Pierre dans un extrait des registres de la Chancellerie pour l'année 1468 [*Bibl. Nat.*, *fr. 22318*, *p. 582 et 583*] et est encore mentionné avec lui dans deux actes de la même année.

Jehan Eder, sgr de la Haye se trouve mentionné dans les extraits suivants de la Chancellerie : « Mandement impétré par les Religieuses du Bondon supposant que Jean Eder, s^r de la Haye avoit autrefois vendu à feu Rolland de Le coët, durant le mariage de luy et de sa femme, à présent femme de Philippe de Montauban, certains héritages, etc., 1471. » — « Mandement du Duc en faveur de Jean de la Chasteigneraye, contre Jean Eder, sgr de la Haye et Messire Pierre Guesnel, 1471. » [*Bibl. Nat.*, *fr. 22318*, *p 595 et 597*].

Jehan Eder dut mourir à cette époque, laissant vraisemblablement une succession embarrassée ; aucune de ses terres en effet ne paraît être demeurée à ses enfants ; la seigneurie de la Haye passa aux Eder, de la branche de Beaumanoir, sans doute par suite de vente ou de retrait lignager.

Il avait contracté trois alliances, la première en 1434 avec Jehanne de la Chapelle, fille puînée de Guyon de la Chapelle, sire dudit lieu, de Molac, de Pestivien et de Sérent, chambellan du Duc, gouverneur de Monseigneur Pierre de Bretagne, capitaine et gouverneur des châteaux de Sucinio et de Ploërmel, tué à la bataille de Saint-James de Beuvron en 1426 et de Béatrix de Penhoët, cette dernière fille de Jehan de Penhoët, chevalier, amiral de Bretagne [*Bibl. Nat.*, *Dossiers bleus*, *Vol. 168. Mss. généalogique le Borgne, au Vte de Lisle*].

La seconde, avec Marguerite de Malestroit, sa belle-sœur, avec laquelle il est cité dans les extraits suivants des registres de la Chancellerie « 28 décembre 1457. Sauvegarde pour Jean Eder, s^r de la Haye, et Marguerite de Malestroit, sa compagne ». [*D. Mor.*, *Pr. II.*, *p. 1714*]. — « Vers février 1460, don à Jehan Eder, s^r de la Haye, du rachat de feue Marguerite de Malestroit, tant de ses propres que du douaire du s^r de Molac, son premier mari. » [*Bibl. Nat. fr. 22318*, *p. 58*] ; elle est encore citée dans la note suivante : « Minu de Marguerite de Malestroit, dame de Haye-Eder, fourni par le s^r de Molac, son fils. » [*Communiqué par le Cte de Laigue*]. Marguerite de Malestroit était veuve avec

Digitized by Google

postérité depuis le 30 octobre 1455 de Jehan de la Chapelle, sire de Molac, conseiller et chambellan du Duc. Elle était fille de Jehan Raguenel, Vte de la Bellière et de Jehanne de Chateaugiron, héritière de Malestroit, et sœur de Jehan Raguenel, dit de Malestroit, maréchal de Bretagne [*Abbé Le Mené, Généalogie de Malestroit publiée en 1880 dans le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Vulson de la Colombière, Généalogie de la Maison de Rosmadec*].

Jehan Eder eut pour troisième femme JEHANNE DE BEAUCOURS(1), qui reçut la terre du Brossay pour remploi de ses deniers dotaux [*Mss. généalogique Le Bergne au Vte de Lisle*]. Veuve et sans enfants, elle devait être remariée dès 1474 à Gilles du Matz, sgr de Montmartin et de Terchamps, maître d'hôtel du Duc, dont elle laissa postérité, et qui lui-même était veuf sans enfants de Françoise de Montfort, dame de la Rivière d'Abbaretz et de la Tour-Meschinière ; il était fils aîné de Jean du Matz, sgr de Terchamps et de Montmartin, maître d'hôtel du Duc en 1456. [*Le Laboureur, Mémoires de Castelnau*].

On peut citer, relativement à Jehanne de Beaucours, les trois extraits suivants des registres de la Chancellerie : « Mandement à Gilles du Maz, maître d'hôtel et à Jehan Blanchet, procr de Nantes d'estre procrs pour le Duc au retrait des terres, rentes, seigneuries, etc., aliénées de l'hostel et manoir du Brossay (2) qui fut à feu Jehan Eder, vers octobre ou novembre 1474. » — « Ratification du délaissement entier que le Duc a fait à Gilles du Maz et à Dlle Jehanne de Beaucours sa compagne, dès le 15 décembre 1475, de toute la terre et seigneurie du Brossay appartenant autrefois à feu Jehan Eder; ladite ratification du

(1) D'après une tradition rapportée par le général de Kerdrel dans sa notice sur St-Gravé, elle serait fille naturelle du Duc ; ce qui semble confirmer cette hypothèse, c'est qu'elle et Jehan Eder reçurent à l'occasion de leur mariage une donation considérable d'Antoinette de Maignelais maîtresse de ce prince ; notons toutefois qu'il a bien existé en la paroisse de Bothoa une famille de Beaucours ; Potier de Courcy ajoute même qu'un Guillaume de Beaucours aurait obtenu en 1505 des lettres de rémission pour avoir tué Nicolas Garic, époux de sa nièce Jeanne de Beaucours remariée à Gilles du Matz ; mais peut-être a-t-il fait une confusion.

(2) Des du Matz le Brossay est passé par acquêt aux du Moulin puis successivement par alliance aux le Mallier de Chassonville, la Boëssière et Audren de Kerdrel ; cette vieille seigneurie est actuellement la propriété du général vicomte de Kerdrel, Sénateur du Morbihan, qui lui a consacré une intéressante monographie publiée en 1909.

Digitized by Google

23 mai 1478. » — Vers la même époque : « Mandement impétré par les susd. du Maz et de Beaucours, supposant que lad. de Beaucours fut mariée en 1res noces à Jean Eder et qu'elle en fut douairière, par le traité duquel mariage feue Anthoinette de Maignelais lors Dle de Villequier, Loroux-Botereau et Chollet promit bailler esd. Eder et sa fe 4.000 escus pour recouvrer les héritages dud. Eder dont demeurent 1200 écus non employés et que depuis la mort dud. Eder, son fils aisné octroia douaire à lad. Jehanne, duquel Eder décédé n'apparoist nul her ; par quoy requeroient lesd. 1200 escus. » [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 16 et 86*].

Jehan Eder, sgr de la Haye laissa cinq enfants (1), un fils et quatre filles, qui suivent, tous issus de son premier mariage avec Jehanne de la Chapelle, et sur l'ordre de naissance desquels on n'est pas renseigné.

1° Pierre Eder paraît avoir survécu peu de temps à son père et dut mourir sans postérité ; il est cité avec lui dans les trois actes suivants : « Etat des causes pour Jean Eder, sgr de la Haye-Eder et Pierre, son fils, 1468. » [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 582*] — « Institution pour Jean Eder, sgr de la Haye et du Brossay de la capitainerie de Redon 1468 ; ledit Jean avait un fils nommé Pierre duquel il était tuteur » [*id., p 583*]. — « Reconnaissance de Jean Eder, sgr de la Haye et du Broczay, comme curateur et garde naturel de Pierre Eder, son fils, et Amaury Eder, aussi curateur dudit Pierre, à Jean sire de la Roche, pour des tenues en les paroisses d'Herbignac, de Nivillac et de la Grée, 11 juillet 1468. » [*Bibl. Nat. fr. 22319 p. 76, extrait des Archives de la Rochebernard à la Bretesche*].

Pierre Eder, ratifia le 10 septembre 1470 un contrat du 3 septembre 1469 passé entre Jehan Eder son père et Michel Le Pennec [*Inventaire de Lauvergnac*] ; il devait donc être majeur à cette époque, mais depuis peu de temps.

2° Jehanne Eder citée dans le manuscrit généalogique des Le Borgne comme femme de Jehan du Tiercent et fille de Jehan Eder, sgr de la Haye et de Jehanne de la Chapelle ; elle est aussi mentionnée dans l'inventaire de Lauvergnac à cause des procès qu'elle suscita à Michel Le Pennec au sujet de certains biens que celui-ci avait acquis de Jehan Eder.

(1) Le *Dictionnaire d'Ogée*, au mot Plouagat, mentionne un *Gilles Eder* qui serait petit-fils de Pierre, et aurait vendu en 1481 au duc François II, la seirie de Plouagat ; je n'ai pas trouvé d'autre trace de ce Gilles.

Digitized by Google

Messire Jehan du Tiercent, sire dudit lieu, chevalier, mari de Jehanne Eder, était fils d'autre Jehan du Tiercent, chevalier, sgr dudit lieu et de la Chapelle, écuyer et maître d'hôtel du Duc, gouverneur de Rennes, et de Bricette de la Noue. Lui-même occupa d'importantes situations, écuyer du Duc dès 1442, il fut gratifié par celui-ci au 1er janvier 1445 d'une coupe d'argent du poids de trois marcs [*D. Mor. II, p. 1372 et 1397*] ; en 1453, il servit en Guyenne contre les Anglais dans les troupes du Roi de France [*id., p. 1628*] ; il était chevalier en 1464 et recevait du Duc en 1465 deux cents livres de gages [*D. Mor., Pr. III, p. 393 et 145*] ; il fut vers la même époque défrayé de l'entretien de douze hommes d'armes et de cent vingt-sept archers qu'il commandait pour le service du Duc [*D. Lobineau*] ; le 15 août 1470, il fut l'un des sgrs bretons qui ratifièrent le traité d'Ancenis [*D. Mor., Pr. III, p. 194*]. Il prit dans la suite du service en France et était en 1482, conseiller et chambellan du Roi Louis XI et capitaine de la Charité-sur-Loire [*id., p. 425*] ; il passa une revue à Rennes le 5 octobre 1488 [*id., p. 556*] et décéda sans postérité le 31 mars 1491 (1).

Son sceau reproduit à la fin du tome II des preuves de Dom Morice sous le N° CCLXXXV, représente un écusson chargé de 4 fusées accolées et surmonté d'un casque de profil ayant pour cimier, entre un vol, une tête de femme et une tête d'homme barbu, cette dernière posée de face. Légende : *Sceau Jean sire du Tiercent, Chr.*

3° Gillette Eder, mariée très jeune à noble et puissant Jehan de la Muce ou de la Musse, sgr Banneret dudit lieu et du Ponthus en Bretagne, de la Chaize-Giraud et de la Chapelle-Hermier en Bas-Poitou, fils de Messire Guillaume de la Muce, chevalier, sgr desdites terres créé Banneret par lettres du 12 novembre 1455 et d'Aliette de St-Gilles, sa première femme.

Le volume 252 du cabinet d'Hozier contient une généalogie des la Muce où se trouve l'extrait suivant : « 15e mars 1452, c'est le contract de mariage par lequel entre Mre Guillaume de la Musse, chevallier, sr dudit lieu et sr de la Chèze-Girault, d'une part, et Jehan Eder, escuier, sr de la Haye-Eder et du

(1) Extrait de la généalogie de la maison du Tiercent publiée en 1903 dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, vol. XXI, l'auteur ignorait l'alliance du Tiercent-Eder ; il faut aussi noter que la femme de François du Tiercent, chevalier, mort vers 1540, qu'il ne nomme pas, était suivant un acte des Archives d'Ille-et-Vilaine, Gillette de la Houssaye, dame dudit lieu, fille de Jehanne de Québriac, dame de la Touche-Québriac.

Digitized by Google

Brossay, est dit que ledit Guillaume baille son fils nommé Jehan de la Musse et son héritier prin^al et noble à Gillette Eder, et est à remarquer que led. s^r de la Haye promet garentir led. Guillaume de la Musse de l'amande de dix mil marcs d'argent à laquelle peine le Duc l'avoit condamné au cas où iceluy Guillaume eust marié son fils sans son consentement. »

Jehan de la Muce avait succédé à son père dès 1460 ; Gillette Eder, sa femme, qualifiée veuve dès le 27 août 1467 [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 525*] se déchargea le 24 mars 1468 de la garde de ses filles de l'avis de Gilles de Trevecar et des s^rs de la Haye. Eder et de la Chasteigneraie et autres parents desdites mineures.

L'aînée de celle-ci, Francoise, dame de la Muce, était fiancée dès cette époque à Jean Chauvin, fils du chancelier de Bretagne, qui devint dans la suite chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, capitaine des villes de Paris, de Meaux et d'Evreux et dont elle eut un fils, Pierre Chauvin, sgr de la Muce, capitaine d'Ancenis, marié à Catherine Eder, fille de Jean, sgr de Beaumanoir, et de Jeanne Le Sénéchal.

4° Françoise Eder, femme de François le Noir, s^r du Boishuguet et mentionnée avec sa sœur Marguerite dans l'extrait suivant des régistres de la Chancellerie : « Evocation pour François Le Noir, s^r du Boishuguet et Françoise Eder, sa femme, et Marguerite Eder, filles feu Jehan Eder et Jehanne de la Chapelle, sa femme, touchant la succession mobilière desdits défunts ; » vers novembre ou décembre 1474. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 18*].

5° Marguerite Eder, femme de Jehan de la Villethebaud, citée dans l'extrait ci-dessus, ainsi que dans le suivant : « Relief d'appel pour Marguerite Eder, femme de Jehan de la Villethebaud, contre Françoise Becdelièvre » vers le mois de février 1484 [*id., p. 102*]. Le mari de Marguerite Eder doit être le même que Jehan de la Villethebaud qui faisait partie de la Cour ducale en 1454 et avait accompagné le Duc à Bourges en 1455 [*D. Mor., Pr. II, p. 1685 et 1689*] ; il pouvait être fils ou proche parent d'Alain de la Villethebaud, maître d'hôtel du Duc en 1442.

(A suivre). Vte. Paul de Freslon.

Digitized by Google

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

Suite (1)

✠

La paroisse de Lanhouarneau possédait deux seigneuries importantes : *Morizur* et *Coatmerret ;* chacune d'elle fournissait, au temps de la reine Anne, un homme d'armes à la montre de 1503 : l'archidiaconé de Léon n'en comptait en tout que 11.

Le manoir de *Morizur* était situé en face d'un ancien poste fortifié considérable, environné de douves et défendu par des ouvrages avancés.

Son étymologie, *Mor izur*, la forteresse d'*Izur*, nous reporte au nom du chef insulaire qui dominait le Léon au temps de St Pol, à *Gwithur*. Ce poste, placé au confluent de deux forts ruisseaux qui se jettent dans l'anse de Goulven en formant la rivière de *la Flèche* (*an Seaz*), voyait jadis, dit la tradition du pays, la marée remonter jusqu'au pied de son talus. En outre, il était à cheval sur l'intersection des axes *Tolente/Rennes*, et *Portzliogan/St Pol de Léon*.

A deux milles romains, — soit 3 kilomètres, — dans le Sud-Est, le long de la première de ces voies, se trouvait le manoir de *Coatmerret*, posé sur la crête d'un ravin abrupt, en face du plateau de *Kerillien* où Kerdanet a découvert tant de débris de l'époque gallo-romaine.

Lanhouarneau paraît avoir fait primitivement partie du *Plou* qui a été remplacé par *Plounevez ;* la raison en est que, d'après le mémoire de l'exempt *Dureau*, c'était à *Lanhouarneau* que s'exerçait la haute justice de *Seizploué*, ainsi qu'une moyenne justice qu'il ne nomme pas.

Grégoire de Rostrenen identifie *Houarneau* non avec *Hervé*,

(1) Voir la *Revue* de septembre-octobre 1911.

Digitized by Google

mais avec son père *Hyvarnion*. Les litanies du Xe siècle du missel de *St Vougay* indiquent le saint sous le vocable *S^e Huarneue*, le psautier publié par Mr Warren — du Xe siècle aussi, — sous celui de *S. Hoeargnoue*, et le m/s du XIe siècle publié par M. d'Arbois de Jubainville sous celui de *S. Hoiarnbiu*, nom qui a donné *Hoarnveo*, *Houarveo*, *Houarvé* (Loth, *Revue celtique*, XI) ; enfin les deniers censaux dénomment la paroisse *Lanna Hervei*, *Hoarvei*, *Hoarneau*.

Les hagiographes Gallois ont un saint *Ervet* qu'ils inclinent à rapprocher soit de *St Hervé*, soit de *St Herbot*.

*
* *

St Vougay, — on prononce *Vouga*, — aliàs *Vec'ho*, *Veho*, *Vezo*, *Vio*, *Bécheau*, *Becher*, *Bocher*, *Tebecheau*, *Tebecher*, *Tebocher* en latin *Becheus*, *Bechœvus*, *Vechœvus*, était selon les uns un solitaire du Ve ou VIe siècle, et selon Albert le Grand un évêque d'*Armagh* en *Ulster*, qui devint archevêque d'*Irlande*.

Quoi qu'il en soit, ce saint passa en Armorique sur un rocher et il débarqua à *Penmarch* en Cornouaille. Le rocher qui l'avait amené se partagea en deux morceaux, rapporte sa légende : l'un d'eux retourna en Irlande ; l'autre se voyait encore du temps d'Albert le Grand dans le cimetière de la chapelle de *St Vio* en *Treguennec*, portant l'empreinte de la tête du saint. Cette chapelle est sur l'axe de *Penmarch* à *Is*, tout près de l'oppidum de *Tronoen*, à 5^k au nord du bourg de Penmarch, et l'on y conservait les reliques du saint.

Sur l'axe de *Penmarch* à *Quimper*, dans la paroisse de *Combrit*, à l'intérieur d'un camp rectangulaire avec douves et parapet qui mesure 56 mètres sur 36 mètres, on trouve une autre chapelle en ruines, dédiée à *St Vio*, *Vial*, *Vital*, *Vidal*.

Albert le Grand nous dit en outre que, fuyant la fréquentation des hommes, *St Vougay* se mit en route vers le Nord jusqu'à *Lanveoc*, et traversa la rade de Brest; il passa ensuite par *Lesneven*, puis, obliquant à l'Est, il se réfugia dans une épaisse forêt où il bâtit un ermitage et un oratoire à 3^k S/E de *Plouzévédé*, dans un lieu qui prit nom *Landebecher*, *Landebocher*, aliàs *Landebecheau*, c'est-à-dire le monastère de *Vougay* ; il y mourut vers 585.

Digitized by Google

La forêt ayant été défrichée « on y édifia une église de son nom, laquelle *Saint Tenenan*, Evesque de Léon érigea en parrochiale. »

Il existe encore une autre localité qui a pris son nom de *Vougay* : c'est *Kerougay* en Guiclan, à 5 k/m S. S. O. de cette paroisse. On ne trouve aucun nom composé de celui qu'on lui donne en breton sous les formes *Veho*, *Vezo*. On rattache à *Vougay* le nom encore existant de *Boga* (Brest, St Pierre, Morlaix, Kerfeunteun).

✠

On conserve à St Vougay un manuscrit, — du Xe siècle d'après *Dom Plaine*, — précieux, et pour les renseignements liturgiques qu'il renferme, et pour la liste des saints bretons qui sont invoqués. St Vougay y est nommé *Ste Becheue* ; à Priziac on l'appelle *Behiew*, nous apprend M. Loth.

✠

L'étude des seigneuries de la paroisse de St Vougay ne jette pas jusqu'à présent un bien grand jour sur ses origines.

Au XVIIe siècle la maison la plus importante était le manoir de *Kerjan* érigé en marquisat en 1618 pour les *Barbier*, mais en y réunissant la terre de *Lanven*, qu'ils avaient acquise de l'abbaye du *Relec* en 1563, et trois autres seigneuries situées aux environs de *Lesneven*, savoir : *Rodalvez*, *Traongurun* et *Kerbiguet*.

Au XVe siècle ce n'était encore qu'un petit manoir, appartenant aux *Ollivier*, récemment anoblis ainsi qu'ils le déclarent à la réformation de 1426 (P. de Courcy).

Toutefois ce manoir avait une juridiction, car en 1536 *Jean Barbier*, de la maison de *Lannarnux*, époux de *Jeanne de Parcevaux*, obtint de *François Ier* l'autorisation de relever une justice patibulaire à 3 poteaux démolie par vieillesse et antiquité et dépendant de la maison, terre et seigneurie de *Kerjan* et *Kalleau* (*Kallé* près *Kerjan*).

Ce fut *Louis Barbier*, fils du précédent, qui, avec le secours pécuniaire de son oncle le richissime abbé *Hamon Barbier*, démolit l'ancien manoir, et le reconstruisit avec la splendeur dont on voit encore les restes. Dans cette reconstruction il employa des terrains dépendants du lieu de *Kerignan*.

Digitized by Google

Il y adjoignit aussi le fief de *Lanven*, dont il fit l'acquisition en 1563, des moines de l'abbaye de Relec.

Certaines terres du domaine de cette abbaye étaient soumises à l'usement de *Quévaise :* Lanven était du nombre.

L'usement de *Quévaise* était à peu près inusité dans le Léon ; c'était d'ailleurs un contrat patriarchal avantageux pour les tenanciers et qui paraît avoir été surtout pratiqué par les établissements monacaux. A en juger par certains titres de *Bégars*, il remonterait à des défrichements primordiaux faits par les religieux ; les terres mises en culture étaient rétrocédées pour l'exploitation à des cultivateurs libres et indépendants, sous forme d'une sorte de fief, qui n'était pas congéable comme l'était le convenant.

Le *Quévaisier* était propriétaire de sa *Quévaise ;* il se gouvernait selon l'assise du comte *Geffroy ;* il rendait aveu à foy hommage et chambellenage. Il avait la faculté de vendre ; le droit de transmission (droits de lods et ventes), était le double du droit ordinaire (au lieu de $^1/_8$, $^1/_4$ et même parfois $^1/_3$). Les redevances annuelles étaient peu élevées. Le Bulletin de la Société archéologique du F^re^ (1885, p. 71) cite une quévaise qui payait

16^s^ tournois;
1 fraction de 7 quartiers d'avoine,
20 œufs,
et quelques charrois.

et qui fut transformé en un féage de 12^u^ de rente.

Pour assurer le paiement de sa rente par un assolement régulier de son fonds, le *Quévaisier* devait ensemencer chaque année $^1/_3$ des terres arables.

Ce que son contrat présentait de particulier c'était la deshérence et la transmission successorale.

Il y avait deshérence lorsque la ligne directe s'éteignait : les collatéraux n'étaient pas admis à succéder, et la *Quévaise* retournait aux mains du seigneur qui en faisait une nouvelle baillée (1).

Quant à la succession en ligne directe dans la possession de la *Quévaise*, elle se faisait non d'aîné à aîné, mais de dernier né

(1) Cette stipulation ne paraîtra sans doute pas extraordinaire maintenant que les tendances fiscales s'appliquent manifestement à l'éviction des collatéraux en matière d'habileté successorale.

Digitized by Google

à dernier né (1); à défaut de fils, la dernière fille héritait, jusqu'à extinction de race.

« Je ne sache pas dit *M. du Chatellier* (L'agriculture et les classes agricoles en Bretagne), qu'il ait été fait nulle part et en aucune partie du monde de conditions plus belles et plus solides aux hommes qui se sont appliqués à la culture d'un fonds qui ne leur appartenait pas. »

Les religieux du *Relec* qui obtinrent au XVe siècle la transformation de leurs *quévaises* en *féages* ne perdirent point au change : ils accrurent 15 fois leur revenu.

L'étymologie du mot *Quevaise* a donné lieu à diverses hypothèses, dont quelques-unes assez plaisantes.

Ainsi le *s^r de la Hérissaye* (Noël du Fail, l'auteur des contes d'Eutrapel, 1585), a écrit : *Quevaise* est dit de *Quey evais*, qui signifie *va dehors*, ou de *quem mais*, qui signifie *tenue champêtre*.

Ce dernier sens avait été pris dans le *Catholicon* de *Jehan Lagadeuc* (1464) où l'on trouve : *quemaes*, *quevaes*, convenant au champ.

D'autres ont rapporté *quevaise* à *kevez*, jeune bois pliant employé à faire des clôtures,

ou à *kevaez*, champ entouré d'une haie, *kae*.

A. de Courson, plus scientifiquement, a rapproché *quevaise* du vieux français *chevaige*, *chevage*, en latin *cavagium*, *chevagium* (capitatio),

Et de chevage quatre deniers don [*ne*] *ra*, (le Roman d'Aubry).

L'élévation en dignité de la famille *Barbier* suscita quelque jalousie de la part des possesseurs du fief de *Seis ploué* qui prétendaient être suzerains proches de *Kerjan*.

« Tous les ans, dit *Ogée*, le seigneur de *Kerjan* vient à *Lanhouarneau*, et présente au seigneur supérieur, qui est assis dans une chaire en pierre, un morceau de pain, deux œufs durs et une bouteille de vin, qu'il lui sert chapeau bas, et quand il a bu et mangé, le seigneur de *Kerjan* se met dans la même place, et le seigneur supérieur lui en sert autant. » Kerdanet (notice sur Kerjan) ajoute que l'œuf devait être porté dans une charrette.

En 1789, *Louis Antoine Auguste de Rohan* vendit la terre de

(1) On lit dans l'Histor. af. Danmark de Suhum (I. 588) que dans l'île de *Bornholm*, l'héritage foncier passe au fils cadet. V. l'ordonnance du roi de Danemark en date du 14 octobre 1773 dans Schow Register (V. 244).

(Depping expéditions des Normands, p. 14).

Digitized by Google

Maillé à *Nicolas-René-Marie Ameline*, comte de *Cadeville*, moyennant la somme de 400.000 livres.

Keratry a raconté, dans le Dernier des Beaumanoir, en des termes assez humoristiques comment la comtesse *de Cadeville* « Jeune, jolie, spirituelle, et malgré cela friande de droits féodaux », fit par surprise à la marquise *de Coatanscours* l'affront de venir planter dans la grande cour de *Kerjan* un poteau à ses armes, et de s'inféoder ainsi de ses prétentions à la mouvance de ce fief.

Une seigneurie non moins ancienne était certainement celle de *Gouzillon*, qui a fourni dès le XIIIe siècle des chevaliers intimement mêlés aux affaires des comtes de Léon.

Ainsi l'on trouve en 1273 *Yves* fils de *Rivallon Gozian*, témoin d'un retrait féodal exercé par le Duc *Jean le Roux* sur les biens du vicomte *Hervé IV*.

En 1310, *Hervé Gouzillon* est présent à un accord entre *Hervé de Léon*, seigneur de Noyon et l'abbaye du *Relec*.

En 1328, *Henry Gouzillon* avait la garde du scel des contrats de Lesneven, qui fut apposé au contrat de mariage entre *Ollivier de Rohan* et *Jeanne de Léon*, *Alain* et *Levenez Gozillon* sont inscrits en *Plouider* et en *Lannilis* à la réformation de 1446, *Guillaume Gozeon* en Lannilis.

On voit que le nom de *Gouzillon* est une forme de *Gozian*, le *Godianus* des textes légendaires.

Et enfin *Kerdanet* dans ses notes sur St Vougay (Albert le Grand) indique comme le plus ancien manoir de la paroisse celui de *Kerenec*, possédé en 1426, par *Tanguy du Chastel*, époux de *Sybille le Veyer*.

Tout près de *Kerenec*, à *Kermadec* on signale un poste retranché, avec douves, et deux localités voisines portent le nom de *Moguerourien* et de *la Tour*.

*
* *

En 1779 les habitants de *Plounevez* prétendirent que *Treflez* était une de leurs anciennes trêves. (Abbé Favé, *Société arch. du Finistère*, 1906, p. 127).

Si cette prétention était fondée, la séparation remontait à une époque bien reculée, puisqu'elle était déjà consommée en 1330, et que *Treflez* faisait partie de l'archidiaconé de *Quéménet Ily*, tandis que *Plounevez* était en celui de Léon.

Digitized by Google

Treflez, qui montre avec *Goulven*, est bien plus probablement une trêve de *Plouider*.

*
* *

La population de *Plounevez*, *Lanhouarneau* et *S*t *Vougay* réunis est de 6.400 habitants; elle était en 1769 de 6.100 personnes. L'augmentation porte sur *Plounevez* qui s'est accru de 900 âmes, tandis que *Lanhouarneau* et *S*t *Vougay* sont en décroissance.

La superficie des trois paroisses est de 7.300 hectares.

25. **Ploenevente** [r], aujourd'hui **Plouneventer**.

Plouneventer est dédié à *S*t *Neventer*.

Ce saint n'est connu que par la vie de *S*t *Rioc*.

Il revenait de Terre-Sainte en compagnie de *S*t *Derrient;* l'impératrice Ste Hélène, qui mourut en 327, vivait encore et leur avait fait bon accueil; ils retournaient en Bretagne insulaire sur une flotte qui vint atterrir à Vannes.

De Vannes ils se rendirent à Nantes, d'où ils reprirent le chemin du Nord pour rejoindre à Brest leur flotte qui les y attendait.

Ils arrivèrent au passage de l'Elorn, — rivière qui s'appelait alors Dourdoun, — entre Pontchrist et la Roche-Maurice (1).

En ce temps-là, la mer remontait jusqu'à ce dernier château, qui était encore considéré comme port de mer en 1421 (2).

Le passage s'effectuait sous ses murailles, au gué que le cartulaire de Landevennec appelle *Rodoed* (prononcer *Rodoez*, aujourd'hui *Roudous*) *Carn*, id est *Vadum Carneum*, près de *Kergarnec* qui est inscrit *Kergornec* sur les cartes modernes.

Le bras de mer était alors assez profond. Quand les pèlerins y arrivèrent, un homme s'y noyait, et ils durent entrer dans l'eau avec leurs chevaux pour le retirer. Cet homme était précisément le seigneur de la *Roche-Maurice* nommé *Elorn*, que le désespoir avait poussé au suicide.

Le territoire que gouvernait ce seigneur était dévasté par un

(1) La Roche-Maurice s'appelait en breton *Roch morvan*; de *Rupe Morvan* en 1263 (D. Mor., I, 989); capella beati Yvonis apud *Rocham Morvam* (de 1561).

(2) On voit en effet dans un acte rapporté par D. Morice (Preuves, II, 1099), que, le 28 octobre de cette année, le Duc accorda au Vicomte de Rohan 15 sols, sur un devoir de 30 sols levé dans ses hâvres de Landerneau et adjacents « pour la réparation de son chastel de la *Roche-Maurice qui est un port de mer*, et lequel a mestier de réparation. »

Et d'ailleurs on a déjà dit précédemment, qu'à trois kilomètres dans l'ouest de la Roche avant d'arriver à Landerneau, on trouve des sables marins à plus de quatorze mètres en contre-bas du niveau actuel des terres.

Digitized by Google

dragon anthropophage ; le monstre avait dévoré tous ses sujets ; il ne lui restait plus au monde que sa femme et son fils *Rioc* âgé de deux ans ; *Elorn* aimait mieux mourir que de les livrer : il se précipita dans les flots...

Après l'avoir sauvé *Neventer* et *Derrien* se rendent à la caverne du Dragon : ils lui commandent d'en sortir au nom de Dieu : *Derrien* lui passe son écharpe au col et le donne à conduire à l'enfant *Rioc*.

Puis ils amènent le dragon à *Brest* où régnait le roi *Bristok*. Ils devaient s'y embarquer : mais, changeant leurs projets, ils font une pointe dans le Nord jusqu'à *Tolente*, à l'embouchure de l'*Aberwrac'h*, toujours accompagnés du dragon.

Albert le Grand rapporte ensuite qu'après y avoir fait visite au prince *Jugenus*, beau-père de *Juhaltus*, ils suivirent la côte de Guissény jusqu'à *Pontusval* en Plouneour-Trez, où ils embarquèrent sur leur flotte, non sans avoir noyé le dragon.

Et voilà tout ce que la légende nous apprend de ces deux saints qui sont honorés près l'un de l'autre, le premier à *Plouneventer*, et le second à *S*t *Derrien* sa trêve.

On lit en outre dans Albert le Grand (éd^on Kerdanet, p. 33) que l'église de Plounéventer fut commencée par *S*t *Rioc* au lieu nommé *Barged*, et achevée sous *Hoel le Grand*.

Les états des deniers censaux indiquent que cette paroisse avait deux recteurs de 1467 à 1536, taxés chacun à 10 sous, et l'abbé Peyron nous apprend qu'il en était de même dès 1345, époque où l'un d'eux est nommé *Herveus Rivalloni Keinbouari*.

Le nom de *Neventer* rappelle ceux de *Navent* en Landunvez, de *Nevent* et *Kernevent* en Plouzané, de *Neven* en Lanrivoaré et aussi celui de *Neven* donné à *S*t *Méen* et demeuré nom de famille jusqu'à nos jours ; il en a été parlé à propos de Ploudaniel.

*
* *

*S*t *Derrien* a été jadis une trêve de Plounéventer ; c'est ce qui résulte de l'aveu de la Principauté de Léon en 1695, qui l'appelle *S*t *Erchant* et *Hergant*. L'abbé Moal donne aussi la prononciation Sant Derc'hen.

La transformation de *Derrien* en *Drien*, *Drein*, a fait, par un calembour regrettable, prendre ce saint pour patron du *Drenec*, où il s'est substitué avant 1599 à *S*t *Tujan*, comme on l'a dit à

Digitized by Google

l'article de Pabennec. Il est également honoré à *Commana*, localité où nous verrons plus loin qu'une série d'adaptations du même ordre a donné pour patrons à la paroisse, Ste Anne, et au Bois de la Roche (Coat ar roc'h), *St Roch*. A *Commana*, le saint est représenté en habits monacaux ; mais il ne faut pas attacher une trop grande importance à cette anomalie : combien de fois n'avons-nous pas vu fabriquer un saint nouveau par la grâce du peintre chargé de renouveler ou même de modifier l'inscription d'une ancienne statue. Il faut ajouter qu'à *Commana* on désigne *St Derrien* sous le nom de *St Derio*, ce qui rend très suspecte l'assimilation rendue officielle par l'*Ordo*.

La forme *Derrien* est peu usitée dans le dialecte vannetais actuel : c'est la forme *Drean* qui prévaut ; ainsi l'on ne trouve dans le diocèse qu'un seul *Kerderien* en Guidel, tandis qu'il existe 19 *Kerdrean* en Camoel, Caudan, Cléguérec, Insinzac, Locmariaker, Moustoirac, Naizin, Noyal-Muzillac, Plougomelen, Plumelin, Plumergat, Réguiny, Treffléan, Moréac, Grandchamp ; — *Kerdrehan* en Locoal-Mendon, Plaudren ; — *Kerdrecan* en Brech, Sulniac ; — *Kerdreano* en St-Jean-Brévelay.

Mais au XVe siècle les noms de *Derien*, *Derian*, *Dreah*, *Deriano*, *Dreano* étaient encore employés simultanément, ainsi que cela résulte de l'examen des montres de cette époque.

L'abbé de Garaby identifie *Derrien* avec *Constantin*, fils de *Salomon Ier*, né vers 409, et *Néventer* avec le roi *Audren*, fils aîné du même *Salomon*, qui naquit vers 408, et monta sur le trône de Bretagne vers 448. Ces identifications sont plus que problématiques, et cadrent mal avec la légende.

A *Spezet*, constate *Mr le Bras* (Ann. de Bretagne, 1893/94), on invoque *St Drien* ou *Drin* qu'on identifie avec *St Adrien*.

Enfin *St Drien* est honoré dans le Tréguier à Duault, Ploulec'h, Bourbriac (V. Gaultier du Mottay).

*
* *

St Servais, que les Bretons prononcent *Sant Servez*, était jusqu'à la Révolution une trêve de Plounéventer. Son patron actuel *St Servais* était évêque de Maëstricht ; il fut sur ce siège le prédécesseur de *St Hubert*, dont on conservait, dans l'église, la clef miraculeuse reçue par lui du St Siège pendant son pontificat.

L'abbé Peyron pense que *St Servais* est probablement le *St Hervé* des décimes de Combrit au XVIe siècle (*Soc. arch. du*

Digitized by Google

Finistère, 1903) ; une altération semblable se produisant dans une localité située à 8 kilomètres de *Lanhouarneau* n'aurait rien de surprenant.

D'ailleurs dans les Côtes-du-Nord, il y aurait eu aussi substitution, selon Gaultier du Mottay : *St Servais* y aurait pris la place de l'évêque écossais *St Servan* (*Soc. arch. des Côtes-du-Nord*, III).

Il est certain que le culte d'un personnage aussi étranger à la Bretagne est fait pour surprendre : d'autant plus qu'il s'y est fort étendu...

Parmi les paroisses qui l'honorent on peut citer en Cornouaille : *Duault, Nizon, Plogonnec, Poullaouen ;* dans l'évêché de Vannes : *Langoelan, Lesbin, Plumergat.*

St Servais, en breton cornouaillais *Gelvest*, est le protecteur des récoltes contre la gelée ; son pardon a lieu le 13 mai, pendant la période dite des saints de glace. Celui qui se célébrait annuellement à la lisière de la forêt de Duault donnait lieu jusqu'à nos jours à des luttes sauvages, souvent même meurtrières, entre Cornouaillais et Vannetais. Le parti qui réussissait à s'emparer par force de la statue du saint, se tenait pour assuré d'une abondante moisson.

Il serait d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse de la Bretagne de découvrir l'époque d'introduction et l'origine de la dévotion à St Servais.

*
* *

Il faut joindre au territoire de *Plouneventer*, celui de *Lanneuffret*. C'est une enclave monastique qui fut donnée à Landévennec par *Even le Grand*, selon la charte dont on trouve l'analyse dans le cartulaire de cette abbaye.

Cette charte nous donne quelques indications topographiques et toponymiques difficiles à identifier.

Le tref appelé *Lan Wiwret* dans le titre et *Lan Sancti UUiuureti* dans le texte, comprenait 12 villas, avec les charges dues, la dîme et toutes leurs appartenances.

Lædti (prononcez Lezti) *superior* et *Lædti inferior ;*

Caer Guingualtuc, cujus divisio est usque ad flumen *Helorn;*

Caer Menedech divisio ejus est ad occasum ;

Rodoed (prononcez Rodoez) *Carn* [en interligne id est *Vadum Corneum*], divisio ad Orientem et ruga quæ pergit contra Meridiem.

Digitized by Google

De ces diverses localités on peut rapprocher : le *Letty*, manoir cité en Plounéventer dans un acte de 1629 (il n'existe sur les cartes modernes que le *Lez* à 2k/m au S. de Lanneuffret).

Lædti superior et *inferior* se traduisent en breton par *Lety huella* et *izella*.

Roudous Carn a disparu des cartes : mais à proximité de l'emplacement de ce gué on trouve *Kergornec* dit en 1865 *Kergarnec*. Il est à noter qu'on relève dans l'aveu de la principauté de Léon en 1695 un *Roudous Carn* situé en *St Thonan*.

Dans *Caer Menedech*, *Menedech* est un nom de femme ; c'était aussi celui de l'épouse de *Brechan* (Cartre de Quimperlé, p. 55). Il y a un *Kermanac* contre *Lanneufret* qui pourrait bien en être une altération.

Quant à *Guingualtuc* de *Caer Guingualtuc*, je n'ai rencontré aucun nom de personne ni de lieu s'en rapprochant.

✠

On pense que le *UUuiuuret* de *Lann-Euffret* est le même personnage que l'*Effret* de *Loqueffret* en Cornouaille, et certains hagiographes l'identifient avec *Guevroc* ; d'autre part on estime que *Guevroc* est le même que *Kirec*, patron de *Locquirec*, qu'on nomme *Kirio* aux environs de Morlaix (Kerdanet, Albert le Grand, p. 497) ; et d'autre part encore que *St Dilec* ou *Ilec* patron de *Locquilec* en Baye, n'y serait autre que *St Quirec*, *Querec* ou *Guevroch*, comme à Arzano (*Bulletin de la Com diocésaine*, 1902, p. 359). *St Ilec* lui-même est transformé en *St Gilard* dans l'expression populaire. Enfin par suite de la mutation bien connue entre les lettres Q et P, *St Quirec* devient *St Piriec* ou *Piric* — honorés le dernier à Plouguin, le premier dans une statuette trouvée aux abords du fort Bloscon près Roscoff (Fréminville, I), — et *St Pérec* de *Lopérec* en Cornouaille.

C'est un travail ardu que d'essayer d'y voir net dans une pareille série d'évolutions !

St Guevroch ou *Kirec* était un breton insulaire, qui accompagna *St Tugdual* en Armorique. Suivi de 12 disciples, il s'établit à *Locquirec* en Tréguier, près de Lanmeur et non loin de Morlaix, et devint l'apôtre de cette région. Bientôt, inquiet de la notoriété dont il était l'objet, il se réfugia dans une vallée solitaire du Léon dont St Pol l'arracha pour lui faire partager ses travaux évangéliques.

Digitized by Google

On a fixé ce lieu à *Traon Guevroc* sur le bord de la route de *Ploudaniel* à *Kersaint Plabennec* : il y avait en cet endroit, dit Kerdanet (Albert le Grand, p. 34), une chapelle aujourd'hui détruite où l'on célébrait un pardon le jour de la fête du saint.

Plus près de St Pol se trouve *Coatquevrec* en Cleder.

St *Guevroc* mourut, selon les légendaires, le 17 février 547, près de Landerneau, au cours d'une visite épiscopale de son évêque; du Mottay, qui l'inscrit sous le nom de *Kiriou* et en fait un Evêque, dit qu'il est honoré à *Tredrez* à *Plounérin* où il eut une chapelle aujourd'hui détruite, et, au bourg de *Kyrio*, à *Locquémeau*, où il est représenté en Evêque. Il lui attribue le pouvoir de guérir les plaies et les panaris.

M. de Kerdanet attribue le même pouvoir au *Kirio* Léonnais : le furoncle s'appelle en breton *Drouk sant Kirio*.

Au Léon, on rencontre le suffixe *Guérec* dans *Kerguerec* en Lambézellec, *Kerverec* en Plouguerneau, *Penguerec* en Gouesnou, *Treveroc* en Kernilis; au Vannetais, dans *Cleguerec*. A propos de cette dernière localité l'abbé *Le Mené* nous indique une nouvelle transformation du nom de notre saint : St *Kirec*, *Guerec* ou *Goran*, nous dit-il (paroisses du Diocèse de Vannes).

Ainsi : *UUuiuuret*, *Queffret*, *Effret* ou *Euffret*, *Guevroc* ou *Guevrec*.
Guirec ou *Kirec*, *Quilec*, *Dilec*, *Ilec*.
Piriec, *Piric*, *Perec*.
Kirio et *Goran*.

Voilà une liste d'équivalences intéressantes à noter, mais qui appelle une vérification.

*
* *

Les paroisses de *Plouneventer*, St *Servais* (1), St *Derrien* et *Lanneuffret* s'étendent sur 5,500 hectares.

Population actuelle : 3,700 habitants : en 1769, 3.000 communiants environ, soit 4,000 personnes.

26. — **Ploeorguest**, aujourd'hui **Plougourvest**.

On trouve le nom de cette paroisse sous sa forme moderne

(1) Le nom de St *Servais* a aussi la forme populaire *Gilvest*, *Gelvest*, *Chilvest* *Chelvest*. Il faut rapprocher cette forme du nom de *Sylvestre* famille du voisinage de St *Servais*, et qui était issue en ramage des seigneurs de *Coatmeur* en Landivisiau.

Digitized by Google

dès 1260 : parrochia de *plebe Gorvest* (D. Mor., I, 977) ; de *plebe Gorguest* (id., p. 1100) ; *Ploe corvest* (réf^ce de 1447) ; mais on le rencontre souvent aussi avec l'adoucissement résultant de la chute du *g* ; ainsi la liste des deniers censaux pour 1467 et la montre de 1503 portent *Ploeourvest*.

Le bourg s'appelle en breton *Guicourvest*.

Courvest est le nom d'un personnage inconnu. Ce nom existe encore de nos jours, avec les variantes *Gourvest*, *Gourvès*, *Gourvez*, *Gorves*, *Corvez* et le singulier *Gourvezan*.

*
* *

Landiviziau n'était qu'une trève de *Plougourvest*.

Cette localité tire son nom de *St Tiviziau* son patron, alias *Thuriau*, *Turiawf*, *St Thurio* à Quintin, *Turiaf* dans Butler, *Thurian* dans Surius et *Thurien* aux ordos de 1860/92 ; *Turial* dans Baillet, *Thurial* en St Malo, et même *Tivio* (La Villemarqué). Ces assimilations sont contestables.

M^r Le Bras (*Ann. de Bretagne*, 1894/95) cite auprès du manoir de *Penhoat* en Taulé une fontaine de *St Vizio* et se demande s'il ne s'agirait pas de *St Tivizio*. Si cette conjecture est exacte, si dans *Tivizio* le préfixe *Ti* est adventif comme dans *Tiarmael*, *Tegonnec* ou *Toconnoc*, *Towedoc*, *Tevennec*, *Terezien*, etc.... *Vizio* pourrait avoir quelque rapport avec *St Quizio* alias *Quijo*, *Guichaou*, *Guichaoua*, *Guichoux*, qui n'est autre que le *Kigavus* du cartulaire de Quimperlé, le *S^ce Citawe* (prononcez *Kizaoue*) des anciennes litanies analysées par Mr Loth (*Revue Celtique*, XI).

Dans le Léon ce saint est connu par les composés *Kerguiziau* (les Bretons prononcent *Kerguichaou*), nom d'une famille très ancienne, dont le manoir situé en Bohars, est appelé aujourd'hui *Kerguillau* — dans *Locquillau*, près Bohars, anciennement *Locquiziau* ; — on le trouve en Cornouaille dans *Poulquiziau* près Landerneau, alias *Poulquijeau*, — *St Quijeau* près Carhaix, *Rosquijau* près Poullaouen. — Dans le Tréguier on rencontre *Quilliguiziau* en Plesidy. — Dans le Vannetais plusieurs familles, les *Ansquer*, les *Gueguen* ont possédé des terres du nom de *St Quijo*.

St Quio a une chapelle à *Cléguer* ; il est honoré à *Calan* en *Quistinic* ; Rosenzweig a relevé un *St Quion*.

Digitized by Google

✠

Revenons à *St Thuriau* alias *Tiviziau*.

Les hagiographes font naître *St Thuriau* dans le pagus de *Trécoet*, — près de *Lanvollon*, — de *Lelian* et de *Mageen*. Il fut évêque de Dol ; mais ses actes ne mentionnent aucun rapport entre lui et le Léon, où rien ne rappelle son souvenir.

*
* *

La superficie des territoires de *Plougourvest* et de *Landiviziau* est seulement de 3.000 hectares.

Quant à la population elle a augmenté de 15 °/₀. De 3.600 communiants ou 4.800 habitants, elle a passé à 5.500 âmes. Cet accroissement est dû à *Landivisiau*, car *Plougourvest* est au contraire en décroissance : *Landivisiau* s'est accru de ¹/₃.

C'était le chef-lieu de la jurisdiction de *Daoudour* et *Coetmeur* qui s'étendait jusqu'aux abords de Morlaix, comme nous l'avons vu précédemment ; et c'est la seule agglomération méditerranéenne du Léon qui ait pris depuis un siècle un accroissement important, qu'elle doit à sa situation et aux marchés qui s'y tiennent.

27. — **Ploerescat**, aujourd'hui **Plouescat**.

Le patron moderne de cette paroisse est *St Pierre*.

Nous voici en présence d'un de ces noms à forme protéique, qui déroutent les recherches :

Escat, *Egat*, *Degat*, *Rescat* ;

Gouescat.

Ergat, *Dergat*,

peut-être même *Mergat* !

Voilà bien des transformations, — d'un même nom, peut-être, — en tous cas sans liaison bien certaine.

Examinons-les successivement.

*
* *

La forme actuelle *Plouescat* nous fait remonter d'abord à *Escat* (1), nom d'homme qui ne nous a pas été transmis isolé,

(1) *Escat*, en vieux breton *Ysgat* (prononcez *Esgat*), signifie hareng, dit Mr de Blois dans les commentaires d'Ogée. La population de cette paroisse se sera peut-être livrée à la pêche du hareng, pense-t-il.

Digitized by Google

mais qui existe en composition dans *Kerescat* ($3^k/_m$ S/O de Plouarzel), *Kerescat* ($25^k/_m5$ N/O de Ploudalmézeau), en Léon ; dans *Plouegat-Moysan*, dit *Ploezgat* en 1371 (1), *Plouegat Guerrand*, *Plouagat Chatelaudren*, dans *Laniscat*, en Tréguier.

Signalons de suite diverses confusions auxquelles *Escat* a donné lieu : en Ploudalmézeau, *Keruscat*, autre village à 500m O. du bourg ; en Ploumoguer, *Kerescar* qui paraît devoir être rapporté au suffixe *Escar* ou *Rescar* ; (ce dernier est un nom d'homme qui figure au cartulaire de Landevennec sous les graphies *Rethcar* (2) et *Retchar*, et qui a formé les composés *Coatrescar* en Plourach, *Lanniscar* en Trévoux ; enfin *Kerbescat* en Ploumoguer, alias *Kerbiscat* 1427, *Kerbescat* en Plogonnec, qui se rattachent à *Bescat* nom d'homme.

On trouve parfois ces trois noms écrits *Kerescat*.

A *Plouegat Guerrand*, qu'on prononce vulgairement *Plégat*, l'*S* d'Escat a disparu, et l'on fait sonner le *t* de sant, ce qui donne *Sant Degat* (3), et néanmoins l'*Ordo* du diocèse inflige à cette paroisse pour patron *St Agapit* !

*
* *

La forme *Ploerescat* de 1330 remonte à 1282. D. Morice (I, 1084), cite à cette date les paroisses de *Ploeresgat* et de *Cleder*. Il faut ajouter que les *Kerescat* de Ploudalmezeau et de Plouarzel sont souvent écrits *Kerrescat*, notamment par l'abbé Arzel.

Pas plus que le nom d'*Escat*, on n'a rencontré jusqu'à présent celui de *Rescat*, *Rethcat*, — isolé, — dans les anciens textes. On relève toutefois un *saint Rethgualt* sur un manuscrit de l'abbaye St Martial de Limoges, rapporté comme date au XIe siècle, et qui contient une liste d'une quarantaine de saints bretons. Il (4) paraît se ranger dans la catégorie des composés binaires assez nombreux qui ont pour premier terme *Res*, *Reth*, *Ris*, et sur les-

(1) Gaufridus Donabit, armiger de parrochia de Ploezgat Moysan Trecorensi dioecesis (Enquête pour la canonisation de Charles de Blois — Dom Morice II/32).

(2) *Aethurec Rethcar* en Rosnoen, p. 160 : *Retchar* (pron. *Reskar*) monachus p. 155.

(3) V. la chanson sur le Mis de Guerrand. Ann. des Côtes-du-Nord, 1885, p. 52.

(4) Ce n'est pas une élision de l'article ar : *R'Escat* ; on sait que l'emploi de *ar*, *al*, comme article est de date récente, ainsi que le constate D. Le Pelletier : *an* était exclusivement usité.

Digitized by Google

quels l'attention a été appelée par les discussions auxquelles a donné lieu l'identification du roi *Grallon* avec le *Jaun cognomine lex vel regula* de la vie de St Melar, et le *Jahan Reeth* du cartulaire de Landevennec.

Res ou *Ris* a formé le pluriel *Resou* (Cart. de Quimperlé, ann. 1167), l'adjectif *Resuc* (Cart. Roth, ann. 1080).

Il a formé aussi les composés :

Resbert, *Risbert ;*

Rescant, *Riscant*, écrit quelquefois *Ritcand*. (Dans les Cartulaires le *t* doit fréquemment se prononcer *s*).

Rescar, *Rethcar*, *Retchar ;*

Resguethen Rituueten (le th se prononce comme en anglais ; l'*uu* comme *gu* et même parfois *gou*) ;

Rethian, *Ratian*, *Ritien ;* c'est l'inverse de *Jahan Reith* ; on y rattache le nom hypochorostique de *Terezian Tirizien*, *Tilizien*, *Dilizien* déformé de nos jours en *Thérésien*, et déformé encore davantage en *Diraison ;*

Resmunuc, *Rethmonoc*, *Rismonoc* ;

Rethoiarn, *Rithoiarn ;*

Resuualart, *Rethuualart*, *Rituualart* ;

Resuuoret, *Rethuuoret*, *Risuuoret*, *Ritguoret ;*

Rethuualt Rituuald, etc.....

Res s'est d'ailleurs conservé jusqu'à nous en composition dans les nom des lieux *Keres*, *Coatres* (1).

Quant à la signification de *Res*, *Reeth*, *Reith*, on a risqué plusieurs étymologies :

Le breton *reiz*, règle, loi ; l'irlandais *reithe*, bélier ; le gallois (2) *rhydd*, qui signifie homme libre.

*
* *

La possibilité d'une contraction de *Plou gouescat* en *Plouescat* s'appuie sur l'ancienne orthographe de *Laniscat* jadis paroisse de l'évêché de Cornouaille, qui renfermait dans son territoire l'abbaye de Bon-Repos, de l'ordre de Cîteaux, et qui est nommé *Lan uitghat* en 1246 dans un texte de cette abbaye (Anc. Evêchés, VI, 178).

Elle s'appuie surtout sur la forme *Languescat* de la liste de

(1) La contraction de Coatdrez en Coatrez, bois d'épines, est également admissible.

(2) Rees est un prénom assez usité dans le gallois.

Digitized by Google

1330, et aussi sur l'existence de la trêve de *Treffgouescat*, fillette de *Plouguin*, dédiée à *St Gouescat*.

St Gouescat ne figure pas dans les listes de saints bretons : il n'en était pas moins dévotement révéré ; ainsi je trouve dans un acte de 1578 (1) les dénominations « la paroisse de *Treffgouescat*, l'église de *St Gouescat*, la terre de Monsieur *St Gouescat*. » On conserve encore à *Tréouergat* un fragment notable de son crâne ainsi que divers ossements que j'ai eu l'occasion d'examiner avec le Dr Corre, et dont la grande antiquité est incontestable (2).

L'abbé *de Garaby*, qui paraît avoir été particulièrement documenté sur cette paroisse, nous a conservé quelques renseignements intéressants relativement au culte qu'elle rendait à son patron. La vie des saints de Garaby, écrite il y a quelque soixante-dix ans, étant devenue fort rare, il y a quelque intérêt à les reproduire ici :

« Avant la Révolution, dit-il, les débris du crâne étaient dans une tête d'argent, que les persécuteurs enlevèrent ; mais les fragments de la relique qu'ils avaient jetée sur le pavé du temple furent recueillis par un prêtre caché et à la prière du sacristain.

On invoque le saint contre toutes sortes de maladies, spécialement contre les rhumatismes.

Des prodiges attestent le pouvoir charitable de l'ami du Tout-Puissant.

Marguerite le Fur, de St Renan, éprouvait depuis longtemps des douleurs qui l'empêchaient de se mouvoir, et victorieuses de l'art ; elle se voua à *St Ergat*, et envoya une personne vider à son intention la fontaine du bienheureux abbé. A l'instant où l'envoyée pouvait y être, la malade se sentit délivrée, et le len-

(1) 11 novembre, 9 et 18 décembre 1578, vente des terres de *Keruzas* et *Langueouez* avec leurs fiefs et juridictions, par *Guy d'Avaugour* et *Marie de Guengat*, seigneur et dame de Voaye, *Guengat*, *Spinefort*, *Kerivallen*, à *Charles de Kernezne*, s^r du Curru (V. n° 4780 de mes archives).

(2) Nous avons trouvé (24 juin 1902) :

1. Plusieurs morceaux de la voûte et des parois crâniennes ; elles semble presque complètes ;
2. 2 fragments frontaux ;
3. 1 fragment du temporal (droit ?) ;
4. 1 sphénoïde ;
5. 1 fragment de maxillaire avec 2 petites molaires usées ;
6. 1 scapulum gauche ;
7. 1 calcaneum (droit) ;
8. 1 métartasien ;

Digitized by Google

demain elle alla remercier son célèbre bienfaiteur, publiant qu'elle lui devait sa guérison.

Neuf fois de suite, elle visita la fontaine sacrée, invitant toutes ses connaissances à seconder son désir d'élever une chapelle auprès de la fontaine. En 1839, les témoins sont encore vivants à St Renan et à Tréouergat.

Vers la même époque, *François Menguy*, du bourg même de Tréouergat, périssait de langueur. La médecine n'ayant pu le sauver, les père et mère de cet enfant de 9 à 10 ans promirent d'élever une croix près de la source salutaire, s'il recouvrait la santé ; aussitôt il fut guéri. Plusieurs paroissiens de Tréouergat se font gloire d'avoir aidé les pieux parents à porter en triomphe et à planter la croix qui se voit encore.

Une multitude de fidèles proclament qu'ils doivent à *St Ergat* le retour inespéré de leur santé.

A Tréouergat, le saint est honoré comme abbé, le 2e dimanche d'août. Il y est représenté revêtu d'une soutane, d'une aube, d'une chasuble avec manipule, et tenant un livre entre ses mains.

J. DE LA PASSARDIÈRE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XLVI. — DEUXIÈME SEMESTRE.

ANGOT (J.). Le Régionalisme intégral. I. Juillet-août. 33. — II. Décembre. 237.

DE BEAUCHESNE (Marquis). Expédition d'Edouard Wydeville en Bretagne (1488). Novembre. 185.

DE LA BIGNE (Paul). Saint Gilduin de Combour. Septembre-octobre. 109.

DE CALAN (Vte Charles). A travers la Bretagne. Novembre. 236.

DE CLOHARS-CARNOET (G.). Le Chevalier de Tinténiac et la Chouannerie. I. Juillet-août. 5. — II. Septembre-octobre. 121.

DE FRESLON (Vte Paul). Essai généalogique sur la famille Eder. I. Novembre. 215. — II. Décembre. 256.

J. DE LA PASSARDIÈRE (F.). Topologie des paroisses du Léon. XI. Septembre-octobre 168. — XII. Décembre. 266.

DE LAIGUE (Cte René). A travers la Bretagne. Novembre. 230.

DE LOURMEL (Vte). Paroisse de Planguenoual. II. Juillet-août. 88. — III. Septembre-octobre. 147.

TRAVERS (Albert). Armoricains et Bretons. X. (Fin). Juillet-août. 61.

UZUREAU (F.). Les Prêtres angevins morts à Nantes (1793-1794). Septembre-octobre. 101.

Chronique des Bibliophiles Bretons. Septembre-octobre.

Le Gérant : H. HULBRON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

REVUES BRETONNES

L'Hermine : 22e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Les Annales de Bretagne : 26e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur ; G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

Le Clocher Breton : 17e ann Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon : 11e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

La Revue Morbihannaise : 15e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. Buléon, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

La Paroisse Bretonne de Paris : 13e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe arrt).

La Jeune Bretagne : 9e année mensuelle : 1 an, 2 fr. 50 pour la Bretagne, 3 fr. pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 38, boulevard Laënnec.

Feiz ha Breiz : 12e année. Tous les mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Cardinal, recteur de Saint-Vougay, par Plouzévédé (Finistère), et pour les abonnements à M. Caroff, vicaire aux Carmes, Brest (Finistère).

Bretoned Paris. Bulletin de la Société « La Bretagne », 7e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 74, rue de Sèvres, Paris (VIIe arrt).

Revue du Pays d'Aleth : 8e année, mensuel. 1 an, 3 fr. Directeur : Jules Haize, rue Jacques Cartier, Saint-Servan.

Le Pays d'Arvor : 6e année, 1 an, 5 fr. Directeur : Jacques Pohier, à Ancenis (Loire-Inférieure). Administration et Bureaux, 25, Haute Grande Rue, Nantes.

Le Billet de Part. Mensuel, 1 an 12 fr. Directeur : M. A. de la Vieuville, château de la Vieuville, par St-Brice en Coglès (Ille-et-Vilaine).

Revue du Bas-Poitou, 24e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr N° 2 fr. 50. — Dr M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'Anjou historique. — 11e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. Dr M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

Revue des Traditions populaires, 26e ann. mens. 1 an, 15 fr. N° 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel. Paris.

La Revue Bleue, 16, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vendée historique. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

Revue de l'Anjou, 61e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

AUX A MATEURS DE CARTES POSTALES

L'Administration des Chemins de fer de l'État vient de faire paraître une quatrième série de CARTES POSTALES, reproduisant en couleurs, huit de ses dernières affiches illustrées éditées pour les Excursions en Normandie, Bretagne, Touraine, Vendée, etc, et pour son Service entre Paris et Londres, par Dieppe — New-Haven.

Comme les précédentes, cette quatrième série de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES est mise en vente au prix de 0 fr. 40 dans les bibliothèques des gares du Réseau de l'État ou adressée, franco, à domicile, contre l'envoi de cette somme, en timbres-poste, au Secrétariat de la Direction (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre PARIS (quai d'Orsay) et BARCELONE

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay, pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1re, 2e et 3e classes.

Divers itinéraires.

Enregistrement direct des bagages.
Voitures directes — Wagons-lits — Wagon-Restaurant.

Service iournalier au 15 octobre 1911

ALLER

Paris (Quai d'Orsay), dép. 8 h. 20 m. ; (a.), 9 h. 46 m. ; (a.), midi 16. — 7 h. s. ; 8 h. 30 s.

Barcelone arr. (a.) viâ Bordeaux, 7 h. 53 m. ; 10 h. 30 m. ; 7 h. 53 m. ; 10 h. 30 m. — 6 h. 55 s. ; 7 h. 26 s.

RETOUR

Barcelone, dép. 1 h. 30 soir ; 6 h. 46 soir ; 5 h. matin ; 9 h. 40 matin.

Paris (Quai d'Orsay) arr. (a.) viâ Bordeaux, 5 h. 25 soir ; (a.) 8 h. 56 matin.

Vannes. — Imprimerie Lafolye frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 064992140

Digitized by Google

Digitized by Google